



LE PLAN VERT DU CANADA

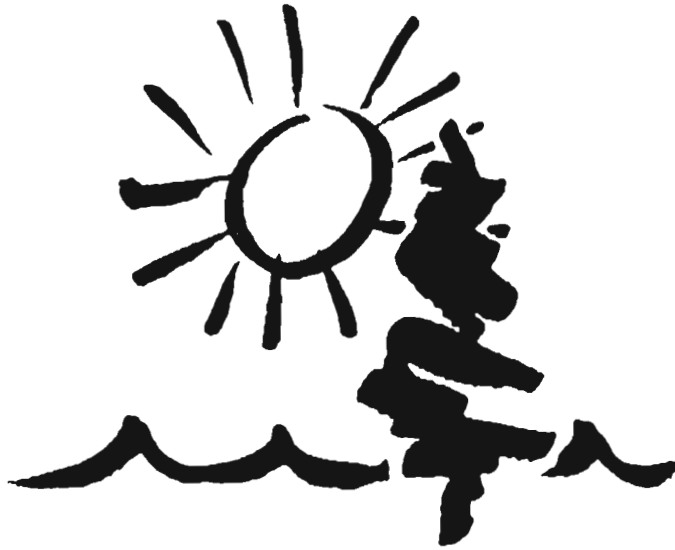
*Le Plan vert du Canada
pour un environnement sain*



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada





LE PLAN VERT DU CANADA

*Le Plan vert du Canada
pour un environnement sain*



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Conception graphique
Hewson, Bridge and Smith Ltd.

Imprimé par les Services d'imprimerie du Groupe Communication Canada

This publication is also available in English under the title *Canada's
Green Plan*

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

N° de cat. En21-94/1990F

ISBN 0-662-96471-3

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE — APERÇU

Message du Premier ministre	
Message du ministre de l'Environnement	
I. Notre planète, notre pays et nous	3
Le développement durable	4
Un plan pour la vie.....	5
Le plus grand défi de notre génération.....	6
II. Le partenariat en vue du changement	7
Les Canadiens, leurs gouvernements et <i>le Plan vert</i>	8
Les priorités des Canadiens	9
L'assainissement de l'air, de l'eau et des sols.....	9
L'exploitation durable des ressources renouvelables.....	10
La protection des espèces et des espaces exceptionnels	10
La préservation de l'intégrité du Nord canadien.....	10
La sécurité de l'environnement mondial	11
Un processus décisionnel respectueux de l'environnement	11
Les urgences écologiques.....	12
Des plans d'action assortis d'objectifs et de calendriers.....	12
III. Les principes d'une action environnementale	15
Le respect de la nature	15
La relation entre l'environnement et l'économie	15
L'exploitation efficace des ressources.....	16
Une responsabilité partagée	16
Le rôle de chef de file.....	17
Un processus décisionnel éclairé	17
La planification et l'action en fonction des écosystèmes	18

IV. L'engagement de tout l'appareil fédéral	19
V. Le financement du <i>Plan vert</i>	21

DEUXIÈME PARTIE — LE PLAN VERT

I. Les trois éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et les sols	27
A. Le caractère indissociable de la santé et de	27
Introduction	27
Le Plan d'action pour la santé et l'environnement	28
La qualité de l'eau potable	28
Les effets de la pollution atmosphérique sur	
la santé.....	28
La gestion des déchets et la santé.....	28
Les contaminants et les autochtones	28
La santé et l'environnement dans le Grand Nord	29
Un inventaire des effets sur la santé dans	
les « points chauds »	29
La radiation	29
L'information et la sensibilisation en matière de santé et	
d'environnement	29
B. La poursuite des mesures en vue de protéger et	
 d'améliorer les ressources en eau.....	31
Introduction	31
Des efforts fructueux.....	32
La salubrité et la sécurité de l'approvisionnement	
en eau	35
Une loi sur l'eau potable.....	35
Les eaux souterraines.....	35
La santé des autochtones et la qualité de l'eau.....	35
Les erreurs du passé	36
L'objectif « fleuve Fraser »	36
L'objectif « ports et côtes de l'Atlantique »	37
La prévention de la pollution des eaux intérieures	37
Une meilleure utilisation de l'eau.....	38
De plus grandes connaissances scientifiques sur l'eau.....	39
Une meilleure gestion des eaux côtières	40
C. Les substances toxiques.....	43
Introduction	43
L'effet positif des mesures déjà prises.....	43

L'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes	44
Un plan d'action national de réglementation	46
La gestion des substances toxiques pendant tout leur cycle de vie	47
Les substances toxiques et les dangers pour la santé	49
De nouvelles normes en biotechnologie	50
<i>D. Le smog, une menace visible</i>	51
Introduction	51
La réglementation et la réduction des émissions	53
Un programme d'« échange » de droits d'émission	54
L'évaluation des progrès	55
Les ententes internationales	55
<i>E. La réduction des déchets</i>	57
Introduction	57
Un plan national de réduction des déchets	58
La gestion des déchets dangereux	59
La dépollution des endroits contaminés	60
Les activités internationales	60
II. Les ressources renouvelables	61
<i>A. Vers un développement forestier durable</i>	61
Introduction	61
Le partenariat en vue de forêts durables	62
Des modèles de forêts durables	62
L'harmonie écologique	63
Un public canadien informé	63
La diversité des forêts	64
La meilleure technologie	64
Les obligations nationales et internationales	65
La plantation d'arbres	65

<i>B. Vers un environnement durable en agriculture</i>	67
Introduction	67
Une nouvelle initiative en vue d'un environnement durable	69
La conservation des sols.....	69
L'approvisionnement en eau propre.....	70
L'intégration de la faune et de l'agriculture.....	71
La pollution et la gestion des déchets	71
La protection du capital génétique.....	72
Le changement climatique et l'agriculture	72
Les pesticides	72
<i>C. La durabilité des pêches</i>	73
Introduction	73
Une ressource nationale durable	74
La durabilité des pêches	75
La protection du poisson et de son habitat.....	75
Le respect de la loi.....	75
Le partenariat	75
La prévention de la pollution.....	75
La protection de l'habitat	76
La durabilité des pratiques de pêche	76
L'action au pays	76
L'action sur la scène internationale.....	77
III. Les espèces et les espaces exceptionnels	79
<i>A. La protection de nos aires écologiques uniques</i>	79
Introduction	79
L'achèvement du réseau des parcs.....	80
La protection du patrimoine naturel du Canada.....	81
La protection des espaces	82
L'établissement de réserves écologiques de forêts	82
La conservation des terres humides du Canada	82
<i>B. La richesse de la faune du Canada</i>	83
Introduction	83
La stratégie nationale de la faune : la protection des espèces sauvages	84
La science de la faune et la recherche sur la santé.....	84
Les interventions en vue de protéger la diversité de la faune	85
Une nouvelle loi sur le braconnage et le commerce illégal	86
L'application rigoureuse de la loi.....	87
La conservation de l'habitat faunique.....	87
La protection de l'habitat faunique sur les terres agricoles	87

C. Notre patrimoine historique	89
Introduction	89
Le patrimoine historique du Canada	89
Les ressources historiques du Canada.....	90
IV. Le Canada, maître d'œuvre dans l'Arctique	91
Introduction	91
La stratégie de l'environnement arctique.....	92
Les contaminants	93
La gestion des déchets et la dépollution.....	94
La qualité et la quantité de l'eau.....	94
L'intégration de l'environnement et de l'économie.....	95
V. La sécurité de l'environnement mondial	97
A. Le réchauffement de la planète : les mesures à prendre au pays et à l'étranger	97
Introduction	97
Le réchauffement de la planète et le Canada.....	98
La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète.....	100
Première stratégie : limiter les émissions nettes.....	102
Les principes directeurs	102
La planification fédérale-provinciale.....	102
L'amélioration du rendement énergétique.....	103
La promotion des énergies de remplacement	105
L'information et les défis à relever	106
La plantation d'arbres	107
Les gaz à effet de serre en agriculture	107
Autres gaz : les CFC et l'ozone troposphérique	108
Après les premiers pas	108
Deuxième stratégie : prévoir le réchauffement de la planète et s'y préparer.....	109
Troisième stratégie : mieux comprendre le réchauffement de la planète.....	110
L'action internationale pour parer au réchauffement de la planète.....	111
B. L'appauvrissement de la couche d'ozone : accélérer les mesures de contrôle	113
Introduction	113
L'accélération des mesures de contrôle et autres mesures.....	114
La récupération et le recyclage	115
La vérification de l'efficacité.....	115

L'aide internationale	116
C. <i>Les pluies acides : prendre appui sur les progrès accomplis</i>	119
Introduction	119
De nouvelles mesures de lutte contre les pluies acides	120
Les accords internationaux	122
L'évaluation des progrès réalisés.....	122
D. <i>L'accélération des progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale</i>	123
Introduction	123
Les institutions internationales	124
La législation internationale.....	125
La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992.....	125
Les partenariats internationaux	126
De Globe 90 à Globe 92	127
Les relations bilatérales	128
VI. <i>Un processus décisionnel respectueux de l'environnement</i>	131
A. <i>Les solutions du partenariat</i>	131
Introduction	131
Le partenariat fédéral-provincial-territorial	131
Le partenariat avec les autochtones	133
Le partenariat avec les organismes non gouvernementaux	134
Les OENG.....	135
Les autres ONG	135
La perspective féminine	136
Le partenariat avec l'industrie	136
La collaboration du gouvernement, de l'industrie et des consommateurs.....	137
Les Partenaires de l'environnement	138
Le programme Choix environnemental	138
La Semaine de l'environnement	139
Les jeunes Canadiens.....	139
Les consultations publiques	140

<i>B. L'information sur l'environnement, condition essentielle à une prise de décisions plus judicieuses</i>	141
Introduction	141
Les rapports sur l'état de l'environnement.....	141
Les comptes nationaux et les indicateurs écologiques	142
Le réseau national d'information sur l'environnement.....	143
Une organisation nationale pour l'état de l'environnement.....	143
<i>C. L'écocivisme</i>	145
Introduction	145
Le programme canadien d'écocivisme.....	145
<i>D. L'innovation scientifique</i>	147
Introduction	147
Le plan d'action en matière de sciences et de technologies	149
De nouvelles orientations pour les sciences de l'environnement	149
Le Programme canadien des changements à l'échelle du globe.....	149
La formation de la relève scientifique au Canada.....	149
À l'appui d'une politique et d'une réglementation judicieuses	150
La technologie.....	150
La commercialisation des technologies.....	150
Le programme d'innovation.....	151
<i>E. Les instruments législatifs et économiques du changement</i>	153
Introduction	153
Le cadre législatif	153
Le processus réglementaire	154
Les mécanismes d'application.....	156
Les incitatifs économiques	156
VII. Commencer chez soi	159
<i>Le gouvernement fédéral et la gestion de l'environnement</i>	159
Introduction	159
Les initiatives de gestion prises à ce jour.....	160

L'application d'une loi canadienne sur l'évaluation environnementale	161
L'évaluation et l'examen des politiques et des programmes du gouvernement	162
Le code de gérance de l'environnement	162
La sensibilisation des employés.....	164
Les vérifications environnementales	164
VIII. Les interventions d'urgence	165
<i>Les catastrophes écologiques.....</i>	<i>165</i>
Introduction	165
Le rôle de l'armée canadienne	166
Les catastrophes d'origine humaine	167
La prévention des déversements en mer et les interventions.....	167
Les déversements dans les zones non marines	169
Les catastrophes d'origine naturelle.....	170
La prévision et les avertissements	170
CONCLUSION.....	173



Message du Premier ministre

Nous, Canadiens, sommes fiduciaires de vastes espaces d'une beauté et d'une richesse exceptionnelles. Depuis l'époque des premières populations autochtones qui se sont établies ici, des siècles avant l'arrivée des colons européens, le milieu naturel a façonné l'identité et l'âme de notre pays.

Le Canada, qui dépendait jadis exclusivement de ses ressources naturelles, s'est remarquablement épanoui depuis et est devenu l'une des grandes nations industrielles du monde.

Le défi qui se pose à nous consiste à faire fructifier notre potentiel économique tout en protégeant l'environnement dont dépend notre santé et notre prospérité. Les Canadiennes et les Canadiens ont tous un rôle à jouer dans la poursuite du développement durable. Quand chacun fait sa part, tout le monde en profite.

Le Plan vert témoigne de la détermination du gouvernement à coopérer avec l'ensemble de la population, afin d'assurer une gestion prudente de nos ressources, et à inciter les décideurs à tenir compte du besoin de préserver notre environnement.

Le Plan vert du Canada aura des répercussions qui s'étendront au-delà des frontières du pays. Les instruments que nous mettons en place et les programmes que nous établissons contribueront à améliorer la qualité de l'environnement mondial pendant la période critique que représentent les années 90.

Le Plan vert du Canada a été élaboré après consultation avec des citoyens de tous les milieux. Prenant comme point de départ le profond respect des Canadiens pour l'environnement, *le Plan vert* donnera une orientation précise à nos efforts nationaux. Il nous aidera à réparer les erreurs du passé tout en mettant en place de nouvelles mesures de protection de l'environnement.

Le Plan vert du Canada se veut un symbole de notre engagement envers nos enfants et les générations futures. Il contribuera à faire du Canada un pays prospère et écologiquement sain.

Le Premier ministre du Canada,
Brian Mulroney

Message du ministre de l'Environnement

À titre de ministre de l'Environnement, j'ai eu le privilège de parcourir tout le pays, l'été dernier, et j'ai entendu des Canadiennes et des Canadiens de tous les milieux exprimer publiquement leurs inquiétudes et leurs points de vue à propos de l'assainissement et de la protection de l'environnement.

Le Plan vert du Canada pour un environnement sain constitue la réponse du gouvernement fédéral à ces préoccupations et à ces opinions. Nous avons tout fait pour que les initiatives de ce plan d'action environnemental tiennent compte des priorités si éloquemment énoncées par la population canadienne. En fait, nous y avons intégré 400 des 500 recommandations formulées lors de la séance nationale de synthèse qui a eu lieu en août dernier.

Le Plan vert constitue le plan d'action environnemental le plus important jamais livré à ce jour au pays. Ce plan *détaillé* traite des interdépendances des diverses composantes de l'environnement. Il disposera d'un financement de 3 milliards de dollars réparti sur cinq ans, outre les 1,3 milliard de dollars consacrés chaque année à l'environnement par le gouvernement fédéral. Plus d'une centaine d'initiatives bénéficieront de fonds importants dans le cadre du *Plan vert*.

Le Plan vert établit une série d'*objectifs* et de *calendriers* précis en vue d'orienter les activités du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement pour les années à venir, tout en permettant à la population canadienne d'évaluer les progrès accomplis.

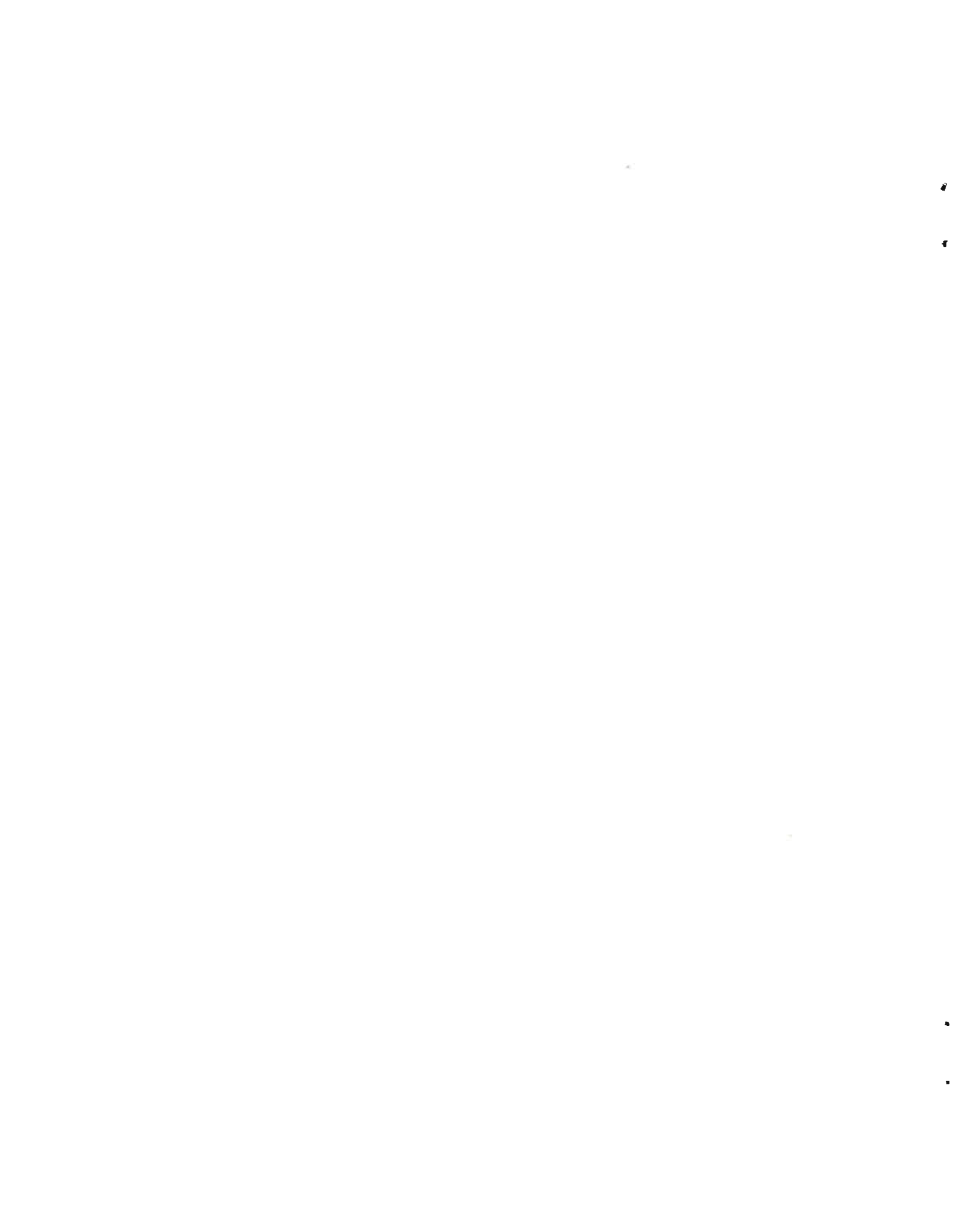
Le Plan vert du Canada repose sur un raffermissement des partenariats. Si la population canadienne a participé de près à son élaboration, elle sera de même appelée à prendre part à sa mise en œuvre.

Le Plan vert mettra à profit l'énergie, l'engagement et l'optimisme des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de l'environnement. Ses nombreuses initiatives seront d'autant plus fructueuses qu'elles seront appuyées par les programmes, les politiques et les mesures qu'adopteront nos nombreux partenaires – les provinces et les territoires, les municipalités, les syndicats, l'industrie, les groupes écologiques, les établissements d'enseignement et, d'abord et avant tout, le simple citoyen.

Le Plan vert du Canada est un investissement dans notre planète, notre pays et nous-mêmes.

Le ministre de l'Environnement,
Robert R. de Cotret

*Première partie –
Aperçu*



I. Notre planète, notre pays et nous

Le Canada est un pays comblé par la nature. À leur arrivée, les premiers colons européens ont trouvé une population autochtone vivant en harmonie avec un territoire aux abondantes richesses : de vastes espaces, d'immenses forêts, d'innombrables lacs et rivières, le plus long littoral du monde baigné par trois océans et un climat dont les conditions varient des rigueurs des Prairies et du Nord à la douceur quasi méditerranéenne de Victoria et des îles du golfe de Géorgie, en Colombie-Britannique.

Le Canada doit en grande partie son essor économique et son confort matériel à une technologie d'une complexité croissante pour l'exploitation de ses abondantes ressources renouvelables et non renouvelables et à une main-d'œuvre de plus en plus instruite. Ses ressources naturelles permettent à une population relativement peu nombreuse de jouir d'un niveau de vie élevé.

Nous avons puisé aux trésors de la nature et employé nos talents et notre ingéniosité à créer une économie dynamique et compétitive. Ce faisant, nous avons édifié une société généreuse dont nous prisons au plus haut point les multiples et excellents services sociaux et mesures de protection. Nos ressources naturelles ont façonné notre économie et dicté l'évolution de nos rapports avec l'environnement.

Toutefois, même si notre économie est fortement tributaire de nos ressources naturelles, il apparaît de plus en plus que nous ne nous sommes pas pleinement acquittés de nos responsabilités à l'égard de l'environnement. La pollution des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le smog de nos villes et la contamination de nos sols et de nos eaux souterraines montrent à quel rythme la négligence peut entamer le plus riche héritage écologique.

Les Canadiens ne sont pas les seuls à se soucier de l'environnement. À l'échelle planétaire, les nouvelles que nous entendons tous les jours semblent confirmer que notre situation s'envenime sur une planète où l'air, l'eau et les sols sont pollués, où le poisson, les forêts et la faune sont surexploités.

Au sein de l'opulence que nous avons créée émerge une crainte de plus en plus grande : est-il possible que la société la mieux nantie et la plus avancée de l'histoire ne puisse conserver ses acquis pour elle-même et pour les enfants qu'elle engendre? Avons-nous atteint la capacité limite de la terre à combler nos aspirations?

Par ailleurs, pouvons-nous nous inspirer de notre expérience, mobiliser notre savoir croissant en matière d'environnement et mettre nos talents, notre ingéniosité et notre technologie à l'œuvre pour parvenir à un développement économique durable et, en même temps, améliorer et protéger le milieu dont dépendent finalement notre survie et notre prospérité?

*Notre économie est
fortement
tributaire de nos
ressources
naturelles.*



La croissance économique est essentielle pour que nous puissions profiter des services auxquels nous nous sommes habitués.

Voilà quelques-uns des problèmes les plus graves que nous devons résoudre au cours des années 90. Mais nous ne sommes pas les seuls à devoir y faire face. Ces problèmes sont de plus en plus planétaires et ils exigent des interventions à l'échelle tant mondiale que locale.

Le développement durable

En 1983, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et l'a chargée d'étudier les rapports entre le développement économique et l'environnement mondial et de présenter, sur ces deux sujets, des recommandations en vue d'orienter les pays du monde entier au début du siècle prochain.

M^{me} Gro Harlem Brundtland, ministre de l'Environnement (et plus tard première ministre) dans le gouvernement norvégien, a été nommée présidente de cette commission. Les 23 membres de la commission, dont deux Canadiens, y ont travaillé à titre personnel plutôt qu'en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs.

Des réunions ont eu lieu dans toutes les régions du monde pour que les membres puissent constater sur place les problèmes économiques et écologiques, ainsi que les mesures prises par divers gouvernements pour les résoudre. En outre, la commission a tenu des audiences publiques dans quatre pays, dont le Canada, où tous les groupes et tous les intéressés ont eu l'occasion de se faire entendre.

En 1987, M^{me} Brundtland a présenté un rapport final aux Nations Unies, et les conclusions de la commission ont été publiées sous le titre *Notre avenir à tous*.

Le rapport Brundtland a tôt fait de captiver l'imagination de la communauté internationale avec le concept du développement durable, lequel permettrait au monde de trouver des solutions à la pauvreté, à la croissance démographique et à l'épuisement des ressources naturelles. Le développement durable désigne généralement une activité où il est tenu compte au préalable, et non après coup, de la dimension écologique dans la prise de décisions économiques. Selon ce concept, les ressources doivent être traitées en fonction de leur valeur future et de leur valeur présente, ce qui rend possible le développement économique sans dégradation de l'environnement.

Nous, les Canadiens, savons d'expérience que la croissance économique nous est essentielle pour profiter des services auxquels nous nous sommes habitués. Mais l'infrastructure nécessaire pour assurer les services d'eau et d'égout, les soins de santé et l'éducation – qui nous apparaissent des acquis – dépasse tout simplement la capacité de la plupart des pays en développement.

D'après la commission Brundtland, il faudrait multiplier l'activité économique par un facteur de cinq à dix d'ici le milieu du prochain siècle pour donner un niveau de vie raisonnable à la population du monde qui vit actuellement dans la pauvreté. Or, notre patrimoine écologique en

déclin ne permettra plus la dilapidation des ressources sur lesquelles se fonde la prospérité des pays industrialisés.

Le développement durable laisse entrevoir que le développement économique peut et doit être soutenu par l'environnement. Selon le rapport Brundtland, nous avons les moyens d'assurer un développement durable, c'est-à-dire de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Le grand défi du XXI^e siècle sera de répondre aux espoirs économiques de la majorité de la population croissante du monde, et ce, dans le respect des limites imposées par la planète. Le défi *peut* être relevé, mais il demandera un changement fondamental dans la façon dont nous utilisons l'environnement pour parvenir à la croissance économique. Le changement prend du temps : on ne transforme pas des valeurs et des attitudes séculaires du jour au lendemain. Cependant, la tâche sera grandement facilitée quand les gens prendront conscience que notre réussite, comme celle de toute espèce naturelle, dépend de notre aptitude à nous adapter à l'environnement. Car l'environnement ne s'adaptera pas à l'être humain.

Un plan pour la vie

Les Canadiens acceptent le bien-fondé du développement durable, mais, à leurs yeux, il s'agit plutôt d'une philosophie et non d'un plan d'action. C'est à eux de décider des gestes à poser pour concilier environnement et économie. Le développement durable est *ce que* nous souhaitons réaliser. *Le Plan vert* énonce *comment* nous allons y parvenir ensemble dans les années à venir.

Dans *le Plan vert*, le gouvernement affirme la foi que les Canadiens ont dans leur capacité de relever des défis de taille. Il présente un cadre pour régir le changement dans le fonctionnement de nos administrations au Canada et à l'étranger et dans la prise de décisions individuelles à tous les échelons de la société.

Le Plan vert n'est pas la panacée de tous les problèmes écologiques. Il n'existe d'ailleurs pas de solution simple à ces problèmes. Aucun individu, aucun groupe, aucun ordre de gouvernement ne détient toutes les réponses.

Le Plan vert reconnaît que, même si les gouvernements doivent montrer la voie, seule la société dans son ensemble peut opérer les changements qui nous permettront de relever les défis économiques et écologiques des années 90 et des décennies à venir. Il pose un défi national qui commande l'effort individuel et collectif de tous les Canadiens. Il nécessitera des changements dans nos modes de pensée et nos actions.

Il s'agit d'un plan fondé sur des hypothèses concernant le monde, l'économie et les priorités des Canadiens. Comme tout plan, il a été élaboré en sachant que les conditions et les priorités évolueront et que de nouvelles informations viendront modifier les hypothèses. *Le Plan vert* est conçu pour évoluer lui aussi.

Le Plan vert présente un cadre pour régir le changement. Seule la société dans son ensemble peut opérer les changements qui nous permettront de relever les défis économiques et écologiques des années 90 et des décennies à venir.

Le gouvernement du Canada réexaminera *le Plan vert* tous les ans, de concert avec la population canadienne, pour s'assurer que les priorités sont bien cernées et étudiées. De même, chaque année, il consultera les Canadiens au sujet des priorités nouvelles afin de garantir la meilleure répartition possible des ressources pour les années qui suivront le lancement du *Plan vert*.

Par conséquent, chaque année verra une amélioration et un élargissement du *Plan vert*, document vivant, véritable plan pour la vie.

Il faut plus que de bonnes intentions pour faire du *Plan vert* une réalité. Le gouvernement canadien y a affecté trois milliards de dollars en nouvelles ressources financières. Des programmes, des politiques et des règlements nouveaux sont en voie d'adoption. En outre, d'autres programmes qui ont fait leurs preuves sont considérablement élargis.

Le plus grand défi de notre génération

Les Canadiens ont choisi le chemin de l'*optimisme* et du *défi* à relever, plutôt que celui du défaitisme. *Le Plan vert* va bien plus loin que définir les problèmes : il nous permet d'agir globalement pour les régler.

Le Plan vert est un document foncièrement optimiste. Il repose sur l'affirmation de ce *que nous pouvons faire* :



- Les Canadiens *peuvent* prendre de meilleures décisions individuelles et collectives;
- Les Canadiens *peuvent* corriger les erreurs passées et s'assurer qu'elles ne se reproduiront plus;
- Les Canadiens *peuvent* faire preuve d'ingéniosité et concilier environnement sain et économie prospère;
- Les Canadiens *peuvent* montrer à la communauté internationale ce que peut accomplir un peuple désireux d'habiter le pays le plus en harmonie avec l'environnement.

En fait, les Canadiens *peuvent* et *vont* se donner à eux-mêmes, ainsi qu'aux générations futures, un environnement sain et une économie prospère.

II. *Le partenariat en vue du changement*

Le Plan vert du Canada représente l'initiative et l'engagement exceptionnels des Canadiens et des Canadiennes de tous les milieux qui prennent ensemble, à titre de partenaires, des décisions touchant l'environnement.

Le Plan vert est né d'une consultation nationale intensive qui a débuté le 29 mars 1990 avec la parution d'un document de réflexion intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*. Un comité consultatif national, nommé par le ministre de l'Environnement et formé de représentants du gouvernement, des entreprises, du secteur des ressources naturelles, des professions juridique, médicale et de l'hygiène publique, de groupes écologiques, de groupes d'autochtones, de jeunes et de scientifiques, a conseillé le ministre de l'Environnement au sujet du processus de consultation du *Plan vert*.

Au cours de la première étape du processus de consultation, au-delà de 6 000 Canadiens ont assisté à 41 séances d'information tenues un peu partout au Canada entre le 18 avril et le 12 juin 1990. Ces séances visaient à renseigner le plus de Canadiens possible sur ce grand projet du gouvernement et à expliquer la teneur du document de réflexion. Elles les renseignaient également sur la façon d'exprimer leurs points de vue à propos de cette importante initiative et de participer au processus de consultation.

Au cours de la deuxième étape, plus de 3 500 Canadiens ont participé à des séances de consultation dans 17 grandes villes entre le 24 mai et le 26 juin 1990. Les participants représentaient tous les secteurs de la société canadienne, y compris des particuliers, des groupes d'autochtones, des groupes de femmes, des groupes écologiques, des groupes confessionnels, des syndicats, des associations d'industriels et de gens d'affaires, des administrations provinciales, territoriales et locales, des universitaires, des jeunes et des députés. À ces séances, les participants ont parlé des enjeux présentés dans le document de réflexion et soumis des recommandations au gouvernement sur les diverses options exposées.

Le processus de consultation s'est terminé par une séance de synthèse nationale de deux jours, au mois d'août 1990, à Ottawa. À cette occasion, le débat a porté sur le *Compte rendu des consultations sur le Plan vert*. Ce document résume quelque 3 000 pages de commentaires et de suggestions tirés de 4 500 fiches questions-réponses et recommandations écrites venant de plus de 1 000 Canadiens et organisations. Il renferme également une liste d'éléments éventuels de politiques, de programmes et de lois émanant du *Plan vert*.

Le Plan vert s'inspire également des recommandations du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Créé en 1986 par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (maintenant le Conseil canadien des ministres de l'environnement), il a réuni pour la première fois au Canada des ministres de l'Environnement, des cadres d'entreprise, des écologistes et des universitaires, tous appelés à formuler des recommandations sur les mesures qui s'imposent pour faire prendre au Canada le virage du développement durable.



*Le gouvernement
canadien croit que
nous pouvons
conserver
l'intégrité de
l'environnement
tout en assurant
notre bien-être
économique et
social.*

Sur le modèle du groupe de travail, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a été constituée pour ouvrir la marche et former de nouveaux partenariats, au sein de la population canadienne, dans les domaines de l'environnement et de l'économie. Des tables rondes sur l'environnement et l'économie ont également été constituées dans toutes les provinces et dans les deux territoires. Leur succès témoigne de l'engagement multisectoriel à l'égard du développement durable au Canada.

À l'évidence, c'est seulement en renforçant les partenariats actuels, tels ceux qui ont été établis et consolidés pendant la concertation sur *le Plan vert*, et en en créant de nouveaux que nous parviendrons au développement durable au Canada.

Les Canadiens, leurs gouvernements et le Plan vert

Pendant les consultations, les Canadiens ont exprimé leur volonté de changer et leur désir de voir les gouvernements passer maintenant aux actes. Des milliers de gens se sont donné la peine de livrer au gouvernement leurs réflexions et leurs idées. Ils ont exprimé leurs vives craintes au sujet de l'environnement. Ils ont également insisté sur l'importance de l'environnement pour la santé et la prospérité des Canadiens et des Canadiennes d'aujourd'hui et de demain. Et déjà ils apportent des changements – dans leurs localités, leurs foyers et leurs milieux de travail – à leur façon de penser et d'agir envers l'environnement.

Le gouvernement canadien croit que nous pouvons conserver l'intégrité de l'environnement à long terme tout en assurant notre bien-être économique et social. En tant que pays, le Canada a commencé à agir et à enregistrer d'importants progrès dans la lutte contre certains problèmes majeurs, comme les pluies acides, les émissions de plomb et l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Nous devons poursuivre et redoubler ces efforts. Mais, pour assurer au Canada des années 90 un avenir fondé sur le développement durable, nous devons explorer de nouvelles avenues. Nous devons adopter une approche plus systématique qui nous aidera à prévoir et à prévenir les problèmes écologiques. Nous ne pouvons plus nous permettre les erreurs coûteuses qu'a engendrées la politique d'« intervention après coup ».

Le gouvernement canadien se fixe un objectif national :

*Assurer aux générations présentes et futures
un environnement sûr et sain et
une économie forte et prospère.*

Les priorités des Canadiens

Pour relever ce défi, le gouvernement canadien s'est fixé des buts bien précis :

- l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols;
- l'exploitation durable des ressources renouvelables;
- la protection des espèces et des espaces exceptionnels;
- la préservation de l'intégrité du Nord canadien;
- la sécurité de l'environnement mondial;
- un processus décisionnel respectueux de l'environnement à tous les échelons de la société;
- l'atténuation des conséquences des catastrophes écologiques.

L'assainissement de l'air, de l'eau et des sols

Les Canadiens se soucient de plus en plus de la qualité de l'environnement. Cette préoccupation tient largement aux dangers que la pollution fait planer sur la santé. Les gens se préoccupent de l'eau qu'ils boivent, de l'air qu'ils respirent et des aliments qu'ils mangent. Pendant les consultations sur *le Plan vert*, l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols a été cité comme un impératif écologique pour le Canada.

Au cours des deux dernières décennies, la qualité de l'environnement a connu certaines améliorations – par exemple, les Grands Lacs sont moins contaminés par les substances nutritives, et les concentrations de plusieurs grands polluants atmosphériques ont fortement diminué. Toutefois, nous nous heurtons à des problèmes nouveaux et plus complexes, comme le rejet généralisé des produits toxiques, le smog, le débordement des décharges et la détérioration de l'eau et des ressources océaniques. En outre, nous nous interrogeons de plus en plus sur notre aptitude à prévenir les cas de catastrophes écologiques, comme les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, mais aussi sur notre capacité d'intervention, le cas échéant.

La prospérité du Canada dépend largement de la salubrité et de la productivité des sols, des peuplements de poissons et des forêts.

L'exploitation durable des ressources renouvelables

Le lien entre un environnement sain et une économie prospère n'apparaît nulle part avec autant d'acuité que dans l'exploitation des ressources renouvelables. En fait, la prospérité du Canada dépend largement de la salubrité et de la productivité des sols, des peuplements de poissons et des forêts.

Les Canadiens veulent continuer à profiter des avantages de leurs abondantes ressources renouvelables. Du même coup, ils reconnaissent qu'il faut gérer et exploiter les ressources dans le respect de l'environnement afin d'assurer la salubrité et la productivité des sols, des forêts et de nombreux écosystèmes aquatiques.

Pour le bien des générations présentes et futures, tous les Canadiens doivent agir pour aider à faire durer leurs ressources renouvelables et les écosystèmes dont elles dépendent.

La protection des espèces et des espaces exceptionnels

La préservation des espèces végétales et animales et des espaces ou écosystèmes dont elles font partie revêt une importance capitale pour l'environnement et l'économie. La diversité biologique permet la vie et produit la richesse écologique sur laquelle repose notre économie. En tant que signataire de la *Charte mondiale de la nature des Nations Unies*, le Canada reconnaît le droit à l'existence de toutes les espèces vivantes.

Malgré son importance, la diversité biologique continue d'être compromise au Canada et dans le monde entier. Rien qu'au Canada, on sait que quelque 175 espèces animales et végétales sont en péril. Des espaces naturels précieux, y compris des peuplements forestiers mûrs et des terres humides, continuent également de disparaître. Les gouvernements, les entreprises et les Canadiens doivent renouveler leur engagement vis-à-vis de la protection de ces précieuses ressources écologiques. Nous devons agir pour assurer leur santé et leur diversité à long terme.

Le gouvernement cherche également à préserver les lieux qui nous montrent comment la nature a façonné l'histoire du Canada, comment la technologie a altéré l'environnement, comment les ressources naturelles ont été exploitées et comment les modifications de l'environnement ont influé sur les ressources patrimoniales.

La préservation de l'intégrité du Nord canadien

Environ 40 p. 100 des terres du Canada se trouvent au nord du 60^e parallèle. Ces vastes terres septentrionales sont entourées par les deux tiers de nos rivages et de nos eaux littorales. En outre, le Canada partage la région arctique avec sept autres pays.

Conscient de la nature particulière de cette région et des rapports étroits que les autochtones entretiennent avec la terre et la mer, le gouvernement s'engage à préserver l'intégrité de l'environnement du Nord canadien.

La sécurité de l'environnement mondial

Pour la première fois de l'histoire, l'activité humaine a la capacité d'altérer les écosystèmes planétaires. La croissance démographique mondiale et le développement économique pèsent de plus en plus lourd sur notre planète. Le réchauffement climatique et l'appauvrissement de la couche d'ozone ne sont que deux des problèmes qui menacent l'environnement mondial.

Le Canada, en particulier, a une importante responsabilité internationale en tant que gestionnaire de l'un des milieux les plus vastes et les plus diversifiés du monde. Avec ses partenaires étrangers, il doit s'efforcer d'atténuer, voire de renverser, les effets de la pollution mondiale afin d'assurer la sécurité de l'environnement à l'échelle planétaire.

Un processus décisionnel respectueux de l'environnement

Dans ses innombrables décisions quotidiennes, chaque Canadien contribue à façonner l'économie de son pays. Que nous agissions seul ou au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une organisation, nous déterminons notre consommation d'énergie et de denrées et notre production de déchets. Nos décisions influent sur la nature et, en fin de compte, sur notre santé et notre bien-être. Nous nous heurtons à des problèmes aujourd'hui parce que nos décisions n'ont pas suffisamment tenu compte des facteurs écologiques.



Une ville teintée de bleu

Il est parfois difficile de se départir d'un objet, surtout quand on sait qu'il ira encombrer un dépôt qui accapare de bonnes terres et qu'il faudra exploiter de précieuses ressources naturelles pour le remplacer. C'est à cela que songeaient les responsables de la Delta Recycling Society quand ils ont mis sur pied, en mars 1988, le programme de la boîte bleue à Delta, en Colombie-Britannique.

Les citoyens de Delta ont donc été priés de trier leurs déchets et de déposer dans des boîtes bleues les vieux papiers, les métaux et le verre aux fins de recyclage. Au cours du premier mois, le volume des déchets a diminué de 13 p. 100, grâce à un taux de participation de 55 p. 100. En janvier 1990, 70 p. 100 des ménages utilisaient la boîte bleue, d'où une réduction de 16 p. 100 des déchets, ce qui représente environ 300 tonnes par mois.

Le recyclage des matériaux est beaucoup moins énergivore que leur remplacement. Pour fabriquer du papier, par exemple, le recyclage consomme 42 p. 100 moins d'énergie que le procédé de fabrication à partir de fibres vierges. En outre, la Delta Recycling a formé et embauché 23 personnes. Décidément, il n'y a pas de quoi avoir une peur « bleue » du recyclage.

*Nous devons
changer notre
façon de prendre
des décisions
et de percevoir
nos activités
par rapport
à l'environnement.*

Pour parvenir à un environnement sûr et sain et à une économie forte et prospère, nous devons changer notre façon de prendre des décisions et de percevoir nos activités par rapport à l'environnement. Individuellement et collectivement, nous devons faire des choix qui traduisent la vraie valeur de nos ressources rares, exceptionnelles et fragiles.

Les urgences écologiques

Le Plan vert constitue un cadre pour corriger nos erreurs passées et surtout pour faire des facteurs écologiques les éléments centraux de la prise de décisions économiques. Certes, *le Plan vert* porte principalement sur la prévoyance et la prévention, mais des catastrophes se produiront forcément – qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle. Nous devons nous préparer à réagir promptement aux menaces que font planer les deux genres de catastrophes et nous devons atténuer le plus possible les dommages infligés aux espèces vivantes, au milieu naturel et aux biens.

Des plans d'action assortis d'objectifs et de calendriers

Au-delà de l'objectif global et des buts précis, il nous faut un moyen de faire le point. *Le Plan vert* prévoit des objectifs et des calendriers grâce auxquels nous pourrions mesurer notre succès. Les plus importants sont énoncés ci-dessous.

À l'évidence, ces objectifs évolueront au rythme de notre compréhension et de notre expérience. Dans certains domaines, nous ne disposons pas encore d'objectifs quantitatifs précis. Le gouvernement du Canada collaborera avec les provinces, les entreprises et les groupes intéressés pour établir, au plus tôt, des objectifs et des calendriers bien précis dans tous les domaines.

1^{er} but : L'assainissement de l'air, de l'eau et des sols

- Objectifs :*
- Assurer aux citoyens d'aujourd'hui et de demain de l'air pur, une eau propre et des sols non contaminés, des éléments essentiels au maintien de la santé et à la préservation de l'environnement.
 - Protéger et améliorer la qualité de nos ressources en eau et en promouvoir une utilisation rationnelle et efficace.
 - Éliminer virtuellement tout rejet de substances toxiques rémanentes dans l'environnement.
 - Réduire, partout au pays, la concentration d'ozone troposphérique (smog) en deçà du seuil de nocivité pour la santé des groupes les plus vulnérables de la population.
 - Réduire de 50 p. 100 la production de déchets au Canada d'ici l'an 2000.

2^e but : L'exploitation durable des ressources renouvelables

- Objectifs :*
- Gérer les forêts en fonction du développement durable plutôt qu'en fonction d'une production soutenue.
 - Conserver et mettre en valeur les ressources naturelles exploitées ou modifiées par le secteur agro-alimentaire et intégrer les facteurs écologiques, économiques et sociaux.
 - Assurer la durabilité de nos ressources halieutiques.

3^e but : La protection des espèces et des espaces exceptionnels

- Objectifs :*
- Mettre en réserve, dans des aires protégées, 12 p. 100 de la superficie du pays.
 - Terminer le réseau des parcs nationaux d'ici l'an 2000.
 - Maintenir et améliorer la santé et la diversité des espèces de la faune et de la flore canadiennes.
 - Commémorer et protéger notre patrimoine historique.

4^e but : La préservation de l'intégrité du Nord canadien

- Objectif :*
- Préserver et améliorer l'intégrité, la salubrité, la diversité biologique et la productivité des écosystèmes de l'Arctique canadien.

5^e but : La sécurité de l'environnement mondial

- Objectifs :*
- Stabiliser les émissions de gaz carbonique et des autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000.
 - Éliminer, d'ici 1997, les CFC et, d'ici l'an 2000, le méthylchloroforme et autres principales substances appauvrissant la couche d'ozone.
 - Réduire de 50 p. 100 les émissions de dioxyde de soufre dans l'est du Canada d'ici 1994. Plafonner les émissions acidogènes dans l'est du Canada après 1994. Plafonner, d'ici l'an 2000, ces mêmes émissions à l'échelle nationale.

6^e but : Un processus décisionnel respectueux de l'environnement

- Objectifs :*
- Faire de la coopération, de la compréhension et des progrès en matière d'environnement à l'échelle mondiale la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada.
 - Renforcer les partenariats existant au Canada dans le domaine de l'environnement et en créer de nouveaux.

-
- Fournir des renseignements opportuns, exacts et accessibles pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions compatibles avec l'environnement.
 - Édifier une société consciente de l'environnement où les citoyens disposent des connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires pour agir.
 - Favoriser l'essor des sciences et de la technologie canadiennes en matière d'environnement, notamment par l'étude des écosystèmes régionaux.
 - Équilibrer avec les forces du marché le recours à des lois sur l'environnement énergiques et efficaces.
 - S'assurer que les activités et les procédures du gouvernement fédéral vont au-delà des objectifs nationaux et devancent les calendriers établis pour préserver l'environnement.

7^e but : L'atténuation des conséquences des catastrophes écologiques

Objectif : • Réagir rapidement et efficacement aux menaces que font planer les catastrophes écologiques d'origine humaine et naturelle.

III. Les principes d'une action environnementale

Le gouvernement du Canada a adopté les principes suivants pour appuyer ses efforts en vue d'assurer un environnement sûr et sain, ainsi qu'une économie forte et prospère.

Le respect de la nature

La nature a une valeur intrinsèque qui dépasse sa valeur économique. Elle permet la diversité biologique sur la planète et est essentielle à notre bien-être.

Le respect de la nature exige que nous reconnaissons notre responsabilité à son égard. Nous ne sommes pas propriétaires de l'environnement. Cependant, nous en avons la garde et nous devons le protéger pour le bien des générations présentes et futures. L'esprit d'ingéniosité et d'innovation qui a présidé au relèvement de notre niveau de vie doit désormais servir à préserver la qualité de l'environnement.

Le respect de la nature suppose également une attitude de prudence. Les actions humaines peuvent infliger des dommages graves et irréversibles à l'environnement. Pourtant, lorsque nous décidons d'une mesure, nous en connaissons rarement les répercussions écologiques. La prudence est donc de mise : nous devons donner à la nature le bénéfice du doute et privilégier la protection de l'environnement.

La relation entre l'environnement et l'économie

Le bien-être des Canadiens repose sur la santé de l'environnement et la prospérité de l'économie. Une menace à l'un ou à l'autre compromettra le mode de vie auquel nous nous sommes habitués. Ce lien n'est nulle part plus évident que dans l'impasse où s'embourbent de nombreux pays en développement, pris dans le cercle vicieux des maux économiques, de la dégradation de l'environnement et des maladies.

Nos buts écologiques devront passer par des moyens qui favorisent la prospérité économique. Par exemple, pour réaliser leur plein rendement, les entreprises canadiennes doivent être régies par des règles claires sur l'exploitation des ressources naturelles appliquées de façon équitable et cohérente. Les répercussions écologiques de l'activité économique doivent être réglementées, mais de façon efficace et efficiente.

Nous devons également utiliser les forces du marché et laisser à l'industrie le maximum de latitude pour lui permettre d'atteindre des buts et des objectifs écologiques précis.

Pour favoriser le bien-être socio-économique des Canadiens, nous devons assurer l'avenir écologique et économique de notre pays en investissant dans les sciences, l'éducation et la technologie. Enfin, il faut voir dans le défi écologique un débouché économique à exploiter et non un obstacle.

*Nous ne sommes
pas propriétaires
de
l'environnement.
Nous en avons la
garde et nous
devons le protéger.*



L'exploitation efficace des ressources

Pour la salubrité de l'environnement et la prospérité de l'économie, nous devons exploiter efficacement les ressources de l'environnement. Toutes sont limitées d'une façon ou d'une autre. Il faut les apprécier à leur juste valeur et les ménager pour pouvoir vivre des intérêts sans entamer le capital.

*Quiconque cause
une dégradation
de l'environnement
ou l'épuisement
des ressources doit
en assumer tous
les coûts.*

Ainsi, l'eau, les sols et l'air ayant une capacité limitée d'absorber sans danger les déchets, nous ne devons pas les surcharger. Il ne faut pas exploiter les ressources renouvelables, comme les terres agricoles, les peuplements de poissons et les forêts, plus vite qu'elles ne peuvent se reconstituer. Et lorsque nous extrayons des ressources non renouvelables, comme le pétrole et les minéraux, nous devons tenir compte de ce qu'il nous en coûtera si nous les épuisons. Rappelons-nous les « quatre grands R » : réduire, réutiliser, récupérer et recycler.

Pour encourager l'exploitation efficace des ressources, nous devons respecter les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur. Quiconque cause une dégradation de l'environnement ou l'épuisement des ressources doit en assumer tous les coûts.

Une responsabilité partagée

Aucun gouvernement, aucune industrie, quelle que soit leur taille, ni aucun individu, quel que soit son engagement, ne peut s'attaquer seul aux problèmes écologiques. La responsabilité de trouver des solutions durables incombe à tous les Canadiens.

La gestion de l'environnement est une responsabilité partagée par divers ordres de gouvernement. En vertu de la *Constitution canadienne*, le gouvernement fédéral et les administrations provinciales possèdent d'importants pouvoirs afin de favoriser un développement économique qui tienne compte de l'environnement. La propriété des ressources naturelles et la compétence en matière de propriété et de droits civils donnent aux provinces le pouvoir de réglementer une grande partie de l'activité économique susceptible de nuire à l'environnement. Quant au gouvernement fédéral, il est responsable, entre autres domaines, des relations internationales, de la pollution transfrontalière, des oiseaux migrateurs, des pêches et des régions septentrionales. Enfin, les administrations municipales sont chargées de certains aspects locaux de la gestion de l'environnement, comme le traitement des eaux usées et l'épuration des eaux d'égout, l'élimination des déchets solides et l'aménagement foncier.

Pour nous acquitter de notre responsabilité partagée, nous devons travailler ensemble au Canada et avec les autres pays du monde. Grâce à la coopération, nous jouerons nos rôles respectifs et emploierons au mieux les atouts de chacun.

Le rôle de chef de file

Les gouvernements sont les gardiens de l'environnement au nom de la population. Ils doivent établir le cadre législatif qui en régit l'accès. Pendant les consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens ont notamment réclamé que le gouvernement fédéral joue ce rôle de chef de file.

Le gouvernement du Canada est disposé à montrer la voie à suivre en matière d'environnement. Il continuera de définir la politique relative aux enjeux écologiques nationaux et de promouvoir les intérêts écologiques du Canada auprès de la communauté internationale. Le rôle du Canada à l'égard de questions comme l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides et le réchauffement de la planète témoigne de la démarche que son gouvernement adoptera pour donner suite à cette demande.

Un processus décisionnel éclairé

Pour prendre des décisions judicieuses au sujet de l'usage que nous ferons de l'environnement, nous devons connaître et comprendre le monde physique et ses écosystèmes, ainsi que les relations entre le milieu naturel et l'économie.

Or, la prise de décisions éclairées nécessite des connaissances scientifiques, une éducation et une information de grande qualité. La recherche-développement scientifique et technologique est à la base de notre compréhension des problèmes et de nos efforts pour trouver des solutions réalisables. Grâce à l'éducation et à l'information, les Canadiens, dans leurs décisions quotidiennes, comprennent les répercussions de leurs actes sur l'environnement et sur la santé et en assument la responsabilité.

Il faut également une participation efficace du public pour mieux intégrer les facteurs écologiques dans les processus décisionnels du gouvernement et de l'industrie. Les décideurs reconnaissent que nous ne pouvons plus compter uniquement sur les experts pour trouver des solutions aux problèmes de l'environnement. En revanche, nous avons besoin de l'apport d'une plus large partie de la population.

La consultation du public, qui fournit cet apport, est donc essentielle à la prise de décisions touchant l'environnement. Si les Canadiens sont appelés à modifier leur comportement envers l'environnement, ils ont le droit de participer aux processus qui déterminent ce que seront ces modifications. Or, pour suivre l'évolution des problèmes écologiques, qui sont de plus en plus nombreux et complexes, nous devons élaborer des mécanismes inédits et novateurs en matière de participation du public au processus décisionnel. Les tables rondes sur l'environnement et l'économie mises en place au Canada sont des exemples de ces mécanismes.

*Les gouvernements
sont les gardiens
de l'environnement
au nom de la
population.*

La planification et l'action en fonction des écosystèmes

Nous vivons dans un milieu complexe et intégré. Toutes les créatures, y compris les humains, interagissent et dépendent les unes des autres. Elles puisent aux produits et à l'énergie du milieu physique pour obtenir des aliments et recycler les déchets. Le comportement de chacune influence celui des autres.

Dans le passé, les réponses aux problèmes écologiques ont négligé cette importante interrelation. Aujourd'hui, pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement, il faut adopter une approche plus intégrée.



Vieilles nouvelles, bonnes nouvelles !

Désormais les vieilles nouvelles sont synonymes de bonnes nouvelles. Depuis 1983, la ville de London (Ontario) utilise de vieux journaux pour faciliter l'élimination des boues d'épuration.

Chaque semaine, environ 60 tonnes de vieux journaux sont récupérés, réduits en pâte par trituration, puis mélangés à des boues d'épuration et à des polymères. Une fois le mélange pressuré pour en extraire l'humidité, le résidu solide peut être brûlé dans un incinérateur, si bien que des économies de plus de 200 000 \$ par année ont ainsi été réalisées sur la facture de gaz naturel. Qui plus est, ce procédé remplace un système de traitement qui exigeait l'ajout de chlorure ferrique et de chaux aux boues, d'où une réduction des produits chimiques déversés dans l'environnement.

Pour la ville de London, les vieilles nouvelles sont de bonnes nouvelles !

IV. L'engagement de tout l'appareil fédéral

Ainsi que vous l'apprendrez à la lecture du présent document, *le Plan vert* est beaucoup plus qu'un plan d'action pour le ministre fédéral de l'Environnement et Environnement Canada. En effet, il s'agit d'un grand plan d'action pour l'ensemble du gouvernement du Canada, qui regroupe plus de 40 ministères et organismes.

Le Plan vert est une initiative de tout l'appareil gouvernemental, qui s'inspire de la conviction qu'un effort concerté à cette échelle s'impose si nous voulons régler nos grands problèmes écologiques dans toute leur complexité.

Certes, les initiatives dont parle *le Plan vert* sont nouvelles, mais cet engagement de tout l'appareil fédéral à l'égard de la protection et de l'assainissement de l'environnement ne l'est pas. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement du Canada est devenu beaucoup plus sensible à l'environnement.

Le gouvernement du Canada a récemment proposé le projet de loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette loi consacrera l'obligation qu'a le gouvernement fédéral d'intégrer les considérations écologiques dans la planification et la réalisation de ses projets.

En outre, comme le recommande le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le gouvernement effectue maintenant des évaluations environnementales de toute initiative proposée dans le cadre de ses programmes et de ses politiques. Le Canada est l'un des rares pays du monde à le faire.

Les initiatives annoncées dans le présent document s'inspirent de cet engagement permanent à l'égard de la protection et de l'assainissement de l'environnement. En particulier, le gouvernement adoptera, en 1991, un code de gérance de l'environnement qui portera sur toutes les sphères d'activité du gouvernement fédéral.

L'un des grands points forts du *Plan vert* tient peut-être au fait qu'il renferme de nombreuses mesures visant à garantir la réalisation de ces initiatives.

Par exemple, des rapports sur l'état de l'environnement paraîtront régulièrement pour que les Canadiens puissent évaluer et apprécier les progrès accomplis par leur pays.

Des indicateurs écologiques, semblables aux indicateurs socio-économiques utilisés tous les jours par les Canadiens, seront élaborés et publiés. Ainsi, la population canadienne disposera d'une mesure concise de l'état de l'environnement et des liens qui existent entre les facteurs écologiques et le développement économique.

En outre, des systèmes et des programmes de surveillance de l'environnement seront élaborés en vue de faire le point notamment sur l'état des forêts canadiennes, l'efficacité des mesures de lutte contre les pluies acides, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la qualité des grands cours d'eau et le maintien des écosystèmes aquatiques.

*Le Plan vert est
une initiative de
tout l'appareil
gouvernemental.*



Ces mécanismes d'information mettront en lumière les domaines où il faut intensifier les efforts pour résoudre les grands problèmes écologiques connus ou pour faire face à ceux qui surgissent. En outre, des consultations sur diverses questions – depuis le changement climatique jusqu'à l'utilisation de mesures d'incitation ou de dissuasion économique – permettront aux Canadiens d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures appropriées.

V. Le financement du Plan vert

Le *Plan vert* fait appel à une vaste gamme de mécanismes pour faciliter la réalisation de nos objectifs écologiques. Au sein de l'administration fédérale, par exemple, plus d'une cinquantaine de lois concernent l'environnement. Or, ce nombre triple si l'on y ajoute les lois provinciales et territoriales. Et toute cette législation s'accompagne de règlements.

Certes, les règlements sont au cœur de la poursuite des objectifs écologiques, mais leur élaboration et leur application exigent des fonds, à l'instar des autres questions prépondérantes du *Plan vert*, comme les sciences et la technologie, le partenariat, l'information, la conservation et les mesures correctrices.

Le gouvernement consacre actuellement à ses principaux programmes de l'environnement plus de 1,3 milliard de dollars par an. Le gros de cette somme va à Environnement Canada, principal coordonnateur des politiques et des programmes fédéraux axés sur la préservation et l'assainissement de l'environnement. Pour remplir son mandat, ce ministère exécute des programmes visant à fournir aux Canadiens de l'information sur l'environnement, à garantir la gestion et l'utilisation judicieuses des ressources renouvelables, à promouvoir l'établissement et l'adoption d'objectifs touchant la qualité de l'environnement et la prévention de la pollution, à assujettir toute nouvelle activité fédérale à une évaluation environnementale au début de la planification et, enfin, à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales d'importance nationale.

Or, la compétence fédérale en ces domaines n'est pas l'apanage d'Environnement Canada : il incombe à tous les ministères et organismes fédéraux de veiller aux aspects écologiques de leurs activités. En effet, d'importants objectifs écologiques sous-tendent des programmes majeurs de plusieurs ministères, notamment :

- Agriculture Canada conclut avec les gouvernements provinciaux et les producteurs des ententes de coopération tendant à conserver et à protéger les ressources foncières agricoles. Au moyen, par exemple, du Programme national de conservation des sols, des ententes fédérales-provinciales incitent les producteurs agricoles à utiliser de meilleures méthodes de conservation des sols.
- Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources finance des programmes qui favorisent les économies d'énergie, les énergies nouvelles, la mise au point de technologies, les études géologiques, la cartographie, la télédétection, le recyclage des minéraux, la gestion des déchets et l'évaluation environnementale.
- Pêches et Océans Canada régit, en vertu de la *Loi sur les pêches*, la préservation et la protection des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson. Importante activité de réglementation, le Programme de gestion de l'habitat du poisson vise à préserver et à améliorer ce milieu, ainsi qu'à le protéger contre les perturbations physiques ou chimiques.

-
- Par ses programmes de recherche, Forêts Canada s'efforce d'améliorer et de mettre en œuvre des méthodes plus économiques et écologiques de lutte contre les insectes et les maladies des forêts, ainsi que d'accroître la connaissance des écosystèmes forestiers et de perfectionner les techniques de gestion. Par ailleurs, au moyen d'ententes de collaboration avec l'industrie, il appuie la recherche-développement visant à améliorer les produits et à rendre les procédés du secteur forestier plus favorables à l'environnement. En outre, il entreprend de vastes travaux de remise en état des forêts de concert avec les gouvernements provinciaux.
 - Santé et Bien-être social Canada s'occupe de deux domaines : la protection de la santé et les services médicaux. Dans le premier, il s'intéresse à l'évaluation environnementale et à la biosurveillance, à la sensibilisation du public aux effets du milieu sur la santé, à l'étude du transport à grande distance des polluants atmosphériques et à la pollution des Grands Lacs, ainsi qu'à l'élaboration de normes nationales, notamment sur la qualité de l'eau potable. Dans le second, il surveille l'état de santé des autochtones, des voyageurs et des fonctionnaires fédéraux.
 - Affaires indiennes et du Nord Canada administre des programmes qui permettent aux autochtones et aux Inuit de résoudre les problèmes de l'environnement qui nuisent aux terres de leurs réserves, aux ressources en eau et à leurs méthodes traditionnelles d'utilisation des terres, programmes conçus également pour la conservation et la protection de l'environnement du Grand Nord.

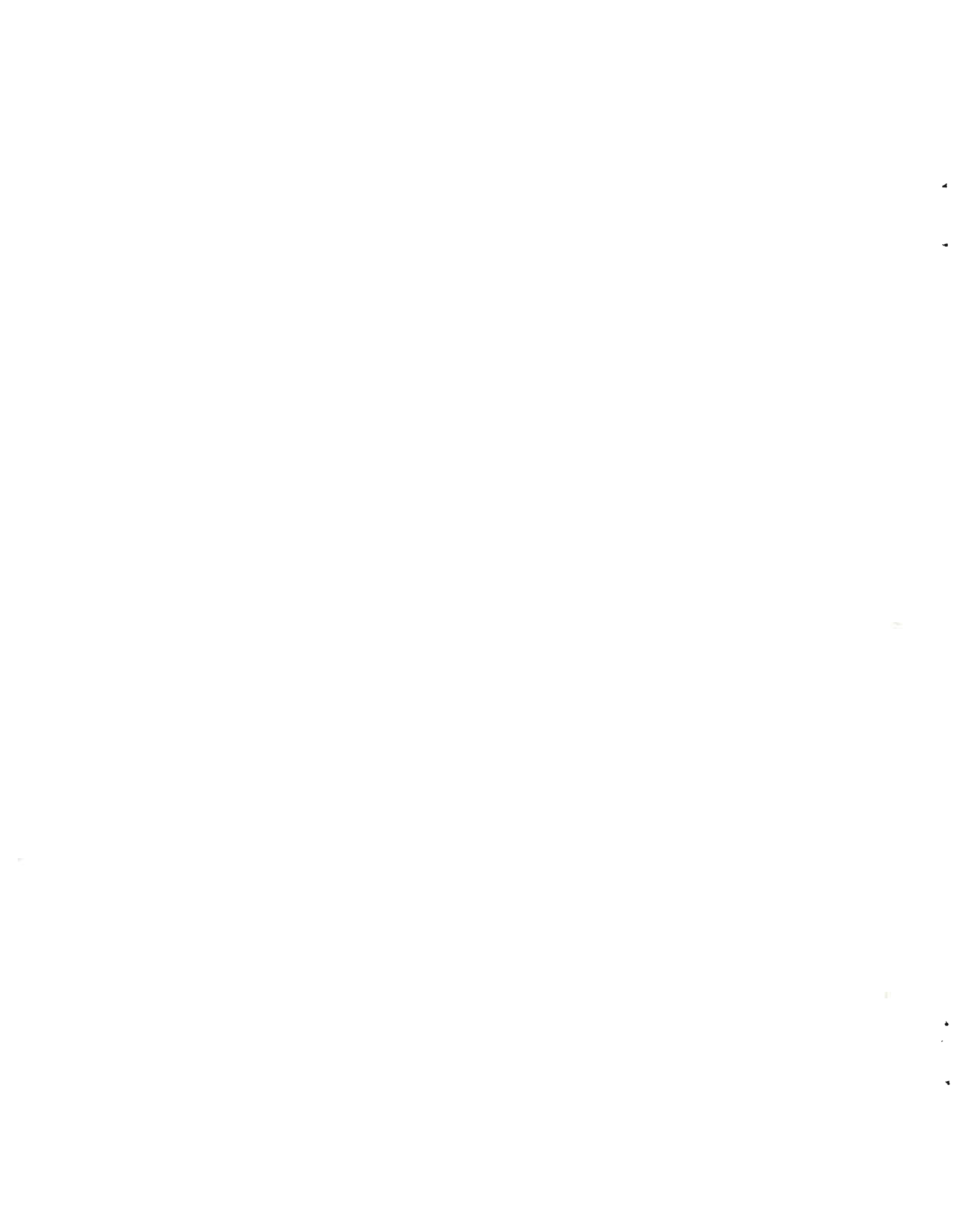
Au cours des cinq prochaines années, des crédits supplémentaires de trois milliards de dollars seront débloqués dans le cadre du *Plan vert*. Conjuguée avec les budgets des programmes existants, cette somme portera à près de dix milliards de dollars les dépenses fédérales en matière d'environnement, au cours des cinq années qui suivront la mise en œuvre du *Plan vert*, soit une hausse de 50 p. 100 des fonds fédéraux affectés à ce domaine.

Ces crédits supplémentaires seront répartis dans les huit secteurs énoncés à la deuxième partie du *Plan vert* (voir tableau 1).

Tableau 1 : Les ressources du *Plan vert*
(sur cinq ans)

		\$
I.	L'assainissement de l'air, de l'eau et des sols	850 millions
II.	Les ressources renouvelables	350 millions
III.	Les espèces et les espaces exceptionnels	175 millions
IV.	La préservation de l'intégrité du Nord canadien	100 millions
V.	La sécurité de l'environnement mondial	575 millions
VI.	Un processus décisionnel respectueux de l'environnement	500 millions
VII.	Commencer chez soi	275 millions
VIII.	Les urgences écologiques	175 millions
	TOTAL	3 milliards

Cadre d'action pratique, le *Plan vert* évoluera selon les circonstances. Chaque année, le gouvernement canadien examinera et rajustera les affectations pour respecter les priorités actuelles et prendre en compte les nouvelles.



Deuxième partie –
Le Plan vert

Les initiatives du *Plan vert* sont accompagnées des symboles suivants :



Les sciences et la technologie



La sensibilisation, l'information et la surveillance



Les programmes et les services gouvernementaux



Les lois, les règlements et leur mise en application



L'action internationale



Le partenariat



Les activités du gouvernement fédéral

I. Les trois éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et les sols

A. Le caractère indissociable de la santé et de l'environnement

Le Canada entend faire en sorte que les citoyens d'aujourd'hui et de demain puissent jouir d'un air pur, d'une eau propre et de sols non contaminés, lesquels sont essentiels au maintien de la santé et à la préservation de l'environnement.

Introduction

La santé, l'environnement et l'économie sont inextricablement reliés. L'être humain vit sur terre en tant qu'individu, avec des traits caractéristiques propres déterminés par son code génétique. Toutefois, dès la naissance, nous existons non seulement en tant que personne, mais également en tant qu'élément très actif d'un écosystème, lui-même vivant et complet. C'est de la salubrité de cet environnement que dépendront non seulement notre santé et notre sécurité, mais également celles de nos enfants et de leurs descendants.

Si nos activités économiques ont grandement contribué au développement de la société et à l'expansion de notre population, en revanche elles imposent de lourds fardeaux à une bonne partie de l'environnement de la planète. La déforestation, la pollution et l'extinction d'espèces animales ne sont que quelques-unes des conséquences manifestes des activités d'origine humaine. Au fur et à mesure que l'environnement se dégrade, la santé des gens et l'économie peuvent aussi se détériorer.

Prenons, par exemple, la pollution par le dioxyde de soufre et ses effets sur la santé. Cette principale cause des pluies acides a également été étroitement associée à l'augmentation du nombre de cas traités en salles d'urgence. Les gens souffrant d'asthme ou d'autres troubles respiratoires sont particulièrement sensibles aux polluants atmosphériques.

Toutefois, les répercussions de l'environnement sur la santé vont bien au-delà du simple bien-être physique. La salubrité de l'environnement influe également sur l'équilibre spirituel, psychologique, social et affectif de l'être humain, ainsi que sur son milieu naturel et quotidien : maison, lieu de travail, voisinage et collectivité. Les terres forestières en friche, les lacs pollués et l'air irrespirable ont de graves répercussions sur le psychisme humain.

La santé constitue un aspect important de chaque problème écologique, qu'il s'agisse des substances toxiques, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de la gestion des déchets ou du traitement de nos ressources renouvelables. Pour que les Canadiens puissent jouir à long terme d'une bonne santé, il faut assainir l'air, l'eau et les sols.



En 1991, le ministre de la Santé et du Bien-être social rendra public le Plan d'action pour la santé et l'environnement.

Des mesures ont déjà été prises pour réduire la pollution de l'environnement et, par le fait même, améliorer la santé. Par exemple, un plan d'action multilatéral a entraîné l'adoption du programme de lutte contre les pluies acides, grâce auquel on constate actuellement une baisse de la concentration de dioxyde de soufre dans l'air par tout le Canada. En outre, lorsque des scientifiques ont démontré que les émissions causées par l'essence au plomb pouvaient influencer sur le développement neurologique de certains enfants, le gouvernement a décidé d'interdire, au Canada, les additifs à base de plomb dans l'essence à compter du 1^{er} décembre 1990.

Le Plan d'action pour la santé et l'environnement

En 1991, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social rendra public le Plan d'action pour la santé et l'environnement, dans lequel seront énoncées les mesures à prendre pour déceler et résoudre certains problèmes de santé associés à la pollution. On y trouvera des initiatives nationales et internationales, ainsi que des mesures visant à faciliter l'action individuelle et collective. Plus précisément, ce plan sera axé sur les groupes de Canadiens les plus sensibles aux agressions faites à l'environnement.

Le Plan d'action pour la santé et l'environnement comprendra les éléments précis suivants :

La qualité de l'eau potable



De concert avec les provinces, le gouvernement adoptera une nouvelle loi sur l'eau potable afin d'aider à réduire le nombre de maladies attribuables à la présence de substances dangereuses dans l'eau potable (chapitre I-B).

Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé



Ce programme permettra d'analyser les effets des contaminants aéroportés et du changement climatique sur la santé. Il mettra l'accent sur l'évaluation des dangers pour la santé que présentent les pluies acides, les produits chimiques toxiques aéroportés, l'ozone troposphérique et les contaminants de l'air intérieur.

La gestion des déchets et la santé



Pour tenir compte des aspects de la santé et de l'environnement dans nos stratégies de gestion des déchets, le gouvernement évaluera et surveillera les effets de la gestion des déchets sur la santé, élaborera des lignes directrices et préparera de la documentation afin de mieux renseigner le public sur ces questions.

Les contaminants et les autochtones

En raison de leur mode de vie traditionnel et de leurs sources d'alimentation, les autochtones sont particulièrement menacés par les problèmes écologiques.



Il y a lieu notamment de s'inquiéter pour les populations autochtones qui vivent sur les rives du bassin des Grands Lacs. Ainsi, en collaboration avec les collectivités en cause, le gouvernement entreprendra une étude exhaustive. Il évaluera les dangers que présentent les contaminants pour la santé et élaborera des mécanismes pour aider les autochtones à protéger leur santé.

Il mettra également sur pied un programme pour étudier de plus près les effets des contaminants sur la santé des femmes enceintes et sur la croissance des enfants. Le programme s'intéressera plus spécialement aux cas des femmes et des enfants autochtones qui vivent dans des localités ayant déjà connu des problèmes de contamination.

La santé et l'environnement dans le Grand Nord



Il existe de plus en plus de preuves que la pollution de l'Arctique menace la santé des habitants du Grand Nord, notamment ceux qui absorbent surtout des aliments de la région. Pour fournir de meilleurs conseils sur les moyens de se prémunir contre ces dangers, le programme sera axé sur les dangers auxquels s'exposent les habitants du Grand Nord en consommant des aliments locaux.

Un inventaire des effets sur la santé dans les « points chauds »

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement améliorera sa capacité de collecte, d'analyse et d'organisation de l'information relative à la santé et à l'environnement.



En collaboration avec les provinces et Statistique Canada, le gouvernement dressera un inventaire des effets sur la santé et mettra en corrélation les points chauds de contamination avec l'incidence des cancers et d'autres maladies graves.

La radiation






Le gouvernement évaluera et surveillera les incidences de la radiation sur la santé.

L'information et la sensibilisation en matière de santé et d'environnement

Les individus et les collectivités du Canada ont indiqué clairement qu'ils se préoccupaient des effets des problèmes écologiques sur leur santé et, inversement, des répercussions néfastes de leurs gestes sur l'environnement. Le milieu médical est de plus en plus convaincu de la nécessité d'une action concrète, reposant sur une information sérieuse et entreprise dans la collectivité, ainsi que d'une imputabilité en matière d'environnement. Il estime en outre que de nouveaux partenariats doivent être créés afin de préserver la salubrité de l'environnement.

En raison de leur mode de vie traditionnel et de leurs sources d'alimentation, les autochtones sont particulièrement menacés par les problèmes écologiques.

C'est pourquoi le gouvernement établira un certain nombre de programmes visant à encourager et à appuyer l'action individuelle et collective dans le domaine de la santé et de l'environnement, notamment :

-  un programme national de sensibilisation et d'information sur la santé et l'environnement, visant à fournir aux individus et aux collectivités des renseignements opportuns et exacts, qui les aideront à faire des choix individuels et collectifs éclairés sur une vaste gamme de sujets liés à la santé et à l'environnement;
-  un centre d'information sur la santé et l'environnement, ayant pour mandat de fournir aux individus et aux collectivités des renseignements sur un éventail de sujets touchant la santé des Canadiens. Le gouvernement aidera le centre à s'attaquer aux problèmes locaux, à établir des réseaux et à favoriser la création de nouveaux partenariats;
-  un programme de santé physique et d'environnement visant à favoriser l'activité physique dans un milieu naturel sain.

Le Plan d'action pour la santé et l'environnement viendra s'ajouter aux autres initiatives du *Plan vert*, plus particulièrement aux mesures visant à contrôler les substances toxiques (chapitre I-C), à régler le problème du smog en milieu urbain (chapitre I-D), ainsi qu'à protéger et à améliorer la qualité de l'eau (chapitre I-B).

B. La poursuite des mesures en vue de protéger et d'améliorer les ressources en eau

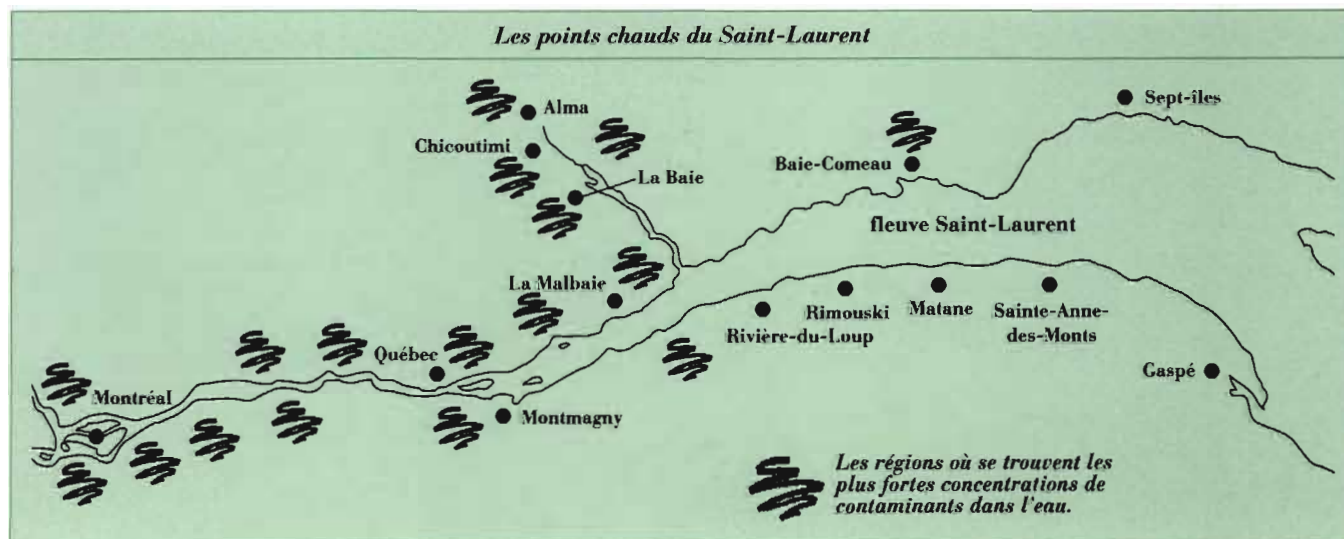
Le Canada entend protéger et améliorer la qualité de ses ressources en eau et en promouvoir une utilisation rationnelle et efficace.

Introduction

L'eau est la source de toute forme de vie. Le règne animal y a pris naissance avant d'émerger sur la terre ferme et, des millions d'années plus tard, le corps humain se compose toujours de 83 p. 100 d'eau. L'état de cette ressource détermine l'état de millions de végétaux et d'animaux, au Canada et partout dans le monde. L'eau est également essentielle à l'économie de tous les pays du monde. Elle sert au transport, à la production d'énergie, à l'élimination des déchets, aux loisirs, à l'agriculture et aux pêches. Elle est indispensable tant au secteur de la transformation qu'à celui des services.

Peu de pays ont été façonnés par l'eau autant que le nôtre : les peuples autochtones suivaient les cours d'eau et s'établissaient sur leurs rives, les colons européens les utilisaient comme artères de transport, dans tout le continent, et c'est sur les rives de ces voies d'eau qu'ils ont fondé nos grands centres urbains. C'est également sur ces voies navigables qu'ont pris naissance nos premières industries et nos premiers commerces.

Peu de pays possèdent, à l'égard de la protection des ressources mondiales en eau, une responsabilité aussi grande que le Canada. Nous sommes les gardiens de 9 p. 100 des réserves renouvelables d'eau douce



Le gouvernement élabore actuellement des plans de mesures correctives pour les 17 « points chauds » des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

du monde : avec 20 p. 100 des réserves mondiales, nos Grands Lacs constituent le plus grand bassin d'eau douce de la terre. Baigné par trois océans, le Canada administre également le plus long littoral de tous les pays du monde.

Les Canadiens reconnaissent donc leur responsabilité individuelle et collective à l'égard de la protection de la qualité de l'eau et de la gestion de ses usages concurrentiels.

Des efforts fructueux

Depuis les années 70, nous avons entrepris, en collaboration, des initiatives visant à réduire la pollution dans les Grands Lacs. Les huit milliards de dollars engagés jusqu'à maintenant par les gouvernements fédéraux canadien et américain, ainsi que par les administrations provinciales et les États, ont permis d'atténuer le problème des quantités excessives de substances nutritives. Le lac Érié a été ressuscité. Dans certains cas, les niveaux de produits chimiques toxiques rémanents dans le goéland argenté, qui se nourrit de poisson, ont diminué de 75 p. 100. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, entériné par le Canada et les États-Unis en 1978, a été renforcé en 1987. Il se révèle un outil efficace pour coordonner les efforts des deux côtés de la frontière.

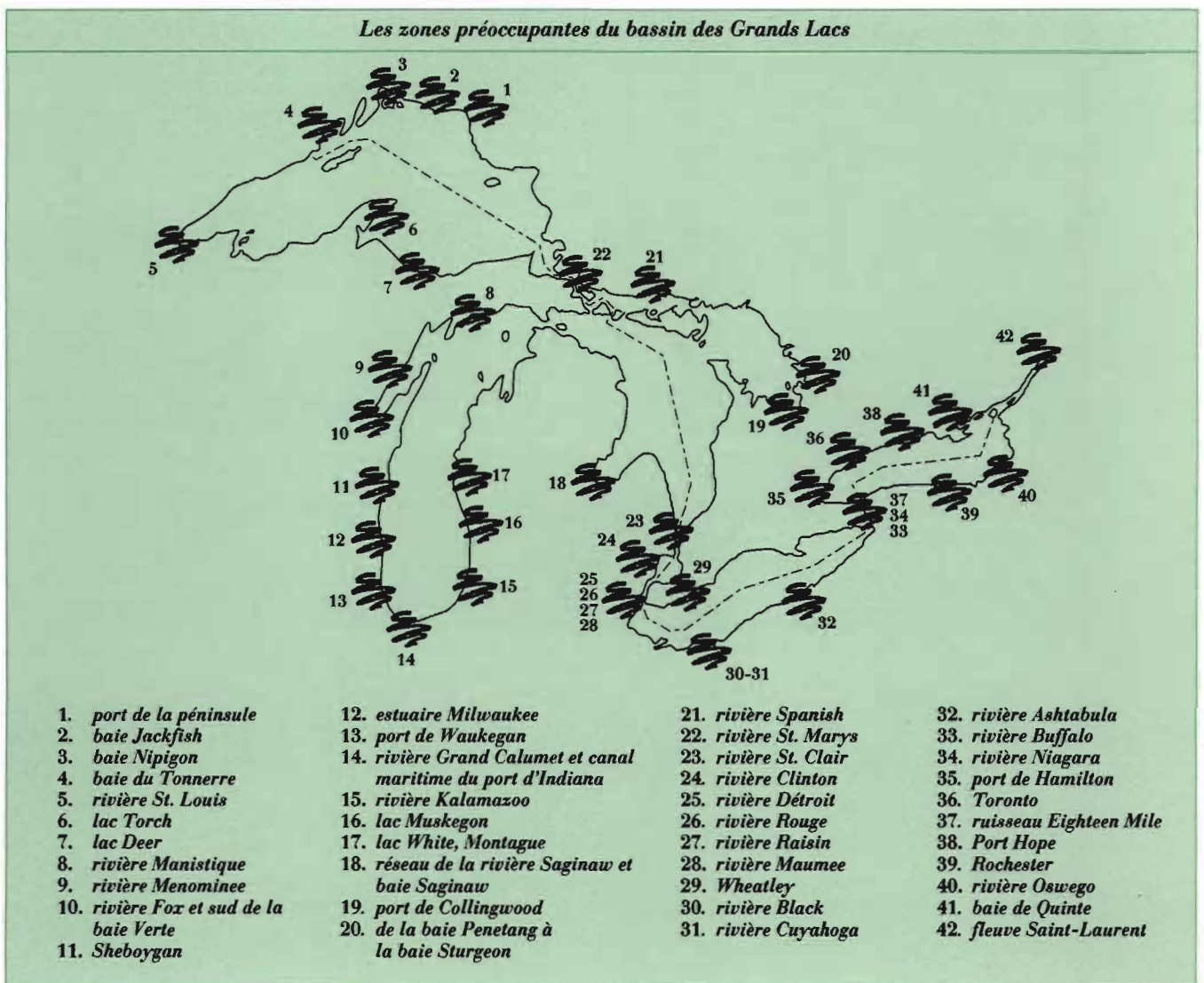
Le Plan d'action des Grands Lacs et le Plan d'action Saint-Laurent sont des programmes de coopération fédérale-provinciale qui appuient les efforts de dépollution et préservent la qualité de l'eau. Le gouvernement fédéral ainsi que le Québec et l'Ontario y ont déjà engagé des centaines de millions de dollars dans des travaux de dépollution.

De concert avec le gouvernement ontarien et un certain nombre de comités consultatifs publics, le gouvernement fédéral élabore actuellement des plans de mesures correctives pour les 17 « points chauds » des Grands Lacs et du Saint-Laurent, entre autres, les rives du lac Ontario, à Toronto, et le port de Hamilton. Pour le Saint-Laurent, la priorité va aux ports de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, ainsi qu'au canal de Lachine. Le gouvernement fédéral, dont le Centre Saint-Laurent, collabore avec la province et l'industrie à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent.

Le gouvernement du Canada a participé à la vérification environnementale des terrains industriels du port de Toronto, projet actuellement coordonné par la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Le gouvernement fédéral considère cette association plurigouvernementale comme un modèle de collaboration avec d'autres instances pour atteindre des objectifs communs en recourant à une approche écosystémique. Sa participation à la phase II de la vérification pourra servir à démontrer comment un partenariat de gouvernements, mettant en cause notamment l'utilisation des terres fédérales et le champ de compétence de l'État, peut contribuer à résoudre les nombreux problèmes de nos secteurs riverains en milieu urbain.

Parce que la *Constitution canadienne* les rend largement responsables de l'eau, les gouvernements provinciaux s'occupent activement de protéger cette ressource. Ainsi, par sa stratégie municipale et industrielle de dépollution, l'Ontario réduira la pollution de l'eau causée par les décharges industrielles et municipales en garantissant l'utilisation des meilleures technologies existantes.

Les municipalités analysent régulièrement l'eau potable pour s'assurer qu'elle respecte les recommandations pour la qualité des eaux au Canada formulées par Santé et Bien-être social Canada, lesquelles précisent les conditions qui influent sur la qualité de l'eau potable et les concentrations maximales permises de certaines substances.



*La politique
fédérale des eaux
(1987) énonce
notre stratégie
nationale de
gestion des
ressources en eau.*

La politique fédérale des eaux (1987) énonce notre stratégie nationale de gestion des ressources en eau. Elle vise à protéger et à améliorer la qualité de cette ressource, ainsi qu'à en promouvoir une utilisation rationnelle et efficace.

Les récentes mesures législatives et réglementaires du gouvernement fédéral assureront également une meilleure protection des voies navigables du pays. Le projet de loi canadienne sur l'évaluation environnementale fera en sorte que les projets fédéraux, y compris ceux qui touchent les ressources en eau, soient assujettis à des évaluations de leurs répercussions sur l'environnement. Les règlements proposés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* élimineront, pour ainsi dire, les rejets de dioxines et de furanes des usines de pâtes et papiers. Les règlements proposés en vertu de la *Loi sur les pêches* fixeront par ailleurs de nouvelles limites aux autres effluents de ces usines.

Mais malgré tout ce que nous faisons, il est de plus en plus évident que nous mettons à rude épreuve la capacité de la nature de nous fournir des approvisionnements sûrs et convenables, ainsi que de maintenir des écosystèmes aquatiques sains et productifs. Zones de pêche et plages fermées, sécheresse et poisson contaminé, voilà autant de symptômes d'un environnement auquel on en impose trop. Nous venons même de découvrir que les polluants atmosphériques toxiques contribuent à la pollution de l'eau.

Réaffirmant les stratégies et les objectifs de la politique fédérale des eaux, *le Plan vert* énonce l'apport de l'État à d'autres initiatives nationales en vue de protéger les ressources en eau et d'en améliorer la qualité. *Le Plan vert* prévoit des programmes détaillés visant à

- assurer des approvisionnements en eau potable sûrs et fiables;
- réparer nos erreurs passées;
- favoriser la prévention de la pollution;
- inciter à une utilisation rationnelle de l'eau;
- faire avancer la science et la technologie dans le domaine.

Conscient des pressions croissantes exercées sur les océans du monde, le gouvernement énonce, dans *le Plan vert*, les mesures qu'il entend prendre pour protéger davantage nos eaux côtières et hauturières.

Ces initiatives viendront s'ajouter aux autres mesures du *Plan vert*, plus particulièrement le Plan d'action sur l'environnement et la santé (chapitre I-A), les programmes sur les substances toxiques (chapitre I-C), les mesures en vue de protéger le poisson et son habitat (chapitre II-C), ainsi que les mesures visant à diminuer le risque de déversements en mer et à améliorer la capacité du Canada de faire face à des déversements en mer (chapitre VIII-A).

La salubrité et la sécurité de l'approvisionnement en eau

Une loi sur l'eau potable

La découverte d'un nombre croissant de substances potentiellement dangereuses dans l'eau ne cesse d'ébranler la confiance du public dans la salubrité de cette ressource. Lors des consultations sur *le Plan vert*, la population canadienne a exprimé ses inquiétudes quant à la pertinence des recommandations pour la qualité des eaux au Canada. Elle a demandé qu'on agisse pour protéger et améliorer davantage la qualité des réserves d'eau. Par conséquent :



En 1991, le gouvernement fédéral adoptera une loi sur l'eau potable.

Cette loi autorisera le ministre de la Santé et du Bien-être social à élaborer des règlements établissant des normes de qualité de l'eau potable qui seraient obligatoires dans les domaines de compétence fédérale.

Elle prévoira également l'élaboration de critères de qualité pour les matières en contact avec l'eau, les produits chimiques utilisés pour son traitement et les dispositifs de traitement aux points d'utilisation. De plus, elle intensifiera la recherche concernant les effets de l'eau potable sur la santé.

Les eaux souterraines

Le quart des Canadiens – un million de personnes dans les Maritimes seulement – tirent leur eau de la nappe souterraine, source importante non seulement pour la consommation humaine, mais aussi pour l'abreuvement des animaux, l'aquaculture et l'exploitation minière. Mais, dans bien des régions du pays, cette eau est contaminée par des pesticides, des réservoirs souterrains qui fuient et les déchets des décharges.



Pour aider les municipalités à faire face à ces problèmes, le gouvernement fédéral publiera une série de lignes directrices et de codes de bonnes pratiques.

La santé des autochtones et la qualité de l'eau

L'approvisionnement en eau saine et l'installation de services d'égout constituent l'un des principaux enjeux écologiques pour bien des communautés autochtones, si elles veulent réduire l'éventualité de maladies contagieuses transmises par l'eau.



À cette fin, le gouvernement accélérera considérablement l'installation de réseaux d'alimentation en eau et d'égout dans les réserves indiennes, en vue de résoudre les problèmes de santé et de sécurité. Pratiquement tous les travaux seront administrés et effectués par les communautés autochtones.

En 1991, le gouvernement fédéral adoptera une loi sur l'eau potable.

Le Fraser est le cours d'eau où se déroule chaque année la plus importante remontée de saumon du monde.

Les erreurs du passé

La condition sine qua non d'une eau propre et saine est d'empêcher sa pollution. Reste que nous devons tous accepter la responsabilité de réparer les dommages causés. Fort de l'expérience qu'il tire de ses travaux actuels de dépollution du Saint-Laurent et des Grands Lacs, le gouvernement fédéral s'attaque maintenant au fleuve Fraser et aux côtes de l'Atlantique.

L'objectif « fleuve Fraser »

Le Fraser est le cours d'eau où se déroule chaque année la plus importante remontée de saumon du monde et où hivernent les plus grandes populations de sauvagine du pays. Il constitue en outre une halte importante pour des millions d'oiseaux migrateurs. Mais l'activité sociale et économique des deux millions de personnes qui habitent dans les environs a amoindri la capacité du fleuve d'assurer la survie des poissons et des autres espèces fauniques qui en dépendent.

Ces dernières années, entre autres par le truchement du Programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser, la concertation a permis de faire progresser la lutte contre la pollution. Malgré tout, de nombreuses régions du bassin doivent être assainies de toute urgence. Par exemple, on a trouvé de fortes concentrations de métaux lourds dans les poissons sédentaires du cours inférieur du fleuve, près des usines de traitement des déchets et des emplacements industriels.

Le gouvernement du Canada se joindra au gouvernement de la Colombie-Britannique, aux municipalités et à l'industrie pour mettre au point un plan d'action pour le bassin du fleuve Fraser. Ce plan viendra se greffer aux travaux découlant du Programme de gestion de l'estuaire du fleuve et établira des objectifs et des calendriers pour les mesures correctives. L'assainissement de l'inlet Burrard constituera une priorité.



À compter de 1991, avec la province, les municipalités et l'industrie, le gouvernement élaborera un plan de gestion de développement durable du fleuve Fraser et de l'inlet Burrard.



Il y aura accroissement des mesures de surveillance, d'observation et d'application.



D'ici 1992, on mettra en place un mécanisme pour coordonner les divers éléments du programme, collaborer avec les collectivités et les industries implantées le long du fleuve et fournir au public les renseignements dont il a besoin.



Le ministre des Pêches et des Océans annoncera des plans pour doubler le banc de poissons du fleuve. L'objectif sera atteint par la reconstitution du peuplement, la protection du capital-habitat et la suppression des obstacles aux mouvements migratoires, pour créer une nouvelle capacité d'accueil.

L'objectif « ports et côtes de l'Atlantique »

Dans la région de l'Atlantique, les eaux côtières contiennent d'abondants peuplements de poissons et d'autres espèces, en plus de jouer un rôle primordial dans la prospérité économique et sociale de la région. Or, un certain nombre des ports et des zones côtières de l'Atlantique ont été gravement endommagés par la pollution due aux eaux d'égout, aux déchets industriels et aux déversements en cours de transport.



Le gouvernement fédéral appuiera les efforts d'assainissement des points chauds de l'Atlantique, au cours des cinq prochaines années. En élaborant et en réalisant ses plans de mesures correctives, il travaillera avec les provinces, les municipalités, l'industrie et les autres intervenants à l'établissement d'objectifs et de calendriers pour la surveillance des sources de pollution.

La prévention de la pollution des eaux intérieures

Le Canada dispose déjà d'importants programmes pour restaurer la qualité de l'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Bien que ces mesures permettent de réparer les dommages déjà causés, il nous faut également adopter des mesures préventives pour faire en sorte que les erreurs ne se répètent pas.



À cette fin, le Canada collaborera avec les États-Unis à l'établissement d'un plan d'action bilatéral de prévention intégrale de la pollution dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Pour être efficace, le plan fera appel à la coopération des industries, des collectivités et des gouvernements, ici et aux États-Unis. Le gouvernement fédéral engagera des fonds dans des projets de démonstration de techniques et dans l'éducation communautaire.



Parallèlement, il établira, d'ici 1992, un centre de prévention de la pollution des Grands Lacs où devront converger recherche et diffusion de l'information. Catalyseur des mesures concrètes de lutte contre la pollution et bureau central d'information, ce centre sera relié directement à d'autres établissements de recherche, comme le Centre canadien des eaux intérieures, l'université McMaster et le Centre Saint-Laurent.

La mise en valeur du bassin de l'Athabasca, en Alberta, a causé récemment certaines inquiétudes quant aux répercussions écologiques cumulatives à long terme.



De concert avec la province et les territoires, le gouvernement fédéral participera à une étude de trois ans sur les répercussions écologiques cumulatives des développements en cours et envisagés dans la région, comme le recommandait dernièrement la Commission d'examen des incidences environnementales des projets de l'Alberta-Pacific.

Un certain nombre des ports et des zones côtières de l'Atlantique ont été gravement endommagés par la pollution due aux eaux d'égout, aux déchets industriels et aux déversements en cours de transport.

La qualité de l'eau des rivières Rouge et Assiniboine, surtout près de Winnipeg (Manitoba), soulève aussi certaines craintes. On comprend mal les effets cumulatifs sur l'eau des nombreuses activités industrielles, agricoles et municipales dans ces bassins hydrographiques, ce qui nous empêche pour l'instant de déterminer la priorité des mesures préventives et correctives à prendre.



Le gouvernement propose de réaliser, avec le Manitoba et la Saskatchewan, une étude portant sur l'utilisation de l'eau, les sources et les effets des polluants, la conservation des sols et l'habitat faunique dans les bassins des rivières Rouge et Assiniboine.

Mais pour conserver l'eau, il faut la payer à sa juste valeur.

Une meilleure utilisation de l'eau

Malgré l'apparente abondance de nos ressources, l'approvisionnement en eau douce du Canada n'est pas inépuisable. Dans certaines régions, on a déjà atteint la limite de la capacité des rivières, des lacs et de la nappe souterraine de répondre à la demande toujours croissante. Là où elle existe en relative abondance, l'eau est menacée par la pollution.

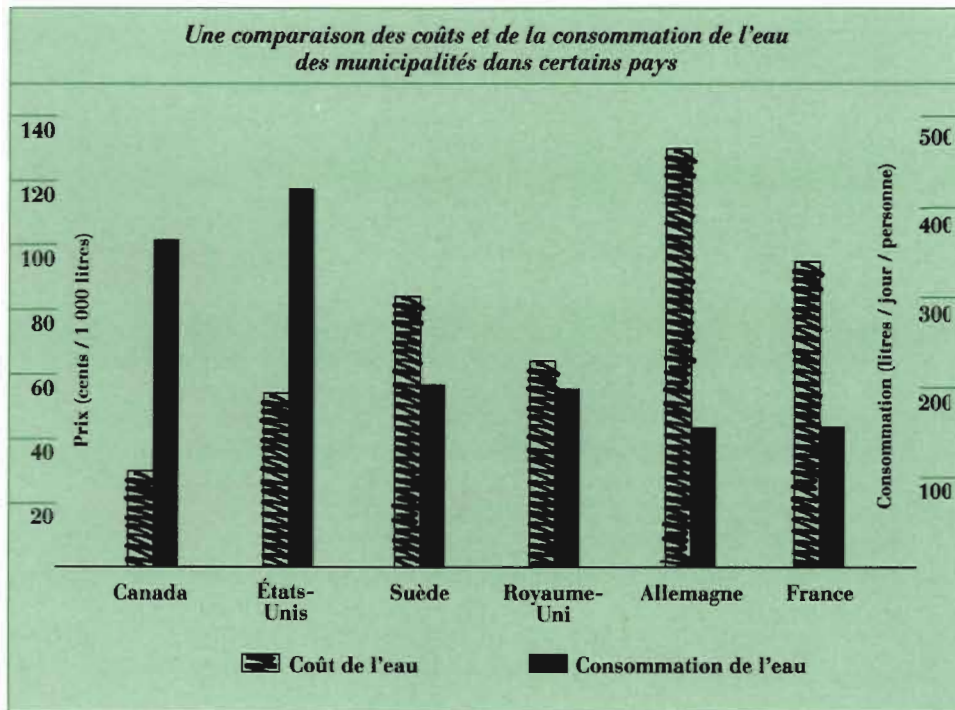
La demande croissante, stimulée par des prix qui figurent parmi les plus bas du monde, a aggravé les problèmes d'alimentation régionale. Pour y faire face, les municipalités doivent investir dans de coûteuses installations de traitement ou encore transporter l'eau sur des distances de plus en plus grandes.

Aujourd'hui, on évalue à plus de 100 milliards de dollars le coût de remplacement des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées au pays. Et comme son prix est infime, l'eau ne procure pas assez de recettes pour payer une nouvelle infrastructure, ni pour couvrir les frais d'entretien. Il en résulte en bout de ligne une grave détérioration de nos réseaux d'alimentation.

Nous pouvons faire une foule de choses pour économiser l'eau et ménager nos réserves d'eau. À la maison, nous pouvons employer des pommes de douche et des toilettes à faible débit. L'industrie a accès à des méthodes de production qui consomment moins d'eau. Un nombre croissant de sociétés recyclent l'eau qu'elles utilisent.

Mais pour conserver l'eau, il faut la payer à sa juste valeur. Si nous la payons plus cher, nous en consommerons moins et nous pourrions alors amasser les sommes requises pour construire et entretenir nos réseaux d'alimentation et de traitement. La tarification et l'infrastructure de l'eau relèvent des autorités locales, mais le gouvernement fédéral croit que la coopération est nécessaire pour promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau, partout au pays.





En collaboration avec les provinces, les municipalités et le secteur privé, le gouvernement du Canada parrainera une conférence nationale pour promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau, grâce à une meilleure gestion de la demande, à une tarification plus réaliste, ainsi qu'à la mise au point et à l'utilisation de techniques de conservation.

Le Plan vert incitera également à la conservation de l'eau par d'autres mesures exposées ailleurs, y compris le programme élargi des Partenaires de l'environnement (chapitre VI-A) et le nouveau programme canadien d'écocivisme (chapitre VI-C).

De plus grandes connaissances scientifiques sur l'eau

Depuis vingt ans, nous avons fait d'énormes progrès dans l'étude des ressources en eau, principalement sur l'origine, les destinations et les effets des produits toxiques chimiques. Notre capacité de détecter les substances qui contaminent l'eau a aussi augmenté de façon spectaculaire. Il n'y a pas longtemps, nous ne pouvions que mesurer les parties par million. Maintenant nous en sommes aux parties par billion.

En vertu du *Plan vert*, le gouvernement fédéral augmentera sa mise de fonds dans les sciences et les techniques de l'eau, de concert avec les provinces et l'industrie (comme il est précisé au chapitre VI-D).

La consommation d'eau au pays



- A. chasse d'eau..... 40 %
- B. lave-vaisselle et lessive..... 20 %
- C. boisson et cuisine..... 5 %
- D. douches et bains..... 35 %

Les technologies de lutte contre la pollution de l'eau enregistrent aussi d'énormes progrès. Le Centre technique des eaux usées d'Environnement Canada y a largement contribué. Le gouvernement fédéral fera en sorte que le centre travaille encore plus étroitement avec ses principaux associés, l'industrie et les provinces, et qu'il commercialise plus rapidement la technologie qu'il met au point.

Une meilleure gestion des eaux côtières

Nos océans sont une source incroyablement fertile d'habitats, de ressources et de milieux naturels se prêtant à de nombreux usages. Ils injectent plus de huit milliards de dollars dans l'économie du pays et procurent plus de un million d'emplois aux Canadiens. Mais, même si nous sommes responsables des côtes, les océans comme tels sont considérés comme « propriété mondiale commune ». Jusqu'à récemment, tous pouvaient les exploiter, mais nul n'en était responsable.

Il en résulte que nos écosystèmes marins montrent les mêmes signes de stress que beaucoup d'autres secteurs de l'environnement. Il va de soi que les facteurs naturels, comme l'érosion des rivages, y sont pour quelque chose, mais c'est à l'activité humaine qu'il faut surtout en attribuer l'accélération de la détérioration. La pollution des mers vient essentiellement de deux types de sources : les sources ponctuelles, comme les décharges directes d'usines ou d'égouts, et les sources diffuses, moins visibles mais tout aussi nuisibles, qui incluent le ruissellement des pesticides et des engrais utilisés en agriculture, ainsi que les polluants transportés sur de longues distances par le vent et l'eau avant d'être finalement absorbés par nos eaux côtières et intérieures.

Le gouvernement du Canada a accepté sa responsabilité comme gestionnaire de sa part du « patrimoine commun » et comme partie aux efforts internationaux pour lutter contre ce qui menace la qualité du milieu marin.

Créé au milieu des années 70, la *Convention de Londres sur l'immersion des déchets* vise à assurer la protection des océans contre les effets dommageables du rejet de déchets en mer. Le Canada, membre influent parmi les différents pays signataires de cette entente internationale, vient d'appuyer une proposition en vue d'interdire le déversement en mer de déchets industriels d'ici la fin de 1995. Les contrôles internationaux de la *Convention de Londres* sont mis en application en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

La *Convention de Londres* ne s'étend toutefois pas aux sources terrestres, qui représentent environ 80 p. 100 de la pollution des mers. Le Canada dirige les efforts internationaux de lutte contre cette pollution. En 1985, il a joué un grand rôle dans l'établissement des lignes directrices de Montréal pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique, élaborées sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Plus récemment, en juillet 1990, les chefs d'État et de

gouvernement présents au Sommet économique de Houston ont adopté une proposition canadienne visant à élaborer une stratégie-cadre internationale pour s'attaquer aux sources terrestres de pollution. Au mois de mai 1991, le Canada réunira également un groupe d'experts mondiaux pour jeter les bases d'un protocole mondial en vue de protéger le milieu marin de toute forme de pollution.

Les contrôles canadiens de l'immersion en mer touchent aussi le rejet des matériaux de dragage. Chaque année, en effet, les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des chenaux de navigation maritime et des eaux portuaires produisent environ cinq millions de mètres cubes de matériaux de dragage. Ceux-ci ne sont pas contaminés pour la plupart, mais certains nécessitent des méthodes d'élimination spéciales.

Les déchets de plastique constituent une nouvelle grande source de pollution marine. Filets abandonnés, produits d'emballage, cordes synthétiques et multiples autres déchets de plastique non biodégradables contribuent à ce problème qui cause la mort d'un nombre croissant de poissons, de mammifères marins et d'oiseaux de mer. Ces débris proviennent de sources variées, au pays comme à l'étranger, notamment des déchets urbains, de la pêche commerciale et sportive, ainsi que de la navigation commerciale.

Pour protéger les eaux côtières du Canada, le gouvernement mettra en œuvre, dès maintenant, un plan d'action quinquennal pour l'immersion en mer dont les grands éléments incluront



de meilleurs règlements, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, pour interdire le rejet en mer de déchets industriels et pour mieux contrôler celui des matériaux de dragage;



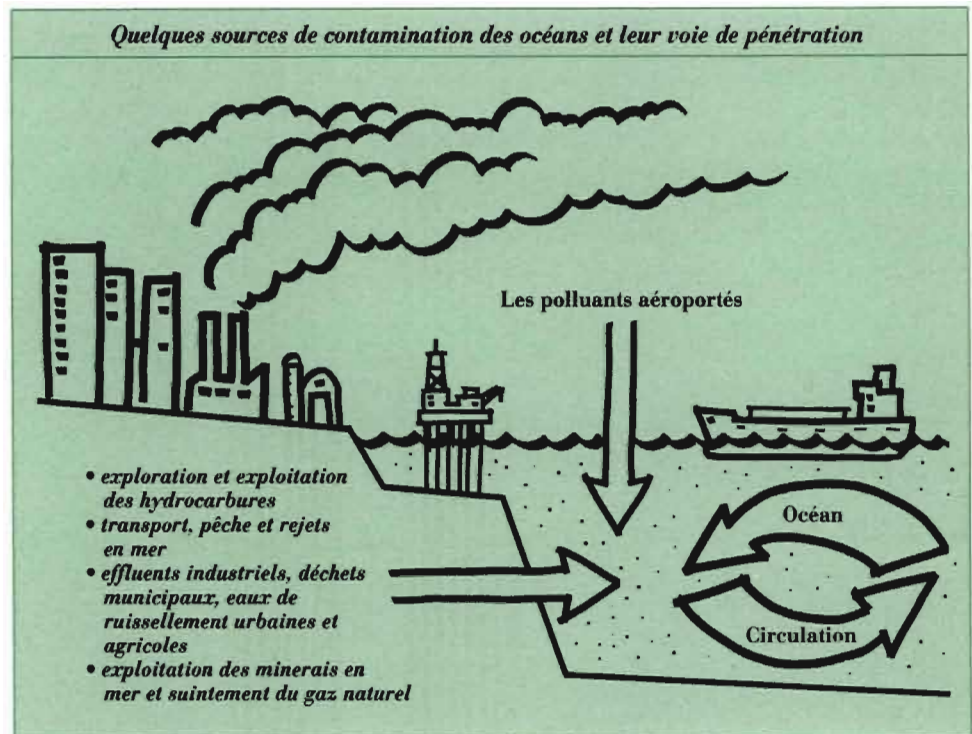
le resserrement de la surveillance pour assurer le respect des nouveaux règlements dans les zones océaniques protégées par le Canada;



un programme national de recherche et d'information, élaboré de concert avec les administrations locales et provinciales, afin de réduire le rejet en mer de produits de plastique et d'autres débris persistants. La technologie, les mesures de recyclage et les autres activités résultant du programme seront mises en œuvre aux paliers local, provincial et national d'ici 1995.

Pour protéger son milieu marin, le Canada a déjà promulgué plusieurs lois et règlements qui visent la navigation, l'exploitation au large des côtes, l'immersion en mer et les pêches. Cependant, il nous faut des assises législatives plus solides pour respecter nos engagements à l'égard de la gestion et de la protection efficaces de nos ressources océaniques.

Le gouvernement mettra en œuvre, dès maintenant, un plan d'action quinquennal pour l'immersion en mer.



Par conséquent, d'ici la fin de 1991, le ministre des Pêches et des Océans soumettra aux discussions publiques son projet de loi canadienne sur les océans qui, entre autres choses, jettera les bases juridiques pour



la protection du milieu marin, en accord avec le droit international;



la désignation de zones marines protégées.

C. Les substances toxiques

Le Canada se donne pour but d'éliminer virtuellement tout rejet de substances toxiques rémanentes dans l'environnement.

Introduction

La qualité de vie des Canadiens dépend largement de l'utilisation bénéfique des produits chimiques. Actuellement, plus de 20 000 substances chimiques sont utilisées au Canada, et de 100 à 200 nouveaux produits s'ajoutent à cette liste chaque année. Tout ce dont nous nous servons dans notre vie de tous les jours témoigne de l'importance de ces produits : nos vêtements en tissus synthétiques, les agents de conservation ajoutés à nos aliments et les réfrigérateurs qui nous permettent d'entreposer ces derniers.

Toutefois, les mauvaises méthodes de fabrication, de transport, d'entreposage et d'élimination des produits chimiques peuvent mettre en danger l'environnement et la santé. Les Canadiens s'inquiètent de la présence de produits chimiques toxiques dans l'air qu'ils respirent, dans l'eau qu'ils boivent et dans la terre qui les nourrit. Des milliers de Canadiens ont pris conscience de ce danger lorsqu'ils ont vu se produire, tout près d'eux, des déversements de produits chimiques causés, par exemple, par le déraillement d'un train à Mississauga (Ontario) et l'incendie d'un dépôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand (Québec).

Tout au long des consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens se sont fortement déclarés en faveur d'une réglementation plus sévère des produits chimiques toxiques. En outre, ils désirent que l'environnement soit débarrassé des produits de ce genre qui s'y trouvent déjà et que les lieux contaminés soient nettoyés et remis en état.

L'effet positif des mesures déjà prises

Les gouvernements, l'industrie, les travailleurs et le public ont pris des mesures directes pour réduire et contrôler les produits chimiques toxiques. Ainsi, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est le résultat d'un effort coopératif en vue de protéger les travailleurs contre les substances toxiques. La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, élaborée et appliquée par le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements provinciaux, vise à protéger l'environnement et les Canadiens contre les dangers que posent les déversements de substances toxiques et dangereuses en cours de transport.



*Depuis 1989,
40 p. 100 des
stocks de BPC du
gouvernement
fédéral ont été
détruits de façon
sécuritaire.*

Au cours des treize dernières années, les mesures et les règlements adoptés par les gouvernements partout au Canada ont eu pour résultat de réduire de 85 p. 100 la teneur en plomb de l'air que les citoyens respirent. L'interdiction, à partir de 1990, d'ajouter dans le carburant tout additif contenant du plomb contribuera davantage à la réduction visée.

À l'échelle nationale, des programmes de décontamination sont aussi en cours.

Le plan national de destruction des stocks de BPC que possède le gouvernement fédéral va bon train. En 1989, un règlement régissant l'exploitation des centres de traitement des BPC relevant du gouvernement fédéral est entré en vigueur. Depuis cette date, 40 p. 100 des stocks de BPC du gouvernement fédéral ont été détruits de façon sécuritaire.

La décontamination de la décharge des mares de goudron de Sydney, l'un des plus importants projets de ce genre en Amérique du Nord, est en voie de réalisation. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a mis en œuvre un programme à frais partagés de 250 millions de dollars en vue de dépolluer d'autres endroits contaminés. Ce programme permettra de prendre des mesures immédiates pour décontaminer un endroit pollué lorsqu'il est impossible d'en connaître le responsable ou lorsque ce dernier refuse de le décontaminer. Dans ce dernier cas, des poursuites judiciaires seront engagées afin de recouvrer les coûts.

La décontamination des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, un projet coopératif, a commencé. Les mesures prises dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent ont déjà eu pour effet de réduire considérablement les rejets de déchets liquides toxiques déversés par les 50 industries les plus polluantes installées le long du Saint-Laurent. L'objectif consiste à réduire les rejets de 90 p. 100 d'ici 1993.

L'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes

Au cours des vingt dernières années, les scientifiques en ont appris beaucoup au sujet des effets nuisibles des produits chimiques toxiques. Nous savons que des quantités à peine décelables de certains produits chimiques peuvent demeurer et s'accumuler dans les tissus des animaux dont nous nous alimentons. L'accumulation de ces substances toxiques rémanentes s'aggrave au point de menacer notre santé.

Le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est l'une des régions du monde où l'on a le plus étudié les produits chimiques toxiques. Dans les Grands Lacs seulement, les chercheurs ont dénombré 350 produits chimiques toxiques rémanents. La réglementation de ces substances a d'abord été appliquée aux produits chimiques tels que le mercure, le mirex et les biphényles polychlorés (BPC). Notre connaissance scientifique des effets sur l'environnement et la santé d'un grand nombre de ces substances ne nous permet pas, toutefois, d'établir des concentrations limites convenables pour les rejets, ainsi que pour le milieu, dans le cas de chacune

d'entre elles, et encore moins pour les mélanges complexes que nous trouvons maintenant dans l'environnement.

En raison de la situation qui existe dans les Grands Lacs, les gouvernements canadien et américain sont arrivés à la conclusion que la seule ligne de conduite prudente consistait à établir un objectif à long terme en vue d'éliminer virtuellement les rejets de produits chimiques toxiques rémanents. Cet objectif a été fixé par l'*Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, entériné par les deux gouvernements en 1978 et modifié en 1987.

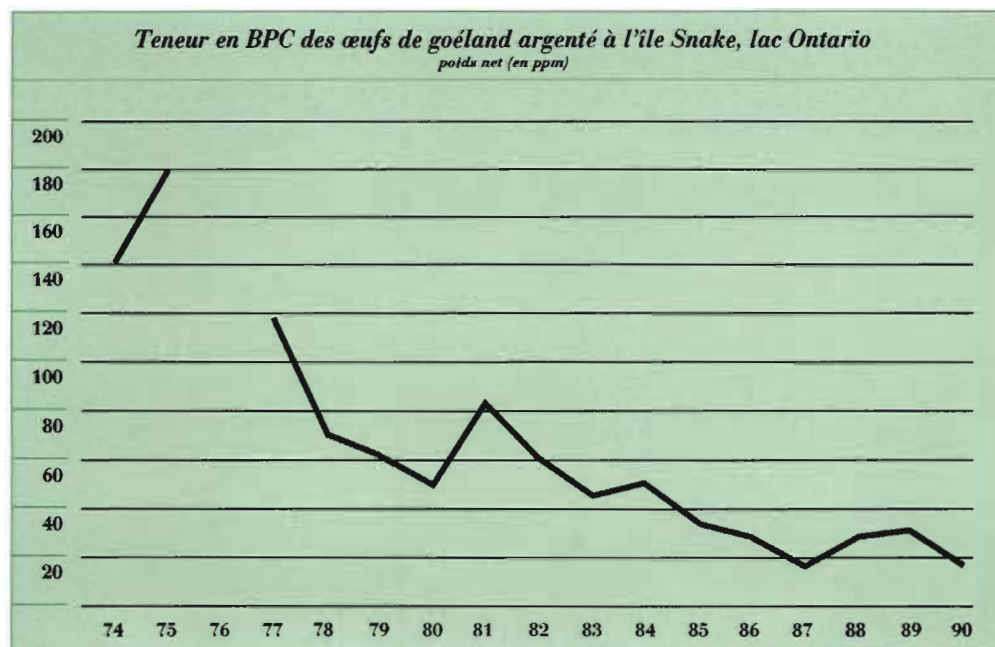
Le gouvernement canadien en fait maintenant un objectif national.

Toutefois, l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes est un objectif à long terme qui exigera la collaboration soutenue de tous les ordres de gouvernement et de l'industrie. *Le Plan vert* favorise ces efforts grâce aux mesures suivantes :

- la réglementation du rejet des produits chimiques dont la toxicité est déjà prouvée;
- l'accélération des travaux de recherche en toxicologie;
- la promotion de la gestion des produits chimiques pendant tout leur cycle de vie afin que les rejets de ces substances soient inférieurs à ceux permis par les règlements.

Le gouvernement prend aussi des dispositions en vue d'assurer la saine gestion et la surveillance étroite des produits et sous-produits de la biotechnologie.

Le Plan vert contient d'autres mesures propres à favoriser la réalisation de notre objectif national pour les substances toxiques, dont le Plan d'action pour la santé et l'environnement (chapitre I-A), la stratégie environnementale pour l'Arctique (chapitre IV-A), la prévention de la pollution de l'eau (chapitre I-B) et la lutte contre le smog urbain (chapitre I-D).



Un plan d'action national de réglementation

Pour orienter les efforts de tous les Canadiens en vue d'écarter la menace que posent les substances toxiques, il faut un cadre de réglementation global, fondé sur de bonnes assises scientifiques. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), adoptée par le Parlement en 1988, prévoit la gestion des substances toxiques pendant leur cycle de vie, objectif auquel souscrit et donne son appui l'industrie chimique canadienne. La LCPE indique les moyens à prendre pour déterminer et évaluer les substances toxiques et elle prévoit l'adoption de règlements visant leur importation, leur fabrication, leur transport, leur entreposage, leur utilisation, leur vente, leur élimination et leur rejet dans l'environnement. Les règlements sont élaborés de concert avec l'industrie et le public et ils sont fondés sur une évaluation des diverses options en matière de contrôle. (Voir l'explication du processus de réglementation au chapitre VI-E.) La LCPE sert de complément à d'autres lois fédérales, comme la *Loi sur les produits antiparasitaires*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, et elle offre aux provinces la possibilité de collaborer à la protection de l'environnement.

Afin de contrôler de façon efficace les substances toxiques, il faut d'abord les déceler et les évaluer pour déterminer leur degré de toxicité, ainsi que l'ampleur du danger qu'elles présentent. Sur les conseils d'un comité indépendant formé de spécialistes, le gouvernement a dressé une liste des substances d'intérêt prioritaire où figurent 44 substances jugées potentiellement dangereuses qu'il faut évaluer. Ce sera chose faite d'ici 1994, et le gouvernement produira alors un rapport sur les mesures réglementaires à prendre en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

- Un comité multilatéral sera formé dans le but d'examiner la liste des substances d'intérêt prioritaire et de recommander d'y ajouter d'autres substances au besoin. La liste révisée sera publiée en 1994 et, par la suite, tous les trois ans. Le but visé consiste à terminer l'évaluation des 100 substances d'intérêt prioritaire les plus préoccupantes d'ici l'an 2000 et à réglementer les substances qui seront jugées toxiques.

Le Canada apporte aussi sa collaboration sur la scène internationale afin de réglementer et d'évaluer les substances chimiques importantes du point de vue commercial et vendues sur une grande échelle. Actuellement, environ 1 500 substances produites en grande quantité occupent plus de 90 p. 100 du marché international des produits chimiques. Le Canada s'est vu confier la tâche d'évaluer 30 de ces substances.



D'ici 1994, le gouvernement aura terminé l'évaluation de 6 produits chimiques dans le cadre de ce programme et il aura partagé avec d'autres pays les données sur l'évaluation de 150 produits chimiques. Il s'agit de commencer à recueillir, d'ici l'an 2000, des données sur les 1 500 substances produites en grande quantité, ce qui contribuera grandement à la réalisation de nos travaux d'évaluation et de notre programme de réglementation au pays.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement présentera des règlements ou d'autres mesures de contrôle s'appliquant à toutes les substances jugées toxiques, y compris les produits chimiques commerciaux, ainsi que les effluents, les déchets et les rejets des principaux secteurs de l'industrie.



Le projet de règlement fédéral sur les émissions de dioxines et de furanes produites par les usines de pâtes et papiers ainsi que les modifications apportées au règlement d'application de la *Loi sur les pêches*, en vue d'établir de nouvelles limites pour les rejets d'autres effluents de l'industrie des pâtes et papiers, seront rendus publics en 1991 et entreront en vigueur d'ici 1994.



D'ici 1994, des rapports sur les options en matière de contrôle des principales sources de pollution, y compris les fonderies, les raffineries de pétrole, les fabriques de produits chimiques et les centrales électriques, seront publiés.



D'ici 1994, des rapports seront publiés au sujet des options de contrôle des substances toxiques d'intérêt prioritaire contenues dans les émissions produites par l'industrie du traitement des surfaces métalliques, le secteur du textile, les mines de métaux, les usines de transformation des métaux, les fabriques de produits chimiques et les aciéries.



Tous les cinq ans, le gouvernement examinera et mettra à jour les règlements et les autres mécanismes de contrôle des substances toxiques pour assurer leur applicabilité et leur efficacité dans la protection de la santé et de l'environnement.

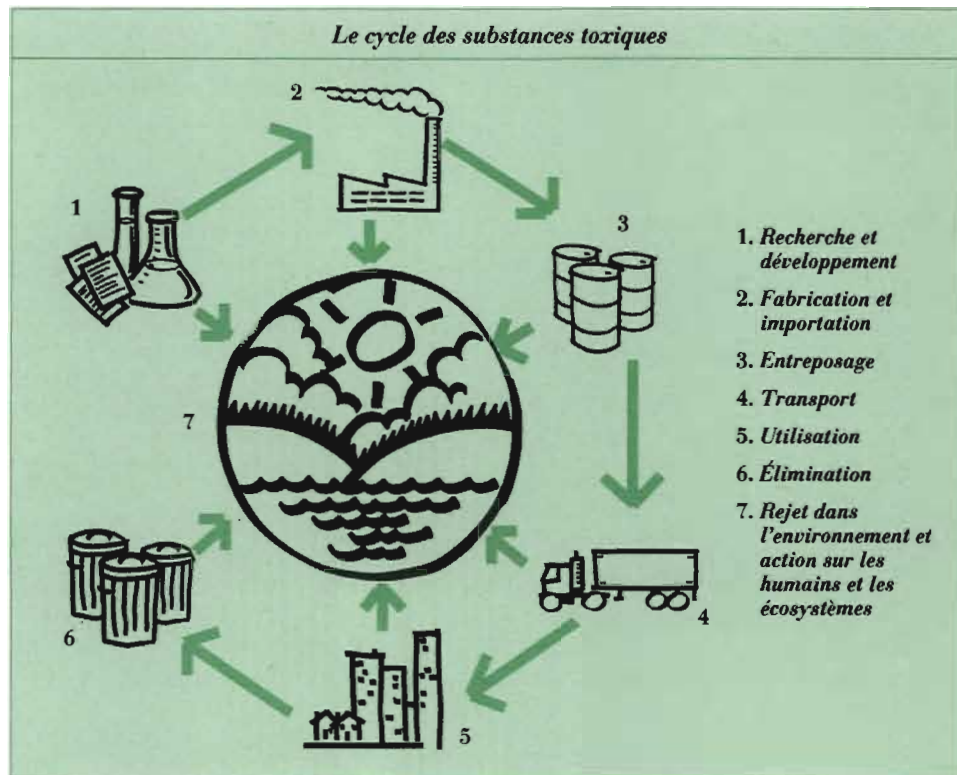
Dans le cadre de ce programme, le gouvernement mettra au point des protocoles scientifiques et des méthodes de mesure de la qualité de l'environnement permettant d'établir un rapport entre les sources de substances toxiques et leur effet ultime sur l'environnement, condition essentielle pour prédire et démontrer l'efficacité d'autres stratégies de contrôle. Un programme complet de surveillance et de production de rapports fournira les données nécessaires pour que tous les Canadiens puissent juger des progrès que nous aurons accomplis en vue de l'élimination virtuelle des rejets de substances toxiques réinantes dans l'environnement.

La gestion des substances toxiques pendant tout leur cycle de vie

Le gouvernement canadien a la ferme intention de s'assurer que les substances toxiques sont contrôlées au cours des étapes de leur cycle de vie où l'environnement et la santé des Canadiens peuvent être en danger, c'est-à-dire à partir de leur fabrication jusqu'à leur élimination définitive, en passant par leur transport. Cependant, tous les Canadiens doivent assumer leur responsabilité dans la gestion complète des produits chimiques qu'ils utilisent. Les règlements adoptés par le gouvernement ne peuvent à eux seuls permettre de réaliser notre objectif national.

*Au cours des
cinq prochaines
années, le gouver-
nement présentera
des règlements ou
d'autres mesures
de contrôle
s'appliquant à
toutes
les substances
jugées toxiques.*

Le programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques est un bon exemple.



L'industrie a également pris d'importantes mesures, et le programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques en est un bon exemple. Ce programme établit des codes de conduite qui engagent l'industrie chimique à gérer les produits toxiques et à prévenir leur rejet dans l'environnement. Certaines entreprises canadiennes ont joué un rôle de premier plan sur la scène internationale en se donnant pour but d'éliminer virtuellement les rejets de substances toxiques de leurs procédés de fabrication. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* encourage la prise de mesures non réglementaires pour la gestion des produits chimiques toxiques, y compris les codes de conduite et les directives visant à protéger l'environnement.

Les individus ont également un rôle important à jouer. On trouve en effet dans la plupart des foyers canadiens quantité de produits chimiques toxiques, comme les agents de nettoyage, les solvants et les pesticides qui, souvent, à cause de négligence, finissent par se retrouver dans l'environnement. Il faut ranger ces produits chimiques dans un endroit sûr, puis les apporter à un dépôt local de collecte des déchets toxiques. En tant que consommateurs, les particuliers peuvent aussi acheter des produits moins susceptibles d'endommager l'environnement et moins dangereux pour la santé.

Le Plan vert contient des programmes nouveaux et élargis grâce auxquels les Canadiens pourront contribuer à écarter la menace que posent les substances toxiques au Canada, par exemple, le Programme canadien d'écocivisme (chapitre VI-C) et le programme Choix environnemental (chapitre VI-A).



Pourquoi gaspiller ?


Il est ridicule de mettre au rebut quelque chose dont on a besoin, surtout s'il faut ensuite payer pour le remplacer. Quand la société Ashland Chemicals de l'Ontario s'en est rendu compte, elle a décidé de changer sa façon de procéder.


Fabricante de produits chimiques destinés aux industries de la peinture, de la fonderie et des plastiques renforcés de fibres de verre, la société Ashland payait pour éliminer ses déchets. Elle a cependant découvert que, en les triant, un bon nombre pouvaient être réutilisés. De fait, l'entreprise s'est aperçue que certains de ses résidus étaient réutilisables à 100 p. 100. La masse de déchets provenant d'une partie de l'usine, qui était d'environ 14 000 kilogrammes en 1980, a pu être réduite à zéro en l'espace de trois ans, ce qui représente des économies de quelque 31 000 \$!

En faisant plus attention à ce qu'elle jette, la société Ashland Chemicals économise de l'argent et diminue l'engorgement des dépotoirs. Avec la réduction des déchets, tout le monde y trouve son compte !

Les substances toxiques et les dangers pour la santé

En dépit des progrès considérables accomplis au cours des vingt dernières années dans la connaissance des substances toxiques, de sérieuses lacunes restent à combler dans le domaine scientifique et dans celui de l'information.

 Pour mieux connaître la nature des substances toxiques rejetées dans l'environnement canadien, ainsi que leur quantité, le gouvernement créera une base de données sur les polluants dangereux provenant de l'industrie et du transport. Les exigences relatives à la production de rapports par l'industrie seront établies d'ici 1992, et l'on prévoit publier les premiers rapports du genre au plus tard en 1994.

 On mettra sur pied, d'ici 1996, une nouvelle base de données nationale afin d'y verser de l'information sur les dangers qui menacent les pêcheries, sur les concentrations de contaminants et l'état de santé des poissons, ainsi que sur les peuplements de poissons dans les principaux lieux de pêche sportive et de subsistance partout au Canada.

Il faut améliorer au Canada les processus d'évaluation des dangers pour la santé et pour l'environnement que comportent les substances toxiques, ce qui nécessite les efforts conjugués des gouvernements, de l'industrie et du milieu universitaire. Pour ce faire :



En 1992, le gouvernement fédéral créera un réseau national de toxicologie dans les universités. Il travaillera en collaboration avec les universités et d'autres partenaires pour établir des centres de recherche en toxicologie partout au Canada afin de favoriser le partage des ressources et de l'information.



Lors de l'avalaison annuelle de la « loche » dans le Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest), les Dénés sont au rendez-vous pour attraper leur mets favori. En effet, ils raffolent du foie cru de ce poisson. Il y a trois ans, ils ont remarqué que les foies avaient changé de couleur. Santé et Bien-être social Canada a constaté qu'ils contenaient du toxaphène, produit chimique vaporisé sur les champs de coton dans le sud des États-Unis. L'épandage du toxaphène a été interdit dans les années 70, après avoir été jugé nocif pour la santé. Toutefois, des résidus de cette substance ont été transportés par l'air et l'eau jusqu'au Mackenzie, où ils se sont concentrés dans la chaîne alimentaire.

De nouvelles normes en biotechnologie

La commercialisation accélérée des produits de la biotechnologie peut procurer à tous les Canadiens d'immenses avantages économiques et sociaux. Toutefois, tout comme pour d'autres industries, ces avantages sont assortis de dangers éventuellement graves pour la santé et l'environnement. Le défi qui se pose à nous consiste donc à adopter une attitude proactive afin de réduire le plus possible l'impact sur l'environnement que pourrait avoir cette industrie en plein essor et d'éviter d'avoir à payer les coûts élevés de la décontamination rendue nécessaire par les substances toxiques.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral prendra les mesures suivantes :



Il mettra sur pied, d'ici cinq ans, un plan d'action national de réglementation s'appliquant aux dangers que comporte l'industrie de la biotechnologie pour l'environnement.



Les nouveaux règlements prévoiront la publication de normes et de codes de conduite nationaux afin de prévenir les problèmes causés par le rejet accidentel ou délibéré dans l'environnement d'organismes manipulés génétiquement et d'assurer le traitement et l'élimination convenables des déchets biogénétiques.



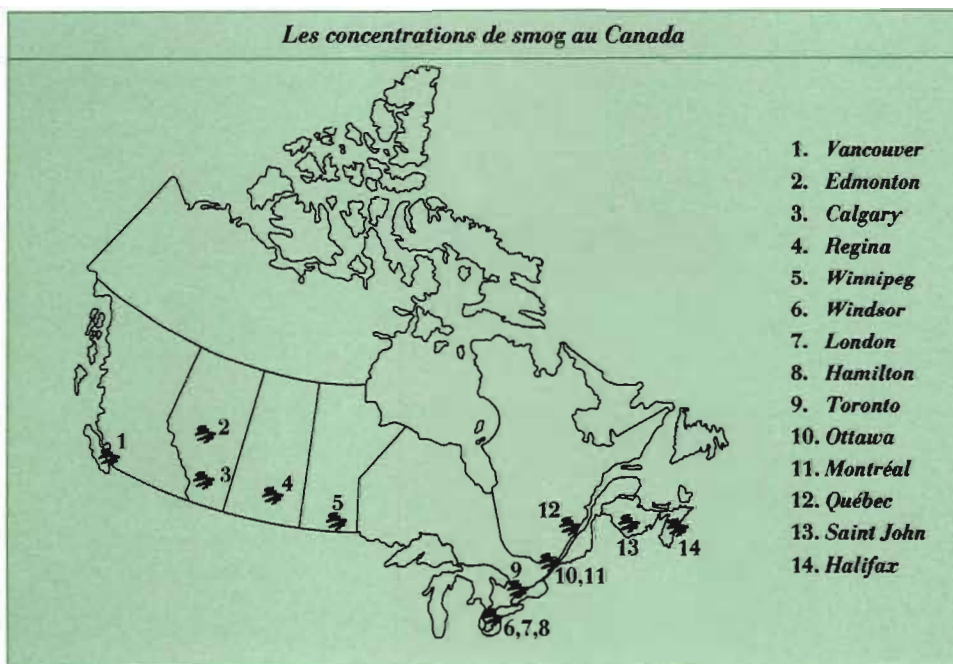
D'ici 1992, un règlement d'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* sera élaboré et publié; il aura pour objet d'exiger un préavis de quiconque a l'intention de lancer ou de mettre sur le marché, à des fins commerciales, un nouveau produit de la biotechnologie.

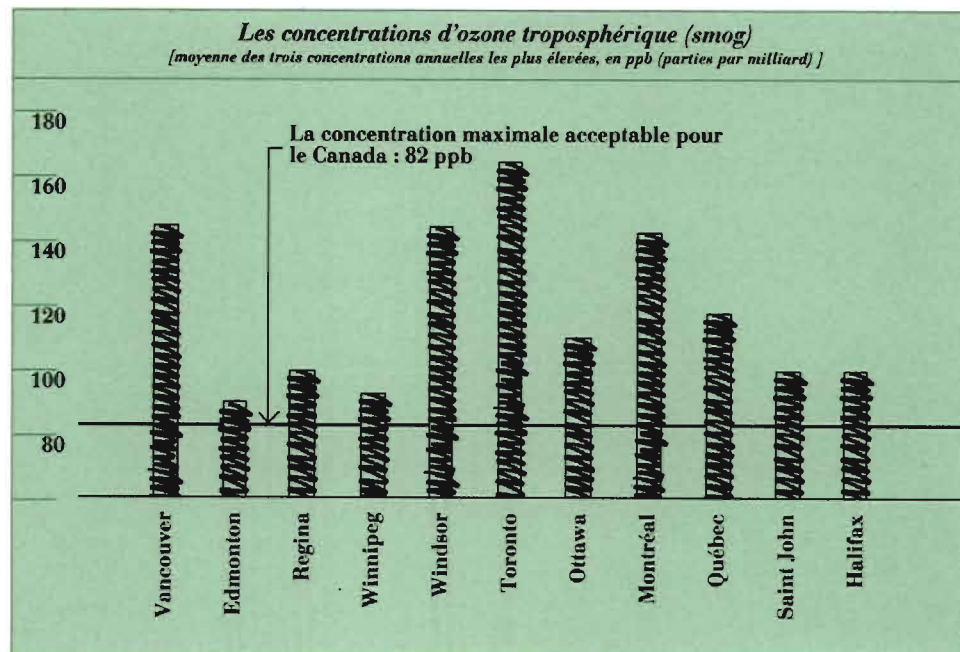
D. Le smog, une menace visible

Le Canada se donne pour but de réduire, partout au pays, la concentration d'ozone troposphérique (principale composante du smog), en deçà du seuil de nocivité pour la santé des groupes les plus vulnérables de la population canadienne.

Introduction

Au cours de l'été, plus de la moitié des Canadiens sont exposés à des concentrations d'ozone troposphérique (smog) reconnues nocives pour la santé. De fait, les concentrations mesurées sont parfois deux fois plus élevées que les niveaux réputés admissibles, le problème prenant des proportions particulièrement graves dans la partie inférieure de la vallée du fleuve Fraser (Colombie-Britannique), dans l'axe Windsor-Québec et dans la région de Saint John (Nouveau-Brunswick). En outre, des concentrations élevées d'ozone endommagent les cultures et seraient, pense-t-on, à l'origine du dépérissement des forêts dans certaines régions de l'est du pays.





L'ozone troposphérique résulte de la réaction entre les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV). Les NO_x sont libérés par le brûlage des combustibles fossiles. Quant aux COV, ils sont essentiellement formés par suite de l'évaporation de carburants, de solvants et de substances chimiques organiques. La nature des réactions étant fonction de la température et de l'intensité du rayonnement solaire, les problèmes liés à l'ozone se manifestent avec le plus d'acuité au cours des chaudes journées d'été.

La limite supérieure d'ozone troposphérique a été fixée à 160 microgrammes par mètre cube (82 parties par milliard). Tout dépassement de ce plafond comporte des dangers pour la santé, surtout chez les personnes les plus vulnérables, notamment les asthmatiques, les bronchitiques et ceux qui souffrent de troubles pulmonaires. Il est à signaler qu'en 1988, pendant certains jours, on a conseillé aux habitants de plusieurs grandes villes canadiennes de rester à l'intérieur et de restreindre leurs activités physiques en plein air.

Au cours des dix dernières années, les divers ordres de gouvernement ont pris de nombreuses mesures pour limiter les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air. Ainsi, entre 1978 et 1987, des mesures fédérales et provinciales ont permis de réduire de moitié les concentrations atmosphériques de dioxyde de soufre en milieu urbain au Canada.

Si, en matière de qualité de l'air ambiant au Canada, ces mesures ont résolu la plupart des problèmes à l'échelle locale, la question de l'ozone troposphérique n'est pas réglée et constitue, dans bon nombre de régions du pays, le problème le plus préoccupant. Il est donc nécessaire de prendre des mesures antipollution dans les régions touchées et des mesures préventives dans celles qui, à ce jour, ont été épargnées. Il importe également

que le Canada fixe, par voie de négociation avec les États-Unis, des objectifs de réduction précis pour résoudre le problème de la pollution transfrontalière.

La réglementation et la réduction des émissions

En octobre 1988, le Conseil canadien des ministres de l'environnement convenait d'élaborer un plan fédéral-provincial global de gestion pour contrôler, au cours des dix prochaines années, les émissions de NO_x et de COV. Ce plan, auquel on met la dernière main, a vu le jour au terme d'un vaste processus consultatif mené auprès de tous les groupes intéressés.

S'inspirant de la formule utilisée avec succès pour lutter contre les pluies acides, le plan de gestion établira des objectifs provisoires pour la réduction des émissions de NO_x et de COV et des calendriers pour les régions les plus touchées. Il exigera aussi que toutes les nouvelles sources réduisent leurs émissions le plus possible. Comme dans le cas des pluies acides, la mise en œuvre commune du plan sera régie par des ententes fédérales-provinciales qui préciseront les obligations de chacun. Des rapports d'étape seront rendus publics à intervalles réguliers.

Grâce à ce plan, les émissions de NO_x et de COV seront abaissées, d'ici l'an 2000, dans des proportions allant jusqu'à 40 p. 100 dans les régions touchées. Pour réduire le plus possible les coûts et améliorer l'efficacité, le plan laissera la plus grande latitude aux nouvelles sources émettrices, mais des règlements seront adoptés au besoin. Il comportera également de nombreuses mesures individuelles qui permettront aux particuliers de faire leur part. Le gouvernement entreprendra plusieurs études plus approfondies sur les objectifs de réduction définitifs à atteindre pour résoudre complètement, d'ici 2005, les problèmes de smog en milieu urbain.

Conscient du fait que de nombreuses sources émettrices de NO_x et de COV contribuent aux problèmes du réchauffement de la planète, des pluies acides et des rejets de polluants atmosphériques toxiques, le gouvernement accordera une grande place, dans son plan de gestion, à l'intégration des mesures de lutte contre les émissions nocives dans la résolution de ces autres problèmes.

En conséquence, le gouvernement va :



d'ici 1991, entamer des négociations avec les provinces sur des ententes précisant les objectifs provisoires à atteindre d'ici l'an 2000 en matière de réduction des émissions de NO_x et de COV et la répartition des champs d'action de chaque gouvernement;



d'ici 1993, émettre, en collaboration avec les administrations provinciales et municipales, des avis à l'intention des automobilistes des grands centres urbains de la Colombie-Britannique, du sud de l'Ontario, du Québec et des Maritimes pour les inciter à utiliser le transport en commun les jours où les concentrations d'ozone dépassent les limites admissibles;

Il y a lieu de croire que le recours aux forces du marché représente une façon plus rapide, plus efficace et plus efficace de réduire les émissions.



d'ici 1994, commencer à adopter un ensemble de normes d'émission plus sévères pour les véhicules neufs, les autres moyens de transport et les carburants utilisés dans le transport;



d'ici 1995, adopter toutes les mesures prévues dans les ententes fédérales-provinciales qui sont du ressort du gouvernement fédéral;



d'ici 1995, faire entériner, à l'échelle nationale, les mesures et objectifs ultimes de réduction des émissions nécessaires pour respecter les normes sur les teneurs limites en ozone dans toutes les régions du Canada, ainsi que modifier en conséquence les ententes fédérales-provinciales.

Un programme d'« échange » de droits d'émission

Le durcissement des règlements et la prise d'autres mesures traditionnelles peuvent favoriser et, de fait, faciliteront la réalisation des objectifs de réduction des émissions. Mais il existe aussi d'autres moyens d'y parvenir. Il y a lieu de croire que le recours aux forces du marché représente une façon plus rapide, plus efficace, plus efficace et moins coûteuse de réduire les émissions.

Les échanges de droits d'émission constituent, au Canada, l'une des solutions possibles. Un programme de ce genre pourrait fonctionner de la façon suivante :

- Les sociétés obtiennent des permis les autorisant à émettre une certaine quantité de NO_x et de COV, jusqu'à concurrence d'un maximum prescrit, fixé en conformité avec les objectifs d'ensemble.
- Les sociétés participantes peuvent acheter et vendre des permis de polluer. Si, par exemple, une société peut réduire ses émissions à moindre coût qu'une autre, elle y est encouragée en ayant la possibilité de vendre ses permis non utilisés à une autre société dont les coûts de dépollution sont plus élevés. Ce système permet d'atteindre, de la façon la plus économique possible, l'objectif général de réduction des émissions.
- Le nombre de permis peut baisser progressivement jusqu'à ce que les objectifs en matière de qualité de l'air soient atteints.
- Le programme récompense ainsi les sociétés qui réduisent leurs émissions beaucoup plus tôt que prévu et impose une pénalité à celles qui tardent à moderniser leurs techniques et leurs procédés.

De telles mesures incitatives fondées sur les échanges de droits d'émission font maintenant partie intégrante du programme de lutte contre les pluies acides adopté récemment par le Congrès américain. Pour sa part, le gouvernement fédéral est d'avis qu'un processus analogue visant à tirer le meilleur parti possible des forces du marché permettra au pays d'atteindre plus rapidement ses objectifs qu'il ne le ferait s'il s'en remettait uniquement aux mesures réglementaires.

Conformément aux recommandations formulées par les Canadiens au cours des consultations entourant *le Plan vert* :



Le gouvernement du Canada recourra, de concert avec les provinces, aux échanges de droits d'émission pour mettre en œuvre son programme général de lutte contre le smog. Il déterminera, d'ici 1992, l'envergure des échanges dans les centres urbains les plus touchés, notamment les basses terres de la Colombie-Britannique continentale, l'axe Windsor-Québec et la région de Saint John. Les ententes fédérales-provinciales comporteront, d'ici 1993, des programmes d'échange de droits d'émission pour les régions qui se prêtent à un régime du genre.

L'évaluation des progrès

L'établissement d'objectifs de réduction provisoires ne constitue qu'un aspect du programme. Il ne faut surtout pas négliger l'évaluation des résultats obtenus dans la poursuite des objectifs définitifs de réduction d'émissions.



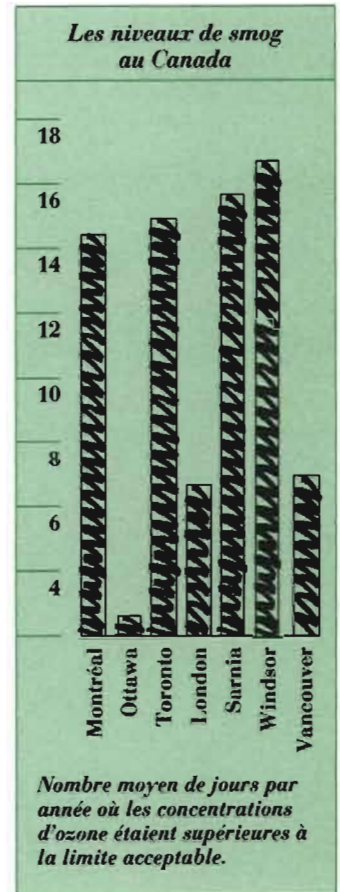
Pour déterminer l'efficacité du programme national, le gouvernement fédéral surveillera de plus près les concentrations de NO_x, de COV et d'ozone troposphérique, ainsi que leur incidence sur l'environnement. Des modèles d'évaluation de la qualité de l'air ambiant seront élaborés, d'ici 1994, afin de mieux prévoir l'efficacité des mesures de réduction supplémentaires qui sont envisagées.



D'ici 1995, on aura mis sur pied un réseau national de surveillance capable d'évaluer tant l'effet des mesures canadiennes sur les concentrations d'ozone que la part de responsabilité des États-Unis dans le problème de l'ozone au Canada.



Le gouvernement arrêtera, d'ici 1995, les objectifs de réduction d'émissions définitifs pour toutes les régions touchées au Canada et il déterminera les réductions des émissions américaines nécessaires pour prévenir la pollution transfrontalière.



Les ententes internationales

L'ozone troposphérique provenant des principaux centres urbains des États-Unis constitue une préoccupation majeure pour les Américains et il accentue le problème du smog dans certaines régions du Canada. Selon des estimations, de 50 à 60 p. 100 de l'ozone troposphérique polluant l'axe Windsor-Québec est d'origine américaine.

De récentes modifications apportées au *Clean Air Act* américain prévoient de nouvelles initiatives importantes visant à réduire les émissions pour venir à bout du problème causé par l'ozone aux États-Unis. Du même coup, ces mesures réduiront au Canada l'accumulation d'ozone d'origine américaine. Quoi qu'il en soit, pour s'assurer de jouir de ces avantages, le Canada négociera avec les États-Unis des réductions précises des émissions dans le cadre d'un accord sur la qualité de l'air transfrontalier, afin de restreindre les mouvements transfrontaliers d'ozone troposphérique et des émissions qui les causent.

En 1988, le Canada, les États-Unis et d'autres pays de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe se sont engagés, par voie de protocole, à stabiliser les émissions de NO_x aux niveaux de 1987 et à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre des objectifs précis d'assainissement de l'environnement.



Le Canada continuera de collaborer avec la Commission économique pour l'Europe en vue de faire adopter un protocole international sur les émissions de COV; ce protocole, conjugué avec celui sur les NO_x, permettra d'atteindre des objectifs écologiques bien précis.

E. La réduction des déchets

Le Canada se donne pour but de réduire sa production de déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000.

Introduction

Les Canadiens produisent actuellement chaque année plus de 30 millions de tonnes de déchets, soit plus de une tonne par habitant. Seulement 10 p. 100 de ces déchets sont recyclés, et le reste se retrouve dans les décharges, qui se remplissent rapidement. Nous produisons annuellement huit millions de tonnes de déchets dangereux, dont 40 p. 100 seulement sont traités, tandis que le reste prend le chemin des décharges ou des égouts municipaux.

La gestion inefficace des déchets constitue un fardeau économique pour les Canadiens. La collecte des déchets au Canada est une grosse affaire, car les coûts de ramassage et d'élimination des déchets dépassent annuellement 1,5 milliard de dollars. Une diminution de la production de déchets, grâce à des programmes de réduction, de réutilisation et de recyclage, épargnerait l'argent des contribuables. En ne recyclant pas les déchets, les Canadiens gaspillent des ressources de valeur et laissent passer des occasions de faire des gains économiques. Ainsi, si nous recyclions 50 p. 100 de notre vieux papier, presque 50 millions d'arbres échapperaient à la coupe chaque année. De même, de nouvelles possibilités d'investissement et des emplois dans l'industrie du recyclage du papier seraient créés.

Les mauvaises méthodes d'entreposage des déchets dangereux, le piètre fonctionnement des incinérateurs et l'entraînement par lixiviation de certaines substances contenues dans les décharges contribuent aux problèmes écologiques.

Les Canadiens n'ignorent pas l'inefficacité de leurs méthodes de gestion des déchets. Ils reconnaissent que l'un des plus importants défis à relever, si nous voulons que le pays s'oriente vers le développement durable, consiste à réduire la quantité de déchets que nous produisons. Partout au Canada, les gouvernements ont activement recherché des stratégies de réduction des déchets comprenant, entre autres, la mise sur pied de programmes de recyclage à l'échelon local, le compostage des déchets sur le plan individuel et la création de centres de collecte des produits dangereux d'usage domestique comme la peinture, les diluants et les huiles. Les citoyens ont largement appuyé ces projets, et de nouveaux programmes de réduction des déchets voient le jour dans tout le pays.

*Seulement
10 p. 100 des
déchets au pays
sont recyclés.*



**Les emballages
représentent
30 p. 100 de tous
les déchets.**

En octobre 1989, le Conseil canadien des ministres de l'environnement s'est donné pour objectif de réduire de 50 p. 100 la quantité de déchets au Canada d'ici l'an 2000, et le *Protocole national sur l'emballage*, dont l'annonce a été faite en avril 1990 et qui vise à réduire de 50 p. 100, d'ici la fin du siècle, la quantité de déchets résultant des emballages, est venu s'ajouter à cette initiative. Les emballages représentent 30 p. 100 de tous les déchets, dont ils constituent à eux seuls la principale source.

Un plan national de réduction des déchets

Le gouvernement canadien s'engage à réaliser la réduction de 50 p. 100.

À cette fin, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les groupes communautaires, le gouvernement préconisera l'application des quatre principes de gestion des déchets, les quatre R : réduction, réutilisation, récupération et recyclage. En outre :



D'ici 1993, dans le but de réduire la quantité de matériel d'emballage, il établira des normes et adoptera un règlement qui seront appliqués si les mesures volontaires prises par les gouvernements et l'industrie ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé dans le *Protocole national sur l'emballage*, qui consiste à réduire les déchets de 20 p. 100 d'ici 1992.



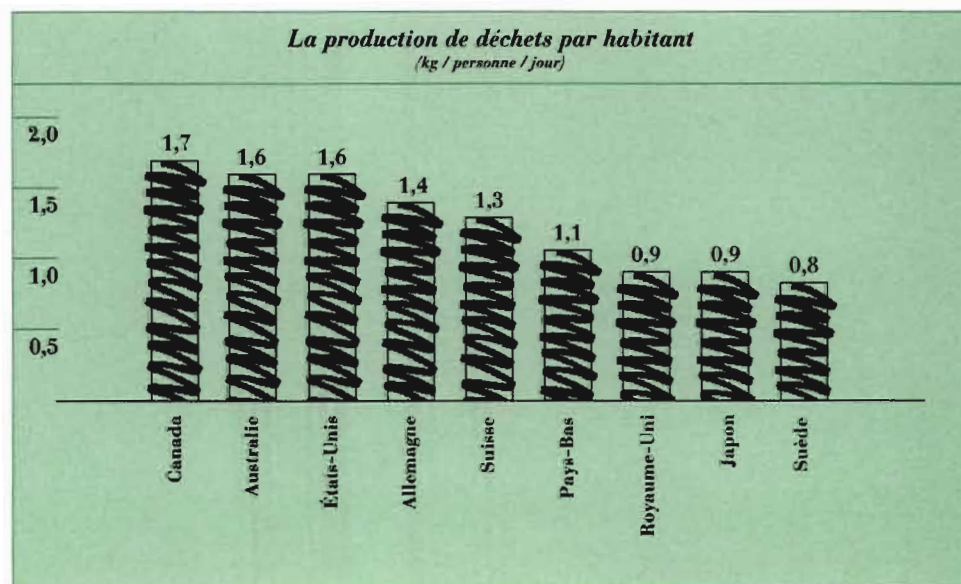
D'ici 1994, il élaborera des normes, des codes, des politiques et des règlements à l'échelle nationale en vue de la réduction, de la réutilisation et du recyclage d'autres types de déchets.





Il accordera son appui aux innovations technologiques visant à réduire, à recycler et à réutiliser les déchets (chapitre VI-D).





Il appuiera les projets communautaires en élargissant le programme des Partenaires de l'environnement.



 Il renseignera les individus et les entreprises au moyen de nouveaux programmes comme le programme canadien d'écocivisme et de programmes en cours comme le Choix environnemental.

 Il s'engagera à réduire de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, la quantité de déchets qu'il produit lui-même.


 Il élargira le programme de la Bourse nationale des déchets pour qu'il devienne autosuffisant d'ici l'an 2000. Ce programme vise à accroître les débouchés pour la réutilisation et le recyclage des déchets industriels produits en grande quantité.


 Il créera un bureau de gestion des déchets dans le but de coordonner les programmes fédéraux mis sur pied dans le cadre du Plan national de réduction des déchets. Avec la participation des provinces, des territoires, des entreprises, des groupes non gouvernementaux et des organisations féminines, ce bureau coordonnera aussi les activités à l'échelle nationale. Le bureau publiera régulièrement des comptes rendus.


La gestion des déchets dangereux

Les déchets dangereux contribuent dans une proportion d'environ 20 p. 100 au problème de la gestion des déchets au Canada. Des règlements fédéraux et provinciaux qui se complètent, ainsi que des ententes de coopération, ont été mis en place en vue de régir la manutention, l'entreposage, l'élimination et la destruction de ces déchets au Canada. Toutefois, la mise en œuvre intégrale de ces mesures ne pourra commencer que lorsque les provinces auront décidé de l'emplacement des nouvelles installations de destruction des déchets dangereux. Dans l'intervalle, de plus grandes quantités de déchets sont traitées et détruites dans les installations existantes et de nouvelles installations ont été mises en service pour éliminer les BPC en toute sécurité.

Le gouvernement prendra d'autres mesures pour diminuer la production de déchets dangereux et assurer, en toute sécurité, le transport et l'élimination de ces déchets au Canada, notamment :

 D'ici 1992, il créera un système informatisé de repérage pour surveiller le mouvement des déchets dangereux qui entrent au Canada ou qui en sortent, afin que l'industrie canadienne soit davantage en mesure de profiter des possibilités de recyclage qui se présentent sur le marché international.

 D'ici 1996, il détruira tous les déchets contenant des BPC qui relèvent de sa compétence et installera des incinérateurs mobiles dans la région de l'Atlantique, au Québec et en Ontario.

 D'ici 1996, en collaboration avec les provinces, il terminera l'élaboration des règlements et des directives portant sur la saine gestion des déchets dangereux, y compris la réduction, la réutilisation, la récupération, le recyclage, le transport, l'entreposage et l'élimination.

*Le gouvernement
prendra d'autres
mesures pour
diminuer la pro-
duction de déchets
dangereux et
assurer, en toute
sécurité, le
transport et
l'élimination de
ces déchets au
Canada.*



Il accordera son appui aux techniques visant la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets dangereux ou leur destruction sûre (chapitre VI-D).

La dépollution des endroits contaminés

En 1989, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont lancé un programme quinquennal de 250 millions de dollars, à frais partagés, afin de décontaminer les dépotoirs de déchets dangereux abandonnés qui existent au Canada. Le gouvernement collaborera avec les provinces pour atteindre les buts suivants :



d'ici 1991, conclure avec les provinces participantes, des ententes sur la mise en œuvre du programme;



dépolluer, d'ici 1995, 30 dépotoirs de déchets dangereux contaminés à risque élevé;



appuyer les nouvelles techniques de dépollution des lieux contaminés.

Les activités internationales

Le 22 mars 1989, le Canada a signé la *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination*. Selon cette convention, les pays qui l'ont ratifiée et qui exportent des déchets dangereux doivent obtenir à l'avance le consentement du pays importateur. Les exportations aux pays qui ne sont pas parties à la convention sont également interdites, ainsi que les importations depuis ces mêmes pays. Les signataires ont également convenu de collaborer en matière d'échange d'informations, de diffusion des connaissances techniques et d'uniformisation des normes, des lignes directrices et des codes.

Le gouvernement fédéral est en train de préparer des projets de règlements qui seront publiés en 1991, afin d'appliquer les dispositions de la convention. Le Canada sera en mesure de ratifier la convention aussitôt que les règlements proposés seront adoptés.

Le flux des déchets au Canada
(en chiffres arrondis)



A. papier.....	36,4 %
B. déchets de cuisine et matières décomposables...	27,6 %
C. verre.....	6,6 %
D. métaux.....	6,6 %
E. déchets de jardin..	4,6 %
plastiques.....	4,3 %
textiles.....	4,2 %
bois.....	3,5 %
F. autres.....	

II. Les ressources renouvelables

A. Vers un développement forestier durable

Le Canada se donne pour but de gérer ses forêts en fonction du développement durable plutôt qu'en fonction d'une production soutenue.

Introduction

Les forêts constituent l'un des principaux éléments du milieu naturel du Canada, car elles contribuent à la pureté de l'air et de l'eau, abritent les oiseaux et les animaux sauvages et fournissent des espaces pour les loisirs, ainsi que de grandes étendues sauvages. Doté d'environ 10 p. 100 des forêts du globe, le Canada accepte avec fierté la responsabilité de gérer ce précieux patrimoine. Le secteur forestier revêt également une grande importance économique pour notre pays. Les statistiques actuelles indiquent que cette industrie de 44,3 milliards de dollars assure le gagne-pain d'un Canadien sur quinze et constitue le pivot économique de 350 localités à industrie unique.

Les forêts jouent un rôle primordial dans le recyclage planétaire du carbone, de l'azote et de l'oxygène. Elles influent sur la température, les précipitations et d'autres conditions climatiques, en plus de déterminer la qualité et la quantité des réseaux d'eau douce. En outre, elles recèlent une diversité inestimable et irremplaçable d'espèces végétales et animales.

Le milieu forestier mondial fera face à des défis sans précédent au cours des prochaines décennies, et le Canada a l'obligation et l'occasion de jouer un rôle de chef de file international en matière de gestion des forêts.

Le Canada participe grandement aux principales initiatives internationales visant à évaluer les forêts et les pratiques sylvicoles pour leur apport à la résolution des problèmes de la planète. Il dirige les efforts d'élaboration d'une convention internationale sur la conservation de la diversité biologique. Il contribuera également à l'élaboration d'une convention mondiale sur les forêts, réclamée par les pays du Groupe des Sept.

L'expression « développement durable » résume les préoccupations de ces pays. Dans le domaine forestier, « durabilité » signifie notre aptitude à gérer notre ressource forestière sans porter atteinte à sa productivité future, à sa diversité écologique ou à sa capacité de régénération.

Au cours des consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens de tout le pays se sont dits inquiets de l'état de leurs forêts et ont exprimé leur ferme intention de travailler à la préservation de la grande variété de systèmes biologiques complexes qu'abritent leurs forêts. Ils croient aussi que le Canada a le devoir, face à la communauté internationale et aux générations futures, de conserver en bon état les vastes étendues de forêts.

Les forêts influent sur la température, les précipitations et d'autres conditions climatiques.



Les Canadiens peuvent-ils relever ce défi? De toute évidence, la réponse est « oui ». Dans l'industrie et au gouvernement, nous avons des spécialistes qui possèdent les compétences scientifiques, techniques et administratives voulues et qui ont pris le parti de l'excellence dans la gestion des ressources forestières.

Nos forêts font partie de notre identité nationale, et les Canadiens ont des attentes et des opinions bien arrêtées sur la façon de les administrer. L'évolution et l'application d'une politique forestière éclairée doivent refléter fidèlement ce fait.

Les initiatives du *Plan vert* dans le domaine des forêts démontrent l'engagement du gouvernement à l'égard de pratiques rationnelles de gestion forestière. Un réseau de « forêts vivantes » sera créé pour montrer non seulement aux Canadiens, mais aussi au monde entier que le Canada est éminemment qualifié pour gérer son patrimoine forestier. Ces modèles de forêts témoigneront des progrès des pratiques canadiennes en matière d'aménagement forestier et serviront d'exemples, sur le plan national et international, à la prochaine génération de forestiers et de citoyens intéressés.

Le partenariat en vue de forêts durables

Des modèles de forêts durables

Les forêts modèles donneront à plus de Canadiens l'occasion de voir sur place ce qui se fait pour perfectionner nos connaissances et nos compétences en techniques de gestion forestière. Le développement durable est un concept dynamique, et les modèles de forêts vivantes constituent le choix logique et idéal pour montrer aux Canadiens et à la communauté internationale nos compétences, nos talents et notre maîtrise de l'aménagement des forêts en fonction du développement durable. Les forêts modèles seront des laboratoires vivants destinés à accroître la productivité de cette ressource et à élargir l'éventail de ses usages et de ses avantages, conformément à l'objectif du développement durable.



Le gouvernement, de concert avec les provinces et les entreprises des grandes régions forestières canadiennes, encouragera la création de plusieurs projets de démonstration (jusqu'à huit) comme modèles viables du développement durable. Forêts Canada fournira une aide scientifique et financière à ses partenaires pour ce programme, soit les propriétaires et les exploitants terriens.

L'harmonie écologique

Chaque année, 600 000 hectares de nos forêts sont endommagés par les insectes et les maladies. Il s'agit d'un grand problème qu'il faut étudier et surmonter pour mener à bien le développement durable.



Le gouvernement accélérera et intensifiera ses efforts pour élaborer et apporter des solutions compatibles avec l'environnement. La réduction des pertes ou des dommages sera avantageuse pour tous les Canadiens, car elle augmentera les usages économiques et récréatifs de la ressource.

Au cours des consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens ont exprimé le désir de voir les techniques de coupe, de transformation et de fabrication devenir plus respectueuses de l'environnement. L'industrie canadienne s'est montrée disposée, désireuse et en mesure de combler ces besoins tout en conservant sa compétitivité internationale.



De concert avec l'industrie forestière, le gouvernement continuera d'appuyer la recherche et la mise au point de produits améliorés et de procédés écologiques dans le secteur forestier.

Un public canadien informé

Les Canadiens veulent des informations pertinentes, opportunes et sérieuses sur l'état de leurs ressources nationales. Ces informations alimenteront des débats et engendreront de sages décisions. Le Canada a besoin d'un nouveau système de comptabilité qui donnera une image continue de sa performance – une image qui tient compte non seulement des avantages économiques, mais aussi des valeurs plus abstraites de son patrimoine forestier.

Les forêts en bref

<p><i>Le Canada possède environ 10 p. 100 des ressources forestières du monde. Quatre-vingt-onze pour cent des forêts productives appartiennent à l'État, le reste constitue des forêts privées.</i></p>	<p><i>Premier pays producteur de papier journal, le Canada compte pour 32 p. 100 de l'offre mondiale.</i></p>	<p><i>Plus de 70 espèces de mammifères vivent dans les forêts canadiennes.</i></p>	<p><i>Environ 300 espèces d'oiseaux nichent dans les forêts canadiennes ou à proximité de régions boisées.</i></p>	<p><i>Les humains sont à l'origine de plus de 60 p. 100 des incendies de forêt.</i></p>	<p><i>Le Nord-Américain moyen utilise environ sept arbres par an pour satisfaire ses besoins en papier, en bois et en produits dérivés du bois.</i></p>	<p><i>Un bureau qui recycle une tonne de vieux papiers épargne de 17 à 19 arbres. Le procédé de recyclage permet de réutiliser les fibres des vieux papiers. Ces derniers sont réduits en une pâte servant, après élimination des impuretés, à la fabrication de papier neuf.</i></p>
--	---	--	--	---	---	---



En 1991, le ministre des Forêts remettra au Parlement le premier rapport sur l'état des forêts du Canada. Le rapport sera le point de départ à partir duquel tous les intéressés – le public, les provinces et l'industrie – seront en mesure d'évaluer les progrès réalisés dans la gestion de nos forêts et l'accroissement de la valeur des forêts canadiennes.

Le Conseil canadien des ministres des forêts s'est engagé à mettre sur pied et à maintenir une base de données nationale et complète sur les forêts.



Le gouvernement appuiera ces efforts au moyen d'un programme qui puisera à même les données actuelles, dans des domaines comme l'exploitation et le reboisement, et qui sera élargi pour inclure d'importantes informations sur la conservation des forêts et les possibilités de diversification dans l'utilisation de la ressource.

La diversité des forêts

Les Canadiens ont dit craindre que l'utilisation des forêts n'amointrisse la diversité du milieu naturel. Certes, nous savons que les forêts constituent l'un des plus importants écosystèmes du monde, mais nous n'en comprenons pas encore parfaitement la complexité. *Le Plan vert* appuiera la diversité future de nos forêts au moyen de deux initiatives particulières :



Forêts Canada créera une banque nationale de semences et de gènes forestiers afin de préserver les éléments génétiques qui forment notre patrimoine forestier naturel.



Le gouvernement fédéral sollicitera la coopération des gouvernements provinciaux pour mettre sur pied un réseau national complet de réserves écologiques, ce qui permettra de maintenir, dans son état naturel, le capital génétique des écosystèmes de la forêt canadienne.

La meilleure technologie

Pour s'orienter sur la voie du développement durable de nos ressources forestières, il nous faut continuer à mettre au point de nouvelles technologies de l'information qui serviront à perfectionner nos méthodes de gestion forestière et à améliorer la qualité de nos ressources forestières.



De concert avec ses partenaires provinciaux et industriels, Forêts Canada accélérera la création et le transfert d'instruments de gestion informatisés à l'intention des gestionnaires de la forêt.

Les obligations nationales et internationales

Le Canada donnera suite aux préoccupations nationales au sujet du changement atmosphérique à l'échelle planétaire.



De concert avec des partenaires internationaux, le programme scientifique de Forêts Canada sera modulé pour fournir un aperçu des connaissances nécessaires dans des domaines comme le changement climatique, la diversité biologique, les pluies acides et la gestion des incendies de forêt.



Le Canada participera activement à l'élaboration d'une convention internationale sur les forêts, à la faveur de l'accord intervenu au Sommet économique de Houston, et contribuera ainsi à promouvoir le développement durable et la conservation des forêts du monde entier.

La plantation d'arbres

Les Canadiens désirent apporter leur contribution personnelle à l'amélioration de l'environnement national et planétaire. Un programme communautaire nous donnera à tous l'occasion de penser en fonction de la planète tout en agissant localement. Les détails figurent dans la partie portant sur la stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète (chapitre V-A).

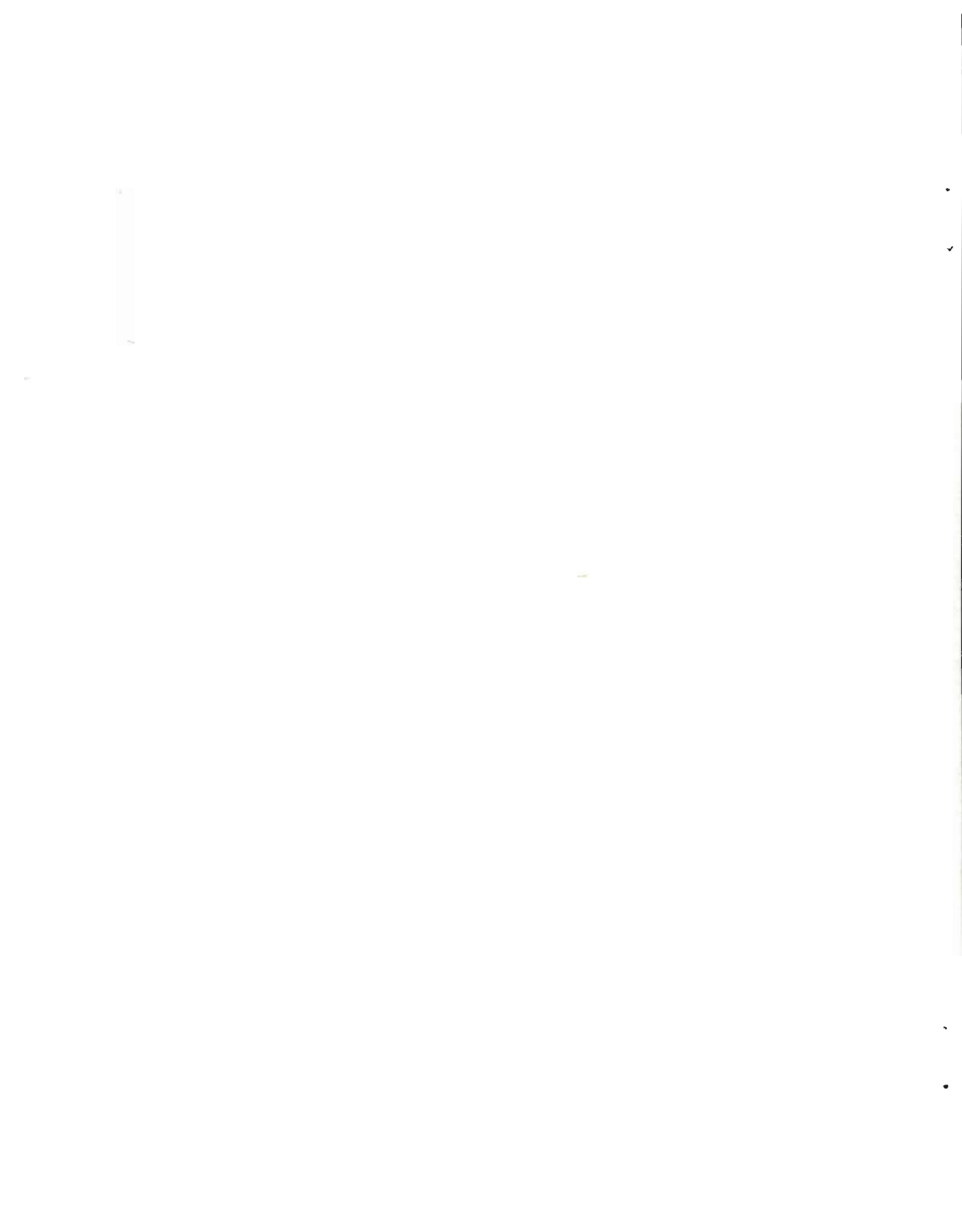


Voir et la forêt et les arbres

Les responsables du projet d'aménagement faunique et forestier de la rivière St. Mary's examinent de près diverses façons d'améliorer les cours d'eau et la faune. Des entrepreneurs forestiers, des biologistes et des forestiers des secteurs public et privé collaborent pour étudier les effets des coupes à blanc sur l'environnement. Les renseignements recueillis permettront de satisfaire les besoins de la faune.

De nombreuses recommandations ont déjà été mises en pratique. La superficie des coupes à blanc a, par exemple, été réduite afin de garder la faune dans la région. On a conçu des ponts portatifs pour franchir les tributaires, afin d'éliminer l'accumulation du limon près des ponts permanents. La surveillance des cours d'eau permet de déterminer les effets de l'exploitation forestière sur les populations fauniques. En outre, on étudie des moyens de freiner l'érosion des sols.

Les gens commencent à se rendre compte que la forêt cache beaucoup plus que des arbres.



B. Vers un environnement durable en agriculture

Le Canada se donne pour but de conserver et de mettre en valeur les ressources naturelles exploitées ou modifiées par l'agro-alimentaire, tout en assurant l'intégration des facteurs écologiques, économiques et sociaux.

Introduction

La croissance du secteur agro-alimentaire canadien dépend d'un environnement sain et de la pérennité des ressources nécessaires à la production des aliments que nous consommons et que nous exportons. De même, la santé de tous les Canadiens est liée à un approvisionnement sûr en aliments sains et de bonne qualité.

L'agro-alimentaire, ainsi que les autres secteurs primaires, est essentiel à l'essor de l'économie canadienne. Quelque 450 000 Canadiens travaillent dans le secteur agricole primaire, cantonné surtout dans des fermes familiales. À cela s'ajoutent 1,5 million d'emplois dans l'agrofourniture, la transformation, la distribution et le commerce de détail, qui constituent le secteur agro-alimentaire. À elles seules, les ventes de produits agricoles primaires s'élèvent à 22 milliards de dollars par an.

Qualité des sols, de l'eau et de l'air, effets des activités agricoles sur les habitats et sur l'eau, grands problèmes écologiques, comme le changement climatique et la pollution atmosphérique, voilà autant de défis et de possibilités interreliés qui influent sur la rentabilité et la durabilité de l'agro-alimentaire canadien.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aident actuellement les producteurs à conserver et à protéger les ressources agricoles. Ainsi, depuis quelques années, le gouvernement fédéral consacre annuellement environ 100 millions de dollars à la conservation et à l'exploitation des sols et de l'eau, ce qui comprend les sommes affectées à la recherche-développement de nouvelles techniques pour aider le secteur à relever les défis liés à la gestion des ressources et de l'environnement. De plus, les deux paliers de gouvernement collaborent en vertu d'ententes à frais partagés de courte durée, comme le Programme national de conservation des sols, en vue de promouvoir des pratiques agricoles favorables à l'environnement.



La santé de tous les Canadiens est liée à un approvisionnement sûr en aliments sains et de bonne qualité.

Dans beaucoup de régions agricoles canadiennes, le sort d'un grand nombre d'espèces sauvages est souvent étroitement lié à l'activité agricole. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, programme d'un milliard et demi de dollars échelonné sur quinze ans et visant à protéger l'habitat des oiseaux aquatiques, est un autre exemple de la bonne collaboration entre propriétaires terriens, protecteurs de la faune et gouvernements.

Le Comité fédéral-provincial pour un environnement durable en agriculture, créé dans le cadre de l'examen de la politique agro-alimentaire, a fait de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources l'un des quatre piliers de la réforme envisagée. Dans son rapport de juin 1990 aux ministres de l'Agriculture, le comité établissait que la survie à long terme et la compétitivité du secteur, au Canada, dépendent de la capacité d'exploiter les possibilités offertes par des pratiques écologiques.

À leur conférence annuelle tenue en août 1990, les ministres adoptaient le cadre d'action énoncé dans le rapport du comité, jetant ainsi les bases d'une politique canadienne pour un environnement durable en agriculture, dont les trois objectifs sont les suivants :

- conserver et mettre en valeur les ressources naturelles que l'agriculture exploite et partage;
- rendre l'agriculture compatible avec les autres ressources de l'environnement qu'elle exploite;



- adopter une démarche proactive afin de protéger le secteur agro-alimentaire des effets que d'autres secteurs d'activité ou des facteurs externes ont sur l'environnement.

Ces objectifs, également adoptés lors des consultations sur *le Plan vert*, sont essentiels à la réalisation de systèmes agro-alimentaires durables.

Une nouvelle initiative en vue d'un environnement durable

Le ministre fédéral de l'Agriculture, en collaboration avec ses homologues provinciaux, met actuellement en œuvre le cadre d'action adopté, selon une stratégie en trois volets. Il s'agit d'abord de renforcer les mécanismes de partenariat par l'élargissement, dans chaque province, des ententes fédérales-provinciales actuelles sur les sols et l'eau pour y inclure toute la gamme des questions de l'environnement, ainsi que par la formation d'un nouveau conseil consultatif canadien pour un environnement durable en agro-alimentaire.

Deuxièmement, des mesures complémentaires sont prises afin que les facteurs écologiques, économiques et sociaux soient pleinement pris en compte dans la réforme des politiques et des programmes agricoles.

Enfin, des programmes élaborés par tous les partenaires prévoient le recours à un grand nombre de moyens, notamment, le cas échéant, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche, les transferts de technologies, les démonstrations, l'aide technique et financière, les contrats, la planification en fonction de plusieurs ressources et les mesures réglementaires complémentaires.

Dans le cadre de cette nouvelle initiative en vue d'un environnement durable, *le Plan vert* permettra au ministre de l'Agriculture, au nom du gouvernement fédéral, de conclure des ententes à frais partagés avec les provinces, afin de mettre sur pied des programmes préventifs et correctifs pour résoudre les problèmes écologiques du secteur agro-alimentaire. Les initiatives entreprises en vertu de ces ententes tiendront compte des besoins et des possibilités que présentent les différents écosystèmes agricoles au pays. Voici quelques exemples des priorités à établir en collaboration avec les provinces, les agriculteurs et les autres partenaires du secteur agro-alimentaire.

La conservation des sols



Les Canadiens comprennent l'importance d'avoir des terres et des sols agricoles bien protégés et bien administrés. Les initiatives entreprises avec les provinces englobent la prolongation de l'actuel Programme national de conservation des sols, l'établissement d'un couvert permanent sur les terres fragiles écologiquement, l'installation de brise-vent, la recherche sur les méthodes de production propices à la conservation des sols, ainsi que la création d'un nouveau centre de conservation des sols dans l'est du Canada.

La production agricole a besoin d'un approvisionnement stable en eau de bonne qualité.



La bonne façon de procéder

L'avoine, c'est bon au petit déjeuner, mais elle devient une mauvaise herbe si elle pousse au mauvais endroit. Aussi des agriculteurs du Manitoba utilisent-ils des herbicides pour détruire la folle avoine dans leurs champs.

Grâce au ministère manitobain de l'Agriculture, ces agriculteurs réduisent désormais de 10 à 17 p. 100 la quantité d'herbicides pulvérisés. Un modèle informatique leur permet en effet de calculer exactement la quantité à utiliser. Cette réduction est bénéfique, parce que les herbicides coûtent cher et endommagent l'environnement, même s'ils ont leur utilité en agriculture. Certaines de ces substances chimiques persistent dans le sol pendant des années ou elles s'accumulent dans les nappes d'eau souterraines et les cours d'eau, d'où des dangers pour la santé des agriculteurs et pour les animaux. Par ailleurs, les agriculteurs ne pourraient pas non plus se contenter de labourer leur sol pour détruire la folle avoine en raison de l'érosion excessive du sol qui se produirait.

De plus, il est financièrement avantageux de réduire la consommation d'herbicides. Chaque cultivateur peut ainsi économiser jusqu'à 12 000 \$ par an sur une période de six ans, soit 12 millions de dollars pour l'ensemble de la province. De toute évidence, il s'agit vraiment de la bonne façon de procéder, tant pour l'économie que pour l'environnement.

L'approvisionnement en eau propre

La production agricole a besoin d'un approvisionnement stable en eau de bonne qualité. En revanche, l'activité agricole peut contribuer à la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines. Une mauvaise gestion du fumier peut causer la pollution des lacs et des cours d'eau; les engrais et les pesticides peuvent contaminer la nappe phréatique. Dans les zones prédisposées à la sécheresse, des sources d'eau plus stables et une meilleure irrigation peuvent aider à conserver l'eau et offrir des possibilités tant aux agriculteurs qu'aux autres utilisateurs de l'eau.



En collaboration avec les provinces, le gouvernement poursuivra des travaux de recherche sur l'amélioration de la qualité de l'eau, afin d'en réduire la contamination par les pesticides, par les substances nutritives provenant des engrais et du fumier, ainsi que par d'autres déchets. Les priorités d'intervention comprendront également la prolongation d'activités en vertu du Programme du milieu pédologique et aquatique dans le sud-ouest de l'Ontario; l'élaboration de mesures semblables pour d'autres bassins hydrographiques; une aide financière et technique pour résoudre les problèmes graves de pollution reliés à l'activité agricole; l'installation de réseaux plus stables d'alimentation en eau et de distribution d'eau; l'amélioration de l'information destinée aux agriculteurs sur les méthodes d'utilisation efficace de l'eau.

L'intégration de la faune et de l'agriculture



S'il est vrai que l'agriculture a contribué à la perte d'habitats fauniques, elle n'en subit pas moins des dommages causés par la faune. Or, il est possible de réduire les conflits qui opposent faune et agriculture grâce à une saine gestion des ressources communes aux deux. Une telle démarche leur serait mutuellement avantageuse et contribuerait à la réalisation d'un environnement durable. Il pourrait s'agir, par exemple, d'élaborer et de promouvoir des systèmes de production agricole compatibles avec les exigences de la faune, de réduire l'incidence de maladies comme la rage chez les populations fauniques ou de recourir davantage à des stratégies d'utilisation polyvalentes des terres, qui soient adaptées aux caractéristiques naturelles et au potentiel de celles-ci.

Les principales pressions sur les terres agricoles canadiennes

Facteurs

Facteur	Maritime du Pacifique	Cordillère montagnarde	Plaines boréales	Prairies	Bouclier boréal	Plaines des forêts mixtes	Maritime de l'Atlantique
Baisse de la qualité du sol							
Perte de matières organiques	☞	☞	☞	☞	○	☞	☞
Teneur en matières nutritives	○	○	☞	☞	○	○	○
Acidification	☞	☞	☞	○	☞	☞	☞
Salinisation		○		☞			
Érosion par le vent et par l'eau	☞	☞	☞	☞	○	☞	☞
Tassement	☞	☞	○	○	○	☞	☞
Changement de la vocation des terres							
D'agricole à urbaine	☞	○	○	○		☞	○
De terre humide à agricole	○	○	☞	☞	○	☞	○
☞ Première importance ○ Importance secondaire							

La pollution et la gestion des déchets

Le secteur agro-alimentaire est à la fois victime et agent de la pollution industrielle et urbaine et de la production de déchets. Pour réduire considérablement les effets de la pollution et des déchets agricoles, diverses mesures seront prises, y compris la recherche et les transferts de technologies sur le compostage, le recyclage, la gestion du fumier, les réseaux d'irrigation par des effluents et d'autres méthodes de gestion; la recherche sur d'autres utilisations possibles des déchets de l'agro-alimentaire; la mise au point, l'essai et la démonstration de nouvelles techniques d'emballage; des efforts axés sur l'éducation et la sensibilisation concernant les méthodes de saine gestion des déchets agro-alimentaires. Des recherches sur les effets de la pollution de l'air et de l'eau sur l'agriculture seront également entreprises.

La protection du capital génétique



Une spécialisation accrue de l'agriculture menant à une réduction des variétés végétales et animales, par exemple, risque d'appauvrir le capital génétique du Canada. Le gouvernement interviendra pour préserver et améliorer le capital génétique en voyant à l'acquisition, au développement, à l'adaptation, à l'utilisation ou à la mise en circulation de plantes, d'animaux et d'autres ressources génétiques d'origine biologique. Il entreprendra également de la recherche sur la lutte intégrée antiparasitaire et sur des programmes biologiques et autres de lutte contre les ravageurs. Les ressources génétiques seront d'ailleurs mises à contribution dans la recherche sur les techniques de pointe et les méthodes de croisement visant à produire des espèces résistantes aux maladies, aux insectes et aux autres contraintes d'ordre écologique.

Le changement climatique et l'agriculture



Le gouvernement entreprendra des initiatives qui, en plus d'encourager de bonnes pratiques de conservation des sols, réduiront les gaz à effet de serre. En stabilisant, puis en augmentant les matières organiques du sol, par exemple, on pourra abaisser les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. En outre, le gouvernement fédéral envisage de poursuivre des recherches et des démonstrations sur la conservation de l'énergie à la ferme.

D'autres mesures reliées aux changements climatiques et qui profiteront au secteur agro-alimentaire sont énoncées ailleurs dans *le Plan vert*, soit au chapitre I-D, sur le smog, et au chapitre V-A, concernant la stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète, où il est question de favoriser d'autres énergies renouvelables comme l'éthanol.

Les pesticides



Étant donné les préoccupations du public au sujet des pesticides, le gouvernement canadien annonçait, en avril 1989, une vaste consultation multisectorielle sur le processus de réglementation des pesticides. En juillet 1990, l'équipe d'examen du processus fédéral d'homologation des pesticides publiait un rapport préliminaire au sujet de la révision de la réglementation, lequel a servi de base à la consultation publique qui a eu lieu par tout le Canada. Le rapport final doit paraître en 1991.

C. La durabilité des pêches

Le Canada se donne pour but d'assurer la durabilité de ses ressources halieutiques

Introduction

La pêche constitue une ressource écologique et économique majeure pour le Canada. Nos vastes étendues d'eau douce et salée renferment des populations abondantes et variées de poissons qui, à leur tour, soutiennent une industrie de la pêche commerciale engendrant un revenu de 3,2 milliards de dollars et 130 000 emplois, en mer et en usine. Cette industrie est vitale pour l'économie de nombreuses régions et offre les seuls emplois réels dans quelque 1 500 villages côtiers et dans l'arrière-pays.

Pour de nombreux autochtones, la pêche constitue à la fois une source de nourriture et un trait culturel important. Elle représente aussi une ressource récréative qu'exploitent chaque année plus de cinq millions de Canadiens et un million de touristes étrangers.

Du point de vue écologique, le poisson sert de baromètre de l'état du milieu aquatique : c'est chez lui qu'apparaissent en premier les nouveaux problèmes.

La *Loi sur les pêches* pose l'assise législative des responsabilités fédérales de conservation et de protection du poisson dans nos océans et nos eaux intérieures. Elle permet au gouvernement fédéral de répartir les prises entre utilisateurs concurrents, d'accorder les permis aux pêcheurs et aux bateaux et de protéger l'habitat du poisson. Des dispositions administratives ont également été prises avec certaines provinces afin de favoriser la collaboration dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur de la pêche au pays. C'est ainsi que la Colombie-Britannique, les provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et le Yukon gèrent maintenant leur pêche en eau douce, au nom de tous les Canadiens.

Avec le temps, l'approche du gouvernement face aux méthodes de pêche a évolué : elle répond au besoin de réglementer une industrie de plus en plus complexe, compétitive et perfectionnée, tout en reconnaissant les limites de régénération de la ressource. Du libre accès, nous sommes passés à un accès limité avec quotas de prises, restrictions d'engins, limites de sorties, ainsi de suite. L'État a également soutenu la reconstitution des peuplements de poissons grâce à des mesures comme le Programme de mise en valeur des salmonidés sur la côte ouest.

*La pêche constitue
une ressource
écologique et
économique
majeure pour le
Canada.*



La durabilité des ressources halieutiques dépend de bonnes pratiques de pêche, comme d'un habitat sain et productif.

La durabilité des ressources halieutiques dépend de bonnes pratiques de pêche, comme d'un habitat sain et productif. Les taux de capture ne doivent pas dépasser la capacité des peuplements de se maintenir, chose impossible à réaliser si l'habitat est menacé. La protection de l'habitat s'inscrit donc, elle aussi, comme élément essentiel de la politique nationale sur les pêches. En 1986, le gouvernement a annoncé une nouvelle politique de gestion de l'habitat du poisson axée sur des « gains nets » sans « pertes nettes » d'habitat productif.

Mais, malgré ces efforts, surpêche et destruction de l'habitat menacent la durabilité de nos ressources. Les flottilles de certains pays de la communauté européenne et d'ailleurs ont décimé les peuplements de poissons de fond à l'extérieur et aux limites de notre zone de pêche de 300 kilomètres dans l'Atlantique. Dans le Pacifique, les bateaux étrangers qui naviguent à l'extérieur de cette zone laissent traîner derrière eux des milliers de kilomètres de filets dérivants aux mailles serrées dans lesquelles se prennent et meurent, sans distinction, des millions de poissons et des milliers d'oiseaux de mer et de mammifères marins. Dans nos eaux intérieures, les peuplements sont menacés par la pêche commerciale et sportive, ainsi que par la destruction de l'habitat.

Partout au pays, l'agriculture, l'exploitation des mines et des forêts, le transport, la mise en valeur des ressources énergétiques, la croissance urbaine et l'activité industrielle endommagent l'habitat du poisson. Par exemple, à cause de la contamination, on a dû fermer près de 50 p. 100 des aires de croissance des mollusques en Nouvelle-Écosse et 500 kilomètres carrés de zones de capture en Colombie-Britannique. Dans l'est du pays, un lac sur sept est endommagé par les pluies acides, et on a trouvé tellement de substances toxiques dans les bélugas du Saint-Laurent que leurs carcasses pourraient être considérées comme des déchets dangereux.

Une ressource nationale durable

Les consultations sur le *Plan vert* ont permis de confirmer une crainte répandue : le Canada a atteint les limites de la durabilité de ses ressources en poisson. Les Canadiens se tournent donc vers le gouvernement fédéral pour qu'il corrige la situation le plus tôt possible. Alors, pour soulager les pressions actuelles sur la ressource et garantir la durabilité de la pêche au pays, l'État a conçu une stratégie en trois volets qui prévoit : un plan d'action national sur la durabilité des pêches, la protection de l'habitat du poisson et la promotion de pratiques de pêche durables. De plus, il est essentiel d'intervenir sur la scène internationale pour que les méthodes de pêche des autres pays ne nous empêchent pas d'atteindre nos buts.

Le Plan vert du Canada établit des mesures supplémentaires en vue de protéger et de restaurer l'habitat du poisson. Ces mesures comprennent le contrôle des substances toxiques (chapitre I-C), la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau (chapitre I-B), la réduction des déversements en mer, ainsi que l'amélioration de la capacité d'intervention du Canada en cas de déversements en mer (chapitre VIII-A).

La durabilité des pêches

Le premier volet de cette stratégie nationale consiste à élaborer une politique sur la durabilité des pêches.



D'ici 1992, le gouvernement s'associera avec les provinces, les territoires, l'industrie de la pêche commerciale, les pêcheurs sportifs, les autochtones et les autres intéressés pour mettre au point une politique nationale et un plan d'action sur la durabilité des pêches. Son but : attirer l'attention de la population canadienne sur l'importance de la pêche et des écosystèmes aquatiques, préciser les grands enjeux et établir le cadre national de la coopération en vue d'assurer la durabilité des pêches. Une fois la politique et le plan d'action établis, le gouvernement fédéral adoptera des stratégies et des procédures détaillées.

La protection du poisson et de son habitat

Le deuxième volet de la stratégie quinquennale consiste à agir immédiatement pour protéger le poisson et son habitat. Les mesures du *Plan vert* touchant l'assainissement de l'habitat et sa protection contre la destruction, ainsi que la pollution des eaux canadiennes, comprennent les éléments suivants :

Le respect de la loi



D'ici 1991, la *Loi sur les pêches* sera modifiée pour augmenter considérablement les amendes imposées pour toute infraction aux règlements canadiens sur la pêche et l'habitat du poisson, ainsi que les pouvoirs d'application des agents des pêches.



D'ici 1991 également, pour appuyer les modifications de la *Loi sur les pêches*, la politique touchant la mise en application de ses dispositions sur l'habitat entrera en vigueur.

Le partenariat



Après avoir consulté les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral prendra les mesures juridiques et administratives nécessaires pour protéger davantage l'habitat, partout au pays, grâce à une application plus uniforme de la *Loi sur les pêches*.

La prévention de la pollution



Pour mettre en œuvre et évaluer efficacement les programmes de réglementation et de prévention, il nous faut mieux comprendre, en particulier, les dangers écologiques que posent les produits chimiques toxiques. Ainsi, afin de mieux prévoir ces dangers et de nous préparer à les affronter, le gouvernement élargira le champ des évaluations scientifiques, de la surveillance et des recherches qu'il effectue concernant ces substances et leurs effets sur le poisson et son habitat.

D'ici 1992, le gouvernement s'associera aux parties intéressées pour mettre au point une politique nationale et un plan d'action sur la durabilité des pêches.



De plus, les règlements sur la prévention de la pollution en vertu de la *Loi sur les pêches*, en commençant par le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* et le *Règlement sur les effluents liquides – mines et métaux*, sont en voie d'être mis à jour et renforcés.

La protection de l'habitat



Pour conserver les habitats existants et remettre en état ceux qui ont été perdus ou endommagés, il faudra compenser les pertes inévitables et remplacer les habitats un à un. D'ici 1993, le gouvernement fédéral veillera à ce que ce principe soit pleinement mis en application dans tous les plans et toutes les activités de développement pouvant endommager l'habitat du poisson. Avec le Yukon et les provinces, maintenant responsables de la gestion de leur pêche en eau douce, il élaborera un scénario d'autorisation pour ces projets.

La durabilité des pratiques de pêche

Le troisième volet de la stratégie quinquennale consiste à prendre des mesures, au pays et à l'étranger, pour promouvoir une exploitation durable de nos ressources halieutiques.

L'action au pays

Le poisson, dans les océans, est généralement considéré comme « propriété commune » : il est là pour tous ceux qui veulent le prendre. C'est d'ailleurs la cause principale de cette « ruée vers le poisson », à laquelle il faut attribuer en grande partie la surcapacité de l'industrie de la pêche. Le gouvernement estime que l'instauration de droits transférables à une part précise des captures rendrait les décisions d'investissement plus rationnelles et réduirait les pressions sur le secteur.

Les quotas individuels, parfois appelés « quotas de bateaux » ou « allocations aux entreprises », constituent un aspect important de la gestion de plusieurs pêches dans l'Atlantique, y compris la pêche du poisson de fond et la pêche hauturière du pétoncle. Il s'agit de parts du total des prises admissibles (TPA), ou allocations aux flottilles, qui sont attribuées aux divers détenteurs de permis. Avec des quotas individuels transférables (QIT), nous ferions un pas de plus en permettant les transferts entre détenteurs de permis, ce qui assouplirait le régime et inciterait à une meilleure utilisation de la capacité de pêche. Au pays, nous attribuons déjà ces quotas à plusieurs pêches, mais d'autres pays y ont également recours, entre autres, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.



Par conséquent, de concert avec l'industrie de la pêche et les provinces, le gouvernement mettra en place un système de quotas individuels transférables (QIT) pour diverses pêches.



En outre, il instaurera des pratiques de gestion des pêches plus durables, fondées sur des approches novatrices comme des engins plus sélectifs et moins dommageables à l'environnement.

En outre, pour atteindre ses objectifs de développement durable dans le domaine de la pêche récréative et de l'aquaculture :



Le gouvernement, d'ici 1991, élaborera un plan d'action pour mettre en œuvre sa politique sur la pêche récréative, de concert avec les provinces et les groupes de pêcheurs sportifs.



De même, en consultation avec l'industrie et les provinces cette fois, il terminera la mise en œuvre de la stratégie sur l'aquaculture qu'il a annoncée plus tôt cette année.

L'action sur la scène internationale

Depuis octobre 1989, le gouvernement canadien fait des représentations politiques aux niveaux supérieurs pour sensibiliser les dirigeants des pays de la communauté européenne et autres aux graves conséquences à long terme de la surpêche à l'extérieur de la zone canadienne de 300 kilomètres. Grâce à une vaste campagne d'information menée en Europe, nous en avons aussi souligné les dangers écologiques et nous exhortons les Européens à exiger la cessation de la surpêche dans la zone réglementée par la Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO). Ces efforts se poursuivront.

De plus, avec l'appui unanime des autres membres de l'organisation, nous avons commencé à resserrer la surveillance et le contrôle dans la région adjacente à la zone canadienne, ainsi qu'à y interdire la pêche aux pays qui ne font pas partie de l'organisation et qui, par conséquent, ne reçoivent pas de quotas. Des mesures à court et à long terme seront proposées à la NAFO, lors de son assemblée annuelle de 1991.

À long terme, le Canada demande aussi à tous les pays de se rallier à la sanction internationale des mesures concrètes qui s'imposent pour que la *Convention du droit de la mer* fonctionne comme il se doit. Ainsi, il faut absolument intensifier la compréhension et la collaboration à l'échelle mondiale pour bien conserver et gérer les ressources de la pêche en haute mer.

En sa qualité de principal promoteur de la résolution des Nations Unies sur la pêche pélagique massive aux filets dérivants, le Canada s'est déclaré en faveur de l'imposition d'un moratoire sur ce type de pêche d'ici le 30 juin 1992, étant donné l'absence d'efforts réels de conservation et de gestion. La résolution demande que la communauté internationale procède à l'examen scientifique des meilleures données sur l'impact de cette pêche d'ici le 30 juin 1991. Elle prévoit aussi la conclusion d'une entente sur les règlements et les contrôles futurs.

Le gouvernement canadien fait des représentations politiques aux niveaux supérieurs pour sensibiliser les dirigeants des pays de la communauté européenne et autres aux graves conséquences à long terme de la surpêche à l'extérieur de la zone canadienne de 300 kilomètres.

Le Canada est résolu à poser tout autre geste nécessaire pour éliminer cette pratique de pêche dommageable et insoutenable, soit :



favoriser la collaboration internationale, en vue de surveiller la pêche aux filets dérivants et de faire respecter les ententes;



par le truchement de l'International North Pacific Fisheries Commission et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, mettre au point d'autres méthodes et techniques de pêche.

En 1992, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous poursuivrons quatre objectifs précis en vue de garantir la protection et la durabilité de l'habitat du poisson, soit :



une stratégie internationale sur la durabilité des pêches;



un cadre international de lutte contre les sources terrestres de pollution des océans (chapitre I-B);



le renforcement des dispositions de la *Convention de Londres sur l'immersion des déchets*, pour combattre la pollution des mers;



un système mondial de surveillance des océans.

III. Les espèces et les espaces exceptionnels

A. La protection de nos aires écologiques uniques

Le Canada se donne pour but, à long terme, de mettre en réserve 12 p. 100 de la superficie du pays.

Introduction

Le gouvernement fédéral accorde la plus grande importance à la protection et à l'amélioration du patrimoine naturel du Canada. La riche diversité biologique du pays doit constituer un élément appréciable de l'héritage que nous léguerons aux générations à venir. En outre, elle représente une partie non négligeable de la diversité biologique mondiale, offre à des millions de Canadiens des possibilités de loisirs qui valent leur pesant d'or et constitue également la base d'un grand nombre d'économies de subsistance et d'économies fondées sur les loisirs.

La protection des espaces exceptionnels du Canada contre les principales pressions qu'exerce le développement assure la double protection de notre patrimoine naturel. Elle permet de préserver les paysages splendides contre les forces du changement résultant de l'activité économique et contribue à conserver la diversité biologique, grâce à la protection de l'habitat faunique.

Depuis la création du premier parc national, à Banff, en 1885, par sir John A. Macdonald, le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont employés à préserver les espaces exceptionnels représentant le mieux les paysages et la diversité écologique du Canada.

Actuellement, quelque 6,9 p. 100 des sols et des eaux douces du Canada sont protégés grâce aux efforts conjugués des différents paliers d'administration du pays et des organismes de conservation. Aujourd'hui, le réseau des parcs nationaux englobe 21 des 39 régions terrestres du Canada, mais seulement 2 des 29 régions maritimes du pays sont convenablement représentées dans le réseau des parcs marins nationaux. Au total, environ 1,8 p. 100 du territoire non marin du Canada est protégé dans des parcs nationaux.

Les pressions de plus en plus lourdes qu'exerce le développement dans un grand nombre de régions du Canada risquent d'avoir de graves répercussions sur notre patrimoine naturel et historique. Les vieilles forêts, les prairies indigènes et les terres humides ne cessent de disparaître. Dans le sud de l'Ontario, par exemple, plus de 68 p. 100 des terres humides originelles ont été asséchées à des fins agricoles et autres, et l'assèchement continue d'éliminer environ 1 p. 100 du reste de ces terres chaque année. Plus de 90 p. 100 des prairies originelles ont disparu et, au cours de la dernière décennie, le tiers du reste des prairies a été converti en terres cultivées.



Dans son rapport de 1987 intitulé *Notre avenir à tous*, la commission Brundtland a recommandé que les pays réservent 12 p. 100 de leurs terres et de leurs eaux dans le but de protéger les échantillons représentatifs des écosystèmes terrestres.

Le gouvernement du Canada estime que, malgré les progrès réalisés, nous devons intensifier nos efforts pour atteindre notre objectif, soit mettre en réserve, dans des aires protégées, 12 p. 100 de l'ensemble du territoire canadien.

L'achèvement du réseau des parcs

Le réseau des parcs nationaux est de loin le moyen le plus connu au Canada pour préserver et protéger le territoire. Depuis sa création, au moment de l'établissement du parc national Banff, le réseau des parcs nationaux s'est accru progressivement pour ainsi protéger un nombre de plus en plus grand de paysages splendides et de ressources patrimoniales naturelles du Canada. Le but du gouvernement fédéral est de représenter par un parc national chacune des 39 régions terrestres du Canada. Le réseau des parcs nationaux sera complet une fois cet objectif atteint, assurant la protection de 3 p. 100 des terres du Canada.

De même, le réseau des parcs marins nationaux se compose de 29 régions maritimes. Le gouvernement fédéral a pour but de représenter chacune de ces régions par un parc marin national. En outre, 18 rivières ou tronçons de rivières ont été mis en candidature pour être intégrés dans le réseau des rivières du patrimoine canadien. Jusqu'à maintenant, 11 de ces rivières ont été officiellement désignées.

Pour accélérer cet important processus, le gouvernement fédéral prendra les mesures suivantes :



d'ici 1996, créer au moins cinq nouveaux parcs nationaux;



négoier des ententes concernant les 13 autres parcs nécessaires pour achever le réseau terrestre d'ici l'an 2000;



d'ici 1996, créer trois nouveaux parcs marins nationaux, y compris ceux de Moresby-Sud/Gwaii Haanas et du Saguenay;

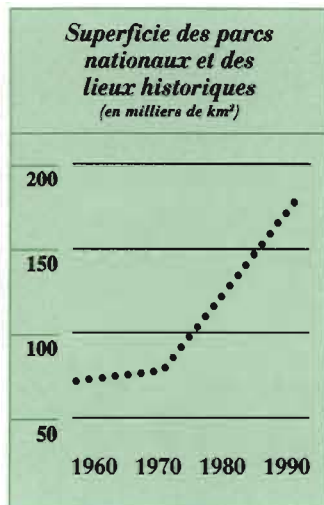


créer trois autres parcs marins nationaux dans des régions, lesquelles seront confirmées d'ici l'an 2000;



fournir de l'aide supplémentaire aux gouvernements provinciaux et territoriaux, membres du réseau des rivières du patrimoine canadien, en effectuant des études, des plans et des évaluations des ressources, ainsi qu'en assurant la surveillance des rivières désignées.

Le gouvernement fédéral créera, d'ici 1996, au moins cinq nouveaux parcs nationaux et trois nouveaux parcs marins nationaux.



Le réseau de parcs nationaux a pour but de protéger à jamais les aires naturelles représentatives d'intérêt canadien.

La protection du patrimoine naturel du Canada

Réserver des terres pour des parcs ne suffit pas. Il faut aussi protéger la vaste gamme de ressources naturelles que recèle le réseau des parcs nationaux. Pour assumer sa responsabilité exclusive à cet égard, le gouvernement renforcera ses mesures de protection et intensifiera son effort scientifique au cours des cinq prochaines années. C'est ainsi, notamment, qu'il



renforcera les mesures de protection contre les incendies de forêt;



élaborera un programme amélioré de gestion des ressources comprenant des études appliquées afin d'assurer l'intégrité écologique et l'intégration régionale;

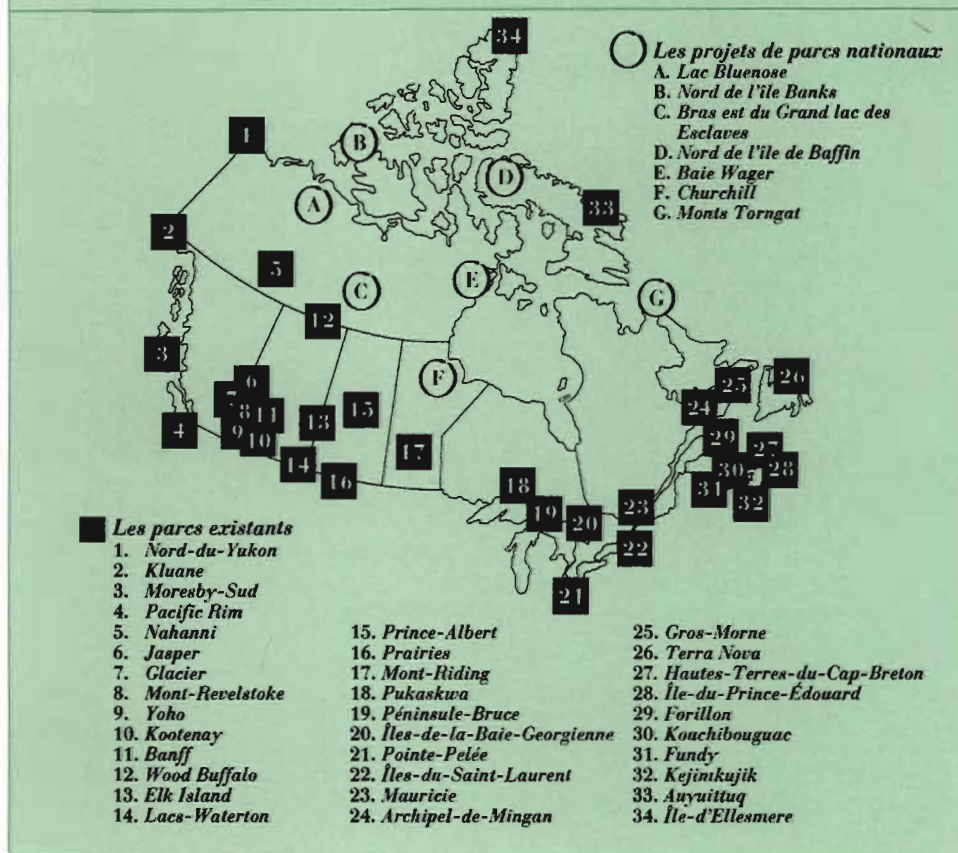


apportera son soutien à la formation du personnel dans le domaine de la protection des ressources naturelles;



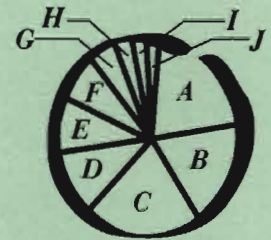
préconisera le concept selon lequel les parcs sont des laboratoires scientifiques « vivants » et des modèles de gestion en matière de développement durable.

Le parachèvement du réseau de parcs nationaux



Le Canada est en train de parachèver le réseau de parcs nationaux, où 21 des 39 régions terrestres sont représentées.

La répartition des milieux humides au Canada (superficie totale : 1,27 million de km²)



A. Ontario.....	23 %
B. Territoires du Nord-Ouest.....	22 %
C. Manitoba.....	18 %
D. Alberta.....	11 %
E. Québec.....	10 %
F. Saskatchewan.....	8 %
G. Terre-Neuve et Labrador.....	5 %
H. Colombie-Britannique.....	2 %
I. Yukon.....	1 %
J. Île-du-Prince-Édouard moins de.....	1 %
Nouveau-Brunswick moins de.....	1 %
Nouvelle-Écosse moins de.....	1 %

La protection des espaces

Outre le réseau des parcs nationaux, le gouvernement fédéral contribue à la réalisation de l'objectif national de réserver 12 p. 100 du territoire, grâce à un certain nombre d'autres mesures, dont certaines visent essentiellement à protéger l'habitat faunique. Par exemple, les refuges d'oiseaux migrateurs, répartis sur plus de 11 millions d'hectares, et les réserves nationales de faune, couvrant une superficie totale de 300 000 autres hectares, servent non seulement à préserver l'habitat faunique, mais constituent également des éléments importants du réseau de terres protégées du Canada.

En plus des mesures déjà en cours, le gouvernement protégera les aires écologiques uniques de trois nouvelles façons : il établira des réserves écologiques forestières, favorisera la conservation des terres humides et préservera l'habitat faunique sur les terres agricoles. Les mesures prises dans le domaine agricole sont expliquées plus amplement au chapitre III-B, sur la faune, et au chapitre II-B, sur l'agriculture.

L'établissement de réserves écologiques de forêts

Le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec les gouvernements provinciaux en vue d'établir un réseau de réserves écologiques de forêts. Ces réserves serviront à protéger des exemples représentatifs d'écosystèmes forestiers uniques conservés à leur état naturel.

La conservation des terres humides du Canada

Les terres humides du Canada comptent pour une large part de nos paysages et elles abritent peut-être la plus riche diversité d'espèces animales et végétales de n'importe quel groupe d'écosystèmes complexes au pays. En outre, elles font partie intégrante de nos réseaux d'eau douce, conférant aux Canadiens les avantages les plus multiples, comme la maîtrise des inondations naturelles, la purification de l'eau et l'alimentation des nappes souterraines.

Pour intensifier les efforts déployés à l'échelle nationale en vue de la protection des terres humides du Canada :



le gouvernement canadien adoptera, en 1991, la politique fédérale de conservation des terres humides. Les éléments de cette politique comprendront la mise sur pied d'un réseau de terres humides protégées d'importance nationale: la protection des terres humides situées sur des territoires fédéraux, comme les parcs nationaux, les réserves nationales de faune et les terrains de la Commission de la capitale nationale; ainsi que la conservation des terres humides comme objectif fondamental de toute décision fédérale relative à l'utilisation du territoire.

Le gouvernement canadien adoptera, en 1991, la politique fédérale de conservation des terres humides.

La fonction des milieux humides

Servir d'habitat pour la faune
Emmagasiner l'excès d'eau des crues
Stabiliser le débit des cours d'eau
Purifier les eaux de ruissellement
Absorber les polluants
Réapprovisionner en eau les nappes souterraines
Retenir le limon
Réduire la salinité du sol
Réduire l'érosion par l'eau

B. La richesse de la faune du Canada

Le Canada se donne pour but de maintenir et d'améliorer la santé et la diversité des espèces animales et végétales sauvages.

Introduction

La faune du Canada subit d'énormes agressions, et ce, pour diverses raisons : perte et dégradation de l'habitat, braconnage et chasse excessive, maladies, effets des substances toxiques. Les signes de détérioration, eux, sont multiples : le nombre d'oiseaux migrateurs, particulièrement de la sauvagine, continue de diminuer. L'on sait aujourd'hui que 175 espèces sont en péril. Près de la moitié de ces espèces sont classées comme menacées ou en danger de disparition, et environ dix espèces s'ajoutent à la liste chaque année.

Pour pouvoir survivre en présence des humains, la faune a besoin de deux choses : un habitat, soit un endroit pour vivre qui lui permet de subvenir à ses besoins en nourriture, de s'abriter et de se reproduire, ainsi qu'une certaine protection contre les effets nuisibles de l'activité humaine.

Dans le passé, le gouvernement fédéral s'est occupé activement de la protection de la faune. Depuis des années, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada fait de la recherche sur les problèmes relatifs à la faune, par exemple les effets des produits chimiques toxiques sur les populations d'oiseaux marins, et il a réintroduit dans leur ancienne aire de dispersion des espèces menacées ou déracinées, comme le faucon pèlerin. De plus, le gouvernement a signé, en 1988, une entente avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) dans le but d'entreprendre un programme de quatre ans visant à appuyer le rétablissement des espèces animales du Canada en danger de disparition. Pour lutter contre le braconnage dans les parcs nationaux, le gouvernement fédéral a adopté, en 1988, des modifications importantes à la *Loi sur les parcs nationaux* afin de punir plus sévèrement les contrevenants.

Le gouvernement fédéral contribue à la protection des habitats fauniques et des écosystèmes uniques en créant, outre le réseau des parcs nationaux, des refuges d'oiseaux migrateurs et des réserves nationales de faune. Des terres humides sont désignées en vertu de la *Convention de Ramsar sur la conservation des zones humides d'importance internationale* qui, depuis son établissement en 1971, a été entérinée par 60 pays.

Les efforts concertés en vue de protéger les habitats fauniques précieux prennent de plus en plus d'ampleur à l'échelle du pays. Par exemple, en 1989, le Canada a consacré plus de 30 millions de dollars au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en vue de freiner et de

L'on sait aujourd'hui que 175 espèces sont en péril. Près de la moitié de ces espèces sont classées comme menacées ou en danger de disparition.



Les espèces en danger de disparition

✓ Les mammifères

Baleine boréale
Baleine noire
Béluga de la baie d'Ungava
Béluga du Saint-Laurent
Carcajou de l'Est
Cougar de l'Est
Loutre de mer
Marmotte de l'île Vancouver

✓ Les oiseaux

Chouette tachetée
Courlis esquimau
Faucon pèlerin (anatum)
Fauvette de Kirkland
Grande poule-des-prairies
Grue blanche d'Amérique
Pluvier montagnard
Pluvier siffleur

✓ Les poissons

Corégone d'Acadie
Meunier de Salish
Omble de fontaine (aurora)

✓ Les plantes

Adiante cheveu-de-Vénus
Agalinis de Gattinger
Agalinis de Skinner
Benoite de l'Est
Chimaphile maculé
Coréopsis rose
Cypripède blanc
Grande pogonie verticillée
Hydrocotyle à ombelle
Lespédèze de Virginie
Magnolier acuminé
Pédiculaire de Furbish
Petite pogonie verticillée
Plantain à feuilles cordées
Polygale incarnat
Pycnanthème gris
Ilaquette de l'Est

✓ Le reptile

Tortue luth

renverser la tendance à la baisse constatée dans un grand nombre de populations de sauvagine. Il s'agit d'un plan de 1,5 milliard de dollars en vertu duquel le gouvernement du Canada et le gouvernement américain, de concert avec les gouvernements provinciaux et les États, de même qu'avec un grand nombre d'autres partenaires du secteur privé, s'emploient à protéger les terres humides d'importance continentale. Un autre exemple est le Grasslands Trust Fund, constitué par deux organismes de conservation sans but lucratif afin de recueillir des fonds pour accélérer l'agrandissement du parc national des Prairies. Chaque fois que le public verse un dollar dans ce fonds, le gouvernement fédéral en fait autant.

Il faut toutefois faire davantage et élargir notre vision afin d'inclure les espèces non considérées comme gibier. Le gouvernement fédéral a l'intention de s'attaquer dès aujourd'hui au défi du maintien et de l'amélioration de la santé et de la diversité de la faune du Canada. Aider les populations fauniques à survivre et à se multiplier doit faire partie des efforts déployés à l'échelle nationale par tous les paliers de gouvernement et l'ensemble de la population.

La stratégie nationale de la faune : la protection des espèces sauvages

La stratégie de conservation de la faune prévue dans *le Plan vert* découle de la politique nationale de la faune adoptée par le Conseil canadien des ministres de la faune en septembre 1990. Cette politique vise à maintenir et à améliorer la santé et la diversité de la faune du Canada, pour le bien-être de cette dernière et celui des générations actuelles et futures de Canadiens.

Les initiatives visant la faune prévues dans *le Plan vert du Canada* engagent résolument le gouvernement fédéral sur la voie de la mise en œuvre intégrale de la politique nationale de la faune.

La stratégie comporte les cinq grands objectifs suivants.

La science de la faune et la recherche sur la santé

Les espèces fauniques constituent des indicateurs précieux de la salubrité des écosystèmes et des agressions écologiques qu'ils subissent. Par exemple, la baisse du nombre de faucons pèlerins, attribuable à l'utilisation très répandue du DDT, a sensibilisé le public au fait que quelque chose de très néfaste se produisait dans l'environnement.

Il importe de pouvoir détecter et mesurer les effets des substances toxiques sur la faune et de les distinguer des maladies de la faune, afin d'évaluer la santé générale des espèces fauniques, de prévoir les effets des polluants et d'établir des méthodes de dépistage précoce des problèmes potentiels pour l'environnement et la santé.

En raison des pressions qu'exerce le développement sur les habitats et les populations fauniques, il devient de plus en plus urgent de gérer plus activement les populations fauniques. Pour ce faire, il faudra prendre des décisions plus éclairées, en s'appuyant sur les sciences et la recherche.



Pour augmenter le bassin de connaissances nécessaires à la prise de meilleures décisions liées à la gestion de la faune, le gouvernement fédéral renforcera ses programmes de recherche sur la faune, en mettant l'accent sur la recherche en écologie et en toxicologie.

Cet effort comprendra l'établissement, d'ici 1992,



d'un réseau coopératif de recherche dans le domaine de l'écologie faunique dans les universités canadiennes;



d'un réseau coopératif national de pathologie faunique dans les collèges de médecine vétérinaire;



de nouveaux laboratoires en vue de mesurer les contaminants organiques à l'état de traces dans les populations fauniques et d'appuyer la recherche en toxicologie.

Les interventions en vue de protéger la diversité de la faune

La stratégie nationale de la faune comporte un deuxième objectif, celui de la protection de la diversité de la faune par l'augmentation des populations d'espèces en danger de disparition ou qui risquent de le devenir. Les Canadiens ont la responsabilité collective de préserver la diversité biologique du Canada au profit des générations futures de Canadiens et du reste du monde. Les programmes visant à protéger et à rétablir certaines espèces en péril – entre autres, le pluvier siffleur, la grue blanche d'Amérique, le faucon pèlerin et le pélican blanc d'Amérique – donnent d'assez bons résultats. Toutefois, le nombre d'espèces fauniques en péril au Canada continue de croître d'environ dix par année.

Pour assumer ses responsabilités en matière de protection de la diversité biologique, le Canada doit assurer l'avenir de ses propres espèces fauniques. Par conséquent, le gouvernement prendra les mesures suivantes :



d'ici 1992, terminer les plans de rétablissement pour 11 espèces d'oiseaux migrateurs en péril et mettre en branle des programmes de rétablissement;



d'ici 1992, renouveler la contribution du Canada au Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, de concert avec celle qu'il verse au Fonds mondial pour la nature;



accroître la participation des universités et des organismes écologiques non gouvernementaux aux efforts de recherche et de rétablissement consacrés aux espèces menacées ou en danger de disparition.

Les terres relevant de la compétence fédérale seront administrées en fonction des besoins liés à la protection et au rétablissement.

Les espèces menacées



Les mammifères

Belette à longue queue des Prairies
Béluga d'Eastmain
Bison des bois
Caribou de Peary
Caribou des bois (pop. maritime)
Martre d'Amérique de Terre-Neuve
Rorqual à bosse du Pacifique Nord



Les oiseaux

Buse rouilleuse
Chouette des terriers
Faucon pèlerin (tundrius)
Pie-grièche migratrice
Pinson de Baird
Pinson de Henslow
Sterne rosée



Les poissons

Chabot à tête courte
Chabot de profondeur des Grands Lacs
Chat-fou livré
Chabot à tête courte
Cisco à mâchoires égales
Cisco à museau court
Cisco à nageoires noires
Corégone du lac Simcoe
Épinoche du lac Enos
Suceur cuirré



Les plantes

Atetris farineuse
Armeria de l'Athabasca
Azolle du Mexique
Buchnera d'Amérique
Carmantine d'Amérique
Chardon de Pitcher
Châtaignier d'Amérique
Chicot févier
Cléthre à feuilles d'aulne
Épipactis géant
Frêne bleu
Ginseng
Liparis à feuilles de lis
Lopholite d'Amérique
Mûrier rouge
Sabatia de Kennedy
Saule de Tyrell
Triphore penché

Une politique fédérale sera établie pour assurer l'existence de programmes de rétablissement pour toutes les espèces menacées ou en danger de disparition sur les territoires de compétence fédérale.



D'ici 1993, une politique fédérale sera établie pour assurer l'existence de programmes de rétablissement pour toutes les espèces menacées ou en danger de disparition sur les territoires de compétence fédérale, ainsi que pour rendre accessible aux processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral toute l'information nécessaire sur les espèces menacées.

En outre, le gouvernement prendra des mesures pour augmenter les populations des espèces non menacées, notamment :



d'ici 1992, accroître la coordination d'un réseau de coordonnateurs de l'application de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*;



d'ici 1992, établir un régime coopératif de gestion avec les collectivités autochtones du nord de l'Ontario, mesure qui marquera la première étape d'un vaste programme visant à constituer des régimes coopératifs par tout le Canada;



d'ici 1994, établir un mécanisme intégré d'études portant sur les oiseaux migrateurs non considérés comme gibier, en collaboration avec un réseau de bénévoles.

En raison du rythme alarmant de disparition des espèces animales et végétales à l'échelle mondiale, les individus et les gouvernements commencent à saisir l'importance de prendre des mesures pour conserver la diversité biologique de la planète. Des négociations sont en cours sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes internationaux en vue d'élaborer une convention sur la conservation de la diversité biologique. Le Canada souscrit à cette idée et il appuiera les efforts déployés sur la scène internationale pour en arriver à la signature d'une telle convention avant la fin de 1992.

Une nouvelle loi sur le braconnage et le commerce illégal

Le troisième objectif de la stratégie nationale de la faune consiste à protéger la faune contre le braconnage et le commerce illégal. Le commerce illégal de la faune et des produits connexes est florissant tant au Canada que partout ailleurs dans le monde. Dans certains cas, il a un effet dévastateur sur les populations fauniques. Par exemple, l'avenir de la population mondiale de rhinocéros se trouve gravement menacé en raison de la forte demande pour leurs cornes, utilisées à des fins médicinales (remèdes asiatiques traditionnels) ou pour la fabrication de manches de poignards au Moyen-Orient. Au Canada, le marché d'exportation, vers l'Asie, des vésicules biliaires des ours (à des fins médicinales) connaît une croissance inquiétante.



Pour s'acquitter de ses obligations internationales aux termes de la *Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES)*, le Canada prendra des mesures pour atténuer les menaces que représentent le commerce illégal et le braconnage pour la conservation de la faune, au pays et à l'étranger, et adoptera à cet effet, en 1991, une loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages.



L'application rigoureuse de la loi

L'établissement de lois plus sévères et l'imposition d'amendes plus lourdes font partie du quatrième objectif de la stratégie nationale de la faune.



En vertu du projet de loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et d'autres mesures législatives applicables, les contrôles exercés par le gouvernement fédéral en matière d'importation, d'exportation et de transport interprovincial d'animaux ou de plantes sauvages (et de leurs dérivés) seront renforcés, les amendes, plus sévères et les mécanismes d'application, améliorés.

La conservation de l'habitat faunique

La protection des précieux habitats fauniques constitue le cinquième et dernier objectif de la stratégie nationale de la faune. Outre les mesures visant à préserver l'habitat faunique au moyen de la protection des espaces menacés du Canada (chapitre III-A), le gouvernement s'emploiera à protéger et à conserver les autres terres qui revêtent une importance primordiale pour réaliser l'objectif de préservation des habitats fauniques précieux. En s'inspirant de l'énorme succès remporté par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le gouvernement mettra l'accent sur les mesures de coopération avec l'industrie, d'autres gouvernements, des organisations autochtones et des organismes du secteur privé. Par exemple :



d'ici 1992, le gouvernement établira, de concert avec d'autres gouvernements et le secteur privé, un programme intégré de conservation de la faune et des forêts;



tel qu'annoncé dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le gouvernement lancera un plan collectif pour la côte du Pacifique, projet de coopération visant à protéger les habitats fauniques des estuaires et des autres régions côtières;



d'ici 1992, le gouvernement établira un réseau national d'habitats fauniques.

La protection de l'habitat faunique sur les terres agricoles

Dans certaines régions du Canada, l'avenir de la faune est directement relié aux pratiques agricoles. Par exemple, les réseaux de drainage imposants que l'on retrouve sur les terres agricoles pour assécher les terres marécageuses ont malheureusement un effet secondaire, soit celui de détruire involontairement les habitats fauniques. Dans certaines régions aux cultures intensives du sud de l'Ontario et des Prairies, les habitats fauniques de qualité se limitent à quelques boisés dispersés, à des brise-vent et à des mares sur les terres agricoles.

D'ici 1992, le gouvernement établira un réseau national d'habitats fauniques.





Pour favoriser le maintien et l'expansion de ces vestiges d'habitats fauniques, le gouvernement fédéral établira, en collaboration avec la province, un programme visant à mettre au point des pratiques agricoles conciliables avec les besoins des habitats fauniques, ainsi qu'à enseigner ces pratiques aux agriculteurs. Par exemple, on encouragera ces derniers à préserver, sur leurs terres, les habitats fauniques, tels que les terres humides et les zones tampons.

C. Notre patrimoine historique

Le Canada se donne pour but de commémorer et de protéger le patrimoine historique qui revêt une importance nationale.

Introduction

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada permet de commémorer et de protéger les aspects importants, du point de vue national, de l'interaction multimillénaire de l'être humain avec l'environnement dans la partie du continent nord-américain qui est la nôtre. Il offre aux Canadiens des occasions sans pareilles de vivre ces relations et d'apprécier leur apport à la destinée moderne de notre pays.

Le réseau comprend actuellement 112 lieux dispersés dans toutes les parties de notre pays. Huit canaux historiques en font également partie.

Toutefois, de précieuses ressources historiques situées à l'intérieur et à l'extérieur du réseau continuent de se détériorer ou disparaissent. Le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger et à sauvegarder ce patrimoine.

Le patrimoine historique du Canada

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement interviendra avec diligence sur deux fronts : il comblera les grandes lacunes thématiques du réseau et protégera davantage les ressources historiques qui en font déjà partie.



Le gouvernement fédéral commémorera, d'ici 1996, sept grands thèmes historiques actuellement sous-représentés dans le réseau et, d'ici l'an 2000, huit autres thèmes. Les huit lieux supplémentaires représenteront la plupart des grands secteurs industriels et établissements humains voués à l'exploitation des ressources au début de l'histoire du Canada.



Entre-temps, le gouvernement fédéral fournira une aide financière supplémentaire, par voie d'ententes de coopération et de partage des coûts, aux autres gouvernements et aux organismes pour les lieux historiques d'importance nationale. Cette aide ouvrira des possibilités de restauration et d'interprétation de hauts lieux historiques autochtones et d'endroits témoins des rapports de l'être humain avec la terre.

Le gouvernement fédéral commémorera, d'ici 1996, sept grands thèmes historiques actuellement sous-représentés dans le réseau et, d'ici l'an 2000, huit autres thèmes.



Les ressources historiques du Canada

Le gouvernement fédéral est directement responsable de la protection d'une immense quantité de ressources patrimoniales au Canada, dont des objets façonnés et historiques, des ressources culturelles et des documents essentiels pour comprendre l'évolution de notre pays.

Afin de mieux s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement fédéral appuiera l'adoption de nouvelles mesures en matière de conservation, de gestion, de savoir scientifique et de formation au cours des cinq prochaines années. Ces nouvelles initiatives consisteront notamment à :



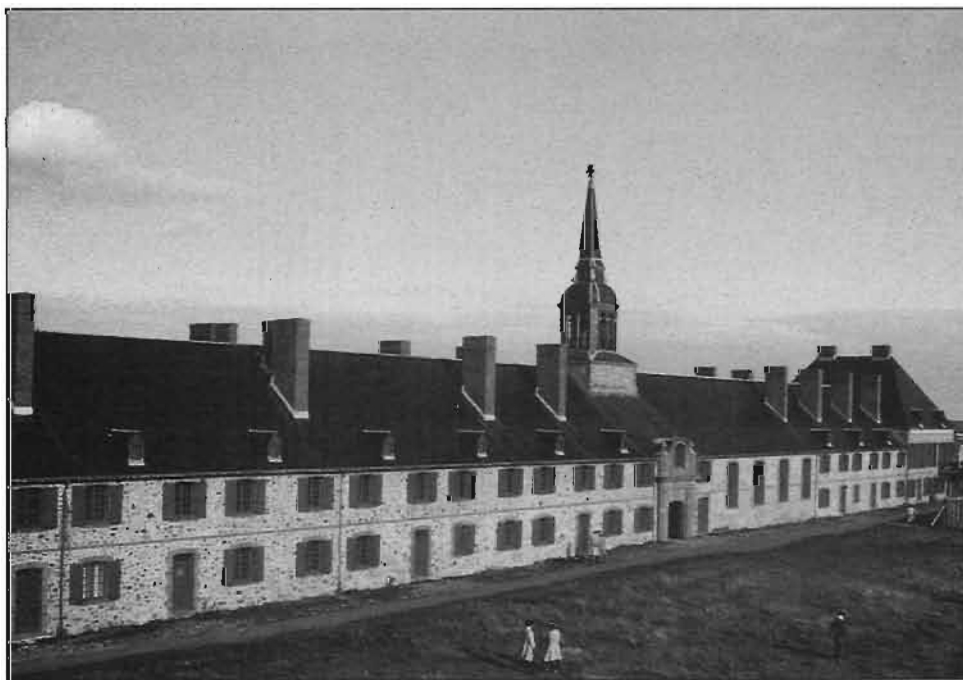
accroître la protection des objets façonnés et historiques;



améliorer les capacités du Canada en matière de conservation des ressources archéologiques et historiques;



appuyer la formation du personnel dans le domaine de la protection des ressources historiques.



IV. Le Canada, maître d'œuvre dans l'Arctique

Le Canada se donne pour but de préserver et d'améliorer l'intégrité, la salubrité, la diversité biologique et la productivité des écosystèmes de l'Arctique.

Introduction

Le Grand Nord canadien est une région vaste et diversifiée, qui recèle certains des plus grands bassins hydrographiques du Canada, d'immenses forêts, de vastes espaces de toundra et une nature sauvage intacte. Cette région représente 40 p. 100 de l'ensemble du territoire canadien, et les deux tiers du littoral maritime du Canada l'entourent. Plus de 30 p. 100 de nos ressources en eau douce s'y trouvent. Néanmoins, la plus grande partie de la région est considérée comme un désert froid en raison de ses faibles précipitations. Même si moins de 1 p. 100 des Canadiens y vivent, le Grand Nord constitue la patrie d'un grand nombre de collectivités autochtones qui, depuis des générations, comptent sur la terre pour perpétuer leur culture et en tirer leur subsistance sur le plan alimentaire, vestimentaire et financier. Le Canada partage l'Arctique avec huit autres pays.

Malgré les variations climatiques extrêmes qui le caractérisent, le Grand Nord constitue le refuge d'une myriade d'espèces animales et végétales aquatiques, terrestres et marines. Les espèces qui y vivent se sont adaptées de façon à tirer le maximum des ressources disponibles. Un taux de reproduction et de croissance lent ainsi que de longues saisons migratoires sont les caractéristiques d'adaptation qu'ont développées, sur des millénaires, bon nombre d'espèces animales.

Nous avons tendance à prendre à la légère cette vaste étendue de terre et d'eau, ses habitants et sa faune. Nous avons tous à l'esprit l'image que l'on se fait habituellement du Grand Nord canadien : une région froide, monotone et immuable, mais en même temps magnifique et non polluée. Toutefois, les Canadiens prennent de plus en plus conscience du fait que le Grand Nord n'est pas à l'abri de la pollution. Les habitants du Nord savent trop bien que les techniques modernes de transport et de communication ne cessent de rendre cette région éloignée plus accessible. Ils savent que la terre, l'eau et l'air, autrefois vierges, sont particulièrement vulnérables aux contaminants et au changement atmosphérique. Le milieu arctique montre des signes troublants de perturbation et de contamination par les produits chimiques toxiques, notamment les BPC, les dioxines, les pesticides et les métaux lourds. Ces substances chimiques ne sont pas produites sur place; elles résultent d'activités industrielles menées dans le sud du Canada et dans d'autres parties du monde. En outre, ces substances ont tendance à s'accumuler dans la chaîne alimentaire. On dénombre aussi dans le Grand Nord plus de 800 endroits où ont été abandonnés des matériaux dangereux qui constituent une menace potentielle pour les êtres humains, la faune et l'environnement.



Le gouvernement fédéral s'engage à protéger le milieu arctique et à assurer l'utilisation durable de ses ressources.

L'industrialisation des bassins hydrographiques du Nord suscite de grandes préoccupations. La qualité de l'eau du fleuve Mackenzie, par exemple, risque de se détériorer sous l'effet du rejet de plus en plus considérable d'effluents provenant des usines de pâtes et papiers et de l'exploitation des sables bitumineux. Les aménagements hydroélectriques actuels et prévus touchent de grandes régions du nord du Québec, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le Grand Nord contient d'importantes ressources pétrolières et minérales pouvant être exploitées au profit des habitants du Nord et de tous les Canadiens. Il faut éviter toutefois qu'une exploitation à grande échelle et irréfléchie des ressources contenues dans les bassins hydrographiques et au large des côtes ne vienne perturber davantage ce milieu déjà touché. Les projets de développement doivent par conséquent s'harmoniser avec la protection de l'environnement et répondre aux besoins des autochtones qui habitent dans le Grand Nord. Même si la mise en valeur des ressources renouvelables et le développement de l'industrie touristique ne font que commencer, ils annoncent la perspective d'une diversification de l'assise économique du Nord. Nous devons agir avec précaution, pour le plus grand bien des habitants de cette région, des autres Canadiens et de la communauté mondiale : il faut concilier des intérêts divergents, ceux de la culture et ceux de l'économie. Tous les pays circumpolaires doivent souscrire à une mission commune : protéger l'environnement pour qu'il puisse continuer à soutenir la croissance économique, tout en subvenant aux besoins des populations et en conservant les diverses ressources qui leur sont nécessaires.

La stratégie de l'environnement arctique

En raison des pressions qu'exerce l'exploitation des ressources dans le Grand Nord et des agressions infligées à l'environnement par les activités du Sud, une action énergique s'impose. Le gouvernement fédéral s'engage à protéger le milieu arctique et à assurer l'utilisation durable de ses ressources.

Pour réaliser cet engagement, le gouvernement fédéral mettra en œuvre une stratégie de l'environnement arctique, plan qui vise à concrétiser le développement durable dans l'Arctique canadien. Cette initiative quinquennale est en train d'être élaborée en collaboration avec les gouvernements des territoires septentrionaux, et elle fera l'objet de discussions intenses avec les habitants de ces régions. Le détail de la stratégie figurera dans un document complémentaire qui sera rendu public dans quelques semaines par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les principaux éléments de la stratégie suivent de près les priorités exprimées par tous les Canadiens lors du processus de consultation sur *le Plan vert*. Il s'agit des contaminants dans l'Arctique, de la gestion des déchets dans le Nord, de l'amélioration de la qualité de l'eau du Nord, de l'accroissement des activités de recherche et d'information, de l'intégration des enjeux écologiques et économiques et de la protection des écosystèmes arctiques.

Les contaminants

Cet élément de la stratégie vise à déterminer avec précision les dangers que le transport à longue distance des contaminants rémanents présente pour la salubrité de l'écosystème arctique et la santé de ses habitants. On pourra ainsi donner des conseils judicieux à la population, particulièrement aux autochtones qui vivent de la nourriture locale, au sujet des dangers auxquels ils s'exposent. De plus, cela fournira au Canada un banc d'essai dont il pourra s'inspirer pour inciter la communauté internationale à mieux réglementer ces substances.



Les mesures précises comprendront la recherche sur les sources, les puits, la circulation et l'évolution des contaminants, l'évaluation de leurs effets sur l'écosystème et l'analyse des dangers qu'ils posent pour la santé.



Les connaissances acquises grâce à cette recherche permettront au Canada d'élaborer des stratégies en matière de lutte internationale contre les émissions de contaminants rémanents par le truchement de la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.



Le Canada continuera de travailler en collaboration avec les pays circumpolaires afin de conclure une entente relative à une stratégie de l'environnement arctique, aux termes de laquelle on s'occupera, entre autres, de l'accumulation des contaminants rémanents.



Le Canada continuera de travailler en collaboration avec les pays circumpolaires afin de conclure une entente relative à une stratégie de l'environnement arctique.

La gestion des déchets et la dépollution

Des déchets dangereux et non dangereux se sont accumulés dans plus de 800 lieux répartis dans l'Arctique et ils constituent une menace réelle pour la santé et l'environnement. Pour corriger cette situation, le gouvernement fédéral prendra les mesures suivantes :



l'assainissement de tous les dépôts connus de déchets dangereux sur les terres fédérales dans le Nord;



l'enlèvement de tous les déchets dangereux laissés dans les bases militaires désaffectées;



le nettoyage de toutes les stations abandonnées de la ligne DEW dans le Nord;



l'enlèvement des déchets non dangereux à proximité des localités.

Pour faire participer les habitants du Grand Nord à ces efforts de dépollution, le gouvernement établira des plans de gestion des déchets. Les gouvernements territoriaux et les administrations municipales auront leur mot à dire dans l'élaboration des stratégies relatives à la gestion des déchets dangereux, industriels et municipaux.

La qualité et la quantité de l'eau

Le gouvernement fédéral renforcera ses capacités de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'eau afin de préserver la qualité des ressources en eau et, par le fait même, d'honorer les engagements du Canada en matière de protection des écosystèmes aquatiques du Grand Nord. Le gouvernement, en collaboration avec les administrations territoriales, prendra les mesures suivantes :



Il créera et mettra en service un vaste réseau systématique de stations de contrôle de la qualité de l'eau, réparti dans tout le Nord, afin de fournir les renseignements de base nécessaires à l'analyse, à la prévision et à l'évaluation des répercussions éventuelles du développement sur les écosystèmes du Grand Nord. Ce programme est également essentiel pour nous permettre de déterminer l'origine des contaminants trouvés dans ces écosystèmes. En outre, le gouvernement établira des programmes précis de surveillance pour évaluer les effets de l'utilisation de l'eau et du développement dans certaines régions.



Il agrandira et modernisera le réseau des stations de surveillance de la quantité d'eau dans tous les principaux bassins hydrographiques. De plus, il élaborera et mettra en œuvre des programmes de surveillance des sédiments et de la neige du bassin du Mackenzie afin d'élargir le réseau de régulation de la quantité d'eau. Le gouvernement obtiendra ainsi des renseignements exacts et détaillés sur l'approvisionnement en eau et sur sa distribution, lesquels serviront à la prise de décisions liées à la gestion des ressources en eau, notamment à la protection des collectivités contre les inondations, à l'élaboration d'analyses d'impact, aux projets hydroélectriques et à la protection des terres humides et des deltas.



Pour renforcer ces programmes, il fournira des services accrus d'analyse et d'interprétation.

L'intégration de l'environnement et de l'économie

Le gouvernement aidera les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à atteindre les objectifs économiques et écologiques et à obtenir une participation plus directe des habitants du Grand Nord en matière de gestion des ressources naturelles. Ces stratégies reposeront sur les résultats prometteurs des projets-pilotes réalisés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et prévoiront la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements territoriaux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des collectivités. L'accent sera mis sur



la constitution de bases de données incorporant les connaissances scientifiques et traditionnelles, ainsi que sur leur accessibilité et leur utilisation;



La Commission de gestion des hardes de caribous Beverly et Kaminuriak

Le caribou est une ressource renouvelable précieuse pour plus de 10 000 habitants du Nord canadien. Quand, en 1982, on a constaté que la population des hardes diminuait, on a créé la Commission de gestion des hardes de caribous Beverly et Kaminuriak.

Formée de fonctionnaires ainsi que de représentants des Indiens assujettis à des traités et des Inuit, la commission étudie des moyens de redresser la situation. Elle fournit des conseils sur les niveaux de population des hardes et recommande des mesures pour réduire le plus possible les effets de l'expansion industrielle sur les animaux.

Il en résulte qu'environ 19 000 caribous, d'une valeur marchande de 15 millions de dollars, peuvent être abattus chaque année, outre des retombées de 57 millions de dollars liées aux services de pourvoirie fournis aux chasseurs non résidents. Il s'agit de sommes considérables, mais la préservation des hardes a surtout permis aux utilisateurs traditionnels de conserver leur mode de vie.



l'éducation dans le domaine de l'environnement;



la formation dans le domaine de la gestion des aires de conservation et de l'« écotourisme »;



la mise au point de technologies pertinentes et leur mise en pratique.

V. La sécurité de l'environnement mondial

A. Le réchauffement de la planète : les mesures à prendre au pays et à l'étranger

Le Canada se donne pour but de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de CO₂ et des autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

Introduction

Les dix dernières années sont celles de la prise de conscience mondiale du changement climatique planétaire, attribuable à l'augmentation de la population et à l'intensification du développement. On s'inquiète particulièrement des émissions d'origine humaine de gaz à effet de serre capables d'entraîner un réchauffement marqué de la surface de la planète.

Enveloppe gazeuse, l'atmosphère terrestre est constituée, dans une proportion de 99,9 p. 100, d'un mélange stable d'azote, d'oxygène et d'argon, ainsi que de vapeur d'eau présente en quantités variables au gré des fluctuations de température. Pour le reste, le gaz le plus abondant est le dioxyde de carbone dont l'importance est d'autant plus grande du fait qu'il est l'un des gaz à effet de serre, à l'instar du méthane, des oxydes d'azote, de l'ozone troposphérique et des chlorofluorocarbones (CFC).

En concentrations normales, les gaz à effet de serre sont indispensables à notre survie puisqu'ils « emprisonnent » la chaleur réfléchiée par la terre. Sans eux, la température moyenne à la surface de la terre chuterait de 33 degrés pour se situer autour de -18 °C.

La composition des gaz à effet de serre ne change, en général, que graduellement. Nous savons, par exemple, que pendant les périodes glaciaires, leurs concentrations différaient beaucoup de celles d'aujourd'hui. Or, les concentrations de gaz à effet de serre se sont modifiées plus rapidement au cours des deux derniers siècles que jamais auparavant. De fait, les émissions de gaz à effet de serre et leurs concentrations dans l'atmosphère ont considérablement augmenté. La moitié des émissions de dioxyde de carbone rejetées dans l'atmosphère depuis l'apparition de l'être humain se sont produites au cours des trente dernières années. Les concentrations de méthane ont doublé au cours des cent dernières années; celles de CFC doublent tous les dix à vingt ans et celles des oxydes d'azote ont beaucoup progressé.

Les préoccupations relatives à ces changements ont abouti à la mise sur pied, en 1988, du Groupe intergouvernemental sur le changement climatique (GICC), sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Formé d'experts de divers pays, le GICC examine les activités internationales de recherche scientifique sur le changement climatique,



*Tous s'accordent
pour dire que
l'inaction face aux
gaz à effet de
serre est trop
lourde de consé-
quences pour se
permettre
d'attendre.*

évalue les répercussions éventuelles et fournit des conseils relativement à des stratégies d'intervention.

Selon un rapport du GICC rendu public à l'automne de 1990, il ne fait aucun doute que la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère augmente rapidement. Cette modification de la composition atmosphérique accentue l'effet de serre naturel, d'où un réchauffement accru à la surface de la planète.

Le GICC attribue principalement l'augmentation des concentrations au brûlage de combustibles fossiles (notamment dans le transport), aux nouvelles méthodes d'aménagement du territoire et à divers procédés industriels.

D'après les estimations du GICC fondées sur son cas de « référence », la température moyenne de la planète augmentera d'environ 0,3 °C par décennie au cours du siècle prochain – un réchauffement plus rapide que tout ce que la terre a connu dans les dix mille dernières années. Il devrait en résulter une augmentation de la température moyenne d'environ 1 °C d'ici l'an 2025 et de 3 °C d'ici la fin du XXI^e siècle.

Dans l'ensemble, il est à prévoir que le réchauffement de la planète menacera les agglomérations côtières de par le monde, augmentera la fréquence et l'intensité des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, multipliera les vagues de chaleur et les sécheresses et, enfin, modifiera si rapidement les zones climatiques que bon nombre d'espèces animales et végétales risquent de disparaître parce qu'elles seront incapables de s'y adapter.

En général, les scientifiques s'entendent sur la modification du climat et ses conséquences potentiellement graves, mais bon nombre d'incertitudes d'ordre scientifique et socio-économique subsistent encore quant à l'ampleur et à la rapidité du changement. Cependant, tous s'accordent pour dire que l'inaction face aux gaz à effet de serre est trop lourde de conséquences pour se permettre d'attendre les résultats de recherches plus poussées avant de s'attaquer au problème. Le principe de la « précaution » a été énoncé clairement dans la déclaration ministérielle faite à l'issue de la Deuxième Conférence sur le changement climatique tenue à Genève, en novembre 1990 :

Quand il y a risque d'un dommage grave ou irréversible, l'absence d'une certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer des mesures rentables visant à prévenir la dégradation de l'environnement. .

Le réchauffement de la planète et le Canada

Bon nombre de Canadiens verraient d'un bon œil un réchauffement du climat qui viendrait atténuer la rigueur des hivers. N'empêche que les risques liés à un réchauffement anarchique du climat planétaire sont tout aussi graves pour le Canada que pour le reste du monde.

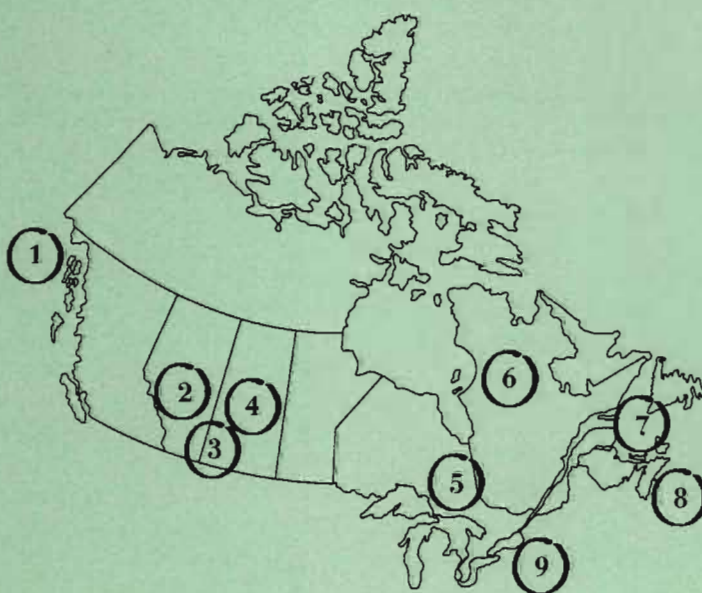
Selon les scientifiques, l'augmentation de la température ne sera pas uniforme et variera beaucoup d'une région à l'autre. Le réchauffement serait ainsi plus marqué, en hiver, dans les régions polaires, notamment dans l'Arctique canadien. Dans le centre de l'Amérique du Nord, l'augmentation de la température serait supérieure à la moyenne, ce qui entraînerait vraisemblablement une diminution des pluies estivales et de l'humidité du sol. Par ailleurs, le réchauffement général du climat mondial pourrait faire grimper le niveau des océans de six centimètres par décennie.

Les Canadiens pourraient donc s'attendre à des inondations dans de nombreuses agglomérations des côtes est et ouest. Par exemple, une élévation d'un mètre du niveau des océans aurait des répercussions sur plus de 250 immeubles à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), et les nappes phréatiques essentielles à l'approvisionnement de la population seraient ainsi contaminées par l'eau salée. Le réchauffement nuirait à l'agriculture partout au pays. Dans l'Arctique, le dégel progressif du pergélisol libérerait dans l'atmosphère d'énormes quantités de méthane à la suite de la décomposition des matières organiques, d'où une accentuation de l'effet de serre.

Dans l'ensemble, le Canada ne figure pas parmi les principaux responsables à l'origine du changement climatique. Il compte, tout au plus, pour 2 p. 100 des émissions de CO₂, d'oxydes d'azote et de CFC et il ne rejette que 1 p. 100 des émissions de méthane. Aussi le Canada ne peut-il agir seul pour tenter de résoudre le problème du réchauffement de la planète. Nous devons chercher une solution à l'échelle mondiale, sans invoquer le poids relativement faible de nos émissions pour justifier l'inaction au pays.

La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère augmente rapidement.

Les répercussions du réchauffement de la planète sur le Canada



1. Le réchauffement des températures pourrait altérer les peuplements de poissons.
2. Les changements dans les précipitations pourraient accentuer la sécheresse dans les Prairies.
3. L'alimentation en eau du sud du Canada pourrait diminuer considérablement.
4. Faute d'humidité, la dégradation et l'érosion des sols des Prairies risquent de s'accroître.
5. En hiver, les glaces pourraient ne plus se former dans les Grands Lacs.
6. La région forestière pourrait se déplacer vers le nord si les feuillus croissaient jusqu'à la hauteur de la baie James.
7. De nombreuses zones littorales pourraient être inondées.
8. La saison de la pêche côtière pourrait s'allonger.
9. La saison nivale du sud de l'Ontario pourrait disparaître.

Le gouvernement canadien croit qu'il ne faut pas attendre la signature d'une convention internationale avant de prendre, au pays, des mesures propres à contrer le changement climatique.

Pour diverses raisons, notamment le climat froid, une population dispersée et une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles, le Canada est un pays particulièrement énergivore. Cependant, l'énergie qu'il consomme provenant en grande partie de l'hydroélectricité et de l'énergie nucléaire, sa production de CO₂ par unité d'énergie consommée est relativement faible. D'un autre côté, le Canada consomme beaucoup d'énergie compte tenu de sa population et de la taille de son économie, d'où une production élevée de gaz à effet de serre par habitant et d'émissions par point du produit intérieur brut. Au rang des pays industrialisés, il se classe bon deuxième dans le cas des émissions de CO₂ par habitant et sixième au regard des émissions de CO₂ par point du produit intérieur brut. Nous savons pouvoir réduire les émissions de nombreuses façons, notamment sur le chapitre du rendement énergétique et des économies d'énergie.

Selon l'hypothèse du laisser-faire, le Canada peut s'attendre à une augmentation soutenue des émissions de gaz à effet de serre au cours des années 90, à raison d'un taux moyen de 1,6 p. 100 par année dans le cas des émissions de CO₂. En l'an 2000, les émissions totales de CO₂ afficheraient ainsi, par rapport à ce qu'elles étaient en 1990, une hausse de 17 p. 100 attribuable surtout à la croissance économique.

La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète

La mise en œuvre de solutions durables à la menace que fait peser le changement climatique s'échelonnera sur de nombreuses années et exigera une concertation internationale.

Le gouvernement canadien croit cependant qu'il ne faut pas attendre la signature d'une convention internationale avant de prendre, au pays, des mesures propres à contrer le changement climatique. À l'occasion de la Conférence de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, tenue en mai 1990 à Bergen, tous les pays représentés ont d'ailleurs convenu que, avant d'entreprendre les négociations relatives à la convention même, ils élaboreraient des stratégies nationales, assorties d'objectifs et de calendriers précis, afin de limiter ou de réduire le plus possible les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre, puis de les stabiliser.

À l'occasion de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, les ministres et autres représentants de 137 pays, dont ceux de la communauté européenne, ont convenu que l'objectif ultime serait de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau capable de prévenir les perturbations climatiques d'origine humaine. Ils ont souligné l'importance de stabiliser d'abord les émissions de gaz à effet de serre non visés par le *Protocole de Montréal* (tels les CFC). Le Canada a confirmé son adhésion à cette première étape en adoptant un programme visant à geler, d'ici l'an 2000, les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. Le Canada s'est déjà engagé à éliminer, d'ici 1997, les CFC réglementés.

Au cours de cette conférence, les pays industrialisés ont été priés d'analyser, avant la tenue en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la faisabilité d'une démarche progressive et les diverses options pour réduire, au cours des deux prochaines décennies et au-delà, toutes les émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂, le méthane et les oxydes d'azote. Le gouvernement canadien est d'avis que des réductions plus poussées s'imposent et que ces réductions doivent être fondées sur une série d'objectifs et de calendriers adoptés par voie de négociations internationales. C'est dans ce contexte que seront examinés la faisabilité technique, les coûts et l'incidence sur les échanges commerciaux qu'auraient des réductions plus poussées, notamment la réduction de 20 p. 100 des émissions de CO₂ préconisée en 1988, à l'occasion de la Conférence de Toronto sur l'évolution du climat.

Depuis 1988, le Canada réitère sa volonté de centrer ses activités diplomatiques sur l'élaboration d'une convention-cadre sur le changement climatique en vue de son adoption à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Il s'agit d'amener tous les pays du monde à souscrire à une entente-cadre visant à atténuer les effets du changement climatique qui sera assortie des protocoles nécessaires pour obliger les pays signataires à prendre des mesures précises en vue d'en atteindre les objectifs.

Au pays, le gouvernement canadien a travaillé avec ses partenaires provinciaux à l'élaboration d'une stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète, qui représente un cadre d'action général pour aborder la dimension canadienne du problème du réchauffement de la planète.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux envisagent de mener la lutte contre le changement climatique sur trois fronts :

- limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre;



Une maison où il fait chaud

Les apparences sont parfois trompeuses. Si elle ressemble à s'y méprendre aux autres maisons du quartier, la maison d'avant-garde, située à Brampton (Ontario), se distingue du fait qu'elle ne consomme que le quart de l'énergie d'une maison ordinaire.

Avec l'aide financière de l'Ontario Hydro et des gouvernements de l'Ontario et du Canada, le Fram Building Group a construit cette maison en recourant aux technologies d'économie d'énergie. La maison possède un solarium à l'énergie solaire passive, des fenêtres, un système d'éclairage, des appareils électroménagers et une cheminée à haut rendement énergétique. Sa charpente est étanche à l'air et son isolation supplémentaire est à base de papier journal recyclé. Un appareil unique remplace la chaudière, le chauffe-eau et le système de climatisation et de ventilation.

De telles maisons sont avantageuses à bien des égards. Les économies réalisées à long terme compensent largement le coût supplémentaire à la construction, sans compter la diminution de la demande pour les réseaux électriques surchargés. Et un bon rendement énergétique cause beaucoup moins de dommages à l'environnement que la construction de nouvelles centrales.

Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources présentera un projet de loi nationale sur le rendement énergétique et les énergies nouvelles.

- aider les Canadiens à prévoir les effets possibles d'un réchauffement éventuel et à s'y préparer;
- améliorer les connaissances scientifiques et augmenter la capacité de prévoir la modification du climat.

Première stratégie : limiter les émissions nettes

Les principes directeurs

Pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète repose sur les quatre principes suivants :

- Le Canada doit préconiser une *intervention globale* face au changement climatique, pour tenir compte de toutes les sources et de tous les genres de gaz à effet de serre, outre les nouveaux puits possibles pour les absorber, tel le reboisement à grande échelle qui permettrait au Canada d'accroître sa capacité d'absorption de CO₂.
- Le Canada doit élaborer son programme national en tenant compte du *contexte international* et du fait que la coopération et la coordination internationales constituent la démarche la plus rentable.
- Le Canada doit mettre l'accent sur la *souplesse*, étant donné que la compréhension des aspects scientifiques et économiques de la question est encore incomplète et qu'il devra tenir compte de tout élément nouveau.
- La stratégie canadienne doit accorder aux *disparités régionales* toute l'importance qu'elles méritent.

La planification fédérale-provinciale

Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux annonceront, au fur et à mesure, les programmes d'action qu'ils mettront sur pied chacun de leur côté pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, le gouvernement fédéral s'efforcera d'officialiser ces plans d'action en concluant des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. Dans le cadre de ces ententes, un système détaillé d'inventaires et de rapports sur les gaz à effet de serre (y compris le CO₂ et le méthane) sera établi. On reverra les ententes à intervalles réguliers pour évaluer les progrès réalisés.

Pour sa part, le gouvernement fédéral adoptera d'abord les mesures rentables en soi (tels les économies d'énergie et le reboisement) et les mesures à objectifs multiples (notamment l'élimination des CFC). Cependant, des initiatives de bien plus grande envergure, notamment celles qui portent sur la modification des modes de consommation d'énergie au pays, seront probablement nécessaires pour permettre au Canada d'atteindre, voire de dépasser, son but en matière de stabilisation. Le gouvernement

fédéral et les administrations provinciales entameront sans tarder auprès des Canadiens des discussions sur quelques-unes des mesures supplémentaires nécessaires. Il importera de surveiller les progrès réalisés et d'en rendre compte. Il faudra notamment suivre l'évolution de la demande d'énergie, afin que les gouvernements puissent, en connaissance de cause, modifier les mesures ou en envisager de nouvelles.

L'amélioration du rendement énergétique

Outre le dégagement d'importantes quantités d'autres gaz à effet de serre, l'utilisation de combustibles fossiles constitue la principale source de CO₂. Vu la faible probabilité que l'on puisse remplacer, à court terme, les combustibles fossiles, il faut donc insister, dans l'immédiat, sur l'amélioration du rendement énergétique dans une vaste gamme d'utilisations, depuis les produits de consommation jusqu'au transport, en passant par les immeubles et les grands secteurs industriels.

Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources présentera un projet de loi nationale sur le rendement énergétique et les énergies nouvelles qui visera surtout



à réglementer les normes minimales de rendement énergétique des équipements consommateurs d'énergie;



à rendre obligatoire l'étiquetage des produits pour renseigner le public sur leur rendement énergétique;



à compiler des statistiques sur la consommation d'énergie.

Pour améliorer, à brève échéance, le rendement énergétique des bâtiments et de l'équipement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prendra des mesures pour



mettre au point des normes minimales sur le rendement énergétique des appareils et des équipements de manière à retirer du marché ceux qui sont les moins performants;



améliorer, d'ici 1992, le programme Énerguide pour l'étiquetage des appareils électroménagers afin de fournir aux consommateurs de l'information sur les possibilités d'économiser de l'argent et de l'énergie; puis, après quelques années, viser d'autres appareils et d'autres produits, après avoir consulté les provinces, l'industrie et les autres intéressés;



mettre à jour et régionaliser les mesures fédérales de 1983 sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments et favoriser leur intégration dans les codes fédéraux, provinciaux et municipaux. Il s'agit également de préconiser la norme R-2000 dans la construction résidentielle et de sensibiliser davantage les gens aux possibilités d'accroître le rendement énergétique des bâtiments neufs ou rénovés;

Le gouvernement canadien estime que les pays capables d'améliorer leur rendement énergétique jouiront d'avantages stratégiques et concurrentiels.



améliorer la mise au point et la commercialisation des techniques prometteuses pour les bâtiments à rendement énergétique élevé (p. ex. le perfectionnement des fenêtres, de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation).

Pour améliorer le rendement énergétique du réseau de transport au Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prendra des mesures pour



fixer une nouvelle série d'objectifs sur la consommation d'énergie des véhicules neufs;



élaborer, de concert avec les provinces et les municipalités, des stratégies visant à réduire les émissions, notamment de CO₂, attribuables au transport;



préparer de la documentation éducative à l'intention des conducteurs et des gestionnaires de parcs automobiles.

Le gouvernement incitera l'industrie à s'engager dans l'amélioration du rendement énergétique et à partager de l'information sur les nouvelles technologies et méthodes favorisant les économies d'énergie. Le gouvernement et l'industrie collaboreront sur plusieurs fronts :



Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettra sur pied un conseil consultatif national pour favoriser la collaboration entre l'industrie et le secteur public, ainsi que pour fixer des objectifs de rendement énergétique pour chaque secteur de l'industrie canadienne.



Transformer des résidus en énergie

Il semble que bon nombre de personnes jettent encore de l'argent par les fenêtres. Du moins, c'est ce que la laiterie québécoise Agropur a découvert lorsqu'elle a appris qu'elle pouvait transformer ses résidus en énergie.

La société Agropur a installé, en 1986, deux réseaux de traitement anaérobie des eaux usées et fabrique depuis lors, à partir de ses résidus de laiterie, du gaz méthane pour faire fonctionner ses machines. La laiterie économise ainsi annuellement environ 30 000 \$ sur sa facture de gaz naturel, une ressource non renouvelable. En outre, la vente des boues d'épuration, qui servent de suppléments alimentaires pour animaux, lui rapporte 10 000 \$ par an.

Mais, pour Agropur, la plus grande économie consiste à ne plus avoir à éliminer les résidus. Les laiteries doivent en effet payer jusqu'à concurrence de 700 000 \$ par année pour la mise en décharge qui, en plus, occupe de grandes superficies de terre productive. Le procédé utilisé par Agropur est donc avantageux à la fois pour l'entreprise et pour l'environnement.



On mettra sur pied des programmes pour former et accréditer des gestionnaires responsables du rendement énergétique dans les entreprises, ainsi que pour trouver et mettre au point des technologies prometteuses propres à chaque secteur industriel.

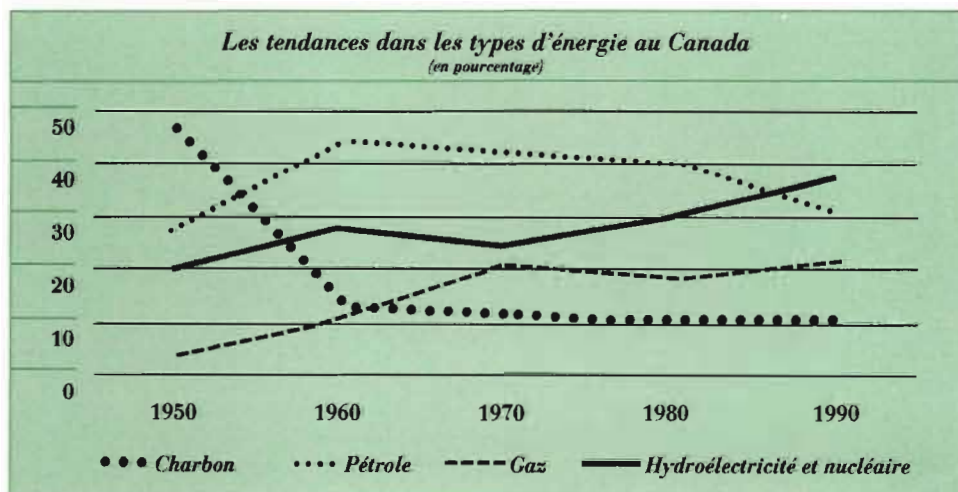
Le gouvernement canadien estime que les pays capables d'améliorer leur rendement énergétique jouiront d'avantages stratégiques et concurrentiels. Les économies d'énergie favoriseront le maintien de la compétitivité du Canada et la mise au point de nouvelles technologies, d'où des débouchés intéressants pour le pays. En somme, l'amélioration du rendement énergétique est à la fois une occasion à ne pas rater et un défi pour le Canada.

La promotion des énergies de remplacement

Pour importantes que soient à court terme les mesures favorisant le rendement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, partant, la réalisation de l'objectif national seront fonction, à longue échéance, de la capacité du Canada de remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie qui libèrent moins de carbone dans l'environnement. Dans le domaine du transport, les carburants de remplacement provenant de sources diverses et abondantes, tels le gaz naturel et la biomasse, sont appelés à jouer un rôle important pour atteindre ces buts et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Il s'agit, entre autres :



d'accélérer la mise au point de nouveaux carburants pour le transport et leur pénétration des marchés, ce qui comprend développer les marchés du gaz naturel, accroître l'offre de véhicules propulsés par des carburants de remplacement et favoriser l'utilisation de l'éthanol et du méthanol comme carburants et additifs.



Dans les années 50, le charbon était la principale source d'énergie. Ce tableau montre les changements survenus au fil des ans dans les types d'énergie utilisés.

De concert avec les services publics d'électricité et d'autres partenaires industriels, le gouvernement examinera les sources d'énergie renouvelables, telles les énergies solaires passive, active et photovoltaïque, en s'attachant particulièrement aux utilisations dans les collectivités éloignées et septentrionales. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral axera ses efforts sur la conception et les aspects techniques des systèmes, ainsi que sur l'établissement de normes et sur les programmes d'homologation. Les efforts viseront, entre autres :



à intensifier la recherche et le développement de sources d'énergie de remplacement, notamment l'énergie photovoltaïque, les piles à combustible, la récupération du gaz des décharges, l'énergie solaire passive et les autres techniques axées sur les énergies renouvelables;



à effectuer des études de marché à frais partagés sur des sources d'énergies non fossiles;



à intensifier la recherche, le développement et la démonstration de systèmes énergétiques de pointe (p. ex. les centrales à cycles combinés pour améliorer le rendement énergétique du remplacement du charbon par l'électricité, la production combinée, les réseaux énergétiques urbains).

L'information et les défis à relever

Le gouvernement fédéral a déjà signalé de nombreux domaines où le rendement énergétique peut être amélioré, mais il ne prétend pas pour autant avoir réponse à tout. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettra donc les Canadiens au défi de saisir toutes les occasions de réduire leur consommation d'énergie. Dans le cadre d'un programme allant en ce sens :



des ententes seront conclues avec les principaux organismes consommateurs d'énergie au Canada afin d'entreprendre des initiatives concernant le rendement énergétique ou la prescription de normes pour favoriser les économies d'énergie;



La circulation rendue facile !

La navette entre la maison et le bureau enchante peu de gens. Cependant, grâce au réseau GO Transit, le gouvernement ontarien a réussi à agrémenter ce déplacement pour les habitants de la région de Toronto. Ce système autobus-rail transporte rapidement environ 110 000 passagers par jour, ce qui permet de réduire le nombre de véhicules sur les routes.

Depuis sa mise en marche en 1967, le réseau GO Transit s'est hissé au rang des meilleurs services de banlieue au monde. Desservant une superficie de 8 000 kilomètres carrés, il a réduit de beaucoup les frais de construction et d'entretien du réseau routier, d'où son incontestable rentabilité. De multiples aires d'arrêt ont été aménagées, où les passagers des voitures se font déposer pour prendre le train ou l'autobus, et les usagers du réseau GO Transit ont gratuitement accès à plus de 17 000 places de stationnement. Des voitures à deux étages font leur apparition sur de nombreuses lignes à mesure que le réseau est plus achalandé. Les usagers sont satisfaits, la circulation routière s'en trouve soulagée, la consommation d'essence diminue et l'air n'en est que plus propre. Tous y trouvent leur compte !



un rapport sur la réalisation des objectifs en matière d'économie d'énergie sera présenté chaque année au Parlement;



de l'information détaillée sur la consommation d'énergie par utilisateur final au Canada sera rendue publique.

Pour s'attaquer au problème du changement climatique et tenter de s'y adapter, il faut d'abord bien informer le public. Parties intégrantes du problème, les actions individuelles des Canadiens peuvent aussi concourir à son redressement. Par conséquent :



le gouvernement canadien lancera, dès 1991, une vaste campagne d'information du public pour souligner l'importance des mesures individuelles et pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions plus éclairées.

La plantation d'arbres

Les forêts canadiennes peuvent être davantage mises à contribution pour lutter contre le réchauffement de la planète. Les arbres constituent, en effet, d'importants réservoirs ou puits de carbone, d'où leur importance cruciale dans notre stratégie de lutte contre le dioxyde de carbone, le gaz à effet de serre le plus répandu. Un hectare de forêt peut absorber de 150 à 300 tonnes de carbone. En milieu urbain, où ils font office de brise-vent et fournissent de l'ombrage, les arbres peuvent réduire la demande d'énergie de pointe de 20 à 40 p. 100.



Le gouvernement canadien travaillera en collaboration à mettre sur pied, en 1991, un programme de reboisement communautaire qui, axé sur les particuliers et les organisations, visera à accélérer davantage l'impulsion déjà considérable donnée à la plantation d'arbres et au reboisement au Canada. Le but poursuivi consiste à encourager, au cours des cinq prochaines années, la plantation de 325 millions d'arbres dans les zones rurales, ainsi que dans 6 000 villes et villages ou leurs abords. Si nous réussissons, cela équivaldrait à une forêt de 325 000 hectares capable de contribuer avantageusement à la réduction des niveaux de CO₂ d'ici l'an 2000.

Les gaz à effet de serre en agriculture

En collaboration avec les provinces et les agriculteurs, le gouvernement favorisera des mesures visant à réduire les gaz à effet de serre attribuables au secteur agricole.

- Il s'agira, par exemple, d'inciter les agriculteurs à réduire la superficie des terres laissées en jachère. La stabilisation et l'augmentation de la teneur des sols en matière organique contribueront également à réduire la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Le gouvernement canadien travaillera en collaboration à mettre sur pied, en 1991, un programme de reboisement communautaire.

Autres gaz : les CFC et l'ozone troposphérique

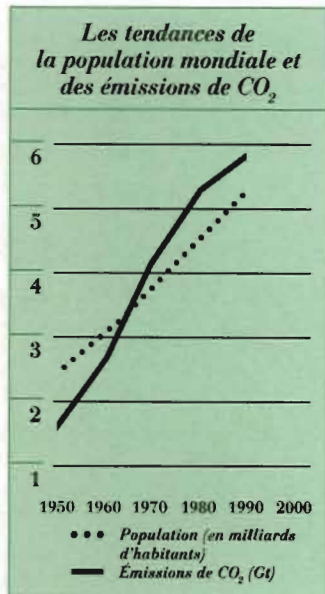
Molécule pour molécule, les CFC sont sans doute les gaz à effet de serre les plus nocifs. Ils ont été abondamment utilisés comme réfrigérants, solvants, stérilisants et agents de gonflement pour les mousses. Les CFC sont également reconnus comme les principaux agents artificiels auxquels on peut attribuer l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique. Le gouvernement fédéral prend des mesures pour éliminer complètement, d'ici 1997, les nouvelles productions et utilisations de CFC.

Selon l'IGCC, il semble que l'ozone troposphérique, principal élément du smog en milieu urbain, soit également un gaz à effet de serre, même s'il est difficile de quantifier son apport à la modification du climat. Aussi, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'efforcent-ils de réduire l'ozone troposphérique au Canada. En plus d'atténuer le réchauffement de la planète, de telles réductions procureront des avantages non négligeables à la santé des Canadiens et à l'environnement.

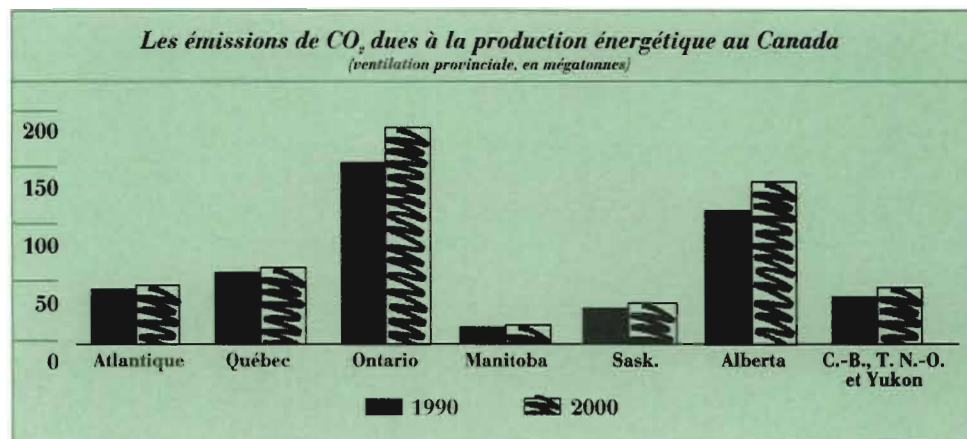
Les mesures portant sur la réduction des CFC et de l'ozone troposphérique sont exposées ailleurs dans le présent *Plan vert*.

Après les premiers pas

Pour ce qui est d'atteindre le but que s'est fixé le Canada, à savoir stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990, les mesures déjà énoncées seront d'une efficacité inégale. De toute évidence, les mesures de contrôle élimineront la production et les nouvelles utilisations de CFC d'ici 1997, ce qui ramènera, d'ici l'an 2000, les émissions en deçà des niveaux actuels. Le programme de lutte contre le smog devrait, d'ici l'an 2000, faire baisser sensiblement les concentrations d'ozone troposphérique. Les initiatives portant sur le méthane et les oxydes d'azote auront, sur les émissions, un impact considérable, quoique encore difficile à quantifier.



La poussée démographique mondiale accroît la consommation d'énergie et, du même coup, la quantité de CO₂ rejetée dans l'atmosphère.



Les émissions prévues ne tiennent pas compte des effets positifs des initiatives prises dans le cadre de la stratégie d'action nationale concernant le réchauffement de la planète.

Quant à la stabilisation des émissions de dioxyde de carbone, il est peu probable que les mesures énoncées dans les pages précédentes nous permettront, à elles seules, d'atteindre notre objectif, mais elles posent au moins les jalons de la voie à suivre pour y arriver. En outre, il n'est pas tenu compte ici des diverses initiatives que lanceront les provinces et les territoires dans le cadre de la stratégie d'action nationale.

Il y a lieu de croire que l'économie canadienne recèle encore nombre d'occasions inexploitées d'amélioration du rendement énergétique. Grâce à la participation importante de tous les partenaires, le programme du défi énergétique fera fond sur les assises déjà posées et facilitera la mise en évidence et la concrétisation de nouveaux progrès. Une surveillance, une rétroaction et une évaluation continues permettront de rajuster constamment et, peut-être, d'élargir les programmes de manière à aider le Canada à atteindre son objectif national.

Les mesures ci-dessus permettront de réduire les émissions, mais il faudra quand même une réévaluation continue de la situation pour en arriver à les stabiliser. Le gouvernement fédéral et ses partenaires entreprendront sans tarder l'examen et l'élaboration de mesures supplémentaires capables de transformer davantage nos modes de consommation d'énergie, afin de mieux préparer leur mise à exécution. Pour sa part, le gouvernement canadien



publiera, au printemps de 1991, un document de travail sur le recours à des leviers économiques pour atteindre des objectifs écologiques, notamment l'analyse de la fiscalité, ainsi que l'utilisation éventuelle d'un système d'échange de permis d'émission de carbone pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre;



conduira une enquête sur les répercussions des divers modes de production d'électricité sur l'environnement.

Le gouvernement canadien estime que les provinces et les municipalités devraient envisager sérieusement d'autres mesures, notamment une gestion plus dynamique de la demande par les services publics d'électricité, la modification de leur structure tarifaire et du cadre réglementaire et des changements systémiques dans les centres urbains afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (p. ex. encourager le transport en commun et améliorer la circulation en milieu urbain).

Deuxième stratégie : prévoir le réchauffement de la planète et s'y préparer

La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète repose sur le constat suivant : selon des preuves scientifiques, une certaine modification du climat est désormais inévitable, quelle que soit l'efficacité des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

*Le Canada ne peut
se permettre
l'immobilisme, ni
espérer bêtement
que le climat ne
changera pas.*

Le Canada fait figure de chef de file dans le domaine de la recherche et de la modélisation relatives au changement climatique.

Le Canada ne peut se permettre l'immobilisme, ni espérer bêtement que le climat ne changera pas. Il faut commencer à planifier dès maintenant. Le gouvernement fédéral déterminera les régions menacées et il fournira aux Canadiens de l'information complète sur les effets et les mesures d'atténuation. Il compte, entre autres, prendre les mesures suivantes :



d'ici 1994, adopter des lignes directrices pour assurer la prise en compte des éventuels effets climatiques de tout projet d'envergure sur l'environnement canadien;



d'ici 1996, évaluer les effets socio-économiques du changement climatique dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, dans les Prairies et dans le bassin du fleuve Mackenzie;



d'ici 1996, évaluer les modifications de politiques éventuellement nécessaires pour se préparer à la montée du niveau des océans le long des côtes est et ouest du Canada.

Troisième stratégie : mieux comprendre le réchauffement de la planète

Le Canada fait figure de chef de file dans le domaine de la recherche et de la modélisation relatives au changement climatique. L'un des meilleurs au monde, son modèle de la circulation planétaire a d'ailleurs fourni des données décisives qui ont amené les participants à la Conférence de Bergen à se rallier, dans un premier temps, à la nécessité de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

Par le truchement de sa stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète et du *Plan vert*, le gouvernement canadien augmentera considérablement les ressources consacrées à la recherche sur la modification du climat. Il s'agit d'en arriver à mieux comprendre, d'ici 1994, le rythme des changements en cours et, d'ici 1995, la répartition régionale de leurs effets.

L'effort de recherche portera, entre autres, sur le perfectionnement de la surveillance et de la modélisation climatiques, sur la mise en place d'un réseau de laboratoires privés et universitaires, ainsi que sur la participation active aux programmes de recherche internationaux. On étudiera de plus près notamment les interactions entre les océans et le changement climatique, ainsi que l'impact de l'agriculture sur le climat.

Le programme comportera les éléments suivants :



la publication, à compter de 1991, de rapports annuels sur l'état du climat au Canada;



la mise en place, d'ici 1996, d'un réseau national de détection du changement climatique comprenant des stations représentatives de toutes les zones climatiques du Canada et exploitées par des bénévoles;



la mise sur pied, d'ici 1992, d'un programme national de recherche océanographique axée sur le climat.

L'action internationale pour parer au réchauffement de la planète

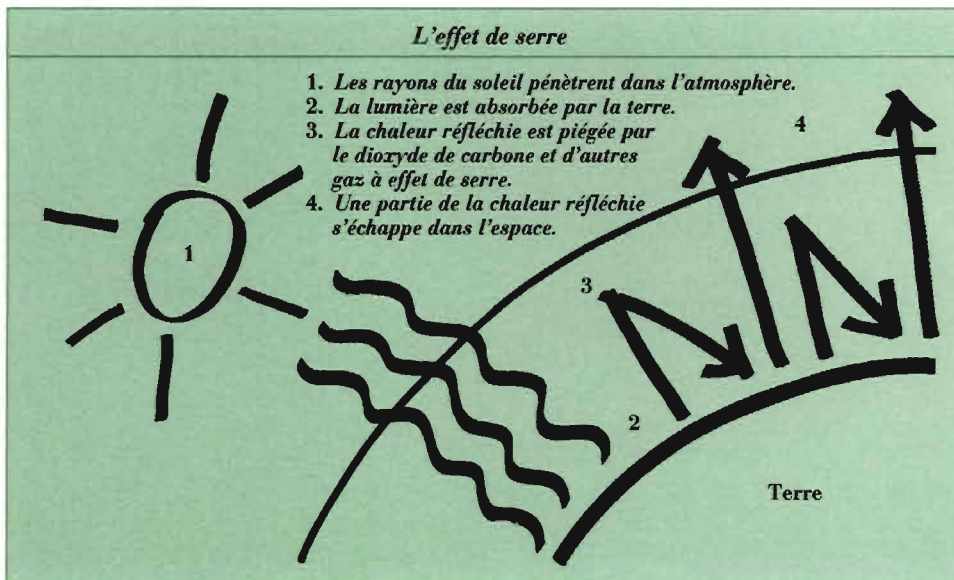
Le Canada est résolu à appliquer intégralement sa stratégie d'action nationale, mais il reconnaît toutefois que toute solution durable exige une action mondiale. Il s'engage donc à faire la promotion énergique des ententes internationales nécessaires pour coordonner les stratégies sur le changement climatique tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.



Le Canada préconisera fortement l'adoption d'une convention-cadre internationale sur l'évolution du climat et la mise en vigueur des protocoles d'application nécessaires, en insistant pour qu'elle soit adoptée d'ici 1992. Ce faisant, il s'efforcera d'en arriver à un consensus international sur les objectifs et les calendriers pour la réduction du CO₂ et des autres gaz à effet de serre.



Le Canada s'efforcera de faire inclure dans la convention-cadre des dispositions portant sur l'intensification de la coopération scientifique internationale dans le domaine du changement climatique.



***Le Canada
veillera à la prise
en compte des
préoccupations
particulières des
pays en
développement.***

Le gouvernement reconnaît qu'un appui généralisé est essentiel à la réussite d'une telle convention. Par conséquent, le Canada encouragera le plus grand nombre possible de pays à participer aux négociations.



En particulier, le Canada veillera à la prise en compte des préoccupations particulières des pays en développement afin de garantir leur pleine participation. À cette fin, il s'est récemment engagé à verser un million de dollars, à l'occasion de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, tenue à Genève.



Le Canada déploiera des efforts diplomatiques bilatéraux pour inciter d'autres pays à respecter les ententes internationales essentielles.



Le Canada s'efforcera de susciter la collaboration internationale sur le chapitre de la mise au point et de la commercialisation de technologies liées à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

B. L'appauvrissement de la couche d'ozone : accélérer les mesures de contrôle

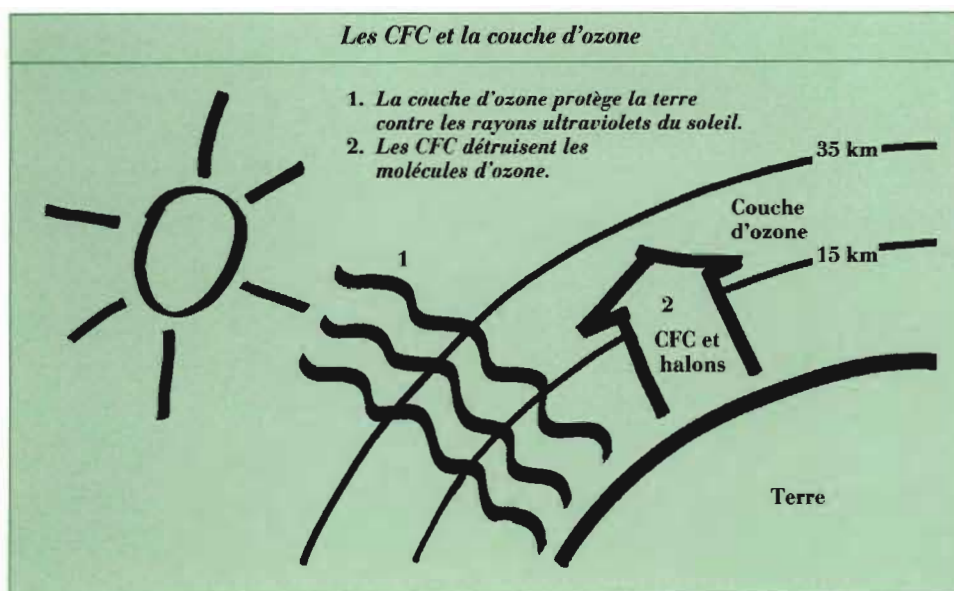
Le Canada se donne pour but d'éliminer complètement, d'ici 1997, l'utilisation des CFC et, d'ici l'an 2000, l'utilisation du méthylchloroforme et des autres principales substances qui détruisent l'ozone.

La sauvegarde de la couche d'ozone est essentielle pour protéger la santé de tous les Canadiens et l'ensemble de l'écosystème dont dépend notre survie.

Introduction

La couche d'ozone est une mince enveloppe protectrice qui se trouve dans la stratosphère à une altitude comprise entre 15 et 40 kilomètres. Cette couche, formée d'un composé chimique naturel, intercepte les rayons ultraviolets produits par le soleil, qui sont nuisibles à l'environnement naturel et à la santé. Il est reconnu que ces radiations causent le cancer de la peau, réduisent les récoltes et détruisent le phytoplancton, qui est à la base de la chaîne alimentaire marine. La sauvegarde de la couche d'ozone est donc essentielle pour protéger la santé de tous les Canadiens et l'ensemble de l'écosystème dont dépend notre survie.

Les émissions de chlorofluorocarbones (CFC) et d'autres produits chimiques sont en train d'appauvrir la couche d'ozone. Bien que l'épaisseur de cette couche au-dessus des régions peuplées de la terre varie très peu, un amincissement de plus de 50 p. 100 a été observé au-dessus de l'Antarctique, et des diminutions de près de 5 p. 100 se sont produites au-dessus de l'Arctique canadien.

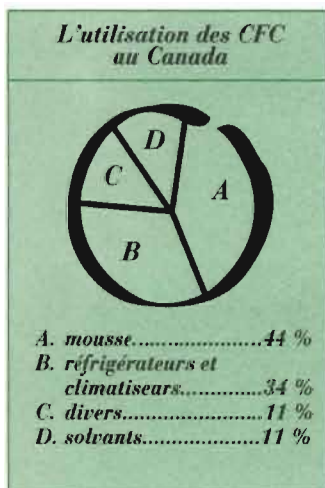


À la Conférence de Londres, tenue en juin 1990, le Canada a été l'un des premiers pays à signer un protocole plus strict.

Au cours des cinquante dernières années, les CFC ont servi à des fins très variées, entre autres, dans les réfrigérateurs et les climatiseurs, dans les produits de nettoyage, comme agents moussants et comme propulseur dans les bombes aérosol. Par ailleurs, l'usage des halons, autre groupe important de substances qui détruisent l'ozone, a également connu une augmentation marquée, notamment dans les extincteurs. Lorsqu'elles sont rejetées dans l'atmosphère, ces substances montent lentement vers la stratosphère, où elles s'attaquent à la couche d'ozone. Ces mêmes produits chimiques sont également des gaz dont l'effet de serre est puissant.

Le Canada a été à l'avant-garde du monde dans la lutte menée contre les substances qui détruisent l'ozone. Il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration, en 1987, du *Protocole de Montréal* relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et il a été l'un des premiers États à le signer. Au pays, des mesures réglementaires sont déjà en vigueur pour permettre au Canada de s'acquitter des obligations qu'il a contractées en vertu du protocole, soit de réduire, d'ici 1999, le niveau d'utilisation des substances qui détruisent l'ozone dans une proportion d'au moins 50 p. 100 par rapport aux niveaux de 1986. Le Canada a déjà accompli d'importants progrès en vue d'atteindre cet objectif, car il a réduit de 19 p. 100 sa consommation de CFC pendant la période de juillet 1989 à juin 1990.

À la Conférence de Londres, tenue en juin 1990, le Canada a été l'un des premiers pays à signer un protocole plus strict encore, prévoyant l'élimination complète des CFC d'ici l'an 2000 et d'autres importantes substances appauvrissant la couche d'ozone, d'ici l'an 2005. Le Canada a cependant annoncé qu'il adopterait des délais plus courts pour les CFC et les autres substances qui détruisent l'ozone.



L'accélération des mesures de contrôle et autres mesures

Le Canada accélérera la réalisation des engagements qu'il a pris en vertu du *Protocole de Montréal* révisé à Londres en éliminant complètement les CFC d'ici 1997. Le gouvernement publiera par exemple, d'ici 1992, un règlement visant à interdire certaines utilisations de ces composés avant la date limite de 1997, démontrant ainsi le rôle de chef de file qu'il entend jouer, grâce à des mesures intérieures rigoureuses. À cet effet, l'utilisation des CFC pour les climatiseurs d'automobile sera éliminée dans les voitures de l'année 1995. Le gouvernement collaborera aussi avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales pour assurer l'harmonisation des programmes de contrôle d'ici 1992.

En particulier, le gouvernement fédéral accélérera la réalisation du programme de mesures réglementaires au pays, soutiendra les activités de récupération et de recyclage des substances qui détruisent l'ozone, se donnera les moyens de mieux vérifier l'efficacité des mesures prises et appuiera davantage les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger la couche d'ozone.

Le gouvernement fédéral envisagera sérieusement la possibilité de recourir à des moyens d'action axés sur le marché, y compris des permis échangeables pour les CFC et des taxes sur les substances qui détruisent l'ozone afin d'atteindre de façon rentable les objectifs fixés.

La récupération et le recyclage

La récupération et le recyclage offrent d'intéressantes possibilités à court terme de réduire les émissions de substances qui détruisent l'ozone, notamment les CFC. Qui plus est, le recyclage sera peut-être nécessaire pour atténuer les pénuries de CFC au cours des prochaines années. L'industrie commence à investir dans les programmes de récupération des CFC, mais des efforts accrus et plus soutenus s'imposeront si l'on veut obtenir les résultats escomptés. Par conséquent :

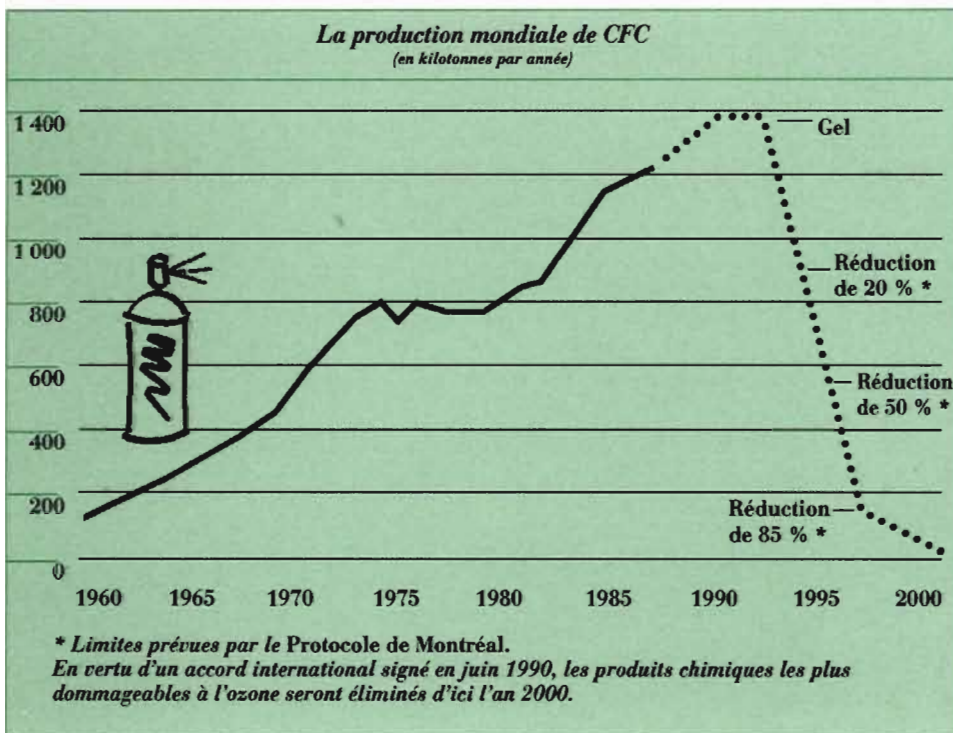


le gouvernement fédéral mettra sur pied, de concert avec les provinces, un nouveau programme visant à promouvoir la conservation, la récupération et le recyclage des CFC, des halons et des autres principales substances qui détruisent l'ozone.

La vérification de l'efficacité

Bien que le rapport de cause à effet entre les CFC et l'appauvrissement de la couche d'ozone ne fasse aucun doute, il faut continuer les recherches pour vérifier l'efficacité des stratégies de contrôle. Par exemple, il est extrêmement hypothétique de prédire dans quelle mesure la couche

**Montréal sera le
siège du
secrétariat des
Nations Unies.**



d'ozone s'appauvrira encore. En outre, nous savons bien peu au sujet des effets d'une augmentation des radiations sur l'environnement et la santé. Il faut donc poursuivre les recherches pour déterminer si les dates et les calendriers actuels d'élimination des CFC sont appropriés et décider des mesures à prendre en ce qui concerne l'utilisation des HCFC, que l'on préconise actuellement comme produits de remplacement des CFC.

Pour ce faire, le gouvernement fédéral appuiera davantage les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour la recherche sur l'ozone stratosphérique. Les programmes viseront à accroître la surveillance, à améliorer l'analyse des données et à étudier la chimie de l'ozone. Le gouvernement apportera sa collaboration de la façon suivante :



En 1992, il construira une station permanente d'observation dans l'Arctique consacrée à la recherche et à la surveillance de la stratosphère au-dessus de l'Arctique; ce sera la contribution du Canada à l'installation d'une série d'observatoires de ce genre dans les pays arctiques.



D'ici 1992, il élargira le champ d'application du Programme canadien de surveillance de la couche d'ozone afin de déterminer les effets de l'appauvrissement de cette couche sur la population de toutes les régions du pays.



D'ici 1993, il fournira des avertissements concernant l'intensité des rayons ultraviolets dans les principales villes du Canada afin que le public puisse se protéger contre une exposition excessive au soleil.



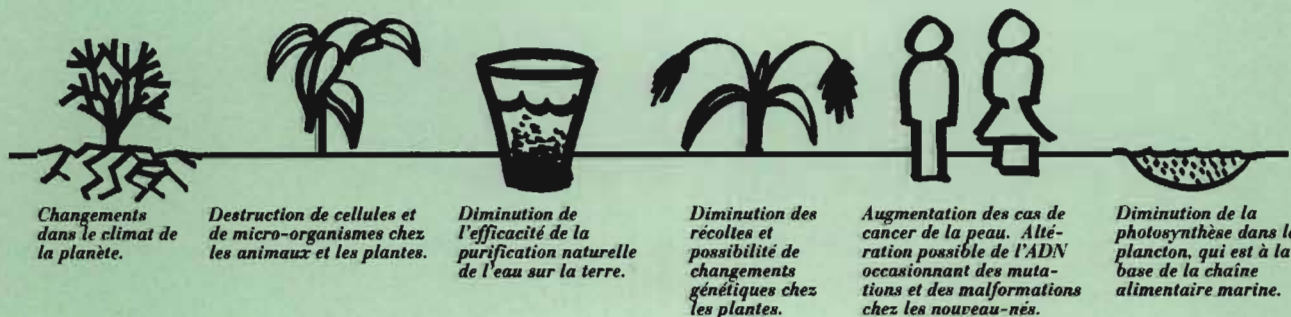
D'ici 1993, il participera et donnera son appui à des programmes de recherche réalisés avec les États-Unis, l'Union soviétique, le Japon et l'Europe afin de trouver des solutions mondiales au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

L'aide internationale

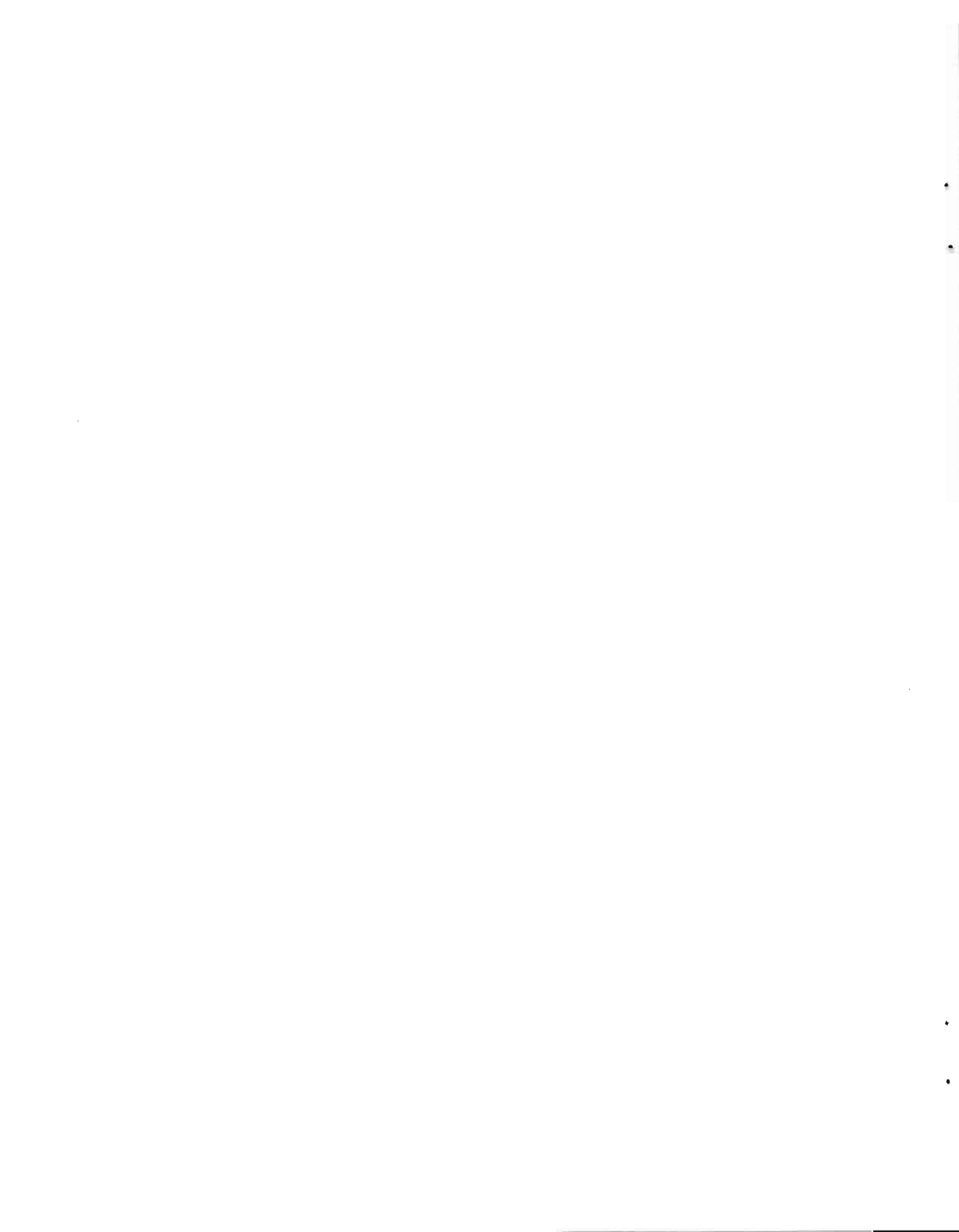
Actuellement, les pays en développement ne consomment qu'une très faible partie de tous les CFC utilisés dans le monde. De plus en plus, toutefois, ils se montrent intéressés à employer des produits chimiques comme les CFC pour améliorer le niveau de vie de leurs populations, et bon nombre d'entre eux ne possèdent pas les ressources techniques ou financières nécessaires pour utiliser des produits de remplacement, comme les HCFC, qui sont plus coûteux, mais moins dommageables.

Les effets de la destruction de l'ozone

La couche d'ozone appauvrie absorbe une plus faible partie des rayons ultraviolets du soleil, et la terre en reçoit davantage.



Lors de la Conférence de Londres, tenue en juin 1990, les pays industrialisés se sont entendus pour créer le Fonds multilatéral du *Protocole de Montréal*, d'une valeur de 240 millions de dollars US, afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du protocole modifié. Ce fonds aidera à déterminer et à évaluer les besoins scientifiques et techniques des pays en développement, à faciliter l'aide technique et les transferts de technologies, ainsi qu'à fournir une formation et de l'information. La contribution du Canada à ce fonds sera de 15 millions de dollars pour les trois prochaines années. Il a été décidé que Montréal sera le siège du secrétariat des Nations Unies qui gèrera le fonds.



C. Les pluies acides : prendre appui sur les progrès accomplis

Le Canada plafonnera les émissions acidogènes dans l'est du Canada après 1994, en reconduisant les ententes fédérales-provinciales de lutte contre les pluies acides. Il élargira également le programme de lutte en vue de plafonner, d'ici l'an 2000, les émissions à l'échelle nationale.

Plus de 80 p. 100 des Canadiens vivent dans des régions où la pollution due aux pluies acides est élevée.

Introduction

Les pluies acides constituent un problème écologique bien connu d'un bon nombre de Canadiens. Elles sont causées par les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxydes d'azote (NO_x) produites par les centrales électriques au charbon, les fonderies de métaux de base, ainsi que par les véhicules et le brûlage de combustibles tant au Canada qu'aux États-Unis. Dans l'atmosphère, les vents dominants transportent ces émissions sur de longues distances, lesquelles retombent sur terre sous forme de pluies acides, de neige, de brouillard ou de poussière. Lorsque l'environnement ne peut neutraliser les dépôts acides, les dommages surviennent.

Les pluies acides menacent d'importants secteurs de l'économie dans certaines régions, comme les forêts, le tourisme et l'agriculture dans l'est du Canada, et on estime le total des dommages à environ un milliard de dollars annuellement. Les pluies acides sont à l'origine des principaux dommages causés aux lacs et aux peuplements de poissons; plus de 150 000 lacs sont déjà touchés à divers degrés par les effets de l'acidification; et au-delà de 14 000 sont considérés comme « biologiquement morts ». Plus de 15 millions d'hectares de forêt reçoivent de fortes quantités de pluies acides, auxquelles on a aussi largement attribué les lourds dommages causés aux matériaux, ainsi qu'aux édifices et aux monuments historiques.

Plus de 80 p. 100 des Canadiens vivent dans des régions où la pollution due aux pluies acides est élevée. On sait que les polluants atmosphériques acides sont l'une des causes des troubles respiratoires chez les enfants et d'autres groupes vulnérables. En outre, les pluies acides peuvent augmenter, dans l'eau non traitée, les concentrations de substances toxiques comme l'aluminium, le cuivre et le mercure.

Plus de la moitié des dépôts acides dans l'est du Canada ont leur origine aux États-Unis. Il faut donc réduire les émissions tant au Canada qu'aux États-Unis pour résoudre le problème.



*Tout porte à croire
que les
programmes cana-
dien et américain
de lutte contre les
pluies acides
permettront de
régler le problème
canadien.*

En 1985, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme canadien de lutte contre les pluies acides, programme détaillé visant à réduire automatiquement au Canada les émissions à l'origine de ces pluies. En vertu d'ententes de coopération conclues avec l'industrie et les sept provinces les plus à l'est, des mesures ont été prises pour que, d'ici 1994, les émissions soient réduites à 50 p. 100 des niveaux de 1980.

Le Programme canadien de lutte contre les pluies acides représente un modèle de coopération entre le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie. Dans le cadre de ce programme remarquablement fructueux, chacune des sept provinces les plus à l'est du pays met actuellement à exécution un programme de dépollution assorti d'objectifs et de calendriers lui permettant de remplir ses engagements. Le gouvernement fédéral a financé un programme à frais partagés pour faire la mise au point et la démonstration de technologies et aider les entreprises à adopter certaines mesures de dépollution.

À la suite de ces efforts, les émissions de dioxyde de soufre produites dans l'est du Canada ont déjà diminué de 40 p. 100, et les objectifs fixés pour 1994 seront atteints.





Depuis une dizaine d'années, le Canada demande instamment aux États-Unis de mettre en œuvre un programme complet de lutte contre les pluies acides et de négocier un accord bilatéral. Les efforts déployés en ce sens ont récemment porté fruit, puisque le Congrès américain vient d'adopter un projet de loi prévoyant une réduction de dix millions de tonnes des émissions de SO₂ produites aux États-Unis et qu'il a plafonné en permanence ces émissions au niveau réduit. D'ici l'an 2000, le programme aura pour effet de réduire de plus de 50 p. 100 les émissions acidogènes qui retombent sur l'est du Canada.

Tout porte à croire que les programmes canadien et américain de lutte contre les pluies acides permettront de régler le problème canadien. Il reste encore à assurer la permanence de cette solution et à vérifier si elle donne les résultats escomptés.

De nouvelles mesures de lutte contre les pluies acides

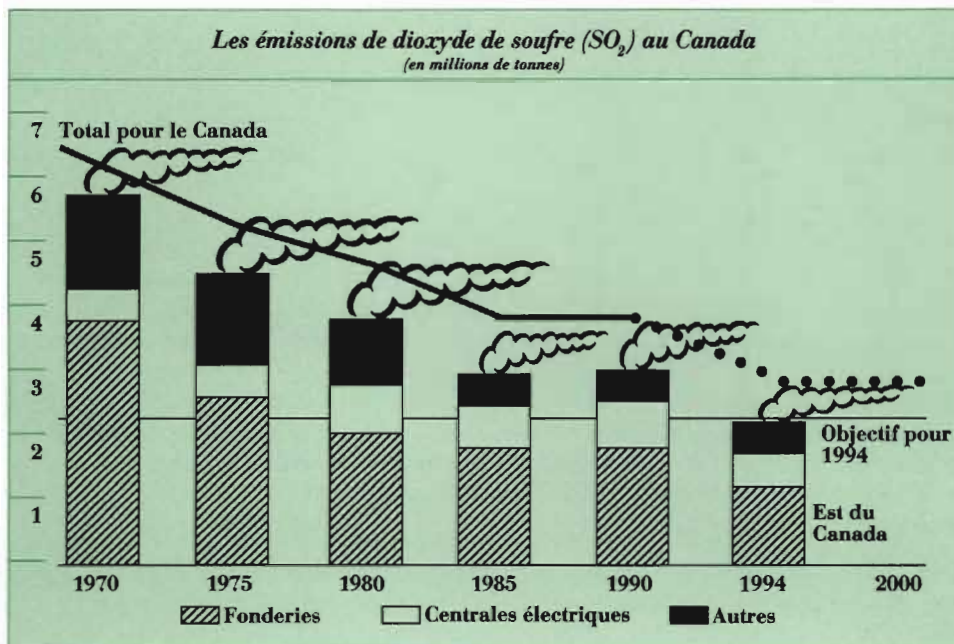
Au cours des consultations sur le *Plan vert*, les Canadiens ont fait savoir qu'il fallait geler en permanence les émissions de l'est du Canada et que, pour éviter des problèmes potentiels dans l'ouest du pays, un plafonnement des émissions à un niveau convenable s'imposait aussi. Ils ont également demandé de produire des comptes rendus faciles à comprendre sur le Programme canadien actuel de lutte contre les pluies acides et proposé d'étudier la possibilité de recourir à des leviers économiques pour réduire davantage ou maintenir les niveaux fixés pour 1994.

Par conséquent, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces en vue d'élaborer une stratégie permanente de lutte contre les pluies acides.

-  En 1991, les ententes conclues avec les provinces de l'Est seront renégociées en vue de geler, jusqu'en l'an 2000, les émissions de dioxyde de soufre aux niveaux réduits de 1994.
-  D'ici 1994, des ententes seront négociées avec toutes les provinces pour qu'en l'an 2000 les émissions de dioxyde de soufre soient plafonnées en permanence à 3,2 millions de tonnes.
-  À compter de 1991, le gouvernement fédéral publiera régulièrement des comptes rendus sur le Programme canadien de lutte contre les pluies acides élargi et prolongé.
-  En outre, le gouvernement étudiera avec les provinces la possibilité d'avoir recours à l'échange des droits d'émission pour en arriver à réduire les émissions à la fois dans l'est et l'ouest du Canada de façon plus rentable.

Par ailleurs, le plan fédéral-provincial de gestion des NO_x et des COV, qui a été dressé au cours des deux dernières années à la suite de longues consultations avec les intéressés (chapitre I-D), prévoit également un resserrement du contrôle des oxydes d'azote.

*Le Canada
conclura le plus
tôt possible avec
les États-Unis un
accord sur la
qualité de l'air
transfrontalier.*



Les efforts déployés par le Canada ont pour effet de réduire les émissions de SO₂, l'une des principales causes des pluies acides.

Les accords internationaux

Un accord canado-américain est indispensable pour nous protéger contre les pluies acides et permettre de trouver des solutions à d'autres problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière. Les négociations officielles en vue de cette entente ont commencé à l'été de 1990.



Le Canada conclura le plus tôt possible avec les États-Unis un accord sur la qualité de l'air transfrontalier. Cet accord précisera, entre autres, les mesures que chaque pays s'engage à prendre pour réduire les émissions de polluants acidogènes et servira à élaborer des programmes pour résoudre d'autres problèmes de pollution transfrontalière, comme le smog urbain et les polluants toxiques aéroportés.

Conscient que les pluies acides causent aussi un problème ailleurs dans le monde, le Canada appuie activement les travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation, sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, du *Protocole d'Helsinki* de 1985 visant à contrôler les mouvements transfrontaliers de dioxyde de soufre.



D'ici 1992, le Canada insistera pour renégocier le *Protocole d'Helsinki* sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

L'évaluation des progrès réalisés

L'état de l'environnement doit faire l'objet d'une surveillance continue afin de déterminer l'efficacité des programmes canadien et américain de lutte contre les pluies acides, notamment en ce qui concerne la santé et les forêts.

Le gouvernement fédéral continuera de déployer des efforts pour la recherche sur les pluies acides et la surveillance afin de vérifier l'efficacité des programmes canadien et américain en cette matière. Il s'occupera entre autres :



de déterminer le rythme et l'ampleur du rétablissement des lacs et des cours d'eau touchés par les pluies acides;



d'indiquer, d'ici 1994, les causes du dépérissement des forêts, ainsi que la nécessité de prendre d'autres mesures de réduction des émissions;



d'indiquer, d'ici 1996, les effets sur la santé des polluants à l'origine des pluies acides, ainsi que la nécessité de prendre d'autres mesures de réduction des émissions.

D. L'accélération des progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale

L'un des objectifs de la politique extérieure du Canada consiste à accélérer la coopération, la compréhension et les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale.

Introduction

Les problèmes écologiques se moquent des frontières. Les Canadiens devront, sur le plan bilatéral et multilatéral, renforcer la coopération internationale et établir de nouveaux partenariats pour que soient abordés efficacement les enjeux écologiques d'intérêt régional et planétaire. Le réchauffement de la planète, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les pluies acides sont trois enjeux qui montrent à quel point la coopération à l'échelle mondiale s'impose. En effet, la recherche de solutions durables aux problèmes écologiques de plus en plus grands et complexes commande une coopération internationale plus soutenue que jamais auparavant.

La politique extérieure du Canada en matière d'environnement repose sur le constat que l'environnement mondial est une ressource partagée et que tous les pays doivent agir en partenaires dans le règlement des problèmes écologiques de la planète. En même temps, le Canada et les autres pays industrialisés doivent assumer leurs responsabilités en tant que membres privilégiés de la communauté internationale. Le Canada doit reconnaître que, pour exercer son influence et son action sur l'échiquier mondial, il doit mettre de l'ordre dans son propre environnement, c'est-à-dire pratiquer chez lui ce qu'il prêche à l'étranger.

Le gouvernement canadien entend jouer pleinement son rôle dans les efforts pour accélérer les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale. Il veillera à ce que soient signés au plus tôt les accords internationaux nécessaires pour protéger l'atmosphère, les océans, ainsi que les espèces végétales et animales du monde. Il accroîtra son appui aux organisations internationales essentielles. Il multipliera ses efforts pour donner aux pays en développement l'accès aux compétences et aux technologies les plus récentes qui lui permettront de parvenir au développement durable. Enfin, il améliorera et officialisera les partenariats bilatéraux avec ses voisins et alliés, notamment les États-Unis, qui partagent ses préoccupations écologiques.

L'environnement mondial étant une ressource partagée, tous les pays doivent agir en partenaires dans le règlement des problèmes écologiques de la planète.

Les institutions internationales

Il faut renforcer la législation et les institutions internationales en matière d'environnement afin de relever les défis sans précédent posés par les grands problèmes écologiques de la planète. Beaucoup d'institutions internationales à vocation écologique ont été créées à une époque où personne ne prévoyait les missions qui leur incombent aujourd'hui. Elles ont besoin de l'appui supplémentaire de tous les pays pour devenir des agents efficaces du changement dans le domaine de l'environnement.



À cette fin, le Canada accroîtra, au cours des cinq prochaines années, son financement aux institutions internationales à vocation écologique comme celles énumérées ci-dessous :

- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), principal organisme écologique des Nations Unies, qui favorise la coopération internationale dans les questions liées à l'environnement et joue un rôle de catalyseur dans la promotion des facteurs écologiques au sein de l'ONU. Les questions actuellement prioritaires pour le PNUE sont le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la gestion des déchets dangereux, la diversité biologique, la désertification et le déboisement.
- L'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui facilite la coopération internationale dans les services météorologiques et climatologiques. Le Canada réclame que l'OMM se réoriente vers des questions atmosphériques plus générales, comme le changement climatique et l'évolution de la composition chimique de l'atmosphère.
- L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), qui favorise la coopération en matière de conservation, de protection et de saine gestion de la nature. Elle s'est surtout occupée de concevoir des mesures pour éviter que des espèces de la faune ou de la flore ne soient menacées d'extinction ou ne disparaissent. L'UICN fournit des avis d'expert sur la mise en œuvre de la *Convention sur le commerce international de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction* et elle a été le centre des préparatifs d'une convention sur la diversité biologique. L'UICN voit également à la préservation des forêts ombrophiles.
- Parmi les autres importantes organisations internationales figurent le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Organisation maritime internationale. Un appui supplémentaire à ces institutions, entre autres, aidera à maintenir les sites du patrimoine culturel et naturel mondial et à protéger le milieu marin.

La législation internationale

Une imposante législation internationale sur l'environnement a été élaborée à l'égard d'un vaste éventail d'enjeux planétaires et régionaux. Le Canada a joué un rôle décisif dans la négociation des conventions et protocoles internationaux visant à protéger les océans et la couche d'ozone, ainsi qu'à lutter contre les pluies acides, à contrôler les mouvements internationaux des déchets dangereux et à interdire le trafic des espèces menacées de disparition.

Il faut déployer de nouveaux efforts pour renforcer la législation internationale concernant d'autres problèmes écologiques, dont le changement climatique, la diversité biologique, les forêts, les répercussions transfrontalières des accidents écologiques et la pollution de l'Arctique. Il faudra peut-être trouver de nouvelles façons d'aborder la nature complexe et l'ampleur mondiale de ces problèmes et des autres qui pourraient surgir à l'avenir. Le Canada collaborera avec ses partenaires internationaux à établir des lois internationales vigoureuses et efficaces en vue de la protection de l'environnement de la planète.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, sera fort probablement la plus importante conférence internationale en matière d'environnement depuis nombre d'années. Elle marquera le vingtième anniversaire de l'historique Conférence de Stockholm, l'une des premières initiatives en vue d'élaborer une vision mondiale de l'environnement. Elle permettra d'explorer de nouvelles avenues pour l'action nationale et la coopération internationale en matière de développement durable. La signature d'accords sur le changement climatique, les forêts et la diversité biologique seront des priorités, et des réunions de préparation sont déjà en cours.

Cette conférence, dont le Brésil sera l'hôte, se tiendra du 1^{er} au 12 juin 1992 et accueillera des chefs d'État et de gouvernement du monde entier. Le secteur privé et des organismes non gouvernementaux y joueront également un rôle majeur. Maurice Strong, un Canadien et le premier directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a été nommé secrétaire général de la conférence.



Le Canada créera un secrétariat national chargé de faciliter la participation de Canadiens à la conférence. Des consultations auront lieu avec les gouvernements, les entreprises, les organismes non gouvernementaux, les associations féminines et d'autres intéressés.



Les associations de jeunes Canadiens ont été approchées par l'ONU pour organiser la participation d'associations internationales de jeunes. Le gouvernement fédéral appuiera ces efforts.

*Le Canada a joué
un rôle décisif
dans la négocia-
tion des conven-
tions et protocoles
internationaux.*



Le Canada consentira également au secrétaire général un financement en vue d'effectuer les études nécessaires pour définir les questions à discuter à la conférence et d'aider les délégués de pays en développement.

Les pays en développement ont besoin d'une aide financière et technologique nouvelle et supplémentaire.

Les partenariats internationaux

Le Canada ne saurait limiter son activité mondiale en matière d'environnement à l'appui des institutions, des conférences et des ententes juridiques internationales. Il devra également renforcer ses partenariats à caractère bilatéral et multilatéral et porter une attention spéciale aux besoins écologiques des pays en développement.

L'un des plus grands défis au règlement des problèmes mondiaux de l'environnement consistera à aider les pays du tiers monde à emprunter la voie du développement durable. Le Canada est d'avis que les pays industrialisés doivent assumer une responsabilité particulière à cet égard. Les pays en développement ont besoin d'une aide financière et technologique nouvelle et supplémentaire pour participer pleinement au règlement des problèmes écologiques du monde et à la mise en œuvre d'accords internationaux. Cette aide doit être souple et prendre en compte les différences socio-économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Un excellent exemple du genre de coopération internationale possible est le fonds en vertu du *Protocole de Montréal*, mécanisme qui a été créé pour aider les pays en développement à s'attaquer, par le transfert des technologies et l'aide financière, au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone. La contribution du Canada au fonds a déjà été approuvée. Les Nations Unies ont annoncé que le siège du secrétariat chargé de gérer le fonds sera établi à Montréal. Le Canada appuiera la création d'initiatives de ce genre, et des formules de financement semblables seront mises au point dans le cadre de futurs accords internationaux en matière d'environnement.



En prévision de ces accords, le Canada entreprendra plusieurs projets de démonstration visant à transférer des compétences canadiennes à d'autres pays, particulièrement dans des domaines liés au changement climatique, à la gestion des forêts et à la diversité biologique. Le gouvernement fédéral collaborera avec d'autres secteurs du pays et avec d'autres partenaires internationaux pour compléter sa contribution.

Le Canada va aussi promouvoir les partenariats internationaux par l'intermédiaire de l'Institut international pour le développement durable, situé à Winnipeg. Outre les cinq millions de dollars qu'allouera le gouvernement fédéral aux fonds de démarrage, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba assureront un financement de base au cours des cinq prochaines années. L'institut privilégiera la dimension internationale. Il favorisera l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels grâce à l'éducation, à l'information, à la recherche scientifique et au transfert de technologies.

Le Canada est également membre fondateur du Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale. Installé à Budapest, cet établissement a été créé pour aider les particuliers, ainsi que les organismes privés et publics d'Europe de l'Est, à atténuer les dommages causés à l'environnement et à promouvoir la protection de l'environnement. Le centre recueillera et diffusera des informations sur l'environnement, favorisera la création des cadres institutionnels nécessaires pour s'attaquer aux problèmes écologiques, appuiera l'éducation en matière d'environnement et fournira de l'aide technique.

Le Canada continuera de jouer un rôle actif au sein de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et de la Commission économique pour l'Europe. Dans le passé, les deux institutions ont largement contribué à la coopération mondiale et au renforcement de la législation internationale en matière d'environnement. Le Canada a également encouragé la coopération en matière d'environnement entre les 35 États membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE); il s'appuiera sur ces initiatives pour resserrer les liens entre l'Amérique du Nord et l'Europe dans le domaine de l'environnement.

Le Canada reconnaît que, dans le tiers monde, les liens entre le développement et l'environnement sont étroits et ont de sérieuses répercussions sur le quotidien de millions de personnes. La pauvreté contribue pour une large part à la dégradation de l'environnement qui afflige les pays en développement. Par ailleurs, cette destruction écologique vient souvent aggraver la pauvreté.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada a reconnu que le développement durable est prioritaire. Dans cette optique, l'ACDI analyse les répercussions écologiques de tout projet. Elle accorde désormais une importance accrue aux projets visant à améliorer et à rétablir l'environnement. En outre, elle aide à renforcer les institutions environnementales dans les pays en développement, améliore l'information et accroît la conscience écologique. Les mesures visant à promouvoir la croissance démographique en fonction du développement durable revêtent une importance particulière.

De Globe 90 à Globe 92

La première conférence, Globe 90, a connu un franc succès au Canada et à l'étranger. Au-delà de 3 000 délégués de plus de 70 pays y ont participé, dont des représentants d'entreprises, de gouvernements, de groupes écologiques et d'organisations environnementales internationales. À la foire commerciale qui y était rattachée, près de 400 sociétés canadiennes et 200 entreprises d'une vingtaine d'autres pays ont exposé des technologies, des produits et des services reliés à l'environnement.



Le gouvernement canadien continuera de parrainer la série de conférences intégrées sur l'environnement « Globe » et leurs foires commerciales, qui auront lieu à Vancouver tous les deux ans. La conférence de 1992 portera principalement sur les solutions pratiques aux grands problèmes écologiques et sur les possibilités commerciales qu'elles offrent.

*Les sciences
doivent non seule-
ment nous fournir
d'autres biens
matériels, mais
aussi nous servir
et nous informer.*

Association écologique de
la région de Thames,
London (Ontario),
consultations sur
le Plan vert

Les relations bilatérales

Le Canada s'efforcera de resserrer ses liens bilatéraux en matière d'environnement. Par ses partenariats bilatéraux, il cherche à favoriser la protection de l'environnement et des ressources de la planète, l'échange d'informations et l'ouverture de créneaux commerciaux.

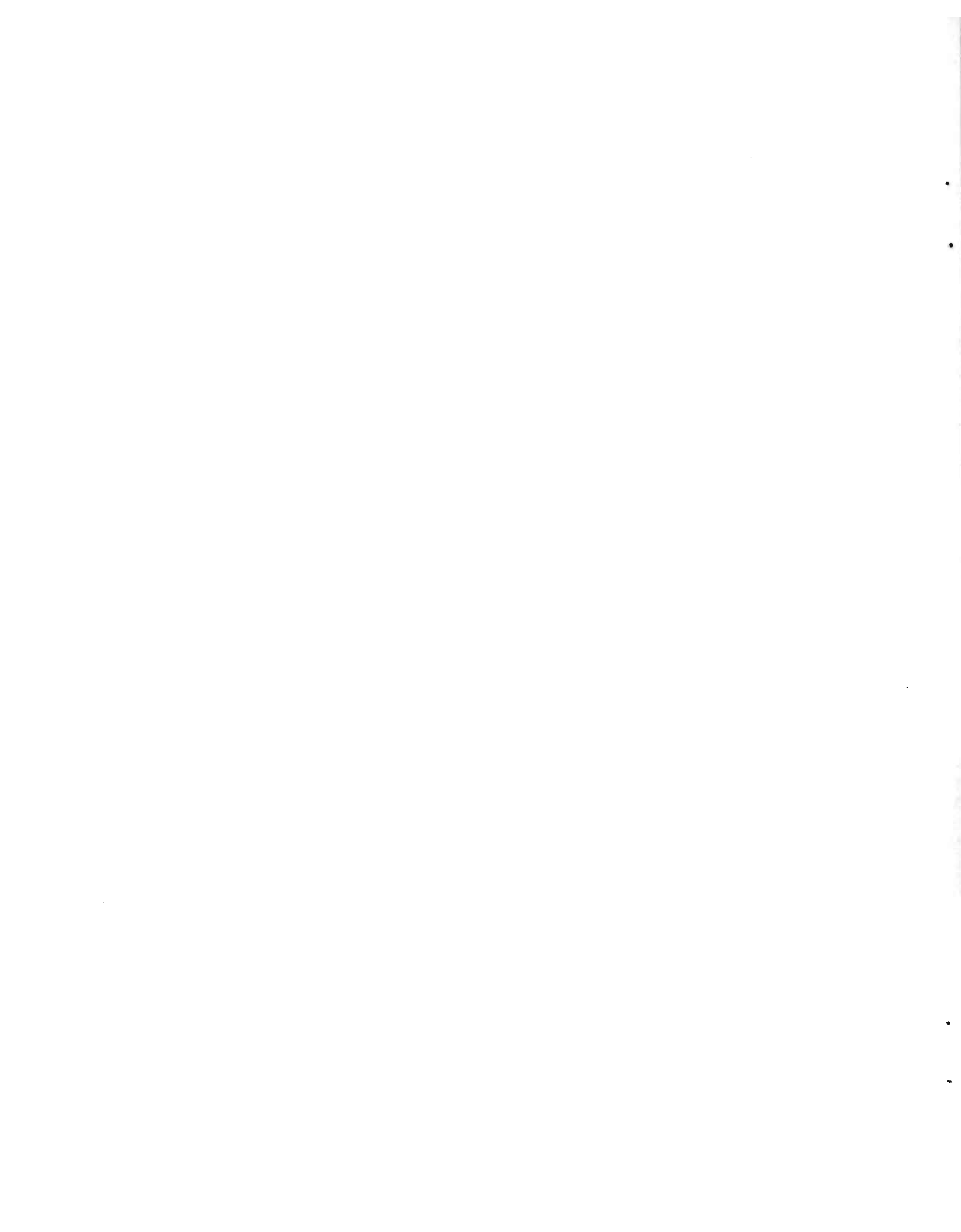
De par notre situation géographique, c'est avec les États-Unis que nous devons entretenir les rapports bilatéraux les plus importants en matière d'environnement. À maints égards, cette relation sert d'exemple au monde entier. Depuis un siècle, le Canada et les États-Unis ont mis en place des institutions et des mécanismes pour gérer leurs liens en matière d'environnement et limiter les répercussions écologiques des initiatives d'un pays sur l'autre. Les efforts concertés pour régler les problèmes communs en matière d'environnement et de gestion des ressources doivent se poursuivre. Ainsi, *le Plan vert* énonce plusieurs initiatives bilatérales particulières que les deux pays entreprendront dans des domaines comme la qualité de l'air transfrontalier et la lutte contre la pollution des Grands Lacs.

Toutefois, les États-Unis ne sont pas notre seul partenaire bilatéral. Pour compléter sa participation active à diverses institutions multilatérales, le Canada a aussi noué des liens particuliers de coopération en matière d'environnement avec d'autres pays. Ces partenariats bilatéraux revêtent de plus en plus d'importance et doivent être renforcés.

Le Canada coopère depuis longtemps avec les pays qui partagent certaines de ses ressources, comme les espèces migratrices. De nombreux échanges en matière de sciences et de technologie ont été couronnés de succès. Le Canada a signé des accords de coopération bilatérale en matière d'environnement avec l'Union soviétique, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Le nouvel engagement du Canada à renforcer la coopération bilatérale supposera des efforts pour promouvoir le commerce de produits et de services écologiques et, le cas échéant, le transfert de technologies. Une attention spéciale sera accordée aux pays en développement et à ceux de l'Europe centrale et orientale.

Avec les États-Unis et le Mexique, le Canada examinera également les moyens de renforcer la coopération en matière d'environnement à l'échelle continentale, comme la pollution atmosphérique transfrontalière à grande distance, les produits chimiques toxiques, ainsi que les oiseaux et les mammifères migrateurs. Par ailleurs, l'établissement de nouveaux arrangements institutionnels pour appuyer cette coopération sera étudié.



VI. Un processus décisionnel respectueux de l'environnement

A. Les solutions du partenariat

Le Canada se donne pour but de renforcer les partenariats qui existent au pays dans le domaine de l'environnement tout en en créant de nouveaux.

Introduction

L'environnement est la responsabilité de chacun. Mais cette responsabilité doit passer par des efforts concertés à tous les échelons de la société. Aucun individu, aucun groupe, aucun gouvernement ne peut régler à lui seul les problèmes écologiques du Canada, pas plus qu'un pays ne peut les résoudre à l'échelle mondiale.

De façon générale, les nouveaux partenariats constitués au pays joueront un rôle essentiel dans la suite que le Canada entend donner aux questions de l'environnement. Les nouvelles tables rondes nationale et provinciales sur l'environnement et l'économie constituent d'importants mécanismes d'établissement de partenariats. Elles réunissent des décideurs issus d'horizons multiples et aux intérêts souvent concurrentiels. Des chefs de gouvernement et d'entreprise, des représentants des syndicats, du monde scientifique, du milieu universitaire et des groupes de citoyens cherchent à s'entendre sur les façons de modifier la prise de décisions à tous les niveaux de la société canadienne.

Le gouvernement canadien s'est engagé à renforcer les partenariats actuels et à en créer de nouveaux pour aider à la réalisation des objectifs de notre pays en matière de développement durable. L'action nationale concertée est également essentielle pour que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes jouissent de la même excellente qualité d'environnement et s'emploient avec succès à résoudre les problèmes écologiques de la planète.

Le partenariat fédéral-provincial-territorial

Au Canada, l'action nationale concertée exige d'étroites relations de travail entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales. La *Constitution canadienne* ne répartit pas expressément les compétences en matière d'environnement à des paliers de gouvernement particuliers. En fait, aucune mention de l'« environnement » n'y figure. Les gouvernements se sont donc reportés à la compétence que la *Constitution* leur accorde dans les domaines reliés à l'environnement. Par exemple, les importantes responsabilités du gouvernement fédéral en matière d'environnement découlent de plusieurs pouvoirs, notamment ceux qui se rapportent aux pêches, au commerce interprovincial et international, au droit criminel et à la paix, ainsi qu'à l'ordre et au bon gouvernement. Les principales responsabilités des provinces dans le domaine de l'environ-

Aucun individu, aucun groupe, aucun gouvernement ne peut régler à lui seul les problèmes écologiques du Canada.

nement découlent, entre autres, de la compétence sur la gestion des ressources, sur la propriété et les droits civils, ainsi que sur les entreprises et les ouvrages locaux.

Jusqu'à récemment, les graves effets de la pollution se limitaient plutôt à l'atmosphère et aux cours d'eau situés près des agglomérations ou des décharges et se faisaient sentir d'abord et avant tout à l'échelle locale. Mais, aujourd'hui, de nombreux polluants, dont les pluies acides, les produits chimiques toxiques et les CFC, envahissent de vastes régions géographiques. Certes, l'action locale s'impose toujours pour enrayer les problèmes à la source, mais l'orientation politique est souvent déterminée à une échelle régionale, nationale, voire planétaire.

Dans cette optique, les Canadiens exigent que leur gouvernement national joue un rôle de chef de file à l'égard des questions de l'environnement. C'est ainsi que le gouvernement fédéral doit et va protéger l'environnement dans ses propres domaines de compétence. Du même coup, il s'engage à respecter la compétence des autres paliers de gouvernement. Dans l'ensemble, toutefois, les besoins écologiques des années 90 et ultérieures imposeront au gouvernement fédéral, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, un nouveau défi, celui d'une coopération plus efficace et plus efficiente.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a reconnu ce défi et a adopté un énoncé sur la coopération fédérale-provinciale-territoriale en matière d'environnement qui établit le cadre général de l'action écologique commune des divers paliers de gouvernement. L'énoncé engage les gouvernements à travailler ensemble aux fins suivantes :

- harmoniser les lois, les politiques et les programmes touchant l'environnement, à tous les niveaux de compétence;
- élaborer des normes et des objectifs nationaux en matière d'environnement afin d'assurer un niveau uniforme de qualité de l'environnement par tout le pays;
- veiller à ce que des stratégies uniformes soient élaborées pour s'attaquer aux nouveaux problèmes écologiques d'envergure nationale, internationale et planétaire;
- améliorer les liens entre les politiques et les programmes nationaux et internationaux en matière d'environnement;
- concilier les procédures d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

D'autres conseils de ministres fédéraux et provinciaux, comme ceux qui sont responsables de la faune, des parcs, des forêts, de l'agriculture et de l'énergie, continueront à jouer un rôle déterminant dans la coordination de l'action nationale en matière d'environnement.

Ailleurs dans *le Plan vert*, le gouvernement fédéral réaffirme son adhésion à des buts nationaux concernant un vaste éventail d'enjeux écologiques et expose la contribution directe qu'il fera. Il s'agira notamment de plans d'action nationaux visant à s'attaquer à des problèmes comme le changement climatique, la gestion des eaux, la gestion des déchets dangereux et inoffensifs et la conservation des terres humides. Parallèlement, bien entendu, la mise en œuvre des plans mixtes actuels (p. ex. le *Protocole national en matière d'emballage*, le Programme canadien de lutte contre les pluies acides, la politique nationale sur la faune et le Programme national d'assainissement des lieux contaminés) se poursuivront.

Le gouvernement fédéral entend également accélérer l'élaboration de normes et de pratiques nationales uniformes en matière de protection de l'environnement. La coopération s'étendra à la réglementation des effluents industriels, aux rapports sur l'état de l'environnement, à la surveillance et à l'établissement de bases de données scientifiques.

Le gouvernement fédéral attache également beaucoup d'importance à l'officialisation des accords avec les provinces visant la coopération dans des domaines clés en vue de remplir les obligations et responsabilités communes en matière d'environnement. Par exemple, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le gouvernement fédéral peut conclure des accords administratifs et d'équivalence avec les provinces. Équivalence veut dire que, pour autant que les exigences provinciales en matière de protection de l'environnement correspondent aux exigences fédérales, seule la loi provinciale s'applique, ce qui élimine le chevauchement. En outre, en vertu du projet de loi canadienne sur l'évaluation environnementale, des commissions fédérales-provinciales d'examen des incidences environnementales peuvent être constituées pour voir à ce que les exigences des deux paliers de gouvernement soient respectées sans retard, ni chevauchement.

Le partenariat avec les autochtones

Les communautés autochtones du Canada comprennent depuis longtemps l'importance de la gestion des ressources et de la gestion de l'environnement. Les autochtones fondent sur la nature leurs activités traditionnelles et commerciales, ainsi que leur bien-être culturel. Ces derniers temps, toutefois, ils ont connu des changements rapides qui menacent de plus en plus leur milieu naturel.

Les autochtones ressentent de plus en plus les conséquences néfastes de la coupe à blanc, de la construction de nouvelles routes, de l'exploitation minière, de la construction de pipelines, de l'aménagement d'installations hydroélectriques et des autres pressions exercées par le développement. Les terres, les eaux et la faune de certaines réserves renferment beaucoup de substances toxiques. Les autochtones ne s'opposent pas toujours au développement, mais ils aimeraient que ses répercussions

*Le gouvernement
fédéral entend
également
accélérer
l'élaboration de
normes et de pra-
tiques nationales
uniformes en
matière de
protection de
l'environnement.*

Le gouvernement fédéral aidera les organisations et les collectivités amérindiennes à élaborer des plans d'action pour l'environnement.

sur leur vie soient prises en compte. La nécessité de s'attaquer à ces problèmes de pollution et à régler les conflits se fait de plus en plus sentir.

Pour que soient résolus de façon efficace et constructive les problèmes écologiques touchant les autochtones canadiens, ceux-ci doivent eux-mêmes participer activement aux processus décisionnels et aux activités de mise en œuvre qui influent sur leurs collectivités.

À cette fin :



Le gouvernement fédéral aidera les organisations et les collectivités amérindiennes à élaborer des plans d'action pour l'environnement. C'est ainsi que ces dernières pourront intervenir en cas de désastres écologiques, entreprendre des évaluations environnementales, améliorer les normes écologiques sur les réserves et participer à des processus provinciaux d'évaluation et de réglementation.



Le gouvernement fédéral appuiera également la création d'un mécanisme de consultation des autochtones en matière d'environnement, la formation d'administrateurs amérindiens et l'établissement, de pair avec des organisations amérindiennes, d'un inventaire des problèmes écologiques sur les réserves.

Une priorité particulière sera accordée à l'accélération de l'aménagement de réseaux d'aqueduc et d'égout dans les localités amérindiennes (chapitre I-B).

Plusieurs autres initiatives seront entreprises dans le secteur de la santé, dans l'Arctique et en ce qui concerne la mise en application, lesquelles porteront essentiellement sur les autochtones. (Ces initiatives figurent aux chapitres I-A, IV-A et VI-E.)

Les gouvernements ont également reconnu que les autochtones ont un rôle important à jouer dans la gestion de la faune de notre pays. La politique nationale sur la faune du Canada, qui a été approuvée par les ministres de la Faune en septembre 1990, demande une coopération efficace dans ce domaine entre les gouvernements et les autochtones sur les chapitres de la conservation, de la recherche, de l'éducation et de la législation.

Le partenariat avec les organismes non gouvernementaux

Tous les Canadiens sont parties prenantes dans le règlement des questions de l'environnement non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour le bien de leurs enfants. Les Canadiens souhaitent jouer un grand rôle dans les efforts touchant l'environnement. Souvent, ce souhait les amène à se joindre à des groupes d'intérêt et de pression (organismes écologiques non gouvernementaux, ou OENG, et organismes non gouvernementaux, ou ONG).

Les OENG

Le Canada compte quelque 1 800 OENG, dont les effectifs dépassent un million de personnes. Il existe également de nombreux autres groupes qui se soucient de l'environnement et prennent des mesures à son égard, sans pour autant considérer leur mission comme strictement écologique.

Les groupes écologiques jouent un rôle capital dans la conscientisation écologique de nos institutions nationales et commerciales, ainsi que dans nos localités. Les apôtres de l'environnement ont été jusqu'ici et seront sans doute toujours des chevaliers de l'élaboration des politiques au sein des administrations et des entreprises.

Pour appuyer l'engagement que le Canada a pris de promouvoir l'élaboration de partenariats en vue de régler ses problèmes écologiques, le gouvernement fédéral fournira, à compter de 1991, un financement supplémentaire aux OENG du Canada. Ce financement revêtira deux formes :



un accroissement du Fonds des subventions de catégorie, en vue d'appuyer les besoins opérationnels fondamentaux des petites organisations d'intérêt régional;



une hausse de la contribution annuelle au Réseau canadien de l'environnement (RCE).

Cet appui fédéral supplémentaire devrait particulièrement permettre aux OENG de pleinement participer à des discussions animées et équilibrées sur les questions de l'environnement, notamment dans le cadre des processus permanents de consultation et de planification prévus dans *le Plan vert*. Toutefois, en débloquant des ressources financières supplémentaires, le gouvernement fédéral ne souhaite pas encourager une relation de dépendance, ni diminuer les droits et capacités des groupes à poursuivre leurs propres démarches à l'égard des priorités en matière d'environnement et des stratégies de changement.

Une aide gouvernementale sera également consentie aux OENG et aux ONG afin d'appuyer les projets ou les services qui contribuent grandement à la réalisation du développement durable au Canada.

Les autres ONG

Le gouvernement canadien s'est pleinement engagé à constituer des partenariats productifs avec *tous* les intéressés à la cause de l'environnement. Le gouvernement veillera à accroître la coopération et à faciliter, sur une base régulière, la consultation et l'échange d'informations avec les intéressés, y compris les entreprises. Des ressources supplémentaires seront également affectées pour accroître la coopération et la consultation avec les entreprises, les syndicats, les associations féminines, le milieu universitaire et les associations à l'échelle nationale et régionale.

Le gouvernement fédéral fournira, à compter de 1991, un financement supplémentaire aux OENG du Canada.

*Environnement
Canada organi-
sera des
conférences
annuelles pour
consulter les
représentants des
entreprises et des
syndicats sur les
questions et les
préoccupations
actuelles en
matière
d'environnement.*



D'ici 1991, Environnement Canada organisera des conférences annuelles pour consulter les représentants des entreprises et des syndicats sur les questions et les préoccupations actuelles en matière d'environnement.



D'ici 1991, des fonds fédéraux aideront les ONG à organiser des forums multipartites sur l'environnement.



D'ici 1991, une aide supplémentaire sera disponible pour faciliter les échanges de personnel entre Environnement Canada et des ONG à caractère varié.

La perspective féminine

Les femmes ont joué et continuent de jouer un rôle crucial dans les questions reliées à l'environnement. Les femmes ont une perspective unique et vitale des stratégies de développement durable dont il importe de tenir compte. Le gouvernement canadien reconnaît que les femmes doivent être des partenaires à part entière dans la mise en œuvre du *Plan vert*.

Le partenariat avec l'industrie

Le milieu des affaires se révèle un partenaire essentiel dans la quête et la réalisation du développement durable. Les ressources créatrices de l'industrie en matière de recherche sont nécessaires pour aider les Canadiens à diagnostiquer et à résoudre les problèmes écologiques. Le savoir-faire scientifique novateur s'imposera comme condition indispensable à la découverte de nouvelles technologies efficaces et opportunes.

Le secteur privé commence à prendre des mesures individuelles et concertées pour s'attaquer à plusieurs problèmes de l'environnement, et de nombreuses entreprises commencent à répondre à la demande accrue du marché pour les produits écologiques. Les chefs d'entreprise participent de plus en plus activement aussi à un vaste éventail de forums de consultation et de discussion, par exemple les tables rondes organisées à l'échelle nationale et provinciale sur l'économie et l'environnement, les projets comme Objectif 2000, l'étude de l'environnement et de l'industrie par la Chambre de commerce du Canada, l'élaboration de codes de conduite écologique pour des groupes comme l'Association pétrolière canadienne et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, ainsi que les consultations sur le *Plan vert* lui-même.

La préoccupation à l'égard de l'environnement a également créé de nouveaux créneaux pour les entrepreneurs canadiens. Le chiffre d'affaires du secteur de l'industrie de l'environnement s'élève actuellement de sept à dix milliards de dollars par an et emploie directement ou indirectement environ 150 000 personnes. Des milliers d'entreprises évoluent dans des domaines liés à l'environnement, dont la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, l'élimination des déchets, l'analyse chimique, l'information écologique et les systèmes de surveillance. D'autres créneaux existent, notamment dans l'entreposage des déchets, le recyclage, l'entretien et

l'amélioration des réseaux d'égout, ainsi que dans la conservation de l'énergie et les énergies nouvelles.

Étant donné leur taille et leur rythme de croissance, il n'est pas étonnant que les entreprises du secteur de l'environnement se soient regroupées pour former l'Association canadienne des industries environnementales. L'ACIE devrait aider ce secteur à se développer et à prospérer, dans l'intérêt de l'environnement et de l'économie.

Le gouvernement fédéral aidera également l'industrie canadienne à relever ses défis écologiques tout en maintenant et en améliorant sa compétitivité. La stratégie se fondera sur les points suivants :

- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies nouvelles et plus efficaces;
- améliorer l'analyse des particularités économiques des industries et des marchés;
- accroître la diffusion de l'information et les conseils stratégiques à l'intention de l'industrie canadienne.

Le gouvernement collaborera avec le secteur privé pour assurer la croissance et l'essor des nouvelles industries reliées à l'environnement, grâce à des programmes comme l'initiative sur le secteur de l'environnement d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

La collaboration du gouvernement, de l'industrie et des consommateurs

Modifier le comportement des individus, voilà la clé du virage écologique. Certes, l'apport d'un seul Canadien à la dégradation de l'environnement est faible, mais les résultats cumulatifs de 25 millions de gestes individuels peuvent être immenses. Ainsi, les changements apportés dans des attitudes et comportements individuels, produisant de faibles améliorations dans le domaine de l'environnement, peuvent avoir une importance énorme lorsqu'ils sont multipliés 25 millions de fois.

Les individus peuvent accomplir une foule de choses pour aider à protéger l'environnement : faire des choix dans leur mode de vie, leurs décisions d'achat, leurs activités en milieu de travail et leurs gestes collectifs. Par exemple, utiliser davantage le transport en commun, éviter d'acheter les produits suremballés et appuyer les programmes de recyclage communautaires sont autant de décisions individuelles qui peuvent avoir une incidence cumulative considérable.

Le gouvernement fédéral a souligné les pouvoirs des individus dans plusieurs programmes différents, dont :

*Modifier le
comportement
des individus,
voilà la clé du
virage écologique.*

Les consommateurs font des choix en fonction du développement durable et orientent ainsi les forces du marché vers des fins écologiques.

Les Partenaires de l'environnement

Le programme des Partenaires de l'environnement couvre jusqu'à 50 p. 100 des dépenses (jusqu'à concurrence de 200 000 \$ sur trois ans) qu'entraînent des projets communautaires comme la conservation de l'eau, le rétablissement des habitats fauniques, ainsi que la réduction et le recyclage des déchets. Les individus et les organisations, tels les clubs philanthropiques et les groupes de jeunes, peuvent présenter une demande de financement. Les entreprises, les municipalités et les gouvernements provinciaux sont incités à participer, mais ils doivent désigner un groupe non gouvernemental et non commercial comme partenaire principal.

L'actuel programme des Partenaires de l'environnement doit prendre fin en mars 1994. Afin de fournir une aide supplémentaire à l'établissement de partenariats collectifs,



le gouvernement fédéral reconduira le programme des Partenaires de l'environnement pendant deux autres années et, à compter d'avril 1991, élargira les critères d'admissibilité pour inclure les activités d'éducation non conventionnelles en matière d'environnement.

Le programme Choix environnemental

C'est en juin 1988 que le Premier ministre a annoncé la mise sur pied du programme Choix environnemental comme moyen d'aider les consommateurs à choisir les produits qui réduisent le fardeau imposé à l'environnement. L'Éco-Logo (trois colombes entrelacées en forme de feuille d'érable) figure sur les produits qui, d'après l'évaluation d'un conseil consultatif indépendant, respectent des critères écologiques déterminés et des mesures de rendement établies. Jusqu'ici, des critères d'homologation ont été fixés pour 14 catégories de produits, y compris des carburants, des systèmes de compostage et des couches de tissu réutilisables.

En exigeant des produits plus écologiques, les consommateurs font des choix en fonction du développement durable et orientent ainsi les forces du marché vers des fins écologiques. L'industrie s'est empressée de tirer parti de cette nouvelle exigence des consommateurs. La commercialisation porte de plus en plus sur l'étiquetage écologique et la recherche-développement novatrice en produits écologiques obtient de plus en plus la faveur des bailleurs de fonds.



Le gouvernement fédéral renforcera le programme Choix environnemental en y affectant plus de fonds pour accroître les efforts de commercialisation au cours des cinq prochaines années. Le programme continuera de fonctionner à distance du gouvernement dans l'espoir que le conseil consultatif réussira, au cours des trois à cinq prochaines années, à réduire les dépenses du programme, grâce aux recettes tirées des licences.

Logo des produits Choix environnemental



Chaque colombe représente un secteur de la société : consommateurs, industrie et gouvernements. Les colombes entrelacées symbolisent la collaboration dont les secteurs doivent faire preuve pour améliorer la qualité de l'environnement au Canada.

La Semaine de l'environnement

La Semaine nationale de l'environnement est un programme destiné à conscientiser le public et à l'inciter à l'action en matière d'environnement. Il met à profit l'attention qu'attirent les questions de l'environnement pendant une semaine consacrée à l'environnement.



Le gouvernement fédéral donnera de l'ampleur à la Semaine de l'environnement afin de susciter une prise de conscience de l'écologie par tout le Canada. De nouvelles mesures seront conçues pour faire participer plus de personnes, pour fournir des conseils pratiques et constructifs au niveau local et pour aider les Canadiens à comprendre les répercussions de l'adaptation au développement durable, nouvel impératif socio-économique.

Les jeunes Canadiens

Les jeunes d'aujourd'hui sont les décideurs de demain. Ce sont eux qui devront corriger les erreurs que nous commettons aujourd'hui dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, ce sont eux aussi qui réussiront le passage à une société du développement durable.

Les jeunes qui saisissent l'importance des changements écologiques requis peuvent servir de catalyseurs du changement chez eux, dans leurs localités, sur le marché et à l'étranger.

La complexité et le nombre croissant des problèmes de l'environnement présentent de vrais défis aux jeunes du Canada. Pour les relever, ils doivent s'éveiller à l'environnement grâce à leurs études conventionnelles et leurs expériences d'apprentissage moins structurées. Ce sont ces dernières qui donnent aux jeunes l'occasion d'améliorer leurs aptitudes à choisir et à se prendre en main, de participer aux décisions qui les toucheront par la suite et d'affirmer leurs positions sur les nouveaux enjeux écologiques.

Afin de faire participer davantage les jeunes Canadiens au débat sur l'environnement et de les seconder dans leurs efforts pour coordonner l'action de la jeunesse à l'échelle nationale et internationale en matière d'environnement, les mesures suivantes sont prévues :



Le gouvernement fédéral créera, en 1991, un conseil consultatif des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement, chargé de donner directement et en permanence au ministre de l'Environnement des conseils sur les enjeux et les programmes écologiques qui s'adressent à cette tranche de la population.

*Le gouvernement
fédéral donnera de
l'ampleur à la
Semaine de
l'environnement
afin de susciter
une prise de cons-
cience de l'écologie
par tout le
Canada.*

Symbole du recyclage



S'inspirant du ruban de Möbius, ce symbole signifie que l'on peut utiliser et réutiliser les matériaux. Les trois flèches représentent les types de substances pouvant être recyclées : les solides, les liquides et les gaz.

Il ne fait aucun doute que l'enseignement dans les écoles doit viser à améliorer les attitudes vis-à-vis de l'environnement, et ce, dès le cours élémentaire.

J.R. Orlando,
Centre médical de
Camp Hill,
Halifax (Nouvelle-Écosse),
consultations sur le *Plan vert*



Un secrétariat des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement sera créé au sein de la Fondation canadienne de la jeunesse. Il organisera la participation des jeunes du Canada et du monde à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil, en 1992.



Dans le cadre des préparatifs en vue de cette conférence au Brésil, le secrétariat organisera une conférence nationale des jeunes sur l'environnement et le développement, en 1991, et un forum international de la jeunesse en 1992, avant la tenue de la conférence au Brésil. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a accepté de coorganiser ce dernier événement avec la jeunesse canadienne.

Les consultations publiques

Le gouvernement fédéral reconnaît que, s'ils sont appelés à intervenir pour atteindre les buts nationaux en matière d'environnement, les Canadiens s'attendent à être consultés sur le développement et la mise en œuvre des politiques et des programmes officiels. La consultation ne saurait s'arrêter à la publication du *Plan vert*.



Le gouvernement canadien étudiera les moyens d'améliorer le processus de consultation afin de faire participer pleinement le plus de Canadiens et de Canadiennes possible. À cette fin, il s'inspirera de l'enseignement tiré de la concertation sur le *Plan vert* et de processus publics semblables.

B. L'information sur l'environnement, condition essentielle à une prise de décisions plus judicieuses

Le Canada se donne pour but de fournir des renseignements opportuns, exacts et accessibles afin que les Canadiens puissent prendre des décisions judicieuses en matière d'environnement.

Le gouvernement canadien s'engage à fournir des renseignements sur l'environnement exacts, opportuns et accessibles à tous les Canadiens.

Introduction




De plus en plus, les Canadiens réclament une information de qualité en matière d'environnement et recherchent des indicateurs fiables et faciles à utiliser, qui leur permettront de mesurer les progrès réalisés sur le plan national, régional et local dans la poursuite du développement durable. Une telle information est indispensable à la prise de décisions judicieuses concernant toutes les questions de l'environnement. Elle peut aussi nous sensibiliser aux nouveaux problèmes et rendre ainsi possible la mise en application de politiques de prévention.

Le gouvernement canadien s'engage à fournir des renseignements sur l'environnement exacts, opportuns et accessibles à tous les Canadiens.

Les rapports sur l'état de l'environnement

En 1986, le ministre de l'Environnement publiait le premier rapport canadien sur l'état de l'environnement, qui fournissait aux citoyens du pays un aperçu de la salubrité du milieu naturel dans lequel eux-mêmes et leurs familles vivaient.

Résultat de consultations aux niveaux fédéral et provincial ainsi que de discussions avec des spécialistes non gouvernementaux, le rapport indiquait les répercussions d'une multitude d'activités humaines sur l'environnement, notamment pendant les années 70 et au début des années 80.

-  En 1991, le deuxième rapport national sur l'état de l'environnement sera publié.
-  À compter de 1992, le gouvernement présentera tous les ans au Parlement un énoncé de politique sur l'environnement.
-  D'ici 1993, le Canada se donnera la capacité à long terme de surveiller et d'évaluer l'état de l'environnement afin de déceler les ressources menacées, ainsi que pour mesurer la réaction des écosystèmes et les effets des principales perturbations sur ces derniers.



Sur la scène internationale, le Canada continuera de jouer aussi un rôle de premier plan en ce qui concerne la production de rapports sur l'environnement. Par exemple, en mai 1991, il sera l'hôte d'un forum international sur la communication de l'information sur l'environnement au XXI^e siècle.

Les comptes nationaux traditionnels du Canada seront élargis pour englober des éléments relatifs à l'environnement.

Les comptes nationaux et les indicateurs écologiques

Les Canadiens savent apprécier à leur juste valeur les rapports économiques qui leur sont présentés. Depuis les années 40 en effet, Statistique Canada prépare les comptes économiques nationaux, sorte de représentation complète et systématique des données servant à l'analyse et au libellé des politiques économiques. En outre, des éléments de mesure comme le produit national brut contribuent depuis longtemps à la prise de meilleures décisions économiques sur le plan à la fois individuel et collectif.

Étant donné l'importance maintenant reconnue du rapport entre l'environnement et l'économie, il devient de plus en plus nécessaire de rajuster ces comptes pour qu'ils fassent ressortir les répercussions sur l'environnement et les perturbations dans le mouvement des ressources naturelles. Les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations multilatérales ont commencé à se demander de quelle façon ces rajustements pourraient s'effectuer.

Les comptes nationaux traditionnels du Canada seront élargis pour englober des éléments relatifs à l'environnement, et le Canada se joindra aussi aux efforts internationaux déployés en ce sens.



Au cours des dix-huit prochains mois, le gouvernement créera à titre d'essai des comptes pour deux ressources naturelles, et des consultations seront entamées avec les usagers potentiels.



Un plan provisoire de comptabilité environnementale sera prêt d'ici 1993, et la publication régulière des nouveaux comptes pour l'environnement commencera d'ici 1996.

Outre ces comptes nationaux, il faut élaborer une série simple d'indicateurs permettant de représenter de façon concise et compréhensible l'état d'écosystèmes complexes. Nous connaissons tous l'importance des indicateurs; la température de notre corps, par exemple, nous donne une idée de notre état de santé. Des indicateurs du même genre devraient être créés pour l'état de l'environnement à l'échelle nationale et internationale.



D'ici le milieu de 1991, le gouvernement canadien établira une série provisoire d'indicateurs écologiques nationaux et entreprendra des consultations avec les intéressés.



D'ici 1993, le gouvernement canadien établira et publiera à intervalles réguliers une série complète d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis par le Canada dans la réalisation de ses objectifs écologiques.

Le réseau national d'information sur l'environnement

Les Canadiens ont demandé un meilleur accès à une information sur l'environnement digne de foi et provenant de sources variées. Le gouvernement acquiesce à cette demande en fournissant au public un accès à guichet unique à l'information sur l'environnement. Il créera donc un réseau faisant appel aux techniques les plus perfectionnées, qui permettra à l'utilisateur de consulter (en direct ou par relais) les données que possèdent les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, les universités, le secteur privé et les groupes de bénévoles.



D'ici 1994, des services informatiques et un réseau national seront mis sur pied pour aider à établir des indicateurs, à produire des rapports sur l'état de l'environnement et à faire des prévisions écologiques.

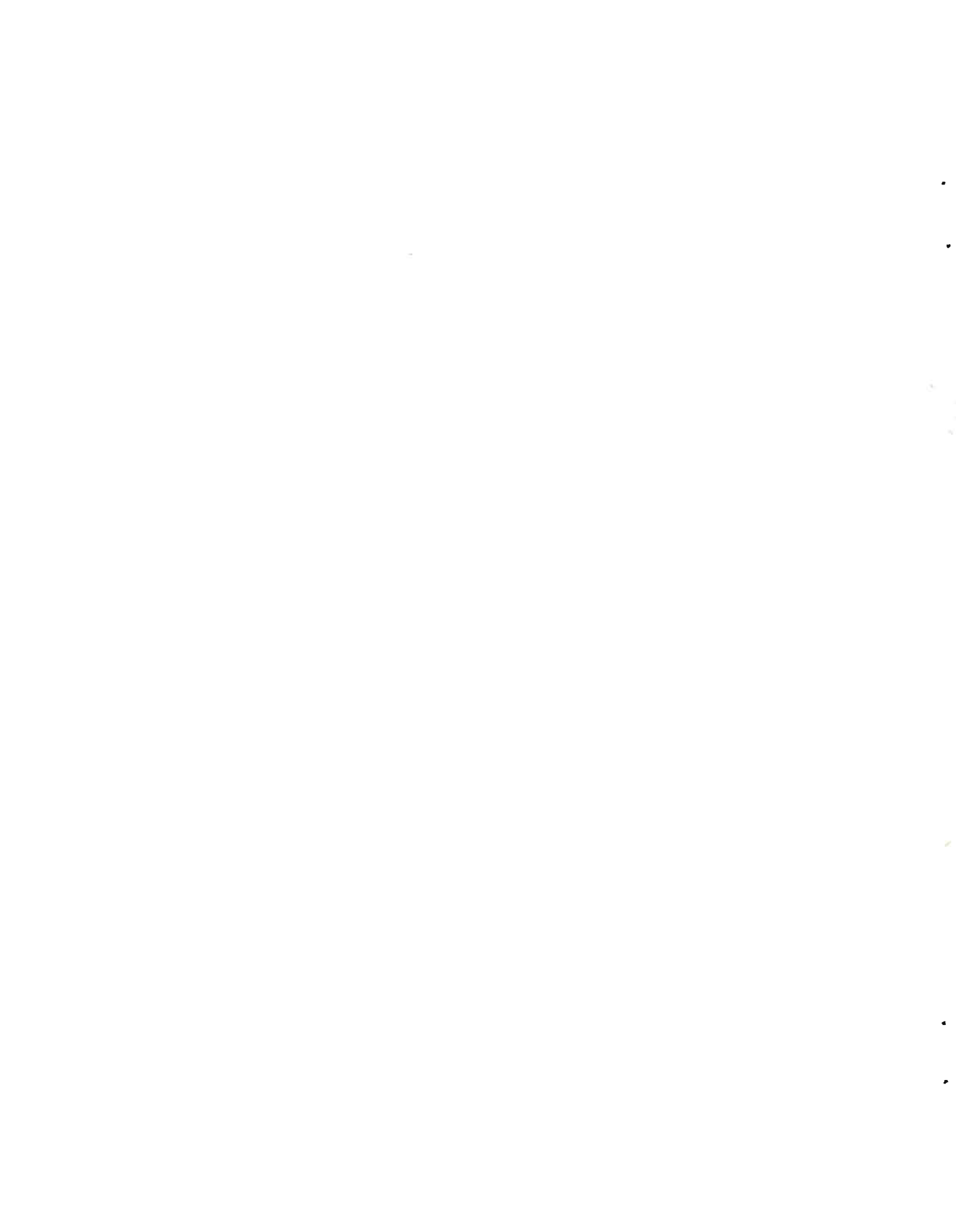
Une organisation nationale pour l'état de l'environnement

À long terme, le gouvernement canadien est d'avis que la meilleure façon de fournir de l'information sur l'environnement consiste à s'en remettre à une organisation indépendante de l'appareil gouvernemental.



D'ici 1994, une organisation nationale pour la production de rapports sur l'état de l'environnement sera créée. Les intéressés se verront demander leur avis au sujet de la structure et du mandat de cette organisation.

D'ici 1994, une organisation nationale pour la production de rapports sur l'état de l'environnement sera créée.



C. L'écocivisme

Le Canada se donne pour but de créer une société sensibilisée à l'environnement et dont les citoyens possèdent les connaissances, la capacité et les valeurs nécessaires pour agir.

Les Canadiens croient qu'il est possible de prévenir les problèmes écologiques.

Introduction

Les Canadiens sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes de l'environnement, et de plus en plus inquiets aussi. Certains d'entre eux cherchent à mieux comprendre ces problèmes ainsi que les facteurs scientifiques, sociaux et économiques qui les sous-tendent, et bon nombre demandent une intervention immédiate. Pendant les consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens ont indiqué que l'éducation écologique était le moyen par excellence de résoudre à long terme les problèmes de l'environnement. Ils ont déclaré que l'aide à l'éducation environnementale devrait, hors de tout doute, constituer une priorité du *Plan vert*.






Les messages étaient clairs. Les Canadiens croient qu'il est possible de prévenir les problèmes écologiques et d'éviter les travaux fort onéreux d'assainissement qui s'ensuivent. Ils sont d'avis que l'autoréglementation vaut mieux que la réglementation gouvernementale et que les mesures volontaires constituent le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats permanents. Ils croient qu'un compromis est préférable à la polarisation des opinions et que la société doit rechercher des solutions propres à réconcilier les intérêts et les points de vue divergents. Enfin, ils désirent parvenir à un consensus national quant à la meilleure façon de régler les problèmes de l'environnement. La prévention, les mesures volontaires, les compromis et le consensus, voilà quatre objectifs bien précis qui, selon les Canadiens, peuvent être atteints grâce à une sensibilisation accrue à l'environnement, à une meilleure compréhension de la complexité et des dimensions des problèmes et à la prise des mesures qui s'imposent par tous les membres de la société. En résumé, ce que les Canadiens désirent, c'est l'écocivisme.

Le programme canadien d'écocivisme

Pour opérer chez les Canadiens cette transition de la sensibilisation à l'action, en passant par la compréhension, le gouvernement canadien mettra sur pied le programme canadien d'écocivisme, dont le but consistera à susciter des discussions constructives et éclairées au moyen d'un certain nombre de projets, dont les suivants :



le lancement de campagnes ayant pour but d'accroître la sensibilisation à l'environnement et de promouvoir la participation du public;

-
-  la réalisation de matériels et de programmes éducatifs afin de promouvoir la connaissance de l'environnement et de susciter la prise de décisions éclairées dans toutes les couches de la société;
 -  la préparation de campagnes spéciales axées sur des thèmes comme le changement climatique, la gestion des déchets et la prévention de la pollution des eaux;
 -  l'échange de ressources éducatives en matière d'environnement à l'échelle nationale et internationale;
 -  l'établissement et la mise en œuvre de plans d'action et de formation dans le domaine de l'environnement, spécialement adaptés à certains publics cibles;
 -  l'appui aux activités de collaboration visant à accroître la sensibilisation générale à l'environnement ainsi que les connaissances de certaines questions.

Le gouvernement canadien doit agir comme catalyseur. C'est à l'extérieur du gouvernement que l'on peut trouver en grande partie les compétences et les moyens nécessaires pour que les Canadiens connaissent mieux l'environnement. Par conséquent, dans la mesure du possible, le programme visera à établir un partenariat avec d'autres organisations et institutions. Le gouvernement canadien fera également appel à ses propres ressources, comme les parcs et les lieux historiques nationaux, pour mettre au point et réaliser des projets conformes aux objectifs du programme d'écocivisme. Les propositions de projets coopératifs seront évaluées en partie en fonction de l'importance de la contribution que d'autres partenaires sont prêts à apporter.

Le programme d'écocivisme apportera de nombreux avantages. Il éliminera des problèmes graves avant même qu'ils ne se produisent, atténuera la gravité des répercussions écologiques qui résultent nécessairement de la plupart des activités humaines, accroîtra la coopération entre les groupes d'intérêt, établira des objectifs communs, inculquera une connaissance plus vaste et plus approfondie des problèmes de l'environnement et incitera toute la société canadienne à prendre des décisions responsables.

D. L'innovation scientifique

Le Canada se donne pour but d'accroître sa compétence scientifique et technique en matière d'environnement, en s'attachant à mieux comprendre les écosystèmes régionaux.

Introduction

Rien n'a autant façonné le plan d'action pour l'environnement que l'information scientifique. Les scientifiques canadiens sont à l'avant-garde de la recherche sur les causes et les effets des perturbations de l'environnement. Ils ont acquis une grande réputation grâce à leurs travaux sur les Grands Lacs, ainsi que sur la contamination de l'Arctique, les pluies acides, le changement climatique et d'autres domaines où ils font œuvre de pionniers.

L'évolution des phénomènes qu'ils étudient, qui passent de l'échelle locale à celle du pays, les a amenés progressivement à élargir le champ de leurs recherches pour englober les questions planétaires. Les connaissances scientifiques et les technologies nécessaires pour aborder de plain-pied le XXI^e siècle exigeront une augmentation importante de l'aide sur le plan national et international.

Parmi les sciences naturelles, certaines disciplines, telles la biologie, la chimie et la géologie, nous permettent de mieux comprendre les divers éléments des écosystèmes, ainsi que les processus qui les unissent les uns aux autres. Les sciences sociales et humaines nous éclairent sur la façon de modifier, à long terme, le comportement humain, condition indispensable pour opérer la transition d'une optique du genre « réagir et corriger » à une action sur le mode « prévoir et prévenir ».

Les sciences fournissent aux Canadiens l'information nécessaire à la prise de décisions éclairées en matière d'écologie et à l'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement, lesquels sensibilisent la population aux problèmes écologiques et, partant, en facilitent la compréhension.

Grâce aux sciences de l'environnement, les gouvernements disposent de données fiables et d'information cruciale sur lesquelles ils doivent s'appuyer pour élaborer des politiques et des lois efficaces, ainsi que pour faire respecter les règlements.

Quant à l'industrie, les sciences de l'environnement permettent d'évaluer son degré de conformité aux règlements. Grâce à la recherche-développement axée sur les technologies de l'environnement, la science fournit à l'industrie un éventail sans cesse plus large de moyens pour se conformer aux exigences réglementaires. En outre, la mise au point de techniques de l'environnement novatrices permet à l'industrie canadienne

Les connaissances scientifiques et les technologies nécessaires pour aborder de plain-pied le XXI^e siècle exigeront une augmentation importante de l'aide.

Le gouvernement fédéral est déjà le principal promoteur de la recherche scientifique et de la mise au point de technologies de l'environnement au pays.

de rester concurrentielle sur les marchés internationaux, tout en protégeant l'environnement.

Au cours des consultations sur *le Plan vert*, les Canadiens ont demandé au gouvernement fédéral de consacrer davantage de ressources aux sciences de l'environnement afin d'améliorer la prise de décisions à tous les échelons de la société. Ils se sont également prononcés en faveur d'une recherche-développement axée sur la mise au point de techniques peu dommageables à l'environnement.

Le gouvernement fédéral est déjà le principal promoteur de la recherche scientifique et de la mise au point de technologies de l'environnement au pays. Il finance la recherche universitaire par l'octroi de bourses et exécute des programmes coopératifs, de concert avec le secteur privé et les administrations provinciales et territoriales. Grâce aux scientifiques qui travaillent dans leurs établissements de recherche, les ministères et organismes fédéraux jouissent d'une réputation mondiale et ils ont posé les fondements de nombreux règlements et lois, qui ont été repris à l'étranger. À titre d'exemple, signalons que, depuis sa mise sur pied en 1980, le programme canadien de recherche sur les pluies acides est à la base de tous les efforts déployés pour résoudre ce problème. La connaissance que nous avons acquise des réactions chimiques atmosphériques à l'origine des pluies acides, ainsi que des sources émettrices de dioxyde de soufre, nous a permis d'élaborer des politiques et de prendre des mesures pour lutter contre ce problème.

Le Canada est à l'avant-garde des efforts déployés pour mieux comprendre le phénomène complexe du changement climatique. Il a d'ailleurs mis au point l'un des meilleurs modèles climatologiques du monde. Cependant, beaucoup d'incertitude entoure encore cette question complexe, d'où l'urgence d'approfondir la recherche.

En outre, le gouvernement appuie directement la mise au point de technologies de l'environnement. Sous la tutelle d'Environnement Canada, le Centre technique des eaux usées situé à Burlington (Ontario) a mis au point de nombreuses technologies, aujourd'hui commercialisées avec succès de par le monde.

Qui dit activités de recherche-développement au sein du secteur privé dit aussi nouvelles possibilités d'investissement et création d'emplois dans les industries canadiennes de l'environnement. Or, le secteur privé hésite souvent à investir dans la recherche-développement industrielle, en raison des coûts élevés que cela suppose et du rendement incertain des capitaux à engager. C'est pourquoi des solutions techniques tardent à être mises au point et c'est ainsi que des débouchés intéressants se perdent. Conscient de ces risques et soucieux de leur faire contrepoids, le gouvernement tente, notamment par des stimulants fiscaux et financiers, d'intéresser les investisseurs du secteur privé à la recherche-développement industrielle.

Le plan d'action en matière de sciences et de technologies

La prise de conscience des interdépendances entre les problèmes écologiques et de leur complexité intrinsèque, notamment en ce qui a trait au changement climatique et à l'appauvrissement de la couche d'ozone, appelle, à l'évidence, un élargissement et un approfondissement des connaissances scientifiques. Mieux nous comprendrons nos écosystèmes, plus nous serons à même de proposer des solutions aux problèmes écologiques de la planète. En conséquence, le gouvernement fédéral lance un plan d'action quinquennal en matière de sciences et de technologies dans le domaine de l'environnement, afin de

- promouvoir de nouvelles orientations dans l'étude des problèmes de l'environnement au pays et à l'échelle planétaire, en vue d'en arriver à une compréhension intégrée et écosystémique;
- garantir une présence fédérale forte dans la recherche scientifique afin que l'élaboration des politiques et des lois ainsi que l'application des règlements reposent sur des assises scientifiques solides;
- favoriser la mise au point de technologies de l'environnement de manière à trouver des solutions aux problèmes écologiques et à procurer aux Canadiens de nouveaux débouchés économiques.

De nouvelles orientations pour les sciences de l'environnement

Le Programme canadien des changements à l'échelle du globe

Au moyen du Programme canadien des changements à l'échelle du globe, la Société royale du Canada stimule, coordonne et encourage la sensibilisation aux travaux de recherche pancanadiens portant sur tous les aspects des changements planétaires, reliés notamment aux sciences naturelles et aux sciences humaines. Mobilisant plus de 200 chercheurs des milieux universitaires, du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et d'autres institutions, ce programme de recherche est le plus ambitieux qui ait jamais été lancé au Canada.




Pour que le Programme canadien des changements à l'échelle du globe continue de servir de base d'information nationale et de centre de coordination des activités internationales, le gouvernement augmentera son aide financière directe au cours des cinq prochaines années.

La formation de la relève scientifique au Canada

La demande de chercheurs et de techniciens d'élite dans les sciences de l'environnement ne cesse de croître. Pour aider le Canada à combler ses besoins futurs en personnel scientifique et pour encourager l'excellence dans la politique de l'environnement :


Le gouvernement financera, dans le domaine des sciences de l'environnement, des programmes de bourses et des chaires d'études et offrira des subventions stratégiques aux universités.

Le gouvernement fédéral revitalisera ses installations et ses équipements de recherche et augmentera son personnel scientifique au cours des cinq prochaines années.

 Le gouvernement financera, dans le domaine des sciences de l'environnement, des programmes de bourses et des chaires d'études et offrira des subventions stratégiques aux universités. Ce programme mettra l'accent sur les activités de recherche axées sur les écosystèmes. Le premier groupe de chaires universitaires sera attribué d'ici la fin de 1991, et toute une série de bourses d'études et de subventions stratégiques seront versées d'ici le milieu de 1992. Le programme sera administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches médicales du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

À l'appui d'une politique et d'une réglementation judicieuses

Pour répondre à la demande sans cesse croissante d'informations et de conseils scientifiques aux fins de l'évaluation environnementale, de l'élaboration et de l'application de règlements, ainsi que de la conduite d'activités internationales,


 le gouvernement fédéral modernisera ses installations et ses équipements de recherche et augmentera son personnel scientifique au cours des cinq prochaines années.


La technologie

Plus qu'un défi pour le Canada, l'assainissement de l'environnement et la prévention de nouvelles atteintes représentent une occasion à ne pas rater. Secteur en plein essor, l'industrie des technologies de l'environnement s'affirmera de plus en plus comme un atout permettant au Canada de rivaliser sur des marchés mondiaux très compétitifs. Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et le secteur privé afin d'aider le Canada à mieux tirer parti des débouchés économiques en fournissant du capital de risque, des subventions et d'autres formes d'aide pour la démonstration et la commercialisation de technologies de l'environnement.

La commercialisation des technologies

Le gouvernement fédéral financera des programmes à frais partagés pour encourager la mise au point, la démonstration, la commercialisation et la dissémination de technologies respectueuses de l'environnement.

 En 1991, le gouvernement canadien élargira son programme de développement technologique afin de fournir aux entreprises des services de transfert de technologies.

 Pour faciliter les transferts de technologies dans les laboratoires gouvernementaux, le gouvernement créera un réseau fédéral-provincial de technologies de l'environnement.



En 1991, le gouvernement mettra également sur pied un programme à frais partagés de commercialisation des technologies de l'environnement pour financer le partenariat et les coentreprises. Le gouvernement fédéral financera jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des projets de démonstration de technologies de l'environnement afin d'inciter le secteur privé à y investir du capital de risque. Différentes formules seront mises au point afin d'inciter l'industrie canadienne des technologies de l'environnement à participer, tant au pays qu'à l'étranger, à des coentreprises et à des consortiums.

Le programme d'innovation

Le gouvernement canadien encouragera, à l'extérieur de l'administration publique, l'innovation en matière d'environnement.



En 1991, le gouvernement présentera un programme d'innovation en matière d'environnement visant à recueillir, à l'extérieur de l'administration fédérale, des propositions de recherche et développement conciliables avec les buts et les objectifs du *Plan vert*. L'idée maîtresse du programme sera l'innovation, et les solutions à long terme bénéficieront d'une attention particulière.

Le gouvernement fédéral financera jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des projets de démonstration de technologies de l'environnement afin d'inciter le secteur privé à y investir du capital de risque.



E. Les instruments législatifs et économiques du changement

Le Canada se donne pour but d'appliquer les lois sur l'environnement de façon vigoureuse et efficace, à l'aide de moyens axés sur les conditions du marché.

Introduction

Pour perfectionner le processus décisionnel en matière d'environnement au Canada, il faut améliorer le savoir scientifique, s'engager à fond à l'égard de l'écocivisme et donner davantage de poids à l'information. Le gouvernement canadien reconnaît toutefois que la législation, les règlements et leur application continueront de jouer un rôle essentiel dans la réalisation de nos objectifs écologiques. Les forces du marché sont également de puissants instruments qui peuvent et doivent être canalisés dans la quête du développement durable. En effet, devant l'ampleur et la complexité des problèmes écologiques du Canada, il faut examiner toutes les méthodes nouvelles et rentables pour les résoudre.

Le cadre législatif

Afin d'atteindre ses grands objectifs nationaux en matière d'environnement, le gouvernement fédéral a recours à un vaste arsenal législatif, notamment par le truchement de lois visant à sauvegarder la faune, les parcs et les ressources patrimoniales du Canada, à lutter contre la pollution de l'eau et de l'air, à bien gérer nos précieuses ressources halieutiques et à protéger nos zones arctiques et marines.

La pièce maîtresse de notre législation environnementale est la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), promulguée en juin 1988. Cette loi prévoit la protection de l'environnement, ainsi que de la vie et de la santé des Canadiens, contre les effets des substances toxiques par l'approche intégrée de leur gestion, depuis leur mise au point et leur fabrication jusqu'à leur élimination finale en passant par leur transport, leur distribution et leur utilisation. Elle prévoit aussi des mécanismes novateurs pour promouvoir la coopération fédérale-provinciale, l'obligation stricte de rendre compte au public, ainsi qu'un barème d'amendes et de sanctions qui témoigne que les Canadiens ne prennent pas à la légère les offenses causées à l'environnement.

En plus de la législation, le gouvernement a adopté plusieurs mesures novatrices pour promouvoir l'adhésion volontaire aux dispositions de la LCPE. Par exemple, Environnement Canada a entrepris de vastes initiatives d'éducation du public et de transfert d'informations, y compris des

mesures dans le domaine de la démonstration, de l'évaluation et du transfert des technologies. Le gouvernement a appuyé l'élaboration de lignes directrices et de codes de pratiques en matière d'environnement et il a encouragé le recours aux vérifications par les entreprises et les organismes officiels.

Le processus réglementaire

Tous les ministères fédéraux suivent les principes directeurs énoncés dans la stratégie de réforme de la réglementation, établie en 1986. Il s'agit de limiter la prolifération des règlements et de s'assurer que tout projet de règlement est économiquement réalisable et juridiquement applicable. En outre, le processus d'élaboration des règlements doit être transparent, accessible et garantir la pleine participation des premiers intéressés, ainsi que du grand public.

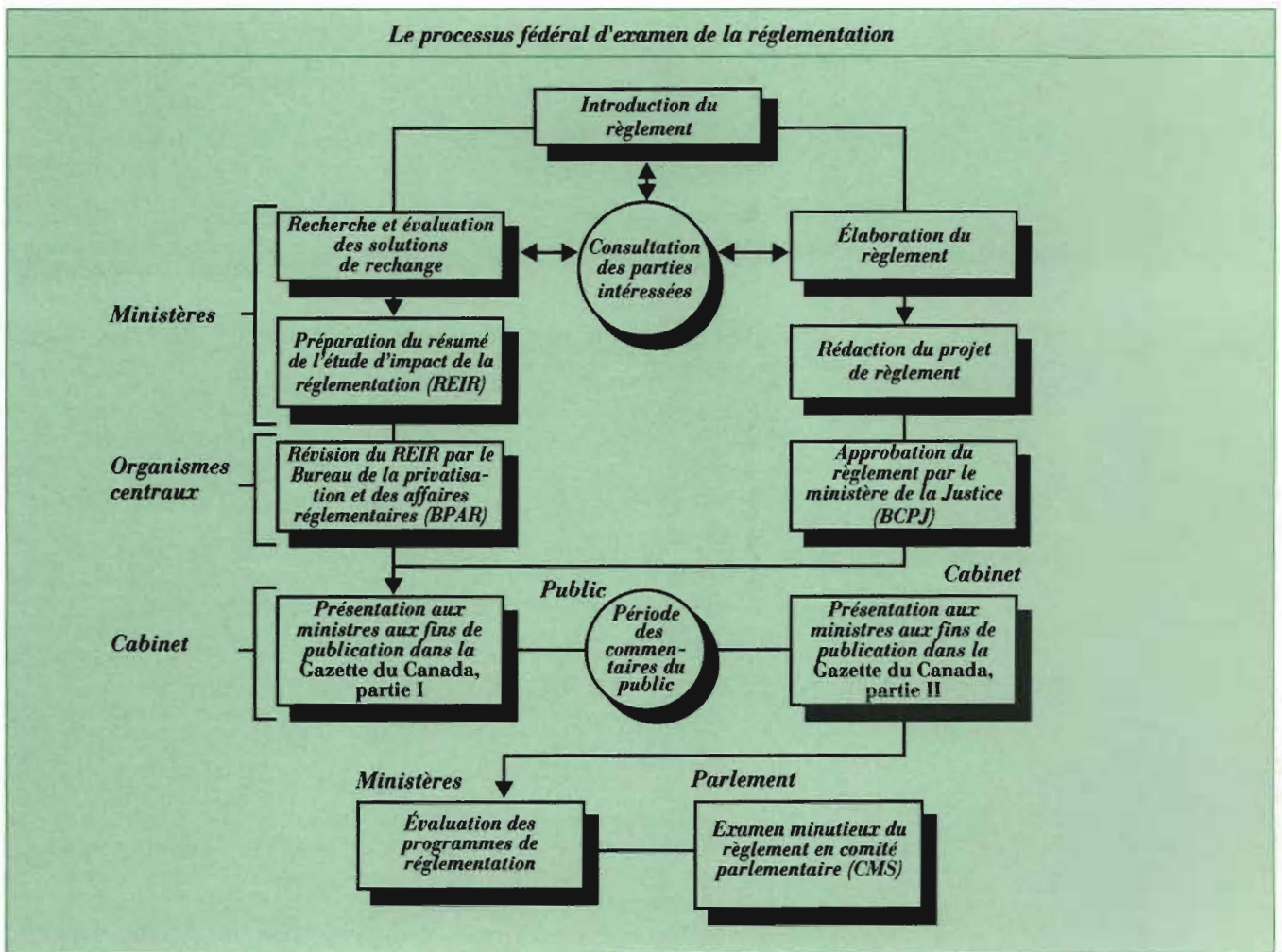
Tout règlement élaboré par le ministre de l'Environnement en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* suivra ces principes de transparence, d'équité, d'efficacité et d'obligation de rendre compte. La LCPE impartit au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs en vue de définir les normes nationales pour le contrôle de toute substance qui menace la santé des Canadiens ou l'environnement du Canada. Dans l'exercice de ces pouvoirs, le gouvernement fédéral a élaboré un processus de réglementation qui fonctionne de la façon suivante :

- D'abord, il est établi un rapport d'évaluation concernant le problème toxicologique et exposant le fondement scientifique d'un contrôle.
- Ensuite, suit un rapport sur les options de contrôle, assorties de leurs coûts.
- Le rapport sur les options de contrôle est diffusé pour consultation du public et commentaires, après quoi une décision est prise quant à l'option de contrôle qui permettra le mieux d'atteindre le résultat escompté, conformément aux principes précités.
- Si l'option retenue a un caractère réglementaire, le processus de rédaction se met en branle. Il s'agit généralement de tenir d'autres consultations avec les principaux intéressés avant que la version finale ne soit rédigée. Parallèlement, un résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) est établi pour préciser les avantages socio-économiques du projet de règlement et ce qu'il en coûterait pour le faire respecter.
- Enfin, un comité du Cabinet examine le projet de règlement et le REIR à l'appui. Si le règlement est approuvé, il est publié dans la *partie I* de la *Gazette du Canada*. Un délai de soixante jours est alors imparti pour permettre au public de faire de plus amples commentaires avant l'entrée en vigueur du règlement.

Selon la complexité des enjeux, ce processus peut prendre jusqu'à trois ans depuis le début jusqu'à la publication de la version finale du

nouveau règlement. Bien qu'il semble long, il garantit l'examen et la participation du public, ainsi qu'une étude complète et transparente des répercussions des nouvelles mesures réglementaires.

Le gouvernement fédéral accueille volontiers les propositions qui pourraient améliorer ou rationaliser le processus d'élaboration du règlement sans nuire à son efficacité ou à son accessibilité.



Les Canadiens doivent avoir la conviction que pollueurs, braconniers et autres contrevenants seront poursuivis en justice.

Les mécanismes d'application

La législation n'a de valeur que si on la fait respecter. Les Canadiens doivent avoir la conviction que pollueurs, braconniers et autres contrevenants seront poursuivis en justice. En faisant respecter les lois avec fermeté, équité et cohérence, le gouvernement s'assure que l'écocivisme n'est pas pénalisé par les abus de certains dans le domaine de l'environnement.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement améliorera sa capacité de faire respecter les lois sur l'environnement. Le programme d'application des lois portera sur un vaste éventail de mesures correctives et préventives visant à enrayer, en fonction du développement durable, la menace qui pèse sur l'environnement.



Environnement Canada, grâce aux efforts concertés de nombreux organismes chargés de l'application des lois, comme la GRC, Douanes et Accise et Transports Canada, améliorera son programme permanent d'inspection, d'échange d'informations et d'enquêtes en vue d'appliquer rigoureusement la réglementation touchant l'environnement.



En outre, le respect de la législation sur l'environnement sera renforcé par le resserrement de la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ce qui permettra d'éviter les chevauchements et d'atteindre le but poursuivi de la façon la plus efficiente et la plus économique possible.



Le gouvernement fera des efforts particuliers en vue de recruter des autochtones pour son programme d'application des lois.



Des mesures spéciales seront prises pour faire respecter la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et l'éventuelle loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. Ces mesures permettront de réduire le braconnage et la contrebande d'animaux et de végétaux au Canada.



L'application des lois dans les parcs nationaux du Canada sera également améliorée en ce qui concerne la réaction initiale aux infractions, l'aide à d'autres organismes chargés de l'application des lois et la détection du braconnage. D'ici 1993, des unités régionales de renseignements et d'enquêtes, assorties des capacités techniques voulues, seront créées.

Les incitatifs économiques

Les Canadiens connaissent bien le recours à la réglementation pour atteindre des objectifs écologiques ainsi que d'autres buts socio-économiques. Il semble toutefois que les leviers économiques permettent également de promouvoir efficacement les comportements moins nocifs pour l'environnement.

Les incitatifs économiques peuvent servir à canaliser les puissantes forces du marché vers des fins écologiques. Ils peuvent présenter des avantages par rapport à la réglementation traditionnelle à laquelle le Canada

recourt depuis des décennies. Les leviers économiques peuvent se révéler moins coûteux à administrer. Ils peuvent inciter davantage et en permanence à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles technologies antipollution et ils sont moins perturbateurs sur le plan économique, tout en assurant la réalisation de nos buts écologiques.

Maints leviers économiques permettent de poursuivre nos buts en matière de développement durable et de protection de l'environnement : les subventions qui encouragent des formes particulières de comportement écologique, les taxes qui tiennent compte, dans les prix, des coûts écologiques de la production et des décisions d'achat (p. ex. taxes sur les produits et les effluents), les permis de polluer échangeables, les consignes pour limiter les déchets et la tarification des ressources naturelles au prix réel.

Différents leviers économiques se prêtent au règlement de divers problèmes écologiques et auront des effets économiques et distributifs variables. En théorie, les leviers économiques permettent de tenir compte de l'environnement dans la prise de décisions. En pratique, ils risquent cependant d'être complexes à concevoir et à mettre en œuvre. Par exemple, il est très difficile de quantifier les coûts écologiques et, partant, de déterminer le niveau approprié d'un incitatif économique ou d'une mesure dissuasive. En outre, la mesure concrète ou la surveillance des actes de pollution peuvent être onéreuses. Enfin, les instruments économiques peuvent exiger une restructuration de la production et un changement des habitudes de consommation. Le fardeau de ces ajustements pourrait retomber principalement sur certaines entreprises, régions ou catégories de revenus.

Il faut noter, en revanche, que ces mêmes facteurs et contraintes touchent également les instruments réglementaires. Il est souvent difficile de déterminer le degré approprié de réglementation, et les règlements peuvent avoir d'importants effets économiques et distributifs.

Il est donc impossible d'évaluer isolément si tel levier économique convient pour régler un problème de l'environnement particulier. Il faut tenir compte des coûts et des avantages des différentes mesures réglementaires.



En 1991, le gouvernement canadien créera un programme visant à appuyer la recherche pratique sur le recours aux leviers économiques pour régler les principaux problèmes écologiques du Canada. Le programme comprendra

- une recherche universitaire indépendante sur le recours à des instruments économiques dans le contexte canadien; un réseau universitaire de recherche permettant d'échanger idées et informations et d'encourager l'examen généralisé des découvertes aux utilisations pratiques;
- des contributions aux programmes d'étude d'instituts indépendants de recherche et de politique qui peuvent conseiller le gouvernement fédéral en ce domaine.

En 1991, le gouvernement canadien créera un programme visant à appuyer la recherche pratique sur le recours aux leviers économiques pour régler les principaux problèmes écologiques du Canada.



Par ailleurs, le gouvernement diffusera au printemps de 1991, pour examen public, un document sur les instruments économiques pouvant servir à la protection de l'environnement.

VII. Commencer chez soi

Le gouvernement fédéral et la gestion de l'environnement

Le gouvernement fédéral se donne pour but de veiller à ce que toutes ses activités ou procédures dépassent les normes nationales relatives au développement durable et devancent les calendriers établis.

Introduction

Le gouvernement fédéral constitue la plus importante « entreprise » du Canada avec des dépenses de plus de 125 milliards de dollars et un effectif de plus de 585 000 fonctionnaires et employés de sociétés d'État. Principal locateur commercial au pays, il possède ou loue des locaux d'une superficie totale de 2,5 millions de mètres carrés. Il compte à son actif plus de 50 000 immeubles et installations, qui vont des immeubles à bureaux aux laboratoires, en passant par les parcs et les bases militaires. Du secteur privé il achète, chaque année, plus de neuf milliards de dollars de produits commerciaux, industriels ou de consommation, provenant de milliers de catégories.

De toute évidence, les activités du gouvernement fédéral ont des répercussions immédiates et importantes sur l'environnement. Au sein de l'administration fédérale, la gestion de l'environnement appelle la nécessité immédiate de démontrer la volonté du gouvernement d'agir résolument dans le sens du développement durable.

Dans la conduite de toutes ses activités, le gouvernement fédéral se doit de respecter de façon exemplaire, sinon de souvent dépasser, toutes les normes et les exigences réglementaires, ainsi que de se conformer aux objectifs écologiques provinciaux et internationaux.

Pour atteindre les objectifs écologiques pancanadiens énoncés dans *le Plan vert*, le gouvernement fédéral peut s'y prendre de bien des façons. Il peut jouer le rôle de défenseur, il peut légiférer ou encore il peut créer des programmes. Mais, d'abord et avant tout, le gouvernement fédéral doit montrer la voie en prêchant par l'exemple, car il ne saurait plaider en faveur de principes qu'il n'est pas prêt à mettre lui-même en pratique.

Puisque sa détermination sera mesurée, en grande partie, d'après la volonté de changement des institutions fédérales, le gouvernement canadien est disposé à agir le plus rapidement possible pour se hisser au rang des pays les plus soucieux de l'environnement dans le monde industrialisé.

Dans la conduite de toutes ses activités, le gouvernement fédéral se doit de respecter de façon exemplaire, sinon de souvent dépasser, toutes les normes et les exigences réglementaires.

Pour rendre les processus décisionnels respectueux de l'environnement, nous devons modifier les structures, les institutions et les démarches qui régissent la prise de décisions. Il faut reconnaître officiellement les facteurs écologiques comme des critères fondamentaux de la prise de décisions au sein des gouvernements, des entreprises et des organisations diverses. Comme l'indique la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport intitulé *Notre avenir à tous*, l'interdépendance entre les systèmes économiques et écologiques étant immuable, il faut donc changer les politiques et les institutions concernées.

Les initiatives de gestion prises à ce jour

La réforme des institutions figure parmi les principales recommandations du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie et constitue un thème marquant des consultations entourant *le Plan vert*. Le gouvernement fédéral est déterminé à intégrer les considérations écologiques dans les processus décisionnels et les activités courantes. À cet égard, bon nombre de réformes institutionnelles ont déjà été effectuées, notamment :

- Le ministre de l'Environnement préside le nouveau Comité du Cabinet chargé de l'environnement, mandaté pour gérer le plan d'action du gouvernement en matière d'environnement et pour s'assurer que les politiques, programmes et autres initiatives nécessitant l'appui du gouvernement fédéral sont tout à fait compatibles avec ses objectifs écologiques.
- Le ministre de l'Environnement siège également au Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification, lequel détermine les grandes priorités du gouvernement.

Plus récemment, en juin 1990, le gouvernement canadien a présenté, au terme de vastes consultations publiques, de profondes modifications au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. L'évaluation environnementale est une méthode systématique permettant de cerner, au début de la planification, les effets potentiels d'un projet donné sur l'environnement. En déterminant les répercussions écologiques néfastes d'un projet avant sa mise en marche, il est possible de modifier les plans de manière à atténuer ces effets. Il faut parfois abandonner des projets dont les effets nocifs sont inacceptables.

Depuis la création, en 1973, du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE), le gouvernement canadien utilise l'évaluation environnementale pour tenir compte le plus tôt possible des effets des projets sur l'environnement, et ce, dès l'étape de la planification, donc avant la prise de décisions irrévocables. Le processus a ensuite été renforcé en 1984, avec l'adoption du décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

La réforme la plus récente élargit considérablement la portée du PEEE en instituant notamment, outre le caractère exécutoire du processus général, un processus distinct pour évaluer tous les projets soumis au Cabinet. Pour la première fois, une loi enchâsse l'obligation du gouvernement fédéral d'intégrer les considérations écologiques dans l'ensemble de ses processus de planification et d'exécution de projets. Pierre angulaire de cette réforme des institutions fédérales, ces modifications feront en sorte qu'aucune politique, aucun programme législatif ou aucun projet du gouvernement fédéral ne pourra être entrepris sans un examen en règle de ses effets possibles sur l'environnement.

L'application d'une loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Présenté à la Chambre le 18 juin 1990, le projet de loi C-78 (loi canadienne sur l'évaluation environnementale) prévoit que tous les ministères et organismes fédéraux effectuent des évaluations environnementales pour tout projet relevant de leur pouvoir décisionnel. Aux termes de la loi, le même processus clair et équilibré s'applique à tous les intéressés, et le ministre de l'Environnement est habilité à soumettre à un examen public tout projet susceptible d'avoir des effets importants sur l'environnement.

Un nouvel organisme, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), remplacera le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Relevant directement du ministre de l'Environnement, l'ACEE conseillera ce dernier et l'aidera à administrer le processus. En outre, elle évaluera l'efficacité du processus et rendra compte de sa mise en œuvre.



Dans le cadre du *Plan vert*, des crédits suffisants seront débloqués afin que tous les ministères et organismes fédéraux mettent intégralement en œuvre le processus révisé d'évaluation environnementale.

La participation du public tient une place essentielle dans l'efficacité du processus d'évaluation des projets. Aux termes de la nouvelle loi, le public pourra davantage participer à toutes les étapes du processus. Il y sera encouragé de diverses façons, notamment au moyen de préavis, d'audiences publiques, y compris un processus de médiation et des registres publics dans lesquels sera versée toute la documentation liée à un projet donné. Le ministre de l'Environnement devra également présenter à la Chambre un rapport annuel faisant état de la mise en œuvre du processus.



En 1991, un programme d'aide financière aux participants sera mis sur pied pour garantir aux intéressés la possibilité de participer utilement au processus. Les groupes intéressés auront ainsi les moyens de préparer et de présenter leurs interventions aux étapes de l'examen public et de la médiation.

*Un nouvel
organisme,
l'Agence cana-
dienne
d'évaluation
environnementale
(ACEE),
remplacera le
Bureau fédéral
d'examen des
évaluations
environnementales.*

L'évaluation et l'examen des politiques et des programmes du gouvernement

Il faut évaluer au préalable les coûts environnementaux de tout projet. Le temps est venu de pécher par excès de prudence quand on aborde les questions environnementales.

S.A. Gelfand, Calgary,
consultations sur
le Plan vert

Les politiques et les programmes du gouvernement peuvent avoir des effets grandement néfastes sur l'environnement, mais nullement intentionnels. Depuis juin 1990, le gouvernement fédéral exige que soient évalués les effets écologiques de toutes les propositions soumises au Cabinet. Désormais, la décision du Cabinet et un énoncé des effets écologiques de chaque nouvelle politique et de chaque nouveau programme seront rendus publics simultanément. Le ministre de l'Environnement sera à la disposition du Comité permanent de l'environnement pour défendre les évaluations environnementales et les décisions qui en découlent.

Grâce à la réforme du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, il existe désormais un mécanisme efficace garantissant la prise en compte des facteurs écologiques dans les processus décisionnels à venir. Cependant, les ministères et organismes fédéraux appliquent quotidiennement plusieurs milliers de lois, politiques et règlements *déjà* en vigueur qui, pour louables que soient leurs objectifs d'ordre social ou économique, risquent quand même d'avoir d'importants effets écologiques involontaires ou non prévus. Mises au point en parfaite connaissance de cause eu égard aux coûts et aux avantages écologiques, certaines de ces mesures ont quand même été mises à exécution, compte tenu de la prépondérance des buts d'ordre social ou régional. En revanche, bon nombre de politiques et de lois plus anciennes non révisées depuis longtemps ont été promulguées, en général à une époque où l'on prêtait moins systématiquement attention aux questions de l'environnement.



Au début de 1991, le gouvernement canadien entamera un examen exhaustif des effets écologiques découlant des lois, politiques, programmes et règlements existants et proposera les modifications qui s'imposent. Tandis qu'une bonne partie du travail initial sera effectué de 1991 à 1996, l'examen lui-même se poursuivra de façon permanente.

Le code de gérance de l'environnement

Au cours des deux dernières décennies et surtout depuis cinq ans, le gouvernement fédéral s'est soucié de plus en plus de l'environnement dans ses propres activités. En 1986, par exemple, le ministère de la Défense nationale a commencé à soumettre toutes ses bases des Forces canadiennes à des vérifications en matière d'environnement. Transports Canada a élaboré, pour ses aéroports, un plan de gestion de l'environnement exhaustif pour la période allant de 1990 à 1995. Les considérations écologiques sont intégrées dans les activités d'acquisition, d'utilisation et d'aliénation de tous les biens fonciers. En décembre 1989, le gouvernement a annoncé l'élargissement de son programme de recyclage du papier intitulé « Épargne-Papier ».

Pour continuer à démontrer son attachement au principe du développement durable, le gouvernement canadien compte prendre les mesures suivantes :



Le gouvernement adoptera, en 1991, un code de gérance de l'environnement qui régira toutes les sphères d'activité du gouvernement fédéral.

Les ministères et les organismes fédéraux dresseront des plans d'action indiquant la façon dont ils s'y prendront pour respecter le code. En outre, ils rendront compte à intervalles réguliers de sa mise en œuvre.

Le code démontre clairement la ferme résolution du gouvernement de mettre en pratique le développement durable en intégrant les préoccupations écologiques dans la planification de ses politiques et de ses programmes, ainsi que dans ses activités courantes. C'est ainsi que le code permettra au gouvernement de prendre les devants en donnant l'exemple.

Le code s'accompagnera d'une liste de buts ou d'objectifs qui refléteront, en matière d'environnement, les promesses anciennes ou récentes que le gouvernement entend remplir dans l'exécution de ses activités. Ces buts et objectifs porteront sur une vaste gamme de domaines allant de la production de déchets jusqu'à l'assainissement des lieux contaminés, en passant par les normes sur les émissions. De par leur nature même, ces buts devront périodiquement faire l'objet de révisions, d'ajouts et de modifications pour faire écho à l'expérience acquise et aux faits nouveaux dans le domaine de l'environnement.

Le gouvernement mettra sur pied un bureau de la gérance de l'environnement à titre de point de coordination chargé de faciliter l'adoption du code et des objectifs, de fournir informations et conseils, ainsi que d'assurer la liaison entre les administrateurs opérationnels et les experts scientifiques.

Dans le cadre du code de gérance de l'environnement, le gouvernement veillera aussi à intégrer les considérations écologiques dans les politiques et les méthodes de gestion des achats.

La mise en œuvre du code fera en sorte que les activités et les opérations du gouvernement fédéral respectent ou dépassent les normes et les pratiques qu'il recommande aux autres.

*Le gouvernement
adoptera, en 1991,
un code de gérance
de
l'environnement.*

Les ministères et les organismes fédéraux mettront en œuvre, dès 1992, des politiques et des procédures pour la vérification de l'environnement.

La sensibilisation des employés

Par le truchement de son bureau chargé de la gérance de l'environnement, le gouvernement fédéral mettra au point, à l'intention des fonctionnaires fédéraux, une gamme de services dans ce domaine. Il s'agira de promouvoir les initiatives du *Plan vert*, de sensibiliser les employés au code de gérance de l'environnement et de les encourager à mettre en œuvre des activités allant dans le sens de ce dernier.

Le Centre canadien de gestion et la Commission de la fonction publique verront à fournir aux employés et aux cadres la formation qui leur permettra d'atteindre les objectifs du code.

Les vérifications environnementales

Les vérifications environnementales offrent aux gestionnaires un nouveau moyen des plus utiles pour évaluer dans quelle mesure ils atteignent les objectifs écologiques, pour surveiller le rendement, ainsi que pour déceler les problèmes potentiels. À la façon des vérifications financières, les évaluations environnementales étudient la circulation des matériels utilisés au cours des activités de l'industrie ou de l'entreprise.

Des vérifications environnementales peuvent porter sur l'élimination des déchets, l'entreposage de combustibles et de produits chimiques, l'état de la nappe phréatique, la qualité de l'air et de l'eau, la protection civile, l'intervention en cas de déversement, la consommation d'énergie et le rendement énergétique. En outre, elles peuvent servir à analyser la formation des employés et les programmes de communication interne. En somme, la vérification environnementale permet d'évaluer le degré de conformité d'une organisation aux normes et aux politiques, ainsi qu'à l'égard de la réalisation des buts et des objectifs.



De concert avec le bureau du contrôleur général, les ministères et les organismes fédéraux mettront en œuvre, dès 1992, des politiques et des procédures pour la vérification de l'environnement.

VIII. Les interventions d'urgence

Les catastrophes écologiques

Le Canada se donne pour but de parer rapidement et efficacement aux menaces posées par les catastrophes écologiques d'origine humaine ou naturelle.

Introduction

Les événements malheureux nous font souvent prendre conscience des agressions intenses, imprévisibles et menaçantes que nous faisons subir à l'environnement, comme les déversements de pétrole et autres. Les stress que l'environnement exerce sur nous, tels les tremblements de terre, les tornades, les inondations et autres phénomènes météorologiques extrêmes, sont aussi intenses. Parfois, l'être humain et la nature s'unissent pour provoquer des désastres.

Tout dernièrement, les Canadiens ont vécu de près plusieurs catastrophes écologiques d'origine humaine, comme l'incendie du dépôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand (Québec), le déversement de pétrole par le *Nes-tucca*, sur la côte ouest, et l'incendie de pneus à Hagersville (Ontario). En outre, on estime à 10 000 le nombre de déversements moindres d'hydrocarbures et d'autres substances dangereuses qui se produisent chaque année au Canada, mais les médias ne leur accordent évidemment pas l'attention qu'ils réservent aux grandes catastrophes.

Les forces naturelles modifient aussi l'environnement, parfois de façon soudaine et dramatique. Et il nous arrive souvent de vivre des catastrophes naturelles de proportions stupéfiantes, comme la tornade de 1987 qui a frappé Edmonton (Alberta), tuant 27 personnes, en blessant 250 autres et causant des dommages évalués à des centaines de millions de dollars, ainsi que la tempête qui s'est abattue sur l'Ocean Ranger en 1982, au large des côtes de Terre-Neuve, occasionnant la mort de 86 travailleurs sur la plate-forme d'exploration pétrolière.

Grâce à la réglementation et à d'autres mesures prises par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie, la capacité d'intervention du Canada face à ces menaces s'est accrue au cours des dernières décennies. Sur le plan fédéral, plusieurs lois, comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*, contribuent à réduire les risques d'incidents écologiques nécessitant une intervention d'urgence et à assurer l'efficacité de ces interventions. Les organismes fédéraux jouent également le rôle de conseillers, par exemple en matière de répercussions écologiques, de moyens de circonscrire le désastre, de techniques de décontamination et de mesures correctives. Des organes consultatifs, tel le Comité de coordination des accidents industriels majeurs, réunissent des représentants du gouvernement et de l'industrie, qui travaillent ensemble en vue d'accroître la capacité de prévention des catastrophes écologiques et d'intervention en cas de nécessité.



Le Canada a aussi signé des ententes bilatérales de coopération avec les États-Unis, le Danemark et l'Union soviétique au sujet des déversements de pétrole.

Le service militaire comprend implicitement la nécessité de répondre aux urgences qui surviennent au pays.

Les services nationaux d'avertissements et de renseignements météorologiques aident à protéger les Canadiens contre les conditions atmosphériques extrêmes et autres désastres comme les tremblements de terre et les ouragans. Les gouvernements de tout ordre, y compris le gouvernement fédéral, offrent aussi des secours aux Canadiens qui subissent des pertes de biens directes.

Comme dirait La Palice, les interventions d'urgence sont des mesures de dernier ressort, c'est-à-dire qu'elles se font lorsque tout a échoué et qu'il faut faire face à une situation qui aurait pu être évitée. Toutefois, même avec les engagements en matière d'environnement, les plans de réglementation et les programmes de prévention les meilleurs, les Canadiens devront toujours avoir recours à des interventions d'urgence d'une certaine ampleur. S'il veut assumer la maîtrise d'œuvre qui lui revient dans ce domaine, le gouvernement fédéral doit pouvoir réagir rapidement et efficacement face aux dangers qui menacent l'environnement et voir à ce qu'il en soit de même pour les entreprises et l'industrie canadiennes.

Le rôle de l'armée canadienne

Les Forces armées canadiennes ont pour rôle principal de se tenir prêtes à exécuter les tâches militaires que leur confie le gouvernement canadien. Cependant, étant donné la structure des Forces armées canadiennes, leur organisation, leur discipline et la souplesse de leurs talents militaires, elles possèdent la capacité inhérente d'intervenir dans de nombreuses situations d'urgence, y compris les désastres écologiques. Par exemple, sur demande, les unités, bases ou formations militaires régionales pourraient aider les autorités civiles à restaurer l'ordre, et les autorités militaires du pays pourraient fournir les services de spécialistes en ressources. La nature des interventions varierait selon les circonstances, mais il est évident que le service militaire comprend implicitement la nécessité de répondre aux urgences qui surviennent au pays, au moment et quand le besoin se fait sentir.



D'ici 1993, le gouvernement fédéral définira le rôle des Forces armées canadiennes pour que celles-ci prêtent main-forte aux autorités civiles qui s'occupent des catastrophes écologiques d'origine naturelle ou humaine. Les militaires pourraient naturellement s'occuper des centres de commande et de contrôle, des communications temporaires, de la reconnaissance rapide, des prompts réparations des routes et des services publics, du transport et des escortes, de l'hébergement provisoire, du support logistique, ainsi que de la fourniture de l'équipement et du matériel.

Les catastrophes d'origine humaine

Le gouvernement accorde la priorité à la prévention des catastrophes écologiques d'origine humaine. Malheureusement, ces incidents sont inévitables dans une économie où le pétrole et les produits chimiques, par exemple, prennent une telle importance. En cas d'urgence, le gouvernement fédéral apportera sa collaboration pour réduire le plus possible, grâce à une intervention concertée, rapide et efficace, les conséquences qui peuvent s'ensuivre pour l'être humain et l'environnement.

La prévention des déversements en mer et les interventions

En juin 1989, à la suite des déversements de pétrole du *Nestucca* et de l'*Exxon-Valdez*, le gouvernement fédéral a ordonné la tenue d'un examen public complet de la sécurité des navires-citernes, ainsi que de la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement en milieu marin. Le 2 novembre 1990, le comité chargé de cet examen publiait son rapport, *le Rapport Brander-Smith*.

Pendant trente et un jours, le comité a tenu des audiences publiques dans huit provinces et deux territoires, étudié des centaines de rapports et de mémoires et entendu plus de 225 exposés présentés par un échantillon représentatif des groupes d'intéressés, de particuliers, de syndicats, d'entreprises, d'associations et de fonctionnaires.

Les principales constatations du comité sont les suivantes : le Canada peut s'attendre à plus de 100 déversements mineurs de produits pétroliers, 10 déversements mineurs d'autres substances et au moins un déversement majeur chaque année, ainsi qu'à un déversement catastrophique (plus de 10 000 tonnes) environ tous les quinze ans. Bon nombre de ces déversements sont dus à une erreur humaine ou se produisent à la suite des activités régulières des navires-citernes, et plusieurs d'entre eux peuvent être évités. En outre, le comité s'est dit d'avis qu'il n'existait au Canada aucun moyen d'intervention efficace, quelle que soit l'importance du déversement.

Le Rapport Brander-Smith formule 107 recommandations et met l'accent en général sur la prévention des déversements. Selon l'une des plus importantes recommandations, le Canada devrait remplacer toute sa flotte de navires-citernes et de chalands-citernes par des navires à double coque afin de réduire considérablement les possibilités d'un déversement catastrophique. Le rapport recommande que les coûts ainsi entraînés soient payés en partie grâce à une taxe de 2 \$ la tonne sur tout pétrole ou produit pétrolier transporté dans les eaux canadiennes. Pour promouvoir leur utilisation, les navires-citernes qui ont déjà une double coque seraient exemptés de cette taxe. D'autres recommandations importantes en matière de prévention portent sur l'accroissement des activités de la Garde côtière pour empêcher les déversements délibérés ou accidentels.

Les principales recommandations se rapportant aux interventions en cas de déversement insistent sur une meilleure planification et coordination de ces interventions, ainsi que sur une plus grande coopération entre l'industrie, tous les ordres de gouvernement et la Garde côtière.

Au cours des cinq prochaines années, des améliorations seront apportées aux mesures de prévention.

**Déversements
d'hydrocarbures et de
produits chimiques dans les
eaux canadiennes**
(selon la cause)



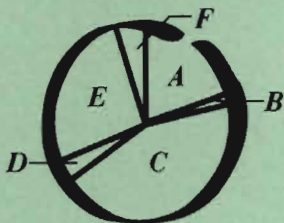
Arctique

- A. cause mécanique...36 %
- B. cause naturelle.....7 %
- C. erreur humaine.....27 %
- D. acte délibéré.....2 %
- E. cause inconnue.....20 %
- F. autres causes.....8 %



Côte ouest

- A. cause mécanique...16 %
- B. cause naturelle.....7 %
- C. erreur humaine.....50 %
- D. acte délibéré.....8 %
- E. cause inconnue.....14 %
- F. autres causes.....4 %



Grands Lacs

- A. cause mécanique...19 %
- B. cause naturelle.....1 %
- C. erreur humaine.....42 %
- D. acte délibéré.....4 %
- E. cause inconnue.....29 %
- F. autres causes.....5 %

Les projets d'intervention en cas de déversement contenus dans le *Plan vert* ne constituent qu'un premier pas important du plan général du gouvernement visant à prévenir les déversements et à intervenir au Canada. Un plan plus détaillé sera rendu public lorsque l'examen, comprenant des consultations, sera terminé.



Au cours des cinq prochaines années, des améliorations seront apportées aux mesures de prévention. Il s'agira notamment de moderniser les stations radars et de contrôler du trafic maritime les plus importantes, de diriger les navires-citernes au moyen d'instruments électroniques et d'accroître l'inspection des navires, ainsi que la surveillance aérienne. D'ici la fin de 1991, le nombre d'inspections à bord des navires étrangers augmentera.

Les navires-citernes de haute mer qui transportent au pays des produits chimiques et pétroliers ou en exportent à partir des ports canadiens constituent une grande menace de pollution marine. Le gouvernement entend mettre en œuvre des mesures pour atténuer les dangers écologiques attribuables au transport maritime des produits pétroliers. Bien qu'aucune particularité de construction ne puisse à elle seule éliminer entièrement les déversements accidentels d'hydrocarbures, la Garde côtière canadienne a émis l'avis qu'une double coque peut prévenir ou réduire considérablement les déversements qui peuvent se produire lorsque des navires échouent ou entrent en collision.



C'est pourquoi le gouvernement fédéral entreprendra des consultations avec l'industrie maritime sur l'introduction de cette importante mesure.



Le gouvernement fédéral convient que les Canadiens ont le droit de s'attendre à une juste indemnisation lorsqu'ils sont directement touchés par des incidents de pollution marine. Il est aussi d'avis que le champ d'application des indemnités pour l'Arctique doit être élargi. Par conséquent, le gouvernement fédéral est en train de réévaluer les niveaux d'indemnisation et d'étudier l'utilisation qui pourrait être faite du fonds actuel pour la pollution par les hydrocarbures transportés par bateau.

Le gouvernement fédéral se donnera de meilleurs moyens d'intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures et de produits chimiques dans les eaux côtières. Le rôle et les responsabilités de la Garde côtière canadienne, en sa qualité de principal organisme responsable de l'intervention, dans ce genre de situation, seront clairement définis et renforcés.



Au cours des cinq prochaines années, des mesures seront adoptées afin d'améliorer la planification d'urgence en cas de déversement en milieu marin, de moderniser le matériel de nettoyage, d'améliorer et d'élargir les programmes de formation du personnel d'intervention, ainsi que d'intensifier l'effort de recherche et de développement en ce qui concerne les techniques et l'équipement d'intervention.



En collaboration avec l'industrie, le gouvernement verra à ce que, d'ici la fin de 1991, les équipes d'intervention d'urgence soient plus nombreuses, mieux équipées et mieux formées. De nouveaux programmes de formation verront le jour d'ici le milieu de 1992, et un programme sera créé en vue de faire participer aux opérations de nettoyage des bénévoles ayant reçu une formation à cet effet.

Comme l'a recommandé le comité d'examen public, le gouvernement a entrepris une étude complète de la planification d'urgence au Canada en cas de déversement en mer.

Les déversements dans les zones non marines

Pour trouver des solutions plus efficaces aux problèmes posés par le déversement d'hydrocarbures et de produits chimiques sur terre ou dans les eaux intérieures, ainsi que par le rejet de ces substances dans l'atmosphère, le gouvernement lancera un important programme en vue d'améliorer les ressources de prévention des déversements et d'intervention à l'échelle nationale et sur le plan coopératif.

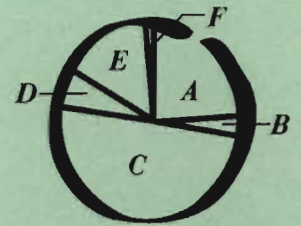


De concert avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les administrations locales, le gouvernement fédéral préconisera des mesures de prévention des déversements et d'intervention le cas échéant, comme l'adoption de règlements et de directives, la publication de matériel de formation et l'éducation du public. Il continuera d'appuyer le Comité de coordination des accidents industriels majeurs, qui est un organisme consultatif chargé d'élaborer des mesures en matière de prévention des déversements, de protection civile et d'éducation du public.



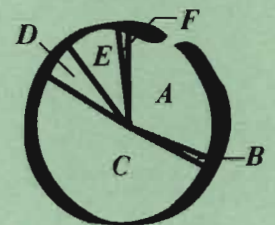
Le gouvernement fédéral fera le nécessaire pour bien se préparer à intervenir en cas de déversement ou de catastrophe écologique partout au Canada, grâce à une meilleure planification des urgences, au perfectionnement des cartes des zones écologiquement fragiles, à l'amélioration de la formation et à l'entraînement régulier aux urgences. D'ici 1993, des équipes d'intervention plus nombreuses, mieux équipées et mieux formées seront en poste partout au Canada. Le gouvernement verra aussi à doter les équipes d'intervention d'un soutien technique de grande qualité, entre autres, de moyens modernes et fiables de communication. Un « système expert » d'intelligence artificielle sera mis en service d'ici 1994 afin d'aider à la prise de décisions en cas de déversement.

Déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques dans les eaux canadiennes (selon la cause)



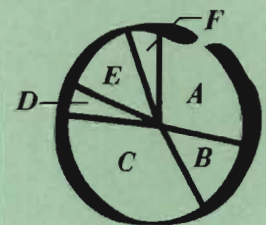
Saint-Laurent

A. cause mécanique.....	23 %
B. cause naturelle.....	4 %
C. erreur humaine.....	49 %
D. acte délibéré.....	7 %
E. cause inconnue.....	14 %
F. autres causes.....	2 %



Maritimes

A. cause mécanique.....	31 %
B. cause naturelle.....	1 %
C. erreur humaine.....	51 %
D. acte délibéré.....	6 %
E. cause inconnue.....	9 %
F. autres causes.....	2 %



Terre-Neuve et Labrador

A. cause mécanique.....	26 %
B. cause naturelle.....	17 %
C. erreur humaine.....	33 %
D. acte délibéré.....	5 %
E. cause inconnue.....	14 %
F. autres causes.....	5 %

Le gouvernement annonce la mise sur pied d'un programme quinquennal visant à améliorer les systèmes de détection hâtive, de prévision et d'avertissement des phénomènes météorologiques violents.



De concert avec le secteur privé et le milieu universitaire, le gouvernement intensifiera la recherche en vue de connaître les propriétés, les réactions et les effets des produits pétroliers et chimiques déversés; il préconisera aussi la mise au point de nouvelles méthodes de détection et de surveillance des déversements, ainsi que de techniques modernes de décontamination des endroits pollués. Il publiera enfin, d'ici 1994, des directives concernant tous les agents de lutte contre les déversements.

Les catastrophes d'origine naturelle

Il est impossible de prévenir les désastres d'origine naturelle. On peut toutefois atténuer les effets qu'ils produisent sur l'environnement, l'économie et l'être humain, grâce à des avertissements efficaces et opportuns, ainsi qu'à des interventions rapides et coordonnées.

En dépit des efforts déployés jusqu'à présent, le gouvernement est d'avis que l'on peut faire davantage pour réduire les pertes de vie et les dommages causés par les catastrophes naturelles au Canada. Le gouvernement annonce la mise sur pied d'un programme quinquennal visant les buts suivants : améliorer les systèmes de détection hâtive, de prévision et d'avertissement des phénomènes météorologiques violents; moderniser les systèmes de surveillance des conditions atmosphériques et des situations d'urgence; et sensibiliser davantage le public aux dangers que présentent les catastrophes naturelles et aux mesures à prendre, le cas échéant.

La prévision et les avertissements

Les systèmes de prévision et d'avertissement concernant les catastrophes naturelles, ainsi que les installations de repérage des conditions météorologiques extrêmes, seront améliorés au cours des cinq prochaines années afin de pouvoir déceler plus tôt et avec plus d'exactitude les phénomènes météorologiques violents et autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine au Canada. Les mesures suivantes seront prises :



Les services fournis par Environnement Canada permettront de déceler plus tôt et de mieux prévoir les phénomènes météorologiques violents et les graves épisodes de pollution atmosphérique, ainsi que de donner beaucoup plus rapidement des avertissements pertinents. Le ministère appuiera la recherche scientifique pour mieux connaître les phénomènes météorologiques violents et utilisera davantage les données obtenues par satellite dans les modèles de prévision météorologique.



D'ici 1996, quatre stations radars Doppler seront installées. Certains bureaux météorologiques seront réorganisés afin d'améliorer le service d'avertissements météorologiques dans les régions d'intérêt prioritaire où ce service est actuellement insuffisant.



Les services de communication d'urgence seront aussi améliorés. D'ici 1994, notamment, on fera la démonstration, aux organismes d'intervention et aux autorités civiles, d'un système national de projection d'avertissements sur les écrans de télévision, ainsi que d'un réseau de distribution téléphonique simultanée.



La surveillance des icebergs prendra de l'ampleur. Des réseaux modernes et automatisés d'observation des conditions atmosphériques locales et des systèmes de détection seront établis dans les régions d'intérêt prioritaire, afin de surveiller les catastrophes écologiques d'origine naturelle ou humaine. Par exemple, un appareillage automatisé de surveillance du niveau de l'eau sera installé, d'ici 1994, dans les cours d'eau en amont des principaux centres urbains inondables. De plus, des ententes sur la prévision des inondations seront conclues avec d'autres parties, et les installations informatiques, ainsi que la modélisation de la contamination nucléaire et volcanique, seront améliorées.

Conclusion

Le Canada se donne pour but d'assurer aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain un environnement sûr et sain, ainsi qu'une économie forte et prospère.

Dans le *Plan vert du Canada*, le gouvernement canadien énonce un ambitieux programme national pour réaliser le développement durable au pays. À son avis, les Canadiens sont disposés, individuellement et collectivement, à relever ce défi de plein gré. C'est ce qu'ils ont affirmé au cours des consultations sur le *Plan vert*. Et c'est ce dont a témoigné l'évolution de leurs attitudes et de leurs activités au foyer, dans les collectivités et au travail au cours des dernières années.

Le gouvernement canadien est disposé à prendre l'initiative dans la poursuite des objectifs écologiques du pays. Dans le *Plan vert*, il énumère les mesures qu'il entend prendre sur de nombreux fronts :

- l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols;
- l'utilisation durable des ressources renouvelables;
- la protection des espèces et des espaces exceptionnels;
- la préservation de l'intégrité du Nord canadien;
- la sécurité de l'environnement mondial;
- un processus décisionnel respectueux de l'environnement à tous les échelons de la société;
- l'atténuation des effets des catastrophes écologiques.

Dans tous ces domaines, des programmes, des politiques et des règlements nouveaux sont mis en œuvre, et les programmes qui ont fait leurs preuves sont élargis. À cette fin, le gouvernement canadien a débloqué des crédits supplémentaires de trois milliards de dollars.

Le rôle de chef de file n'implique toutefois pas la responsabilité exclusive en matière d'environnement au Canada. Malgré son apport et son ardeur, le gouvernement ne prétend pas détenir le monopole des bonnes idées lorsqu'il s'agit de réaliser nos buts en matière d'environnement. D'autant plus que l'environnement n'est l'apanage d'aucun ordre de gouvernement, d'aucun organisme, d'aucun individu, mais la responsabilité de tous et chacun. Aussi le *Plan vert* souligne-t-il l'importance de collaborer avec nos partenaires, au pays ou à l'étranger, pour nous acquitter de nos responsabilités partagées. Le *Plan vert* réussira dans la mesure où nous renforcerons les partenariats existants et que nous en établirons de nouveaux.



Le Plan vert propose un défi national qui fait appel à toute la population. S'ils doivent relever ce défi, les Canadiens s'attendent à avoir voix au chapitre à chaque étape de la mise en œuvre. Le gouvernement entend bien procéder à une telle concertation. Sinon, *le Plan vert* ne sera jamais un document vivant qui nous permettra de passer de la théorie à la pratique, de nous adapter aux priorités nouvelles et de faire de ce programme national pour l'environnement un plan pour la vie.

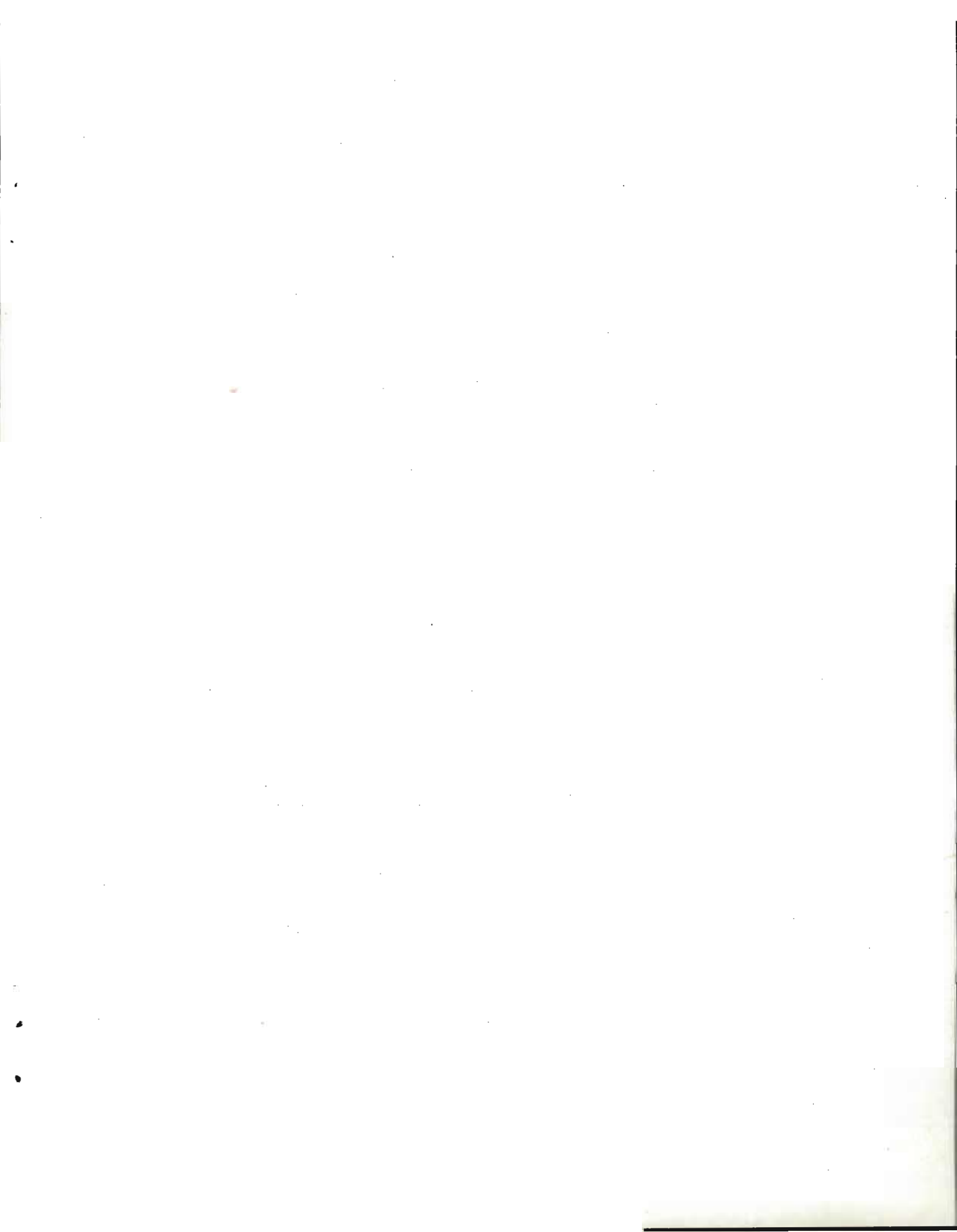
Le Plan vert envisage notre avenir écologique avec optimisme. Le développement durable constitue tout un défi pour le Canada. Cependant, grâce à la détermination, au partenariat et à la concertation, ce défi sera relevé.

Notes

Notes

Notes

Notes





Pensez à recycler!



Think Recycling!

Imprimé sur du papier recyclé

Canada